

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2016.
3. Compte-rendu des décisions et des arrêtés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2016 pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités.
4. Compte-rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016.

Communications.

5. Rapport d'activités 2015 de Colmar Agglomération.
6. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) – rapport 2015.
7. Compte Administratif 2015.
8. Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2015.
9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget principal.
10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget annexe du Festival du Film.
11. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget annexe du Festival de Jazz.
12. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du Budget annexe du Salon du Livre – Espace Malraux.
13. Rapport d'information sur la dette.
14. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).
15. Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité RLP).
16. Contrat de ville 2015-2020 – convention d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.
17. Rattachement de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace à Colmar Agglomération.
18. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains – 6<sup>ème</sup> tranche de programmation 2016.
19. Les Dominicains de Colmar : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de reconversion de la bibliothèque des Dominicains.
20. Programmation de la salle de spectacles Europe au titre de la saison 2016/2017.
21. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant La Comédie de l'Est pour la période 2016-2017-2018.
22. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016 (2<sup>ème</sup> tranche) et Fonds d'Encouragement Culturel 2016 (2<sup>ème</sup> tranche).

23. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs année 2017.
24. Subventions pour projets scolaires.
25. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2015-2016.
26. Subvention de fonctionnement 2016 aux associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.
27. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.
28. Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées – APALIB.
29. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar.
30. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.
31. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme.
32. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement d'une section sportive scolaire de football.
33. Indemnisation des membres des jurys d'examen organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar.
34. Mise à disposition de personnel.
35. Participation financière à la protection des habitations.
36. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.
37. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.
38. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.
39. Transaction immobilière : rétrocession d'une parcelle sise rue Michelet.
40. Dénomination Biberacker-weg.
41. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).
42. Aide Financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Divers



Colmar

Le Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 JUL. 2016

Direction Générale des Services

Le 17 juin 2016

Madame, Monsieur l'Adjoint et cher(e) Collègue,  
Madame, Monsieur le Conseiller et cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que l'ordre du jour du **CONSEIL MUNICIPAL** du

**LUNDI, 27 juin 2016, à 18 H. 30**

est complété par le point suivant :

43 – Désignation des représentants membres de droit à l'Association « Festival Musique et Culture au Printemps de Colmar ».

Veillez agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert MEYER

Le 27 juin 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE  
-1 JUL. 2016

Madame, Monsieur l'Adjoint et cher(e) Collègue,  
Madame, Monsieur le Conseiller et cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que l'ordre du jour du **CONSEIL MUNICIPAL** du

**LUNDI, 27 juin 2016, à 18 H. 30**

est complété par le point suivant :

44 – Vente d'un immeuble par le consistoire israélite du Haut-Rhin.

Veillez agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilbert MEYER

REÇU A LA PRÉFECTURE

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

- 1 JUIL. 2016

**Point 2 Approbation du procès verbal de la séance du 30 mai 2016.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

**Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

**Le procès verbal a été expédié à tous les membres du conseil municipal  
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**

REÇU A LA PRÉFECTURE

→ 1 JUIL. 2016

Nombre de présents : 41  
Absent : 0  
excusés : 8

**Point 3 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2016.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

**Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : → 1 JUIL. 2016**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUIL. 2016

**POINT N° 3 : COMPTE RENDU**

des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2016.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 3 mai 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour représenter devant le Tribunal Correctionnel de Colmar, au titre de la protection fonctionnelle, deux agents municipaux victimes d'outrages.

- Par une décision du 11 mai 2016, la défense de la Ville a été confiée au Cabinet D4 Avocats Associés, suite à l'appel interjeté devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy contre le jugement du 20 janvier 2016, par lequel le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la requête en contestation de la vente de la parcelle communale ND n°211.

- Par une décision du 11 mai 2016, la Ville a mandaté le Cabinet D4 Avocats Associés, suite à l'appel interjeté par la SARL Salaisons WEBER MULLER devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy contre le jugement du 20 janvier 2016, par lequel le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté son recours indemnitaire dirigé contre l'Office de Tourisme et des Congrès de Colmar, dans une instance en présence de la Ville.

- Par une décision du 14 mai 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour représenter devant le Tribunal Correctionnel de Colmar, au titre de la protection fonctionnelle, deux agents municipaux victimes d'outrages, de rebellions et de violences.

- Par une décision du 24 mai 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour introduire une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, afin de faire cesser l'occupation illicite de terrains communaux annexes du Colmar Stadium.

- Par une décision du 27 mai 2016, la Ville a mandaté Maître Vadim HAGER, pour introduire une requête devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar, afin d'obtenir la condamnation des occupants illicites de terrains communaux annexes du Colmar Stadium au remboursement des frais de remise en état des parcelles.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2016.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



## COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 mai 2016 AU 31 mai 2016

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 981	02/05/2016	Demande de mise à disposition d'un espace au Centre Europe, le 7 mai 2016, de 14h30 à 17h pour l'association "Le Trait d'Union" pour y organiser une conférence portant sur le ramadan et le diabète	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
2 041	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GARTNER Pierre, concession n° 38268	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 042	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LOTTERLE Isabelle, concession n° 38256	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 043	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. CASSE Sami, concession n° 38193	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 044	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KAUFFMANN Irma, concession n° 38263	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 045	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BISCHOFF Marie-Thérèse, concession n° 38252	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 046	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme REMETTER Claudia, concession n° 38126	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 047	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. RADOANI Gilles, concession n° 37938	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 048	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HILL Marie-Rose, concession n° 38269	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 049	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GUMUSTAS Sener, concession n° 38274	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 050	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ASSENJEE Mamood, concession n° 38276	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 051	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme BARDY Geneviève, concession n° 38277	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 052	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MOULIN Armande, concession n° 38254	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 053	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RETTIG Christiane, concession n° 38230	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 054	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HUBNER Sandra, concession n° 38278	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 055	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FABBRI Italia, concession n° 38275	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 056	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GRUSS Jean-Marie, concession n° 38259	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 057	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. TROPPI Jean Paul, concession n° 38196	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 058	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HANSER Roger, concession n° 38279	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 059	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. GRUNDMANN Udo, concession n° 37709	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 060	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. GROB Félix, concession n° 38283	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 061	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ANDRE Marie-Madeleine, concession n° 38281	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 062	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme BOUAKKAZ Nora, concession n° 38284	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 063	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MUESSER André, concession n° 38287	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 064	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STEMPFEL François, concession n° 38286	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 065	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme OLIVEIRA CRUZ Cindy, concession n° 38265-38264	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 066	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme JOURDAN Suzanne, concession n° 38273	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 067	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme JACOB Marie-Madeleine, concession n° 38295	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 068	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BURGY Francis, concession n° 38293	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 069	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme PICAND Brigitte, concession n° 38290	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 070	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme VEUILLERMET Denise, concession n° 38266	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 071	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MAADI Cheerazade, concession n° 38299	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 072	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BLASY Rosette, concession n° 38297	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 073	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M.SEYE Dame, concession n° 38298	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 074	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KAUFFMANN Clothilde, concession n° 38282	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 075	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. WANEK Walter, concession n° 38300	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 076	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DONVAL Marie-Claude, concession n° 38003	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 077	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle concession 30 ans, M. HERTFELDER Arnaud, concession n° 38285	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 078	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. EBERSOL Dany, concession n° 38054	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 079	06/05/2016	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MARTINEZ Brigitte, concession n° 38306	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 080	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. JUNG Daniel, concession n° 38296	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 081	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme GEIGER Marie-France, concession n° 38289	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 082	06/05/2016	Acte de concession cimetière, nouvelle concession 15 ans, Mme MOINE Marcelle, concession n° 38127	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 099	09/05/2016	Reprise de concessions temporaires au cimetière municipal, délivrées entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2000 (15 ans) et entre le 1er janvier 1985 et le 31 décembre 1985 (30 ans).	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 148	11/05/2016	Demande de mise à disposition de la salle d'activités n°3 au Centre Europe, pour les Copropriétaires de la Résidence Hohlandsbourg/Vignerons, le jeudi 23 juin, de 18h à 21 h	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
2 149	11/05/2016	Demande de mise à disposition du local "Pacific" pour l'association Animation Enfance du Haut-Rhin pour une rencontre pédagogique sur la thématique de la laïcité et du vivre ensemble, vendredi 3 juin	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

3

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 212	17/05/2016	Mise à disposition de la cuisine du Centre Europe, pour l'Ecole élémentaire BRANT, le mardi 24 mai 2016, de 8h30 à 14h, pour la préparation d'un goûter pour tous les élèves et les parents	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
2 217	17/05/2016	Tarifs d'entrées applicables au Festival de Jazz de Colmar 2016	02 - TARIFS	0 %
2 374	26/05/2016	Autorisation d'exhumation et de ré-inhumation de restes mortels dans l'ossuaire municipal référence Sud MP 17-18-19 dans le cadre de la procédure de reprise de concessions temporaires.	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

REÇU A LA PRÉFECTURE

→ 1 JUIL. 2016  
Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

**Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

**Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016

**POINT N° 4 : COMPTE RENDU**

des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016.



\_\_\_\_\_  
Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

\_\_\_\_\_  
Secrétaire adjoint du Conseil municipal



MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 30 AVRIL 2016

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type du marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/04/2016	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU	NCC INFO	Marché	Bon de commande mono attrib	124 800,00
01/04/2016	ACHAT DE 600 CARTONS INVITATION/EXPO UNIVERS PARAL	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent	Simple ou unique	274,80
04/04/2016	IMPRESSION AFFICHES MARCHÉ GERANIUMS	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	87,60
04/04/2016	TRANSPORT ENSISHEIM LE 13 AVRIL	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	0,00
04/04/2016	TRANSPORT DORLISHEIM LE 15 AVRIL	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	295,00
04/04/2016	SALLE DE SPECTACLES EUROPE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
05/04/2016	TRANSP.EL. HOUSSEN ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	130,00
05/04/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE MAT.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
05/04/2016	TRANSP.EL. COMEDIE EST ELEM.SERPENTINE	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
05/04/2016	TRANSP.EL. CONSERVATOIRE ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
05/04/2016	TRANSP.EL. GYM.MONT. VERTE ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
06/04/2016	JOURNEE CITOYENNE	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	87,60
06/04/2016	TRANSP.EL. COLLEGE INGERSHEIM ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	71,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
06/04/2016	TRANSP. EL. THEATRE ELEM.ST.EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
06/04/2016	TRANSP. EL. FERME BOUXWILLER ELEM.WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	650,00
06/04/2016	TRANSP. EL. FERME BOUXWILLER MAT.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	365,00
06/04/2016	TRANSP. EL. MANUFACTURE ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
06/04/2016	TRANSP.EL. THEATRE ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE ELEM.ST.NICOLAS	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
06/04/2016	TRANSP.EL. THEATRE ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.PFISTER	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
06/04/2016	TRANSP.EL. CONSERVATOIRE ELEM.BARRES	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
07/04/2016	ENTRETIEN DE SURFACES SPORTIVES EXTERIEURES	GOTEC	Marché	Simple ou unique	19 596,00
07/04/2016	TRANSP.EL. CENTRE EUROPE MAT.MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
07/04/2016	MS64 BALE : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - PART SOUS-TRAITANT	SAG VIGILEC	Marché subséquent	Simple ou unique	23 515,10
07/04/2016	MS64 BALE : TRAVAUX ECLAIRGE PUBLIC	TORREGROSSA SARL	Marché subséquent	Simple ou unique	4 703,02
08/04/2016	JOURNEE CITOYENNE	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	186,00
08/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
08/04/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
08/04/2016	TRANSP.EL.SALLE EUROPE ELEM.PASTEUR	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	100,00
08/04/2016	TRANSP.EL. SCHNEPFENRIED ELEM.BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	285,00
11/04/2016	ETUDE GLOBALE PROGRAMMATION URBAINE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER BEL AIR FLORIMONT	AGE ATELIER GUILLAUME EQUILBEY	Marché	Simple ou unique	102 390,00
11/04/2016	ETUDE GLOBALE PROGRAMMATION URBAINE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER BEL AIR FLORIMONT	ALGOE	Marché	Simple ou unique	102 390,00
11/04/2016	STATIONNEMENT TEMPORAIRE MACARONS	GRAJ ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	411,60
13/04/2016	CONFECTION DIPLOMES P.CONCOURS MAISON FLEURIES	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	171,60
18/04/2016	CONFECTION DE 2000 BIBLIO'PROG/PMC ANIMATIONS	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	321,60
19/04/2016	REQUALIFICATION DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	COLAS EST	Marché	A Tranches conditionnelles	668 202,60
19/04/2016	REQUALIFICATION DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	RESEAUX LUMIERES D'ALSACE CEGELEC RL	Marché	A Tranches conditionnelles	33 829,69

B

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 30 AVRIL 2016

8

19/04/2016	REQUALIFICATION DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	RESEAUX LUMIERES D'ALSACE CEGELEC RL	Marché	A Tranches conditionnelles	90 667,86
19/04/2016	REQUALIFICATION DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	A Tranches conditionnelles	314 072,38
19/04/2016	TRANSPORTS SCOLAIRES MARS 2016	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	8 967,00
19/04/2016	TRANSPORTS COL DU CALVAIRE MARS 2016	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	3 150,00
19/04/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI PLUS D'ACTUS	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	237,60
20/04/2016	ENTRETIEN DE SURFACES SPORTIVES EXTERIEURES	THIERRY MULLER	Marché	Simple ou unique	4 395,41
22/04/2016	ENTRETIEN DE SURFACES SPORTIVES EXTERIEURES	CHEMOFORM FRANCE SANDMASTER	Marché	Simple ou unique	4 900,00
23/04/2016	REQUALIFICATION DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	ART BLOC	Marché	A Tranches conditionnelles	622 064,12
23/04/2016	REQUALIFICATION DU TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	COLAS EST	Marché	A Tranches conditionnelles	622 064,12
25/04/2016	DEPLIANTS GRILLEN MAI 2016 DEVIS N°048854-00 DU 22 04 2016	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent	Simple ou unique	245,00
25/04/2016	TRANSPORT HUSSEREN LES CHATEAUX - 11 MAI	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
25/04/2016	TRANSPORT PARC DES EXPOS - 18 MAI	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
25/04/2016	TRANSPORT WITTENHEIM ET SAUSHEIM	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	430,00
27/04/2016	MAITRISE D'OEUVRE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE	VIALIS	Marché	Simple ou unique	246 000,00
27/04/2016	IMPRESSION AFFICHES MUPI PISCINES	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent	Simple ou unique	116,00
28/04/2016	CARTONS D'INVITATION AFAP 2016	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent	Simple ou unique	454,80
29/04/2016	TRANSPORT PARC DES CIGOGNES HUNAWIHR 28 MAI	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	160,00
29/04/2016	TRANSPORT EQUITATION JUNGHOLTZ 11 MAI	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	470,00
29/04/2016	TRANSP.EL. STATION EPURATION ELEM.ST.EXUPERY	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
29/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA ELEM.BRANT	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
29/04/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
29/04/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
29/04/2016	TRANSP.EL. ZOO MULHOUSE ELEM.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	305,00
29/04/2016	TRANSP.EL. CINEMA COLISEE ELEM.PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	49,00
29/04/2016	TRANSP.EL. NEULAND ELEM.FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	76,00
29/04/2016	TRANSP.EL. GYMN.MONTAGNE VERTE ELEM.PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	50,00
29/04/2016	TRANSP.EL. MAISON RETR.RIBEAUVILLE ELEM.BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent	Simple ou unique	140,00

REÇU A LA PRÉFECTURE

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

.- 1 JUL. 2016

**Point 5 Rapport d'activités 2015 de Colmar Agglomération.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DÉNEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

**Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



**Point n° 5 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE COLMAR**  
**AGGLOMERATION**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**11 JUIL. 2016**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Colmar Agglomération a adressé à toutes ses communes-membres son rapport d'activités pour l'année 2015.

Ce document est communiqué à tous les conseils municipaux comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

L'objectif de ce rapport est de retracer dans un document synthétique les activités de Colmar Agglomération, de faire le point sur l'exercice des compétences qui lui ont été transférées par notre Ville et de mettre en évidence les complémentarités entre l'action communale et l'action intercommunale.

Il doit ainsi contribuer à la transparence de nos politiques publiques et vous permettre de mieux répondre aux questions des Colmariens sur le rôle de Colmar Agglomération.

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 1<sup>er</sup> JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



REÇU A LA PRÉFECTURE

31 JUL. 2016

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
2015

**COLMAR**  
AGGLOMÉRATION



# SOMMAIRE

EDITO

## 1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION 5

- PRÉSENTATION ..... 6
- FONCTIONNEMENT ..... 8

## 2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION 11

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ..... 12
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 19
- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE ..... 27
- RESSOURCES ..... 33

## 3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME 37

**Directeur de publication**

Gilbert Meyer

**Rédacteur en chef**

Sylvie Maurutto

sylvie.maurutto@colmar.fr

**Conception**

L'attitude 90 - Belfort

**Impression**

Grai Etiquette - Colmar

**Crédits photos**

Colmar Agglomération

Pictural - Colmar

# EDITO



**Gilbert Meyer**  
Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Colmar a peut-être changé d'identité en devenant Colmar Agglomération, mais elle n'a pas changé ses fondamentaux. Aujourd'hui comme hier, ces derniers s'articulent autour d'une doctrine simple ayant fait ses preuves : une situation financière saine grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une fiscalité modérée et attractive, une politique d'investissement dynamique et un faible niveau d'endettement. Dans le contexte actuel difficile que connaissent les collectivités territoriales, cette véritable « marque de fabrique » est un gage de sécurité pour l'avenir.

Une étude de l'Observatoire des Villes de France sur les budgets 2014 des Etablissements Publics de coopération intercommunale montre qu'à Colmar Agglomération, les dépenses en charges de fonctionnement sont inférieures de 403 € par an et par habitant à la moyenne nationale (1038 € contre 1441 €). Les charges de personnel si souvent pointées du doigt dans certaines collectivités sont inférieures à la moyenne nationale de 79 € par an et par habitant. D'ailleurs, elles n'ont pas bougé au niveau de Colmar Agglomération depuis 5 ans alors qu'elles ont augmenté ailleurs de 2 %.

Quant à la dette, Colmar Agglomération n'aura recouru à aucun emprunt au titre de son budget principal depuis 2003, année de sa création. Les seuls emprunts de Colmar Agglomération sont ceux pris en charge à travers les communes membres, lors du transfert des compétences. En revanche, la capacité annuelle de financement des investissements est supérieure de 9,62 M € par rapport aux autres regroupements intercommunaux.

Une conséquence découle de ces paramètres. Elle est heureuse pour l'économie, et donc pour l'emploi : le montant des investissements réalisés par Colmar Agglomération est de 582,80 € par an et par habitant, soit plus 31 % par rapport à la moyenne nationale (443,40 € par an et par habitant).

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que cette « marque de fabrique » est un levier d'émulation. En février 2015, les communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg (10 communes), du Pays de Brisach (22) et de la Vallée de Munster (16) ont fait appel à Colmar Agglomération afin que soit étudiée la possibilité d'une prise en charge de leurs procédures d'instructions des autorisations d'urbanisme. Un schéma a donc été mis au point afin que le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Ville de Colmar soit mutualisé au profit de 48 communes, en plus de Colmar Agglomération. Huit professionnels ont été embauchés à cet effet, chaque communauté de communes participant financièrement au coût de la prestation, au prorata du nombre d'actes transmis pour instruction.

Il s'agit là d'un service collectif rendu au meilleur prix au regard des effets d'échelle générés par la mutualisation.

# 1

## PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

# PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

## CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

### ○ Le périmètre

#### 1<sup>er</sup> novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / 8 communes.

#### 1<sup>er</sup> janvier 2006

Adhésion de la commune de Jepsheim / 9 communes.

#### 1<sup>er</sup> janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / 14 communes.

#### 30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

#### 1<sup>er</sup> janvier 2016

Intégration des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerswihr / 21 communes.

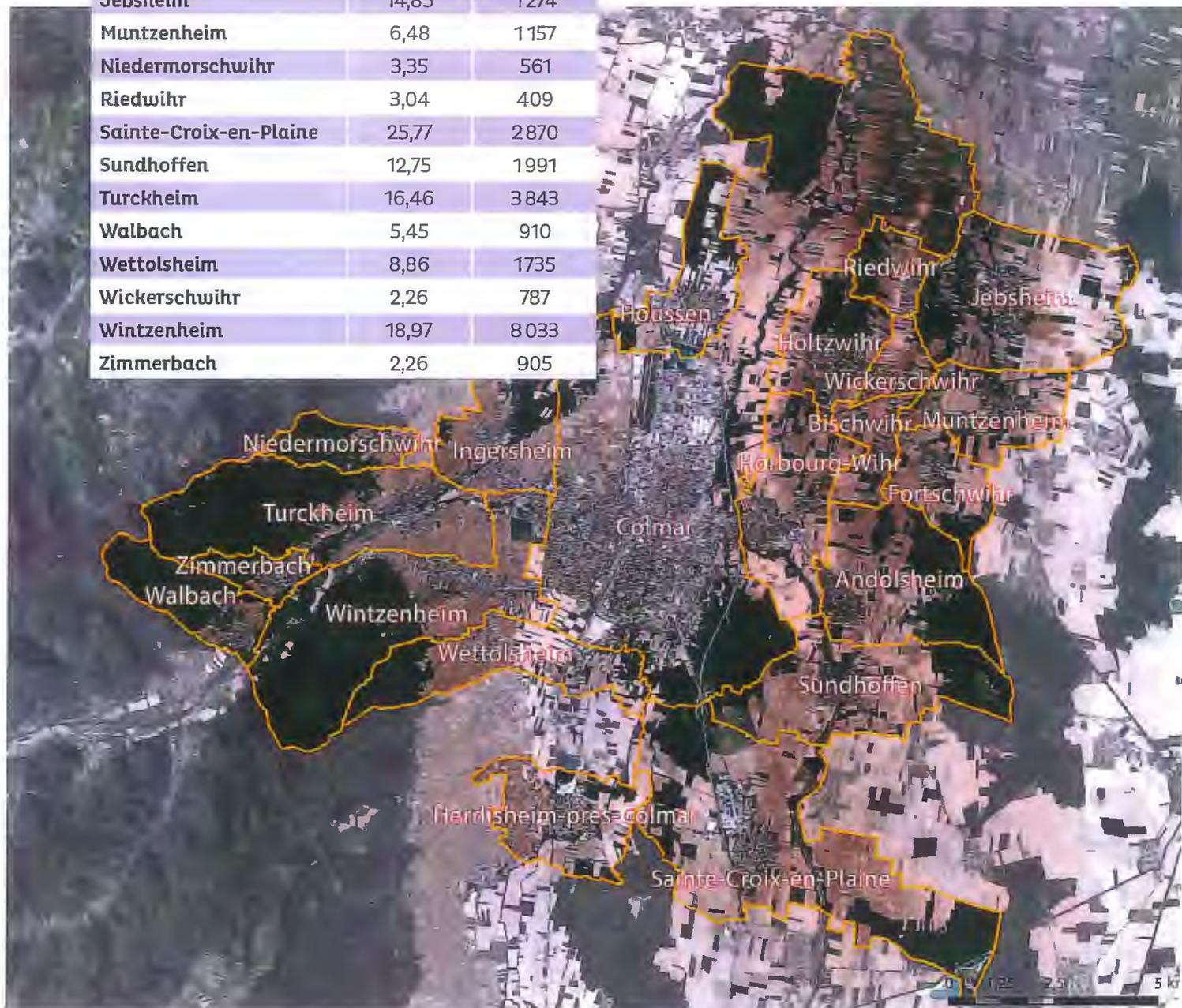
## Colmar Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2016

21  
communes

113 883  
habitants

244,39  
km<sup>2</sup> de  
superficie

	Surface (km <sup>2</sup> )	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2 284
Bischwihr	3,25	981
Colmar	66,57	69 488
Fortschwihr	4,80	1 217
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 842
Holtzwihr	6,45	1 400
Horbourg-Wihr	9,42	5 521
Houssen	6,70	1 981
Ingersheim	7,44	4 694
Jebbsheim	14,85	1 274
Muntzenheim	6,48	1 157
Niedermorschwihr	3,35	561
Riedwihr	3,04	409
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	2 870
Sundhoffen	12,75	1 991
Turckheim	16,46	3 843
Walbach	5,45	910
Wettolsheim	8,86	1 735
Wickerschwihr	2,26	787
Wintzenheim	18,97	8 033
Zimmerbach	2,26	905



# FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

## UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

---

### **Les conseillers municipaux**

Des conseillers municipaux des 21 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

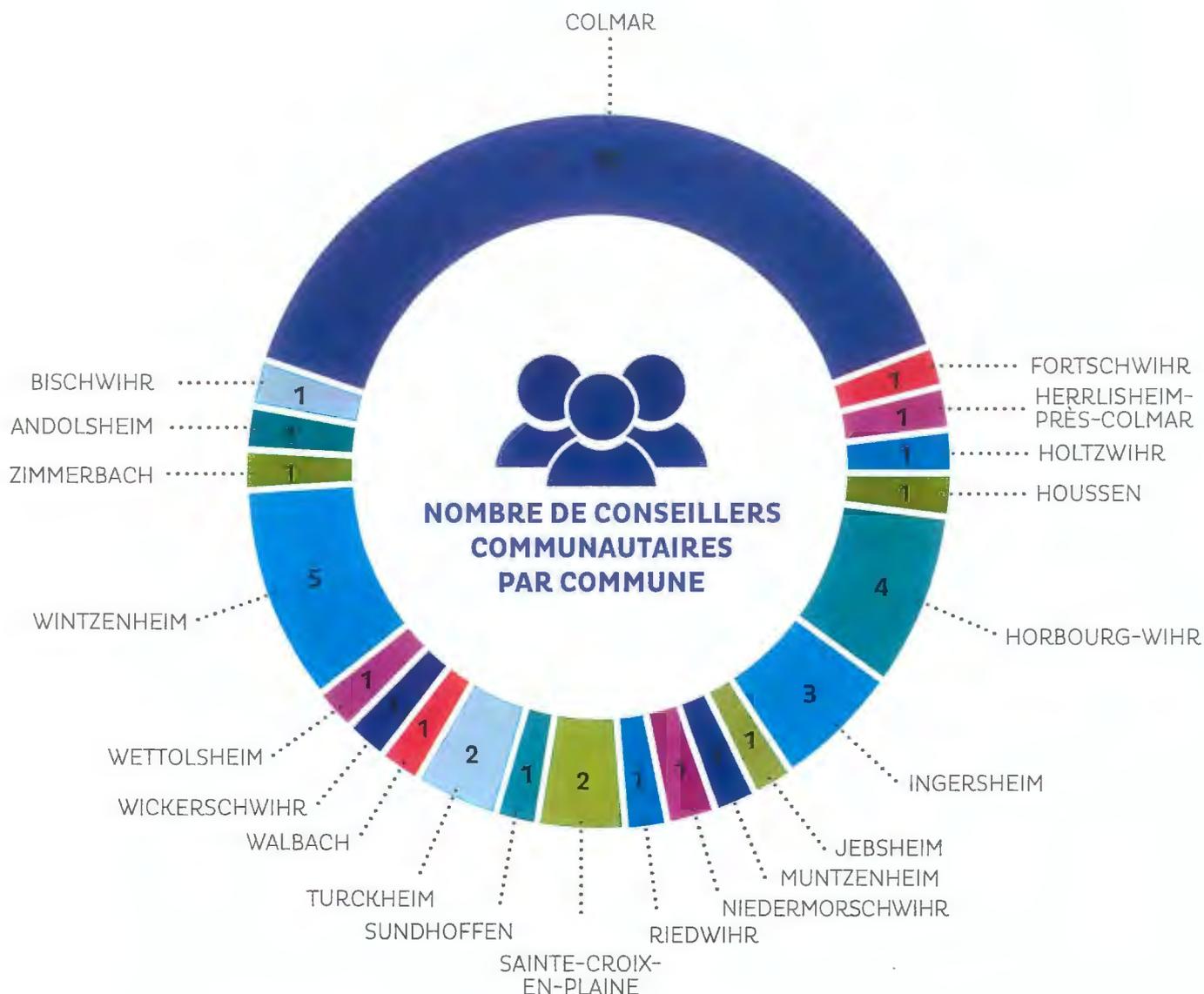
### **Les conseillers communautaires**

Les conseillers communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

### **Le bureau de l'agglomération**

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 20 assesseurs.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION  
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE  
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



### Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

### Le bureau

Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 20 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

### Le président

Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

## ○ Les commissions

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



## ○ La commission consultative des services publics

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission consultative des services publics a été créée pour l'ensemble des services publics confiés par la communauté d'agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée d'autonomie financière.

En 2015, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : sur le service public des transports ; sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

## ○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges. Elle s'est réunie 1 fois au courant de l'année 2015.

## L'ACTIVITÉ 2015 EN CHIFFRES

**44** marchés publics contractés

**9** réunions des maires et vice-présidents

**6** réunions du bureau

**6** réunions du conseil communautaire

**154** délibérations

# 2

## L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
- RESSOURCES

# DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## 1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar Agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population active.

### Quatre leviers principaux :

- développement des relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières,
- maintien d'une pression fiscale limitée sur les entreprises,
- renforcement des outils de soutien à l'économie locale,
- politique foncière dynamique au service de l'implantation des entreprises.

### ○ Faits marquants en 2015



#### 3 réunions de chefs d'entreprises

Trois réunions ont eu lieu sous la forme de « petits-déjeuners d'échange » auxquels ont été conviés, à chaque fois, une trentaine de chefs d'entreprise de l'agglomération (12 mars, 4 juin et 9 octobre).



#### Requalification urbaine et économique de l'ancienne gare de marchandises

Entrée en phase opérationnelle de l'étude stratégique de requalification urbaine et économique de l'ancienne gare de marchandises, route de Rouffach à Colmar. Deux comités de pilotage ont eu lieu, associant la SNCF. Ils ont permis d'aboutir à l'identification des premières pistes d'une revalorisation du site à dominante économique sous la forme d'un parc d'entreprises associant locaux d'activités et bureaux.



#### Soutien à l'économie locale

Poursuite de la politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers de la mise en place de deux nouvelles aides directes aux entreprises :

- aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération,
- aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services.

## ○ Aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération

Colmar Agglomération a la volonté de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur son territoire. Il s'agit donc de soutenir les entreprises, mais aussi de leur faciliter les démarches autant que faire se peut. C'est pleinement l'état d'esprit qui a présidé à la création de cette nouvelle aide mise en œuvre en octobre 2015.

Complémentaire aux dispositifs de soutien de la Région Alsace, elle permet d'en accroître l'effet incitatif pour les entreprises de l'agglomération, sans ajouter de démarches administratives supplémentaires pour les dirigeants (qui ne remplissent qu'un seul dossier) et en limitant les coûts de fonctionnement de sa mise en œuvre.

Cette action s'appuie sur les critères d'éligibilité et de calcul du dispositif «d'aide régionale à l'investissement» de la Région Alsace. Calculée sur la même assiette de dépenses que celle retenue par la Région, elle consiste en une majoration de 50% de la subvention attribuée par la Région Alsace.

**Ainsi, avec l'aide de Colmar Agglomération (plafonnée à 50 000 €), le soutien complémentaire s'élève à :**

**7,5%** | de l'assiette éligible pour une entreprise en phase de création-reprise

**5%** | de l'assiette éligible pour une entreprise en phase de développement

## ○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activité ou de service



La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. Dans cette perspective, il est entendu qu'un local vacant véhicule une image négative.

Colmar Agglomération a donc souhaité mettre en place une aide à l'aménagement

intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière.

**Ce dispositif consiste en une subvention de 20% des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vacant** (sans délai de vacance minimal), dans la limite de 6 000 € d'aide. Les travaux réalisés doivent être conformes aux règlements d'urbanisme, et les autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).

## ○ Aide à l'immobilier d'entreprise

Depuis 2006, Colmar Agglomération délivre une aide à l'immobilier d'entreprise en complément du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation (FDAI). L'objectif consiste à favoriser la réalisation des investissements immobiliers concourant à la création d'emplois.

Ce dispositif permet, à travers la délivrance d'une avance remboursable sans intérêts, de soutenir les entreprises industrielles dans l'acquisition, la construction ou encore l'extension de leurs bâtiments.

- Le prêt sans intérêts est remboursé sur une durée comprise entre 8 et 12 ans.
- Le projet est réalisé sous crédit-bail via la société Alsabail, maître d'ouvrage de la construction.
- Depuis le début de la mesure, Colmar Agglomération a soutenu 9 entreprises pour un capital prêté de 1 559 440 €.



En 2015, ce dispositif a permis de soutenir **LA SARL UBERTIHOME** (MONDIAL UBERTI'S)

à hauteur de **50 000 €**

> 2 emplois supplémentaires prévus



## ○ Zones industrielles et d'activités

### Zone industrielle et d'activités de Colmar



Réaménagement de la rue Lavoisier (1<sup>er</sup> tranche) entre le giratoire de la rue du Ladhof et la rue André Kiener

Montant  
**720 000 € TTC**

### Zone d'activités de Sainte-Croix-en-Plaine

Un lot a été vendu dans le secteur SISCO, permettant l'installation de l'entreprise API Développement sur une surface totale de 1748 m<sup>2</sup>

Montant  
**102 295 € TTC**

Un terrain d'une superficie de 3 291 m<sup>2</sup> a été vendu à l'entreprise SCI EMERAUDE (INTERFERM) en secteur SISCO

Montant  
**198 594 € TTC**

### Zone d'activités de Horbourg-Wihr

Les travaux de viabilisation de la première tranche ont été achevés en mars 2015

Montant global de travaux  
**800 000 € TTC**

## ○ Panneaux aux entrées de Colmar Agglomération



## 2. EMPLOI

### ○ La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Chiffres clés 2015

**109 454 h**

d'insertion réalisées au 31 décembre  
(Pôle Habitat et Ville de Colmar compris)

**16 chantiers**

de démolition, construction, réhabilitation,  
résidentialisation, travaux publics et espaces verts

**262 bénéficiaires**

71% sont issus de la zone prioritaire,  
43% sont des jeunes et 21% des seniors

**79%**

ont un niveau CAP – BEP voire aucun diplôme

**117 entreprises**

de tous corps d'états



#### Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2015

- Réaménagement des voies avenue de l'Europe
- Travaux d'extension du musée Unterlinden
- Travaux du parvis du musée Unterlinden
- Construction de 56 logements et locaux commerciaux – route de Neuf-Brisach
- Construction de 27 logements éco quartier et locaux commerciaux rue d'Amsterdam





## ○ Le salon régional de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération soutient l'association Jeune emploi formation dans l'organisation du Salon régional formation emploi.

L'édition 2015 s'est déroulée au Parc des Expositions de Colmar, les 23 et 24 janvier, avec plus de 20 000 visiteurs et 300 exposants dont 58 % ont recruté des candidats rencontrés à cet évènement (39 % pour des contrats à durée indéterminée).

Montant global de l'aide **3855€**

## ○ Autres actions en faveur de l'emploi

Colmar Agglomération soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

### MISSION LOCALE DES JEUNES

- 184 830 € de subvention annuelle
- 1457 jeunes accompagnés dont 62 % des bénéficiaires ont pu accéder à un emploi ou une formation

### PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- 15 798 € de subvention
- 16 prêts d'honneur accordés pour 138 100 €
- 79 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi
- 7 % avaient moins de 26 ans / 21 % plus de 45 ans
- 39 emplois créés ou maintenus
- 50 % des bénéficiaires sont parrainés par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité

### SOUTIEN AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Depuis 2015, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs centres communaux d'action sociale, l'action des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

- 11 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), bénéficiant de l'agrément de l'Etat validé par le Conseil Départemental de l'insertion par l'activité économique, œuvrent sur le territoire de Colmar Agglomération et constituent des partenaires de l'agglomération notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

**En 2015, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à 36 159 €.**

## 3. UNIVERSITÉ

### ○ L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Les deux campus universitaires de l'UHA accueillent 1857 étudiants sur deux sites principaux : le Grillenbreit et le Biopôle.

Rattaché à l'UHA, l'IUT de Colmar propose :

- 9 diplômes universitaires de technologie (DUT),
- 10 licences professionnelles (LP),
- 3 formations internationales,
- 2 formations exportées à Douala au Cameroun.

La faculté de marketing et d'agrosociétés propose plusieurs formations professionnelles de niveau licence et master dans les domaines du commerce et de l'agroalimentaire. Deux laboratoires de recherche lui sont rattachés :

- le laboratoire vigne biotechnologies environnement (LVBE) au Biopôle,

• le centre de recherche sur les médiations (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) au Grillenbreit.

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage, ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

**L'Université de Haute-Alsace se place au cinquième rang national en proportion d'étudiants apprentis.**



Colmar compte plus de **3 400 étudiants post-bac** (public et privé)

### ○ Les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA



Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence « enseignement supérieur » a été transférée à la communauté d'agglomération.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville, Colmar Agglomération, compétente en matière d'enseignement supérieur poursuit l'accompagnement de l'UHA sur le territoire de l'agglomération.

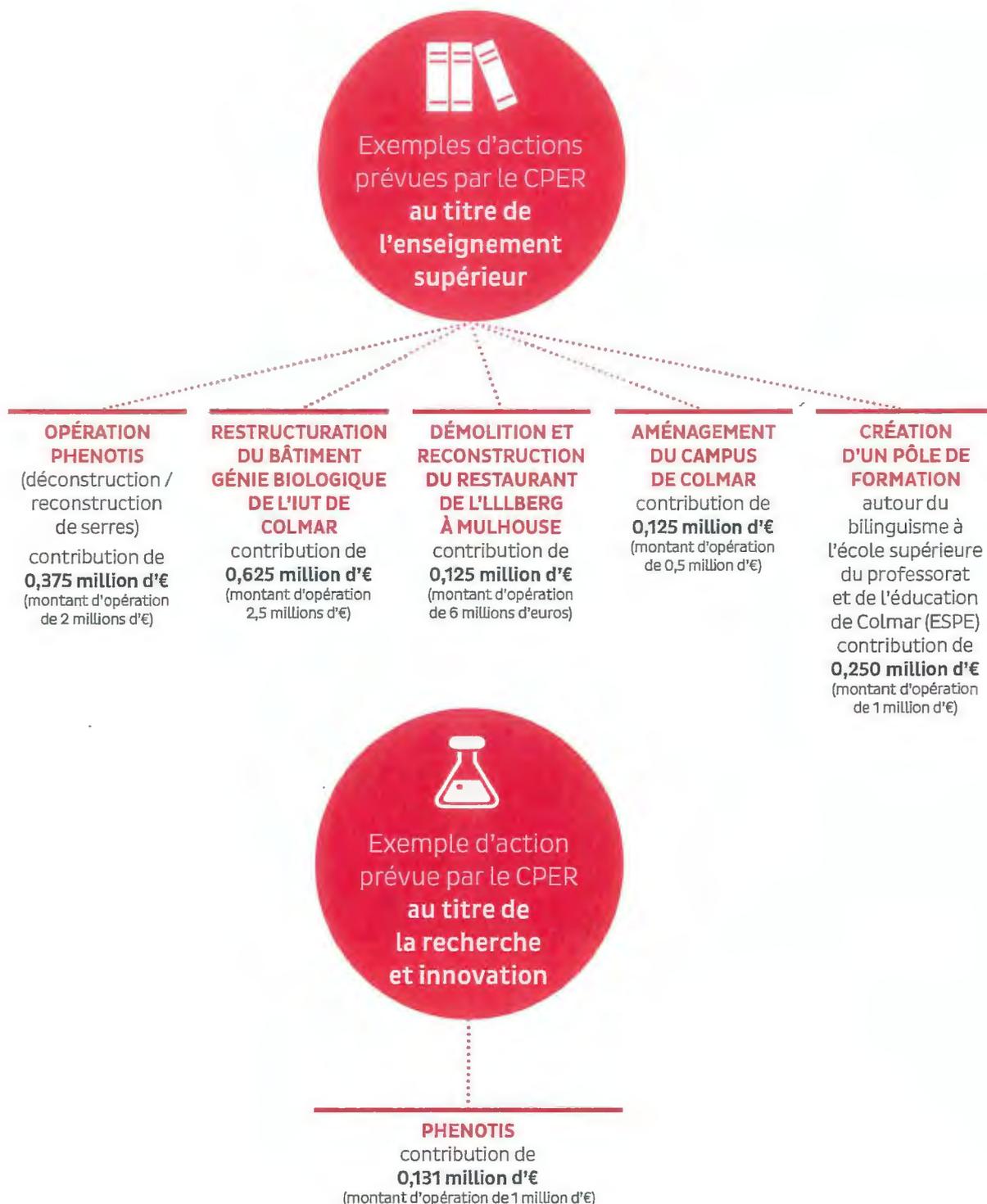
**Le conseil communautaire réuni le 24 septembre 2015 a ainsi voté une contribution de 18 500 euros au profit de l'UHA pour soutenir des projets d'étudiants** (subvention en fonctionnement de 1500 euros) et des investissements (subventions de 6000 euros pour l'équipement en vidéo projection de deux salles

de la faculté de marketing et d'agrosociétés et de 11000 euros pour le renouvellement du système multimédia d'un amphithéâtre sur le campus du Grillenbreit).

**Colmar Agglomération soutient également pour la troisième année consécutive l'organisation par l'UHA du Trophée des fruits et légumes d'Alsace** (subvention de 3 000 euros au titre de 2015). Il s'agit d'un concours d'innovation alimentaire associant les étudiants des licences agronomie/agroalimentaire et marketing/vente des campus de Colmar du Biopôle et du Grillenbreit.

## Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribuera à hauteur de 1,63 million d'euros au volet ESRI (enseignement supérieur recherche innovation) du contrat de plan Etat-région (CPER) couvrant la période 2015-2020 (sur les 13 millions d'euros d'opérations inscrites).



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## 1. TRANSPORTS PUBLICS

Autre compétence obligatoire de Colmar Agglomération, l'aménagement du territoire communautaire passe beaucoup par l'organisation des transports publics.

En la matière, le périmètre de Colmar Agglomération est joint à celui de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun. Ils constituent ainsi un ensemble cohérent pour assurer une offre de transport public dynamique.

Dans le cadre d'une délégation de service public, le service de transports en commun est assuré par un seul et même prestataire : la TRACE.

### ○ Les investissements pour améliorer le réseau

**Mise en accessibilité  
de 63 arrêts de bus**  
(programme 2014 et 2015) pour  
les personnes à mobilité réduite  
pour un montant  
de 800 000 € TTC

Afin d'améliorer le service de transport aux habitants en situation de handicap, Colmar Agglomération a augmenté le service TRACE MOBILE de 650 courses / an pour un montant de 20 000 €.



## ○ La gratuité des transports publics pour les collégiens

Public visé = les collégiens pendant l'année scolaire.

Seule la période des vacances (estimée à 3 mois) reste à la charge des familles pour un montant de 51 euros par abonnement annuel.

Colmar Agglomération finance donc 129 euros par abonnement.

**Près de 1122 familles ont déjà bénéficié du dispositif au titre de l'année 2015.**



COÛT GLOBAL  
POUR L'AGGLOMÉRATION  
EN 2015

**145 400€**

## ○ Les partenariats / intermodalité des transports en commun

• Colmar Agglomération a poursuivi sa participation aux projets d'échelle régionale. Ainsi le site Internet des transports en commun «Vialsace» a vu ses fonctionnalités accrues avec notamment un calculateur tarifaire et l'intégration de l'offre d'autopartage et de covoiturage. La participation de Colmar Agglomération s'est élevée à 12 850 € TTC pour l'année 2015.

• Colmar Agglomération a poursuivi sa participation à la liaison Colmar / Breisach à hauteur de 10 700 € pour 2015. De plus, Colmar Agglomération s'est engagée à participer à l'étude menée par la Région pour la mise en œuvre d'un transport à haut niveau de service (THNS) pour un montant de 20 000 €.

• **Enfin, Colmar Agglomération a poursuivi sa participation à la navette des crêtes à hauteur de 6 210 €, en 2015.**

## ○ Le budget transport

Le budget transport est financé à titre principal par :

- les recettes provenant de la taxe de versement transport dont le taux de 0,60 % à 0,65 % en 2015 sur Colmar Agglomération = 6 764 428 euros,

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat = 172 582 euros,

- la participation du Conseil Départemental aux transports scolaires = 146 884 euros,

- la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel = 171 600 euros,

- le reversement de la TVA pour les biens acquis par Colmar Agglomération et mis à disposition de la STUCE pour la réalisation du service de transports publics = 72 376 euros,

- **les recettes de billetterie encaissées par la STUCE en 2015 s'élèvent à 19 094 36 euros (+ 2,5 % par rapport à 2014).**



## 2. AUTRES MODES DE TRANSPORTS : le plan de déplacements urbains (PDU)

### ○ Objectifs

Le PDU a été approuvé en juin 2012 pour une durée de 10 ans, en vue de concevoir une politique générale des transports répondant aux objectifs suivants :

- Développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable, notamment en réduisant le trafic automobile,
- Améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport,

- Promouvoir un cadre de vie de qualité,
- Organiser l'offre en matière de stationnement à l'échelle de l'agglomération,
- Favoriser les modes de transports doux et étendre le réseau de circulation douce,
- Contribuer à la diminution de la pollution.

### ○ Etude de jalonnement sur le réseau

Dans le cadre de l'axe 1 du PDU (réseau viaire, circulation, livraison), une étude de jalonnement a été lancée en 2015 afin de proposer des préconisations sur la signalisation directionnelle pour faciliter le guidage des poids lourds sur les axes les plus adaptés.

**Préconisations sur la signalisation directionnelle pour faciliter le guidage des poids lourds**

**Coût : 18 615 € HT**

(soutien du Conseil Départemental à hauteur de 30 % au titre du Contrat Territoire de Vie)



### ○ Le schéma communautaire des pistes cyclables

Dans le cadre du schéma communautaire des pistes cyclables adopté en 2011, et de l'axe 5 du PDU (développement des modes de transports doux), le programme de réalisation des pistes se poursuit pour compléter les itinéraires entre les communes et la Ville de Colmar à l'échelle de l'agglomération.

Une carte intercommunale des pistes cyclables a par ailleurs été élaborée et diffusée, notamment lors de la journée de l'environnement consacrée au vélo. Cette carte a été complétée par des boucles autour de Colmar, proposant des itinéraires sécurisés (sous forme de « Z'Cartes » en format carte bleue).



## 3. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

---

### ○ Le bilan triennal du PLH

L'agglomération a réalisé le bilan triennal de l'ensemble des actions de son PLH.

Les objectifs de 8 actions sont aujourd'hui atteints et 7 actions sont en cours de réalisation.

### ○ L'aide au portage foncier des communes membres

Ce dispositif est une aide au financement du portage foncier pour soutenir les opérations d'acquisitions foncières réalisées par les communes de l'agglomération et/ou les organismes de logement social pour produire des logements aidés. Les opérateurs bénéficient d'une subvention de Colmar Agglomération versée en 4 fois sur une durée de 4 années.

En 2015, Colmar Agglomération a versé 8 400 € à Habitats Haute-Alsace (prise en charge des intérêts du prêt Gaia) pour la construction de 40 logements à Horbourg-Wihr.



  
**40**  
LOGEMENTS  
CONSTRUITS À  
HORBOURG-WIHR

### ○ Les perspectives

Un avenant au PLH sera réalisé en 2016 visant à incorporer toutes les communes ayant intégré le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Arrivant à échéance en février 2017 et compte-tenu des délais nécessaires à l'adoption d'un nouveau PLH, les études seront lancées en 2016.

## 4. SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES MEMBRES

---

Le conseil communautaire du 18 décembre 2014 a confirmé le soutien apporté par Colmar Agglomération aux projets portés par ses communes membres. Ainsi, une enveloppe pour l'aide aux investissements a été fixée à hauteur de 4,5 M€ pour une première période portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Ces fonds de concours sont versés sur la base des dossiers d'équipement présentés par les communes

selon les règles et conditions applicables dans ce domaine.

**En 2015, huit communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 2,6 millions d'euros.**

## 5. ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

---

### ○ Système d'information géographique

Le système d'information géographique de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire.

#### Réalisations SIG

- Intégration et mise aux normes des données numériques des documents d'urbanisme des 60 communes dont les autorisations d'urbanisme sont instruites par Colmar Agglomération,
- Environ 1500 plans confectionnés,
- 270 extractions de données topo et SIG (2400 ha) pour des études et projets,
- Déploiement de la consultation du cadastre et de l'urbanisme sur le nouvel outil IntraGéo (350 utilisateurs professionnels enregistrés),
- Déploiement de solution de consultation du cadastre sur smartphones pour les élus et services,
- Administration de [www.agglo-colmar.fr](http://www.agglo-colmar.fr) (10 600 visites pour 7 000 utilisateurs professionnels et particuliers),
- Evolution de l'outil de gestion géolocalisée du patrimoine de voirie pour la Ville de Colmar (13 000 objets géo-référencés) et extension du projet au service des espaces verts,
- Catalogage des données du SIG pour un référencement au niveau régional, national et européen (Directive Inspire),
- Préparation et suivi de l'opération de thermographie aérienne 2015-2016.

#### Réalisations topographiques

- Réalisation de 30 procès-verbaux d'arpentage
- Récolement de données dans les zones d'activités
- Mise à jour de plans topographiques sur 30 km de voirie
- Levés topographiques pour les projets de pistes cyclables, zones d'activités, voiries...



## ○ La base nautique de Colmar-Houssen

Au cours de l'été 2015, le nombre de jours d'ensoleillement a été exceptionnel, mais les chaleurs excessives ont vraisemblablement freiné la venue des usagers.

- 2015 = 45 605 entrées et 60 872 € de recettes
- Rappel
- 2014 = 28 958 entrées et 110 195 € de recettes
- 2013 = 52 601 entrées et 175 743 € de recettes
- 2012 = 45 644 entrées et 133 309 € de recettes

### Les travaux réalisés sur le site

Démarrage d'un projet d'extension pour un montant de 1 200 000 € consistant en l'aménagement d'une plaine de jeux et de zones ombragées, avec la réalisation d'un premier espace ombragé (avec tables de pique-nique et ponton) pour un montant de 80 000 €.

### Événements

- Un événement majeur : le triathlon de Colmar avec plus de 2000 participants.
- 18 animations gratuites en partenariat avec des associations locales.

### Vie associative

- 41 créneaux horaires ont été occupés par l'ACSS (sauvetage secourisme de Colmar) pour son entraînement.
- 9 créneaux occupés par le club Colmar évasion plongée (CEP).
- 11 créneaux occupés par le club de plongée A+ Colmar.
- 3 stages d'animation été.

### Contrôle de l'Agence régionale de la santé

Un prélèvement a été fait chaque semaine et aucune remarque n'a été formulée par l'Agence régionale de la santé.

La base nautique conserve une qualification d'eau excellente au titre de l'année 2015.



2015  
45 605  
entrées  
=  
60 872 €  
de recettes



18

ANIMATIONS GRATUITES  
EN PARTENARIAT AVEC  
DES ASSOCIATIONS  
LOCALES





## ○ Les campings

Les conditions climatiques en 2015 ont été particulièrement favorables en période estivale. Malgré la baisse relative des réservations durant la période des marchés de Noël, le marché de l'hôtellerie de plein air continue donc de progresser.

### Camping de Horbourg-Wihr

Le délégataire, le groupe Huttopia, a poursuivi son programme d'investissement en 2015 :

- implantation et mise en location de 12 nouveaux chalets en bois sur la zone de la petite plaine,
- création d'une piscine,
- rénovation de l'espace d'accueil.

**524 857 € HT de chiffre d'affaires en 2015**

soit 121 460 € HT augmentation par rapport à 2014

→ Redevance perçue par Colmar

Agglomération = 28 491 € TTC

### Camping de Turckheim

Le nouveau gestionnaire de l'équipement, la SARL « Les 3 Portes » (groupe Clair-Vacances de Sainte-Croix-en-Plaine) a également poursuivi son programme d'investissement :

- rénover le bâtiment d'accueil,
- aménager une double entrée avec l'installation de nouvelles barrières,
- rénover le toit de la salle de réunion et de l'ancien sanitaire,
- planter des arbres sur la place centrale du camping.

**317 495 € HT de chiffre d'affaire en 2015**

soit 107 668 € HT d'augmentation par rapport à 2014

→ Redevance perçue par Colmar

Agglomération = 15 109 € TTC

## ○ Aires d'accueil des gens du voyage

Concernant les aires d'accueil, les taux d'occupation des sites de Colmar (pouvant accueillir 18 familles) et Horbourg-Wihr (pouvant accueillir 14 familles) sont restés sensiblement stables d'une année sur l'autre avec un taux moyen de 45%.

## ○ Fourrières



**741**  
ANIMAUX CAPTURÉS

### Fourrière animale

En 2015, 741 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 776 en 2014, soit une baisse de 4,5%.

La participation financière de Colmar Agglomération à la SPA pour la gestion de la fourrière animale a été de 66 900 € pour l'année 2015.



**829**  
VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE

### Fourrière automobile

829 véhicules ont été mis en fourrière en 2015 contre 731 en 2014, soit une nouvelle hausse conséquente de 13% après celle de 10% observée l'année précédente.



# ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

## 1. ANIMATIONS ÉTÉ 2015

**Le nombre de participants et de stages proposés durant les 8 semaines de congés scolaires de l'été 2015 repartent à la hausse grâce à de nouveaux partenariats associatifs :**

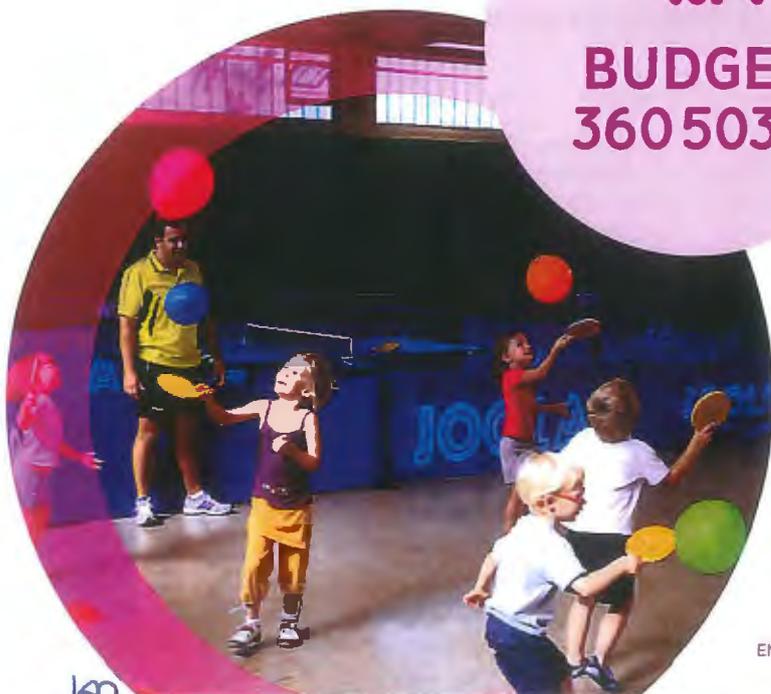
- 2 408 jeunes accueillis (2 366 en 2014, +1,8%),
- 5 341 places de stages payants occupées durant l'été 2015 (5 287 en 2014, +1%), à rapporter aux 6 945 places de stages payants disponibles (7 119 en 2014),
- taux d'occupation = 77% (75% en 2014),
- 2 203 enfants originaires de Colmar Agglomération (+3,8%), soit 91,4% des participants.

**Budget = 360 503 € dont :**

- 258 728 € de subventions aux associations (en hausse de 8,2%),
- participation financière des familles = 238 728€ (+8,9%),
- direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDSCPP) = 20 000 € (stable),
- Colmar Agglomération = 96 615€ (97 264€ en 2014, soit -0,7%) dont 66 027 € à la Ville de Colmar pour ses prestations.



**BUDGET  
360 503 €**





**9 500**  
PERSONNES ACCUEILLIES  
À L'OBSERVATOIRE  
DE LA NATURE



## 2. ENVIRONNEMENT

### ○ L'éducation à l'environnement depuis les locaux pédagogiques de l'Observatoire de la nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement qui accueille chaque semaine notamment des scolaires, de la maternelle au lycée, l'Observatoire de la nature est aussi exemplaire par la réhabilitation de bâtiments anciens et la construction de locaux neufs (toiture végétalisée, géothermie, etc.).

Le niveau d'activités relatives à l'éducation à l'environnement atteint des records avec plus de 9 500 personnes accueillies en 2015 toutes animations confondues, soit l'équivalent de plus de 2 200 journées-participants par an et par animateur, alors que la moyenne régionale pour les structures de taille similaire est de 1 800.

## ○ Les différentes actions pour la maîtrise de l'énergie

En 2015, près de 450 logements ont bénéficié d'une aide de Colmar Agglomération pour la rénovation thermique de l'habitat ; cela représente un volume financier de 350 000 €, pour un montant de travaux réalisés à hauteur de 1 500 000 €.

L'ensemble des logements des communes membres de Colmar Agglomération étant désormais éligibles depuis 2015 à ce dispositif, on a vu, au mois de décembre 2014, des aides de Colmar Agglomération être attribuées à des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique de leur logement dans les communes de Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim, et même un premier dossier à Walbach.

D'une manière générale, entre le début et la fin de l'année 2015, 750 personnes auront trouvé auprès des animateurs de

l'Espace info énergie (EIE) un accompagnement dans la recherche d'informations préalables et la préparation de travaux d'économies d'énergie.

Par ailleurs, l'EIE aura initié ou participé à près d'une vingtaine d'animations hors ses murs, notamment lors de la Fête de la nature qui a été organisée par l'Observatoire de la nature au mois de mai 2015, la foire Eco Bio d'Alsace au Parc des Expositions de Colmar au mois de mai 2015, ou encore le 5ème salon de la rénovation énergétique tenu à Wintzenheim au mois de septembre 2015.



450

LOGEMENTS  
ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE  
POUR LA RÉNOVATION  
THERMIQUE



### 3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

---

Parmi les investissements réalisés en 2015, on peut noter les opérations suivantes :

- réalisation de la première tranche des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement pour gérer les eaux pluviales sur la partie aval de Wintzenheim pour un montant global de 2 670 000 € HT, comprenant un collecteur sur 1 500 mètres linéaires et un bassin de rétention de 4 000 m<sup>3</sup>,



- mise en service de la station d'épuration de Jepsheim au terme de travaux d'un montant de 1 800 000 M€ HT,

- des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement secteur du Krebsweg à Colmar pour 1 500 000 € HT,

- dernière tranche du renouvellement des réseaux d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales dans la Grand'rue à Turckheim : 500 000 € HT,

- pose d'une étanchéité sur la dalle du réservoir d'eau potable de 20 000 m<sup>3</sup> à Ingersheim : 300 000 € HT,

- réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement rue de l'Est et rue de Sélestat à Colmar : 300 000 € HT,

- automatisation de la vanne de crue sur le réseau d'eaux pluviales à Herrlisheim : 160 000 € HT,

- campagne de contrôle des branchements chez les particuliers à Horbourg-Wihr : 886 contrôles réalisés pour un montant de 80 000 €.

### 4. GESTION DES DÉCHETS

---

#### ○ Poursuite de l'extension bio-déchets

• Hors Colmar, toutes les communes bénéficient désormais de la collecte des bio-déchets.

• A Colmar, cette collecte a été étendue au quartier Sainte-Marie.

La collecte des bio-déchets permet de réduire considérablement la production des ordures ménagères. En dix ans, la diminution d'ordures ménagères est de 9 004 tonnes. Dans le même laps de temps, la production de bio-déchets a atteint fin 2015 les 2 860 tonnes.

Cette nouvelle collecte n'induit aucune augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui, depuis quatre ans, est fixée à 7,95%.



**63 000**

**usagers pratiquent la collecte des bio-déchets sur le territoire de Colmar Agglomération**

## ○ 1<sup>er</sup> bilan très satisfaisant pour la nouvelle déchetterie du Ladhof

Ce nouvel équipement a ouvert le 4 juillet 2015 avec :

- un quai spécifique pour la dépose des déchets verts ;
- une ressourcerie permettant de récupérer les objets pouvant encore être réutilisés ;
- une collecte permanente des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits de traitement, phytosanitaires, et autres) ;
- une collecte des plastiques en plusieurs filières selon leurs natures (polystyrène, gobelets, films, jouets, pots de fleur, sol PVC, encadrement de fenêtre, etc) ;

Par ailleurs, ce site est structuré autour d'un grand quai où l'on retrouve toutes les filières habituelles réparties en 16 bennes.

**Les premiers bilans traduisent une augmentation du taux de recyclage des déchets. Celui-ci est passé de 60% sur l'ancien site à 80% sur le nouveau.** Les frais de gestion n'ont pas augmenté malgré l'implantation de cette nouvelle déchetterie sur un terrain de 1 ha.

Par ailleurs, la diversité des filières de tri est plus importante, 35 filières sont à la disposition des usagers contre 19 précédemment.

Depuis le 4 janvier 2016, le contrôle d'accès des usagers est pratiqué sur l'ensemble des déchetteries. 30 000 usagers ont retiré leur carte. Ce contrôle d'accès permettra de mieux suivre la pratique de nos sites.



35

filières de tri

contre 19 précédemment

## ○ Tri des emballages : la collecte continue de progresser

**Courant 2015, le centre-ville de Colmar a fait l'objet d'un programme de remplacement des anciens sites de tri des emballages.** Neuf d'entre eux ont été refaits pour voir leur capacité doubler et leur intégration dans le paysage s'améliorer (grâce à leur enfouissement). En 2015 le site de Niedermorschwihr a également été enfoui.

Quant aux projets menés avec les bailleurs :

- avec Pôle Habitat : 12 sites (rue d'Amsterdam, route de Neuf-Brisach, rue de Berlin),
- avec LogiEst : 2 sites (rue des Brasseries).

L'année 2015 se solde par une nouvelle progression dans la collecte :

- pour les papiers et bouteilles plastiques, les quantités augmentent de 2,5% pour dépasser les 6 000 tonnes collectées.
- côté verre, la tendance est la même, les quantités progressent de 2% pour dépasser les 4 000 tonnes.

Cette progression est aussi le résultat du travail des contrôleurs qui sillonnent Colmar et son agglomération. En 2015, 32 000 contrôles ont été effectués.

+ 2,5 %

DE PLASTIQUE ET PAPIER  
COLLECTÉS EN 2015  
SOIT + DE 6 000 TONNES



+ 2 %

DE VERRE  
COLLECTÉS EN 2015  
SOIT + DE 4 000 TONNES

## ○ Poursuite du programme local de prévention des déchets

Colmar Agglomération s'est engagée à développer un programme local de prévention des déchets. Son but est de réduire la production des déchets par :

- la réalisation d'opérations de sensibilisation des enfants dans les classes de CE2 (opération Ecol'o tri) ;
- l'ouverture de sites de proximité pour la dépose de déchets verts à Herrlisheim, Walbach et Zimmerbach ;
- la promotion du compostage individuel et du jardinage au naturel, par l'organisation de formations au niveau des jardins familiaux ;
- la remise de couples de poules pondeuses (206 foyers participants pour cette première) ;

- l'ouverture d'une ressourcerie sur la déchetterie du Ladhof. Sa vocation est de détourner du traitement des déchets, des objets pouvant encore servir ;

- la réalisation de diverses actions de sensibilisation sur le thème du gaspillage alimentaire, la collecte des textiles usagés.

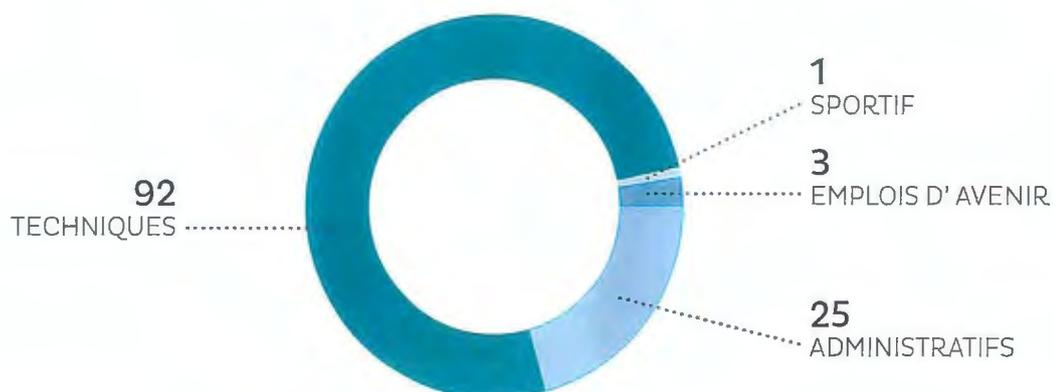
**206**  
FOYERS PARTICIPANTS  
À LA REMISE DE  
POULES PONDEUSES



# RESSOURCES

## 1. Ressources humaines

EFFECTIF TOTAL > 121 AGENTS



6 DÉPARTS ET 20 RECRUTEMENTS DONT :



**AGENTS TRANSFÉRÉS**  
de la Ville de Colmar  
et mis à disposition  
de la STUCE



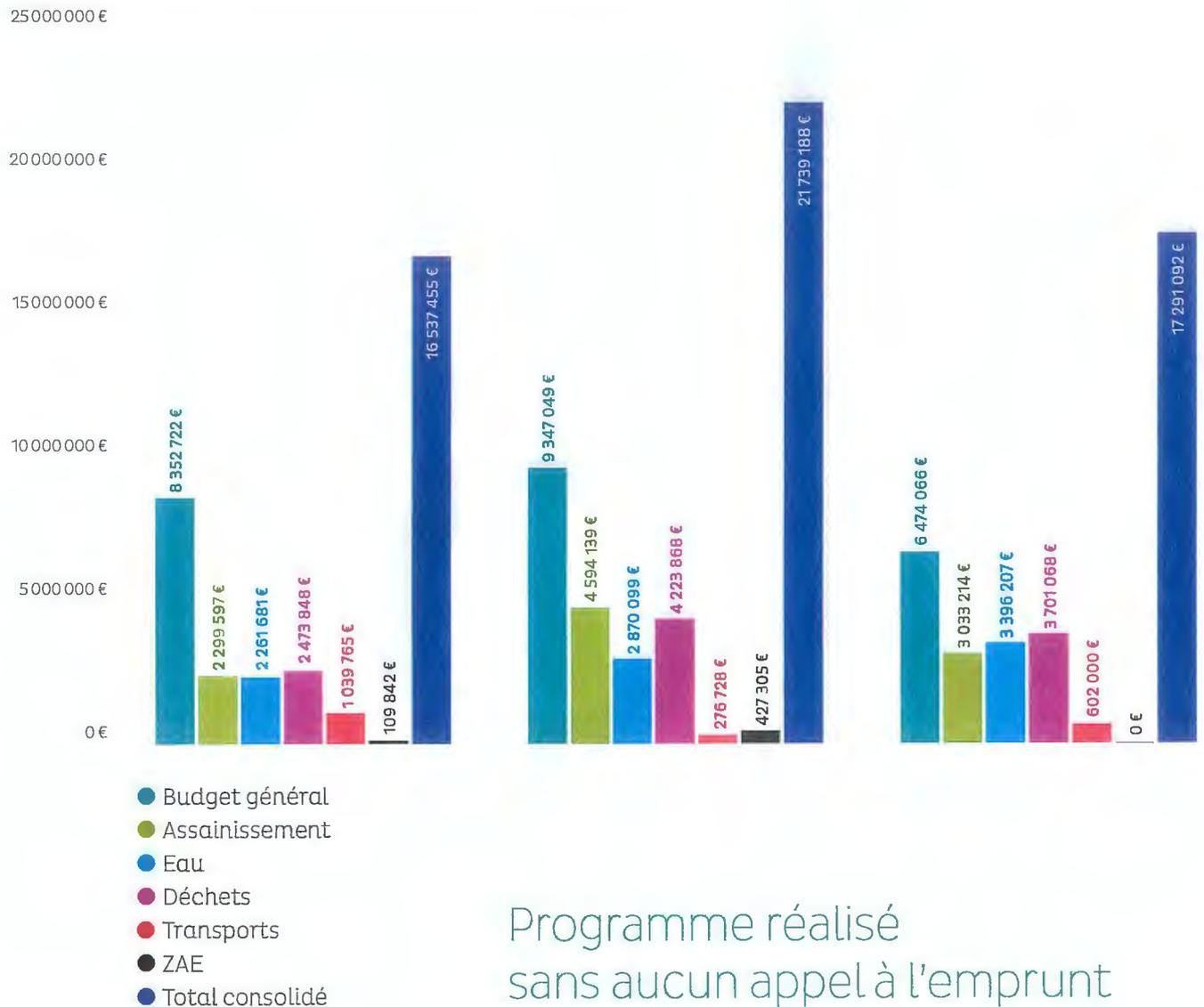
**INSTRUCTEURS**  
au service  
application  
du droit des sols



**REPLACEMENTS**

## 2. FINANCES

### ○ Dépenses d'investissements réalisées



Programme réalisé  
sans aucun appel à l'emprunt  
et en mobilisant près de  
**11 M€ d'autofinancement**

Le montant des investissements de Colmar Agglomération réalisés en 2015 a connu une baisse par rapport à 2014, qui était une année exceptionnelle avec notamment l'acquisition des bâtiments administratifs ou la modernisation des déchetteries, mais ce montant reste supérieur à 2013 de + 4,6%.

Parmi les réalisations 2015, il est à noter les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus pour un montant de 602 K€ sur le budget annexe des transports urbains.

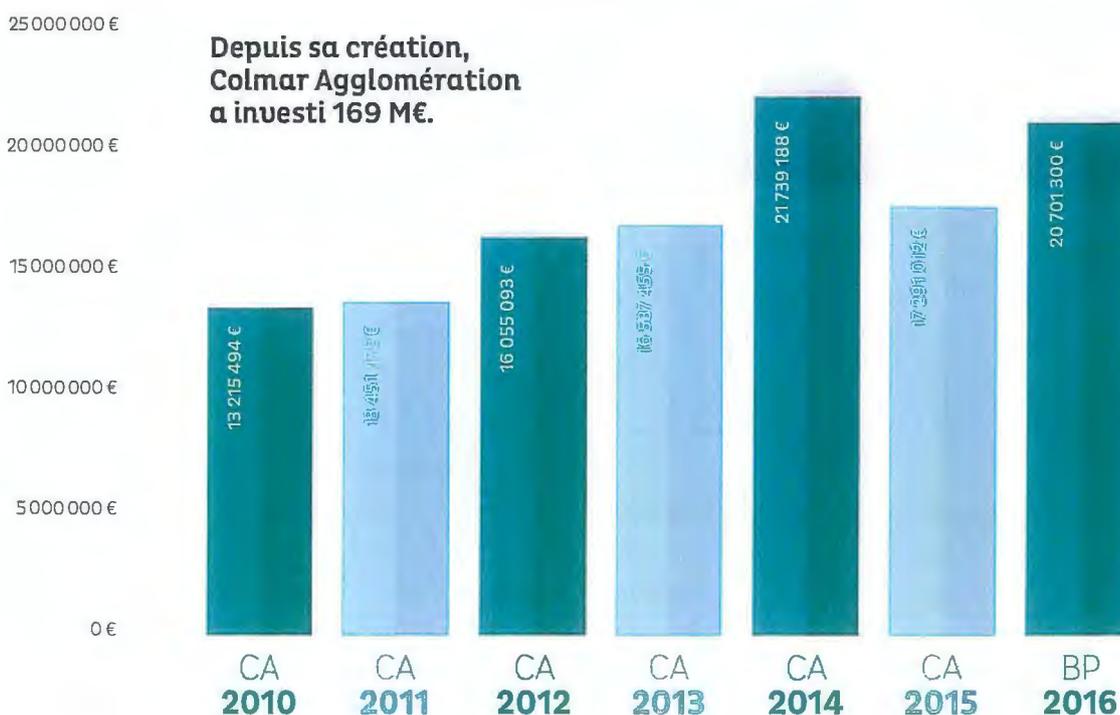
Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement totalisent globalement un niveau de réalisation comparable aux années précédentes.

Pour le budget général sur 6,5 M€ réalisés, 2,6 M€ soit 40% des réalisations, correspondent à des subventions d'investissement de Colmar Agglomération à ses communes membres (pour 1,965 M€), aux entreprises qui se créent ou s'étendent dans de nouveaux locaux (0,6 M€), ou aux particuliers (travaux d'économies d'énergie, aides diverses à l'habitat).

Colmar Agglomération a réalisé ce programme sans aucun appel à l'emprunt en mobilisant près de 11 M€ d'autofinancement.

Les recettes fiscales de Colmar Agglomération se stabilisent en 2015 malgré la conjoncture nationale défavorable. Elles s'élèvent à un total de 33,480 M€ (33,537 M€ en 2014).

## ○ Evolution des dépenses d'équipement





3

TROMBINOSCOPE  
& ORGANIGRAMME

# TROMBINOSCOPE

(AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016)

## LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



**Gilbert MEYER**  
Président de Colmar Agglomération /  
Maire de Colmar

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**Lucien MULLER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
délégué au développement  
économique, à l'attractivité  
du territoire et aux relations  
avec les agences de dévelop-  
pement économique régio-  
nales et départementales



**Jean-Marie BALDUF**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué aux finances et  
budgets, à la présidence  
de la commission locale  
d'évaluation des transferts  
de charges (CLETC) et de la  
commission Intercommunale  
des Impôts directs (CIID) et aux  
rapports avec les partenaires  
institutionnels



**Serge NICOLE**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué à la gestion des affaires  
courantes de l'administration  
générale de Colmar  
Agglomération, à la gestion des  
ressources humaines,  
à la représentation de Colmar  
Agglomération aux instances  
paritaires du personnel, à la  
présidence du Comité Technique  
Paritaire intéressant le personnel  
de Colmar Agglomération, à la  
présidence de la commission  
consultative des services publics  
Locaux.



**Philippe ROGALA**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué aux déplacements  
et aux transports (transports  
urbains, PDU, TGV Est et  
Rhin-Rhône)



**Mathieu THOMANN**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué à l'environnement  
(présentation des milieux  
naturels, observatoire de la  
nature)



**François HEYMANN**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué à l'entretien  
du patrimoine immobilier  
et des voiries d'intérêt  
communautaire (entretien  
et renouvellement des voiries  
de zones d'activités)



**Christian KLINGER**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué aux équipements  
(base nautique de  
Colmar-Houssen, fourrière  
automobile) et aux gens du  
voyage



**Jean-Claude  
KLOEPFER**  
8<sup>e</sup> Vice-Président délégué  
à l'eau potable,  
à l'assainissement collectif  
et aux eaux pluviales



**Stéphanie  
BARDOTTO-GOMEZ**  
9<sup>e</sup> Vice-Présidente  
déléguée à la politique de  
la ville (prévention de la  
délinquance) et au dispositif  
« animations été »



**Jean-Pierre  
BECHLER**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué à l'aménagement  
du territoire, à l'emploi et à  
l'insertion économique, et aux  
relations avec les chambres  
consulaires



**Guy WAEHREN**  
11<sup>e</sup> Vice-Président  
délégué à la valorisation  
de la gestion des déchets  
des ménages et assimilés

## LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

---



COLMAR  
**Saloua  
BENNAGHMOUCH**



COLMAR  
**Nejla BRANDALISE**  
déléguée au Plan  
Intercommunal de Sauvegarde



COLMAR  
**Cédric CLOR**



COLMAR  
**Tristan DENECHAUD**



COLMAR  
**Laurent DENZER-  
FIGUE**



COLMAR  
**Béatrice ERHARD**



COLMAR  
**René FRIEH**



COLMAR  
**Claudine GANTER**



COLMAR  
**Serge HANAUER**



COLMAR  
**Yves HEMEDINGER**  
délégué à l'urbanisme et  
au SCOT



COLMAR  
**Frédéric HILBERT**



COLMAR  
**Catherine  
HUTSCHKA**



COLMAR  
**Matthieu JAEKY**



COLMAR  
**Brigitte KLINKERT**



COLMAR  
**Philippe LEUZY**  
délégué à la politique locale  
du commerce et au soutien  
aux activités commerciales  
d'intérêt communautaire



COLMAR  
**Corinne LOUIS**



COLMAR  
**Christian  
MEISTERMANN**



COLMAR  
**Manuréva  
PELLETIER**



COLMAR  
**Robert REMOND**



COLMAR  
**Catherine  
SCHOENENBERGER**

# LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)

---



COLMAR  
Jean-Paul SISSLER



COLMAR  
Cécile  
STRIEBIG-THEVENIN



COLMAR  
Odile  
UHLRICH-MALLET  
déléguée à l'enseignement  
supérieur



COLMAR  
Victorine VALENTIN



COLMAR  
Jean-Jacques WEISS



COLMAR  
Céline  
WOLFS-MURRISCH



HORBOURG-WIHR  
Christian DIETSCH  
délégué à l'assainissement  
non collectif



HORBOURG-WIHR  
Pascale KLEIN



HORBOURG-WIHR  
Geneviève SUTTER



INGERSHEIM  
Jean-Marc BETTINGER  
délégué au dispositif  
Ville-Vie-Vacances



INGERSHEIM  
Patricia MIGLIACCIO



SAINTE-CROIX-EN-  
PLAINE  
Monique LIHRMANN



TURCKHEIM  
Francis RODÉ  
délégué à la gestion et au suivi  
des délégations de service  
public des campings commu-  
nautaires



WINTZENHEIM  
Denis ARNDT



WINTZENHEIM  
Claude  
KLINGER-ZIND



WINTZENHEIM  
Dominique  
SCHAFFHAUSER



WINTZENHEIM  
Lucette SPINHIRNY  
déléguée à l'habitat (équilibre  
social de l'habitat et le pro-  
gramme local habitat (PLH))



SUNDHOFFEN  
Jean-Marc SCHULLER  
délégué à l'intermodalité en vue  
d'une homogénéisation des trans-  
ports urbains avec les partenaires  
régionaux et départementaux



HERRLISHEIM-  
PRÉS-COLMAR  
Gérard HIRTZ  
délégué à la prospective budgétaire  
et à la dématérialisation de la pro-  
cédure comptable et budgétaire



WALBACH  
André BEYER  
délégué au système  
d'information géographique



**NIEDERMORSCHWIHR**  
**Daniel BERNARD**  
 délégué à la promotion  
 touristique



**ZIMMERBACH**  
**Jacques MULLER**  
 délégué à la lutte contre  
 la pollution de l'air et des  
 nuisances sonores



**ANDOLSHEIM**  
**Christian REBERT**  
 délégué au suivi et au déve-  
 loppement de la mutualisation



**BISCHWIHR**  
**Marie-Joseph  
 HELMLINGER**  
 délégué aux actions de sen-  
 sibilisation et de prévention  
 des déchets et aux opérations  
 pédagogiques afférentes



**FORTSCHWIHR**  
**Hélène BAUMERT**  
 déléguée à la fourrière  
 animale et aux relations avec  
 les organismes compétents en  
 la matière



**HOLTZWIHR**  
**Bernard GERBER**  
 délégué aux énergies et au  
 Plan Climat Territorial



**MUNTZENHEIM**  
**Marc BOUCHÉ**  
 délégué à la gestion et au  
 développement des pistes  
 cyclables d'intérêt commu-  
 nautaire, et aux nouvelles  
 mobilités telles que le co-  
 voiturage, auto partage,  
 les Parking+Relais, les véhi-  
 cules électriques



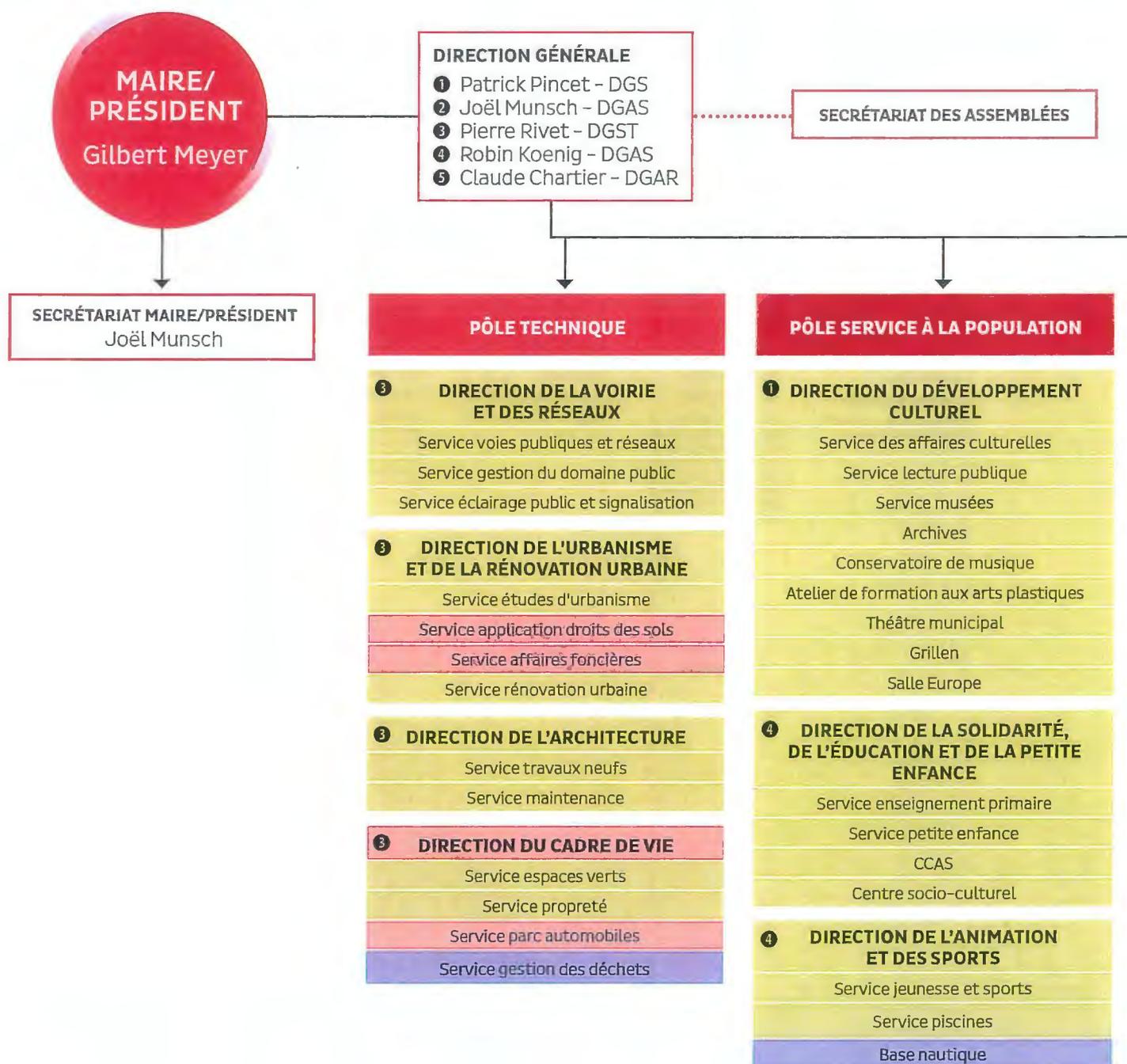
**RIEDWIHR**  
**Bernard DIRNINGER**  
 délégué à la communication

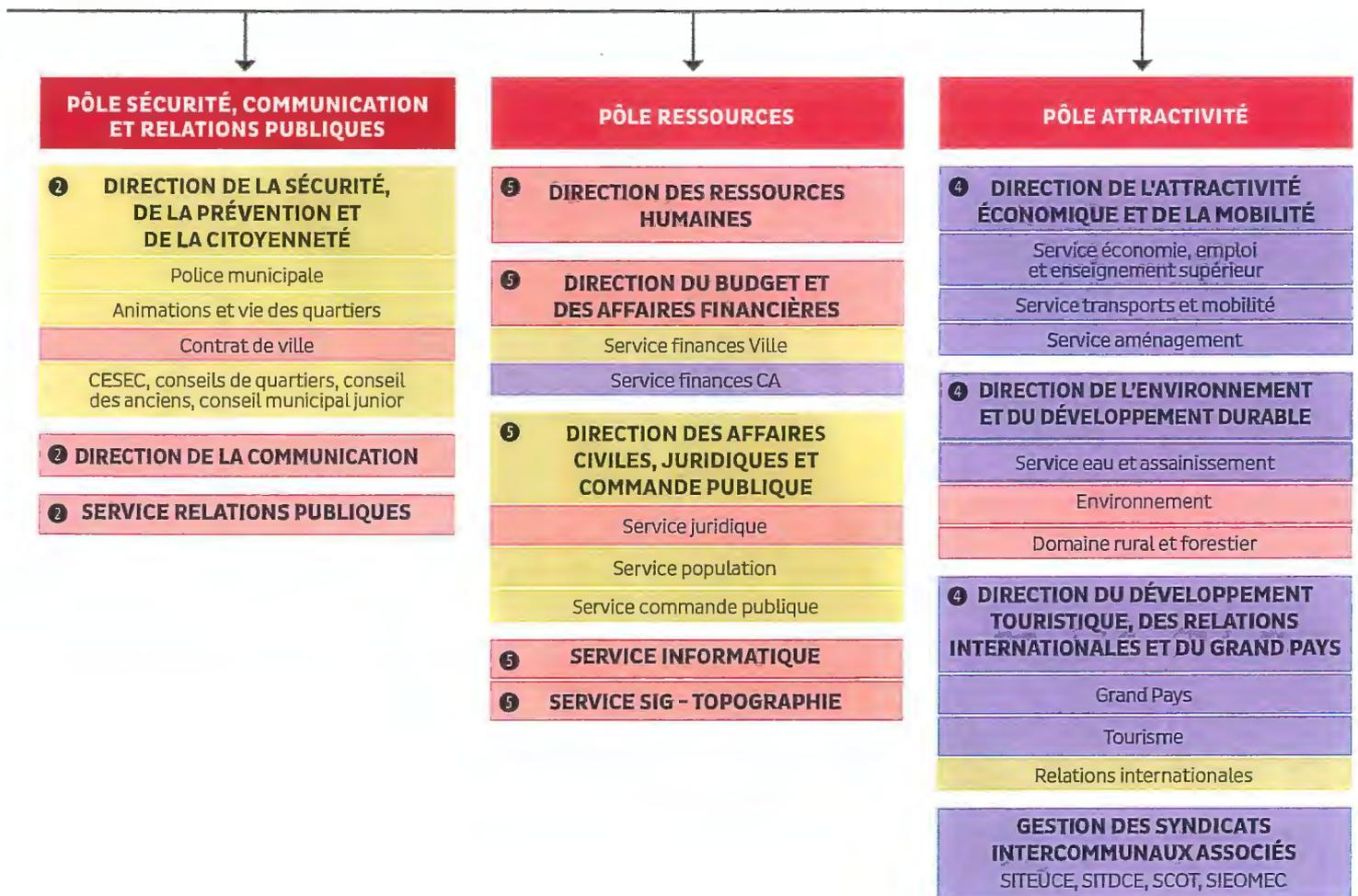
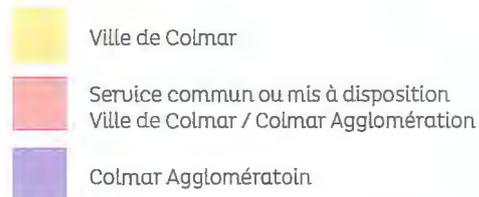


**WICKERSCHWIHR**  
**Bernard SACQUÉPÉE**  
 délégué à la présidence  
 de la commission d'appel  
 d'offres (CAO) et à la prési-  
 dence de la commission de  
 délégation de service public  
 (CDSPP)

# ORGANIGRAMME COMMUN

## Ville de Colmar et Colmar Agglomération







**32 cours Sainte Anne**  
**68000 Colmar**

03 69 99 55 55  
contact@agglo-colmar.fr

[www.agglo-colmar.fr](http://www.agglo-colmar.fr)

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUIL. 2016**

**Point 6 Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) – rapport 2015.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

**Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



REÇU A LA PRÉFECTURE

31 JUL. 2016

## Point n° 6 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale Rapport 2015

Rapporteur : Mme Karen DENEUVILLE, Adjointe au Maire

Conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, je vous communique ci-joint le rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2015. Après avoir rappelé les critères d'attribution de la DSUCS, ce rapport décline les principales interventions et actions menées en 2015 avec la contribution de la DSUCS.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

km





REÇU A LA PRÉFECTURE

11 JUIL. 2016

# DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

## RAPPORT 2015



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU HAUT-RHIN



Colmar

10

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION...ET LE CALENDRIER 2015</b>	<b>page 4</b>
Les Modalités de présentation du rapport DSUCS	page 4
Les Textes de référence	page 4
La Ville de Colmar : commune éligible à la DSUCS	page 6
L'histoire de la politique de la ville à Colmar	page 7
La cartographie des neuf quartiers de Colmar	page 8
Le Récapitulatif des dépenses d'investissement	page 9
<b>PARTIE 1 : LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>page 10</b>
La cartographie des quartiers prioritaires de la ville (QPV)	page 11
Les Eléments du diagnostic (extrait du Contrat de ville)	page 12
La programmation 2015	page 13
Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	page 14
Le dispositif Ville-Vie-Vacances	page 18
<b>PARTIE 2 : LA RENOVATION URBAINE</b>	<b>page 19</b>
Le Programme de Rénovation Urbaine - quartier Europe/schweitzer	page 20
Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine - Florimont Bel'Air	page 21
L'insertion par l'économique	page 23
La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	page 24
<b>PARTIE 3 : LA SECURITE DU TERRITOIRE</b>	<b>page 25</b>
La vidéoprotection dans l'espace public urbain	page 26
La sécurité des quartiers et de leurs habitants	page 27
Les réunions de sécurité	page 27
<b>PARTIE 4 : INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS</b>	<b>page 28</b>
Les écoles maternelles/élémentaires	page 29
Les établissements situés en REP et REP+ (Europe)	page 30
Les établissements situés en REP et REP+ (St Vincent de Paul)	page 31
Les établissements culturels	page 31
Les structures de la petite enfance	page 32
Les établissements sportifs	page 33
Les bains et piscines	page 33
Les trois structures du Centre socioculturel	page 34
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	page 35
<b>PARTIE 5 : LES ANIMATIONS</b>	<b>page 37</b>
Le Centre Socioculturel de Colmar	page 38
Le Centre Socioculturel en chiffres	page 40
La salle de spectacles Europe	page 41
La fréquentation	page 41
Les origines des publics	page 41
La programmation 2015 de spectacles pour les établissements scolaires	page 42
Les Animations Eté	page 45

Animation et Vie des Quartiers

Animations ouvertes stages gratuits page 46

Les Centres d'Animation et d'Education Sportive (CAES) page 46

**SYNTHESE** page 47

Annexe 1 page 48

Annexe 2 page 50

\*\*\*



## INTRODUCTION...

L'année 2015 est une année charnière pour la politique de la Ville de Colmar, avec la poursuite de l'élaboration du Contrat de ville 2015-2020, le maintien du financement aux associations de proximité et la création des Conseils citoyens avec l'appel à candidatures lancé sur les réseaux sociaux de la Ville.

Issu de la nouvelle loi de programmation et de la cohésion sociale du 21 février 2014, le Contrat de ville nouvelle génération constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville menée en partenariat entre l'Etat et l'ensemble des partenaires concernés en direction des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et de leurs habitants. Avec cette nouvelle inscription, les appellations ZUP et ZUS deviennent caduques.

La Ville poursuit la construction du volet social et urbain du Contrat de ville en lien avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et avec une ouverture aux citoyens des QPV. Ce travail a été élaboré avec le soutien technique de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), la Ville, l'Etat et les nombreux partenaires institutionnels, les associations de proximité et les citoyens. Des groupes de travail ont été organisés par thématiques pour identifier les besoins, fixer les enjeux et les objectifs du Contrat de ville. Des premières rencontres avec les citoyens sont organisées dans les QPV. C'est le début d'une démarche citoyenne et participative qui fera l'objet de l'appel à candidatures lancé sur les réseaux sociaux de la Ville.

## ... ET LE CALENDRIER 2015

**8 avril 2015** : réunion du comité de pilotage avec présentation des travaux menés, présentation et validation du document de synthèse, suite de la démarche.

**22 avril 2015** : visite de Madame Myriam El Khomri, Secrétaire d'Etat à la politique de la Ville, dans les QPV de Colmar. Signature du protocole d'accord.

**22 juin 2015** : le Conseil municipal de Colmar vote la signature du Contrat de ville pour la période 2015-2020. Le Contrat de ville de Colmar devient intercommunal. Toutefois les deux QPV se situant sur le ban de Colmar restent les supports territoriaux de la mise en œuvre du Contrat de ville. Ce nouveau Contrat comprend deux volets, social et urbain, avec le protocole de préfiguration du Projet de renouvellement urbain (PRU).

**30 juin 2015** : signature officielle du Contrat de ville en Préfecture, en présence entre autres de M. Pascal Lelarge Préfet du Haut-Rhin, M. Gilbert Meyer Maire de Colmar, M. Philippe Richert Président du Conseil Régional d'Alsace, M. Eric Straumann Député, Président du Conseil départemental.

**Août 2015** : l'appel à candidatures des conseillers citoyens est lancé sur les réseaux sociaux de la Ville. Il a permis de recenser des candidats volontaires résidant dans les quartiers prioritaires dans le cadre de cette démarche participative. Leur constitution sera effective début d'année 2016.

**Décembre 2015** : le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) remplace l'ACSE. Depuis le site du CGET un logiciel en ligne, permet aux porteurs de projets de formaliser leurs

actions en ligne. Créé en 2003, l'ONZUS (Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles) devient ONPV (Observatoire National de la politique de la ville).

## **1. LE RAPPORT DSUCS 2015**

L'Etat transfère depuis 1992 à la Ville de Colmar, une Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS). Grâce à cette dotation, mais également aux crédits de droit commun et aux crédits spécifiques de la Ville et de l'Etat combinés et d'autres partenaires, la Ville peut réaliser des investissements et mettre en œuvre des actions dans les QPV.

## **2. LES TEXTES DE REFERENCE ET OBLIGATION DE PRESENTATION**

Article L1111-2 DU CGCT

**Modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 - art. 11**

« Chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. L'ensemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe ».

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville défini à l'**article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014** de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (...).

\*\*\*

## LA VILLE DE COLMAR : ELIGIBLE A LA DSUCS

La Ville de Colmar bénéficie depuis 1992 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). L'obtention de la DSUCS permet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les communes urbaines confrontées notamment à une insuffisance de ressources par rapport à des charges élevées.

On dénombre **69 442** habitants à Colmar au titre de la **population DGF 2015** dont :

- **12 756** habitants dans le quartier Europe/Schweitzer (IRIS 801/802/505) ;
- **4 298** habitants dans le quartier St Vincent de Paul (IRIS 701 et 702).

Soit un total de **17 054** habitants (près de 25%) au sein des quartiers prioritaires de la Ville, représentant de la population colmarienne.

Les modalités de répartition de la DSUCS au titre de l'année 2015 sont précisées dans la circulaire n° INTB1410121N du 18 Mai 2015. Celle-ci tient compte des dispositions de l'article 107 de la loi de finances de 2015 qui a fixé pour la présente année les conditions d'évolution de la DSUCS.

## CALCUL DE LA DOTATION DES COMMUNES ELIGIBLES EN 2015 (DEJA ELIGIBLES EN 2014)

Le financement de l'Etat, permet ainsi aux communes tributaires de mettre en pratique une solidarité urbaine en faveur des populations des quartiers prioritaires. Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources, constitué du potentiel financier, du nombre de logements sociaux (9 815, soit 31,15 % pour Colmar), des bénéficiaires de l'aide au logement et du revenu moyen par habitant.

En 2015, 742 communes (736 en 2014) de plus de 10 000 habitants et plus, sont éligibles à la DSUCS et perçoivent une attribution au moins égale à celle de 2014.

➤ La DSUCS obtenue en 2015 par la Ville de Colmar est de 2 331 744 € soit 0,9 % d'augmentation. Le montant de la DSUCS en 2014 était de 2 310 945 €. (cf. tableau page 47).

*Source : Direction générale adjointe des services pôle ressources - Service finances*

## **L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A COLMAR...**

La Ville de Colmar, s'inscrit depuis 20 ans dans les différents dispositifs de la politique de la ville visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine. L'action conjuguée de la volonté politique, des différents partenariats et la mise en œuvre de ces dispositifs sur le territoire, ont permis depuis 1995 de réduire progressivement les écarts avec le reste de la Ville. Les interventions menées ont comporté plusieurs voies. Elles ont concerné notamment la restructuration de l'habitat, mais aussi l'amélioration de la desserte des transports et des services publics et l'accompagnement social des habitants. La stratégie a consisté à mettre le projet urbain au service du projet social.

Dans le domaine de l'habitat, le programme a prévu des logements neufs ou rénovés diversifiés dans leur densité, la réalisation d'un écoquartier, des rues remises à neuf ou modifiées, dotées de mobilier urbain, des espaces publics rénovés à l'image du Centre Europe inauguré en décembre 2013, sans oublier les actions concrètes en faveur du développement économique et de l'emploi local, de l'éducation et de la culture.

**1995** : étude menée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) analysant les différences sociales et urbaines entre l'Est et l'Ouest de la ville.

**1996** : signature d'un Contrat d'Agglomération (Ville-Etat-Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles). Elaboration d'un projet « 50 quartiers » avec la restructuration du Palais Royal qui marque le démarrage de la réhabilitation du quartier Europe. Mise en œuvre du PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economique). Inscription en Zone Urbaine Sensible (ZUS) puis en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) dans le cadre du pacte de relance de la Ville du quartier Europe (décembre)

**1996/2000** : programme de réhabilitation de logements HLM par la Colmarienne du Logement.

**1998** : concours pour le projet de requalification du « Palais Royal ».

Création d'une Conférence Communale du Logement.

Signature d'un Contrat Local de Sécurité (CLS) le 16 juillet, (Maire, Préfet du Haut-Rhin, Procureur de la République, Inspecteur d'Académie).

Programme d'aide et de réhabilitation des logements anciens du centre-ville, pour inciter les propriétaires à des locations à prix modérés (Loi Meyer du 19 février 1998 concernant la réhabilitation des logements privés).

**1999** : création d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant 25 communes du bassin d'emploi de Colmar.

**2000/2006** : signature d'un Contrat de Ville (dispositif de la politique de la ville).

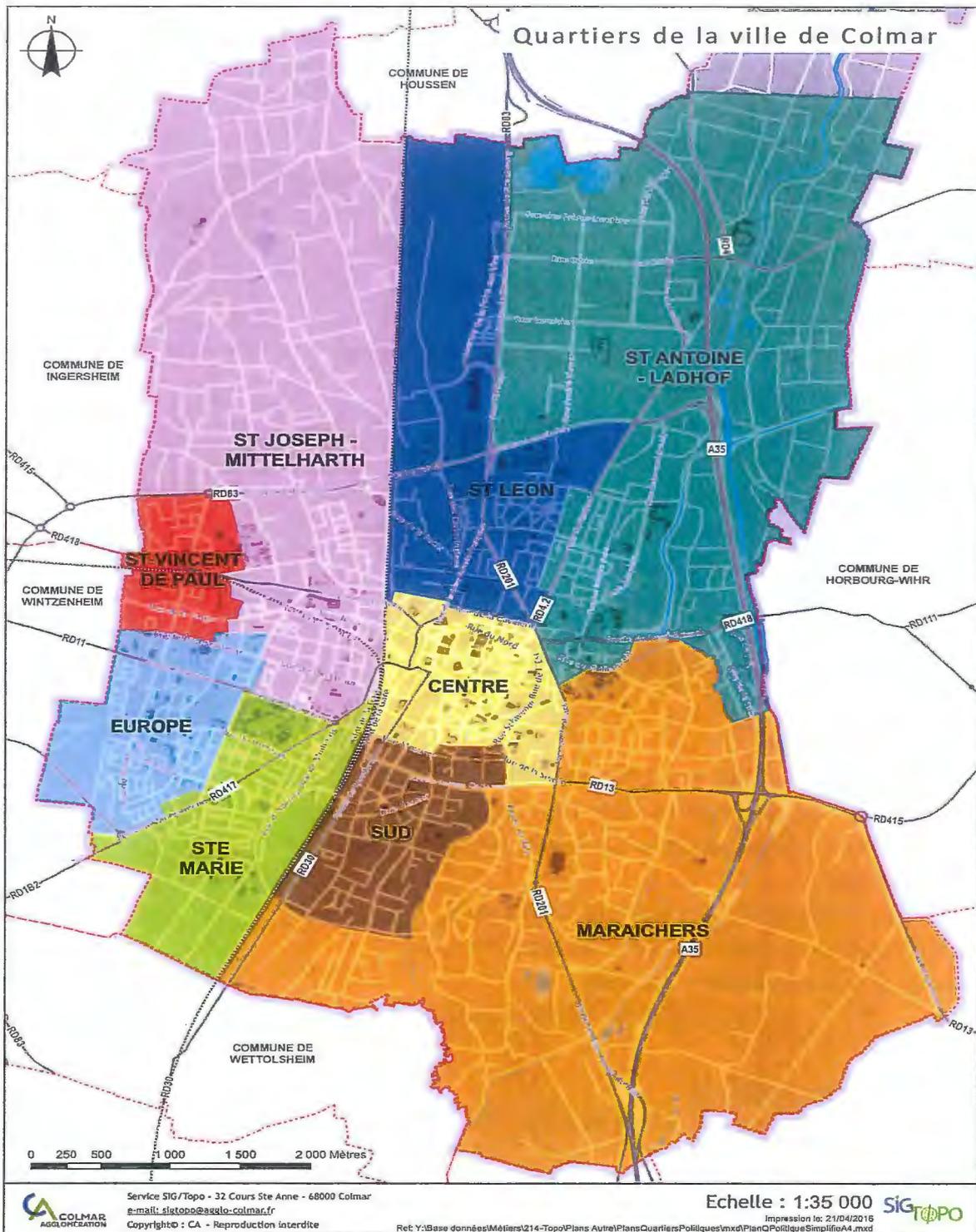
**2007/2009** : signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Prorogation des CUCS (plan national) jusqu'au mois de décembre 2014 (circulaire 8 novembre 2010).

**2014/2015** : parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Construction du nouveau Contrat de ville 2014/2020 sur la base d'un partenariat élargi (19 signataires) dont la Ville de Colmar – la Préfecture et les services de l'Etat, la DDT, la DDCSPP, la DIRECCTE - la Justice – Le Rectorat de Strasbourg – le Conseil départemental – le Conseil Régional – la Caisse d'Allocations Familiales du Haut- Rhin – Pôle Emploi – la Caisse des Dépôts – l'Agence régionale de santé – l'AREAL HLM – Pôle Habitat OPH – la SAHLM LOGIEST – ADOMA Alsace – Colmar HABITAT Alsace – la Chambre des Métiers d'Alsace section de Colmar

– la Chambre de la Commerce et d'Industrie de Colmar et Centre Alsace – la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

**LA CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS DE COLMAR**

➤ **A L'Ouest les deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)-St Vincent de Paul et Europe**



B

## RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES QPV EN 2015

En 2015, la Ville de Colmar a engagé **5 332 774 €** de crédits d'investissement dans les Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) financés avec la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et sur ses propres crédits. Le montant de la DSUCS s'élevant à : **2 331 744 €** la participation de la Ville s'élève à **3 001 030 €** (cf. page 44).

Désignation	Montants TTC
<b><u>Rénovation urbaine ANRU</u></b>	
Dépenses d'investissement dans le cadre du PRU	981 162,00 €
Participation financière aux opérations de Pôle Habitat dans le cadre du PRU	1 751 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 732 162,00 €</b>
<b><u>Equipements municipaux</u></b>	
Investissement dans les écoles maternelles et élémentaires	1 007 400,00 €
Investissement dans les établissements culturels	8 230,00 €
Investissement dans les structures d'accueil de la petite enfance	219 016,88 €
Investissements au stade nautique	97 048,00 €
Investissement piscine Jean-Jacques Waltz	25 000,00 €
Solde de l'Opération de restructuration du Centre Europe	266 828,00 €
Mobilier, équipements et matériels socio-éducatif	13 297,00 €
Travaux d'amélioration du bâtiment Centre Florimont Bel'Air	8 947,00 €
Mobilier du Centre Florimont Bel'Air	3 194,00 €
Travaux d'amélioration du Club des Jeunes	21 351,00 €
Mobilier Club des Jeunes	5 592,00 €
Investissements dans les établissements sportifs	166 332,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 842 235,88 €</b>
<b><u>Politique de la ville</u></b>	
Montant de la programmation Contrat de Ville (part Ville)	220 034,00 €
Montant de la programmation Contrat de Ville (Part Etat)	231 707,00 €
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2015/2016	27 350,00 €
CLAS part Etat	20 800,00 €
CLAS part Caisse Allocations Familiales du Haut-Rhin	43 355,00 €
Dispositif Ville-Vie-Vacances (part Colmar Agglomération)	6 050,00 €
Dispositif Ville-Vie-Vacances (part Etat)	4 580,00 €
Subventions CCAS œuvrant dans les quartiers prioritaires	204 500,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>758 376,00 €</b>
<b><u>Sécurité - Vidéoprotection</u></b>	
Pas d'investissement dans les QPV en 2015 (centre-ville uniquement)	0-€
<b>Sous-total</b>	<b>0-€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 332 773,88€</b>

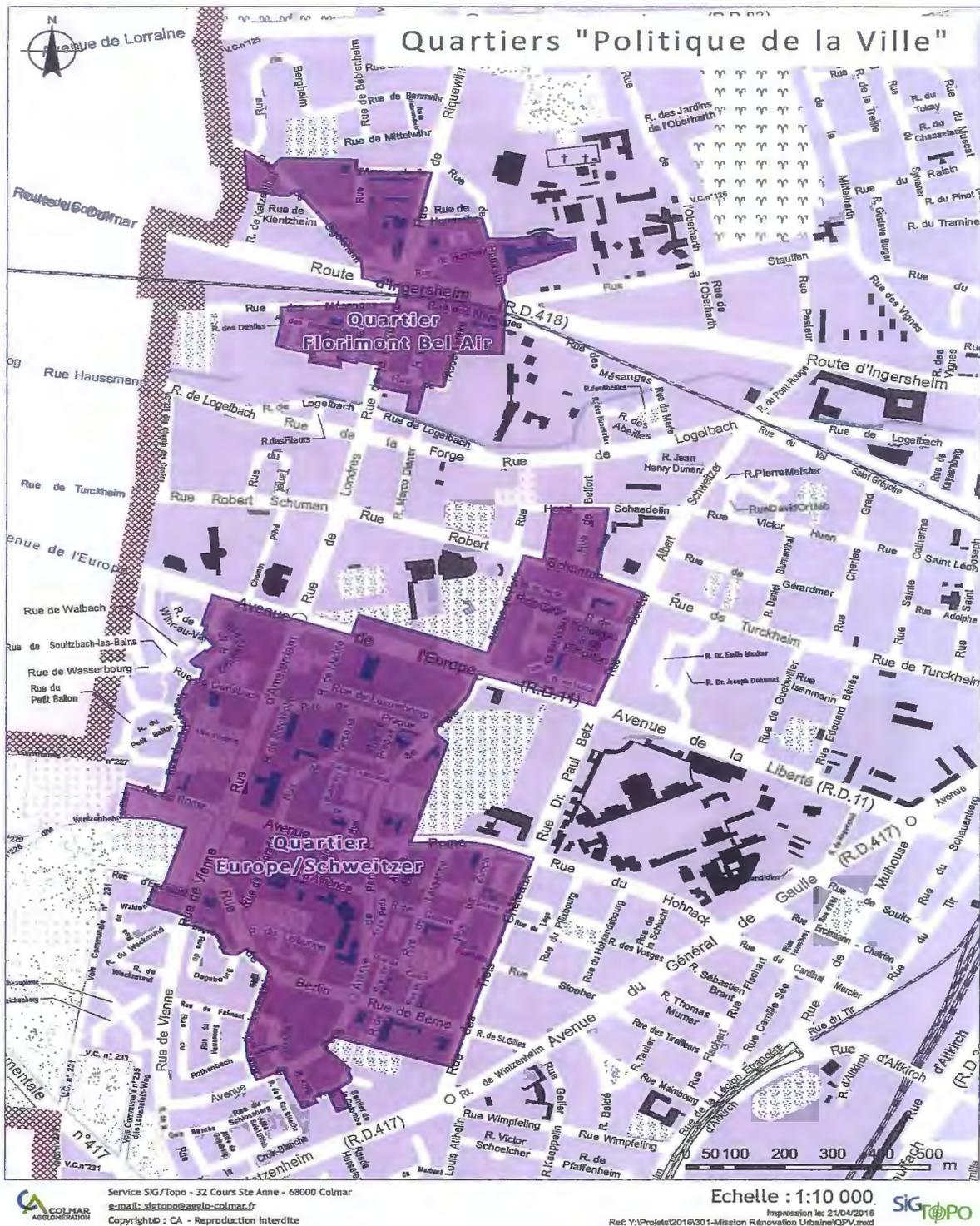
# **PARTIE 1- LA POLITIQUE DE LA VILLE**

« Application de la loi du 21 février 2014 de programmation  
pour la ville et la cohésion urbaine »

1. La Cartographie des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
2. Eléments du diagnostic (Extrait du Contrat de ville)
3. La programmation 2015
4. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
5. Le dispositif Ville-Vie-Vacances



### 1. LA CARTOGRAPHIE DES QPV : EUROPE/SCHWEITZER ET FLORIMONT BEL'AIR



- Dans la nouvelle définition géographique, deux critères sont pris en compte : la densité de population l'indice de pauvreté (revenu médian par QPV) (Cf. ci-dessous).

KB

**2. LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC (EXTRAIT DE LA CONVENTION CONTRAT DE VILLE 2015-2020).**

Au niveau du Contrat de Ville, seule la Ville de Colmar est concernée via deux quartiers identifiés comme prioritaires, à savoir celui de « Europe-Schweitzer » et celui de « Florimont-Bel’Air »<sup>1</sup>.

- Les indicateurs officiels reposant sur l’indice de pauvreté et la densité de population permettent de cibler une population dans les deux QPV, de 10 910 habitants (selon source RFL- Revenus Fiscaux Localisés de 2011, cf. tableau ci-dessous).

A l’échelle de l’agglomération, un peu plus d’un habitant sur dix réside dans un territoire prioritaire au titre de la politique de la ville.

**Tableau extrait du Contrat de ville signé le 30 juin 2015**

Nom du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	Population Source RFL 2011	Ville RP 2011	CAC RP 2011	Poids QPV / Ville	Poids QPV / CAC	Revenu médian Source RFL 2011
Florimont - Bel’Air	1 650	67 409	101 911	2,4	1,6	8 800
Europe/Schweitzer	9 260	67 409	101 911	13,7	9,1	9 500

- Le plan de situation des deux quartiers prioritaires (ci-dessous) souligne la localisation des QPV à l’Ouest de Colmar et le caractère limitrophe des communes d’Ingersheim et de Wintzenheim.



<sup>1</sup> Cf. décret 30 décembre 2014, n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

60

En 2015, la démarche de coconstruction du Contrat de ville a été poursuivie. L'élaboration d'un document synthèse, dans la phase de diagnostic évoque les éléments qui seront soumis à validation, dont voici quelques extraits :

Pour le quartier Florimont Bel'Air, quartier en mutation (avec une démolition déjà en cours pour le quartier Bel'Air et des transformations à venir, pour le quartier Florimont), une réflexion de type prospective à court, moyen et long terme mais aussi une vision globale du territoire incluant une dimension intercommunale a été menée. Au mois d'avril deux réunions publiques ont été organisées avec les habitants.

La dimension intercommunale constitue une nouvelle donne de ce Contrat de ville. Une articulation sera à rechercher entre des enjeux de la stratégie communautaire et le Contrat de ville notamment dans les domaines du développement économique, de la politique de l'emploi. Une attention particulière sera attachée au domaine de la sécurité et de la prévention de délinquance.

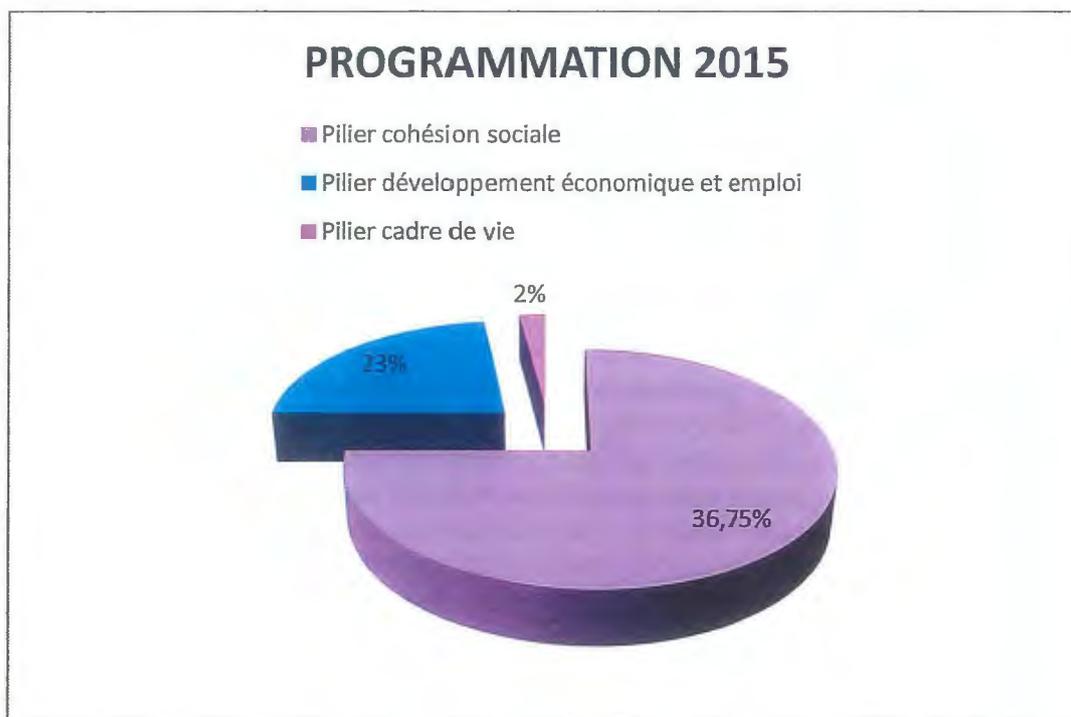
Des groupes de travail (réunions inter-acteurs) sont organisés par thématique. Ces réunions ont permis d'identifier des besoins, de définir des enjeux de territoire, de faire des propositions concrètes. Les secteurs concernés par cette démarche sont la gestion sociale et urbaine de proximité, Emploi développement économique et insertion (10 mars, cf. statistiques Pôle Emploi annexe 1, page 48), la maîtrise de la langue, la santé (12 mars), les questions éducatives (13 mars), la rénovation urbaine (16 mars).

### 3. LA PROGRAMMATION 2015

La programmation 2015 a pour objectif de maintenir à niveau les moyens des associations œuvrant dans le cadre de la politique de la ville. La mise en œuvre du Contrat de ville s'articule d'une part sur les crédits de droit commun (crédits dédiés par les différents partenaires institutionnels), d'autre part sur les crédits spécifiques de la politique de la ville.

La Ville dispose d'une enveloppe (contractualisée) de crédits spécifiques de **250 000 €** et l'Etat d'une enveloppe de **360 000 €**, hors dispositif Ville-Vie-Vacances (autre dispositif de la politique de la ville), soit un total d'un montant de **610 000 €**. Ces crédits ont été répartis entre 33 associations pour un total de 48 actions.

Thématiques	Nombre d'associations	Nombre d'actions
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>	<b>24</b>	<b>36</b>
Education	2	2
Santé	3	3
Parentalité et droits sociaux	4	6
Culture et expression artistique	6	8
Lien social	9	17
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
<b>PILIER CADRE DE VIE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>48</b>



#### Répartition des crédits dans la programmation 2015

Année 2015	Part Ville	Part Etat	Part CAF 68
<b>BP 2015</b>	<b>250 000 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>./.</b>
1 <sup>ère</sup> tranche	117 305 €	142 475 €	./.
2 <sup>ème</sup> tranche	58 579 €	45 478 €	./.
3 <sup>ème</sup> tranche	16 800 €	22 954 €	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	27 350 €	20 800 €	43 355 €
<b>TOTAL</b>	<b>220 034 €</b>	<b>231 707 €</b>	<b>43 355 €</b>
	Soit 88 % de l'enveloppe Ville	Soit 64,36% de l'enveloppe Etat	

- Soit un montant total pour l'année 2015 de **495 096 €**.
- Par ailleurs, il convient de préciser que la Ville dispose d'équipements de droit commun situés en QPV, dont le coût de fonctionnement annuel est évalué à 1 433 215 €. Les coûts de fonctionnement du personnel sont évalués à 3 942 865 €. Le coût de fonctionnement total de ces équipements s'élève à 5 376 080 €.

*Source : service animation et vie des quartiers*

#### **4. CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)**

##### **A. définition du dispositif**

Les actions qui se déroulent dans le cadre du CLAS doivent comporter impérativement 2 volets

- le volet accompagnement à la scolarité des enfants
- le volet accompagnement des parents en lien avec la scolarité

Le CLAS n'est donc pas que de l'aide aux devoirs.

L'objectif de ce dispositif est bien d'accompagner les enfants dans les apprentissages scolaires en y associant les parents.

Les enfants doivent impérativement être repérés par les enseignants en début d'année scolaire. L'intérêt est de cibler en priorité les enfants qui ne bénéficient pas d'un accompagnement à la maison.

##### **B. Mode de financement**

L'aide est versée sous forme d'une prestation de service attribuée par « cycle ».

Le taux de financement de la prestation de service CLAS est de 32,5 % d'un prix plafond de 7 379 €/cycle en 2015, soit une prestation maximale de 2 398 € par cycle.

Un cycle correspond à un groupe d'enfants identifiés, entre 5 et 15 enfants.

Cette action collective doit être organisée en dehors du temps scolaire.

En complément des financements CAF, une subvention de l'Etat et des collectivités dans le cadre de la politique de la ville est possible.

##### **Sur Colmar**

En 2015, 18 cycles CLAS mis en place à ce jour : 11 cycles ville de Colmar, 4 cycles ASTI et 3 cycles Quartier Nord.

- En 2015, le dispositif CLAS fait l'objet de changements qui prennent effet à la rentrée scolaire 2015/2016.

##### **C. Nouveau dispositif à compter du mois de septembre 2015**

La Caf 68 fait partie des 11 Caf qui expérimentent ce nouveau dispositif. C'est à partir de cette expérimentation sur l'année scolaire 2015-2016, que le nouveau dispositif CLAS sera construit et étendu à l'échelle nationale en 2017.

##### **Financement à venir :**

Il ne s'agira plus d'une prestation de service attribuée par cycle et calculée à partir d'un prix plafond, mais d'un financement « sur projet » sans plafond à condition qu'il y ait un co-financement. La CNAF a établi un référentiel CLAS. Celui-ci a été finalisé en avril 2015.

##### **D. Quelques changements par rapport à l'ancien dispositif**

- financement sur projet
- plus de plafond, plus de cycle
- co-financement obligatoire (nous disposerons d'une enveloppe départementale et nous pourrons aller au-delà de ce que nous versons à ce jour, en fonction de la qualité éducative du projet)
- le nombre d'enfants par groupe devrait être réduit (entre 5 et 7 enfants)
- la CAF devra être plus vigilante sur la question de la formation des animateurs (formation exigée BAC +2)

- le volet parentalité devra obligatoirement être renforcé (les parents devront impérativement être sollicités et impliqués, ils seront « au centre » du dispositif. « Un contrat d'engagement » sera a priori signé entre les parents, le gestionnaire du CLAS et l'école.
- la recherche d'une plus grande continuité éducative entre l'enseignant et l'animateur CLAS sera demandée).

Les contours du nouveau dispositif seront clarifiés d'ici le mois de mai. Des réunions d'informations seront organisées pour les partenaires et le nouvel appel à projet sera lancé en juin.

Ce nouveau CLAS ne devra pas être que de l'Aide aux devoirs. IL devra intégrer impérativement des temps d'échange entre parents et enfants, des projets de citoyenneté et favoriser l'utilisation de méthodes pédagogiques de détour pour l'apprentissage scolaire (par des activités artistiques, culturelles et ludiques, etc.

P.S. pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter les référents REAAP au mail suivant : [animation-reaap.cafmulhouse@caf.cnafmail.fr](mailto:animation-reaap.cafmulhouse@caf.cnafmail.fr)

a) Les écoles élémentaires bénéficiant du CLAS sont :

- Antoine de Saint-Exupéry pour le Centre Europe ;
- Jean-Jacques Waltz et Sébastien Brant pour le Club des Jeunes ;
- Sébastien Brant pour le Centre socioculturel Florimont et l'association ASTI ;
- Maurice Barrès, Jean Macé, Adolphe Hirn, Saint Nicolas pour l'Association Quartier Nord.

b) Les collèges et lycées bénéficiant du CLAS sont :

- le collège Pfeffel, le collège/lycée Lazare de Schwendi pour le Club des Jeunes ;
- le collège Pfeffel et le lycée Schongauer pour l'association ASTI.

c) Les financeurs sont :

L'Etat, la Ville de Colmar et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Les actions sont financées sur la base des projets réalisés et plus particulièrement pour la CAF, sur le nombre réel de participants. Le comité de pilotage du Contrat de ville valide les actions du CLAS (Cf. tableau page 14).

- Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2015/2016, l'association Quartier Nord n'est plus financé par l'Etat, car étant situé hors QPV. En revanche, l'association poursuit ses activités CLAS, sur la base des financements CAF et Ville qui restent maintenus.

## 5. FREQUENTATION DU CLAS PAR STRUCTURE D'ACCUEIL

Etablissements	Structures d'accueil	Nombre d'élèves inscrits en 2013/2014	Nombre d'élèves présents en 2013/2014	Nombre d'élèves inscrits en 2014/2015	Nombre d'élèves présents en 2014/2015
Centre socioculturel de Colmar	CSC Europe	40	47	60	40
	Club des jeunes	40	40	45	42
	CSC Florimont Bel'Air	30	35	45	30
	<b>Sous-total</b>	<b>110</b>	<b>122</b>	<b>150</b>	<b>112</b>
Ecoles élémentaires	ASTI	44	25	45	38
Ecoles élémentaires	Association Quartier Nord	20	11	20	13
Collèges et lycées	Club des jeunes	20	15	15	16
Collèges et lycées	ASTI	17	14	15	9
	<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	<b>187</b>	<b>245</b>	<b>188</b>

Source : service animation et vie des quartiers

- Le volet parentalité est renforcé pour impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants.
- La CAF demande un niveau de formation des animateurs (BAC+2).
- Les animations artistiques, sportives et ludiques sont maintenues dans le dispositif (le détail des activités 2015 figure en annexe 2, page 50).

La Ville et l'Etat soucieux d'apporter des outils dans l'accompagnement des enfants et des jeunes dans le cadre du CLAS ont financé des formations dispensées par le Centre d'Information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) aux animateurs. Ces formations portaient sur l'accompagnement global des enfants et des jeunes pris en charge dans le CLAS. (cf. programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar).

## 6. LE DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES

Le dispositif « Ville Vie Vacances » a une utilité spécifique dans le secteur de la prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance et de la jeunesse.



Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) en lien avec une équipe pluridisciplinaire (la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et des associations). Ce dispositif permet aux enfants et aux adolescents, avec un quota minimum de 50 % de filles à intégrer, de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteurs de valeurs.

Les actions proposées doivent offrir à ces jeunes un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs, attrayantes, desquelles ils sont souvent exclus durant le temps des vacances scolaires. Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs ; elles doivent favoriser le développement du sentiment d'appartenance à la cité et prôner une citoyenneté active.

Associations	Coût global estimé des projets en €	Participation Colmar Agglomération			Financements VVV proposés	Financements obtenus après Cellule départementale	% VVV par rapport au coût global du projet	Nombre de jeunes	Nombre de filles	Coûts réels sur bilan en €	Subvention versée
		Montant demandé	Montant proposé	% du coût global							
APS Colmar 2 projets sur 16 jours	7511	2246	2246	29,9	1668	1380	22,2	21	14	5672	1800
Secours Populaire Colmar 1 projet sur 12 jours	9115	2700	2700	29,6	1800	1500	16,5	7	4	5841	1750
CSC Colmar 1 projet sur 5 jours	5958	1900	1900	34,9	2254	1000	16,8	14	5	5403	1750
Azur FM 1 projet sur 5 jours	2530	1000	750	29,6	1000	700	27,7	10	6	2530	750
<b>Totaux 5 projets sur 38 jours</b>	<b>25114</b>	<b>7846 €</b>	<b>7596 €</b>	<b>30,2</b>	<b>6722 €</b>	<b>4580 €</b>	<b>18,2</b>	<b>52</b>	<b>29</b>	<b>19446</b>	<b>6050 €</b>

Source : Service Animation et vie des quartiers

- Colmar Agglomération a financé 5 projets sur 38 jours à hauteur de 6 050 € de crédits, soit 31,1 % du coût des actions.
- L'Etat a financé les actions à hauteur de 4 580 € (sur les crédits politique de la ville). 52 jeunes dont 29 filles ont bénéficié des actions.

## **PARTIE 2 – LA RENOVATION URBAINE**

1. Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU)
2. Détail des dépenses 2015 dans le cadre de la convention ANRU
3. Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)
4. L'insertion par l'économique
5. La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)



## 1. LE PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU) - QUARTIER EUROPE/ SCHWEITZER

Pour mémoire, une convention conclue en 2006 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a permis d'engager la Ville sur un ambitieux programme de rénovation urbaine.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants, dont 2 nationaux (n°1 et n°7 cf. ci-après) :

- l'avenant n°1 signé le 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant sur la rénovation du secteur Amsterdam ;
- l'avenant n°7 signé le 12 août 2015, relatif à la requalification du secteur Luxembourg et de l'îlot Vienne-Belgrade.

Un dernier avenant (n°8\_avenant local) a été signé le 5 octobre 2015. Il formalise les modalités de sortie administrative et financière de la convention de rénovation urbaine et rappelle notamment que toutes les demandes du solde des opérations doivent être effectuées avant le 30 juin 2020. Le bilan financier de l'avenant n°8 relatif à l'ensemble des opérations du PRU est le suivant :

Ville	ANRU	Département	Région	Bailleurs	Autres	TOTAL TTC
19 956 616 €	28 201 406 €	3 820 609 €	2 735 698 €	66 912 311 €	4 263 746 €	125 890 386 €
15,85 %	22,4 %	3,03 %	2,17 %	53,15 %	3,38 %	100 %

En 2015, les travaux réalisés par la Ville ont permis d'achever et de solder les opérations inscrites dans la convention **hors opérations nouvelles de l'avenant n°7**.

Ville :

- aménagement des espaces publics de l'écoquartier
- réaménagement de la rue d'Amsterdam
- réaménagement de l'avenue de l'Europe

Parallèlement aux travaux de la Ville, Pôle Habitat a achevé et soldé les opérations suivantes :

Pôle Habitat :

- réhabilitation et résidentialisation de 492 logements
  - o tours n°6, 8 et 11 rue d'Amsterdam
  - o immeubles rue de Prague, Madrid et avenue de Rome
- construction de 76 logements :
  - o 14 pavillons dont 7 passifs et 7 nouveaux Effenergie+ \_ Ecoquartier Amsterdam
  - o 13 logements répartis sur 2 bâtiments collectifs\_ Ecoquartier Amsterdam
  - o 22 logements rue de la Bleich
  - o 3 logements Clos des Cépages
  - o 24 logements rue de Berlin

## 2. DETAIL DES DEPENSES 2015 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ANRU

A. Dépenses d'investissement de la Ville de Colmar dans le cadre des opérations de rénovation urbaine :

Description	Dépenses 2015 (TTC)	Montant total de l'opération (TTC)
Aménagement des espaces publics de l'écoquartier Amsterdam	22 016 €	467 767 €
Réaménagement de la rue d'Amsterdam	120 780 €	1 183 653 €
Réaménagement de l'avenue de l'Europe	838 366 €	2 747 282 €
<b>TOTAL (A)</b>	<b>981 162 €</b>	<b>4 398 702 €</b>

B. Dépenses de la Ville de Colmar dans le cadre de sa participation financière aux opérations de Pôle Habitat, conformément à la convention ANRU :

Description	Dépenses 2015 (TTC)	Montant total de la subvention
<b>Réhabilitation de 492 logements :</b>		
- 312 logements rues de Prague et de Madrid, et avenue de Rome	745 000 €	2 490 000 €
- 180 logements rue d'Amsterdam	637 000 €	1 123 818 €
<b>Sous total</b>	<b>1 382 000 €</b>	<b>3 613 818 €</b>
<b>Reconstruction de 76 logements :</b>		
- 27 logements rue d'Amsterdam	215 000 €	215 000 €
- 22 logements rue de la Bleich	50 000 €	100 000 €
- 3 logements Clos des Cépages	20 000 €	20 000 €
- 24 logements rue de Berlin	84 000 €	150 000 €
<b>Sous total</b>	<b>369 000 €</b>	<b>485 000 €</b>
<b>TOTAL (B)</b>	<b>1 751 000 €</b>	<b>4 098 818 €</b>

➤ En 2015, le montant total des dépenses de la Ville dans le cadre de la convention ANRU s'élève à **2 732 162 €**.

## Montant total des subventions pour les opérations soldées en 2015

Opération	ANRU	Région	TOTAL
Aménagement des espaces publics de l'écoquartier Amsterdam	24 398 €	42 260 €	66 658 €
Réaménagement de la rue d'Amsterdam	60 543 €	118 365 €	178 908 €
Réaménagement de l'avenue de l'Europe	252 299 €	150 000 €	402 299 €
<b>TOTAL</b>	<b>337 240 €</b>	<b>310 625 €</b>	<b>647 865 €</b>

### **3. LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) QUARTIER BEL'AIR FLORIMONT**

Le projet de rénovation urbaine du quartier Bel'Air Florimont a été inscrit dans le Contrat de Projets Etat-Région (CPER 2007/2013), conclu le 15 février 2007 avec le bailleur social Pôle Habitat. Les premières opérations réalisées dans le cadre de ce projet concernent la démolition de la Cité Bel'Air. Démarrée en 2011 avec la démolition de garages, l'opération s'est poursuivie entre 2012 et 2014 avec la démolition de 65 logements.

En 2015, 76 logements supplémentaires ont été démolis ainsi que les garages attenants au bâtiment, pour un montant de 526 753 €.

En 2016, les 102 logements restants et les garages attenants seront démolis dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Pour mémoire, parallèlement à la première phase de démolition (65 logements), Pôle Habitat a prévu la reconstruction de 53 logements répartis comme suit :

- Clos des Cépages à Colmar \_ 20 logements réceptionnés en avril 2015
- Route de Neuf-Brisach à Colmar \_ 23 logements réceptionnés en juillet 2015
- Rue des Trois-Epis à Ingersheim \_ 10 logements \_travaux en cours, réception prévue pour septembre 2016.

Dans le cadre du Contrat de Ville, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain a été signé le 10 décembre 2015. Il comprend le programme des études à mener sur le quartier Bel'Air Florimont, sur une période de 12 mois, permettant de définir le nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) qui fera l'objet d'une nouvelle convention avec l'ANRU. La démolition de la cité Florimont est d'ores et déjà prévue pour fin 2018.

Les études prévues dans le protocole ainsi que les opérations qui seront réalisées bénéficieront d'un soutien de l'Etat, dans le cadre du Contrat de Plan 2014-2020, au titre des crédits régionalisés.

#### 4. INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

Conformément à la Charte nationale d'insertion signée avec l'ANRU, les maîtres d'ouvrage signataires de la convention ANRU s'engagent à intégrer, pour l'exécution des marchés liés au Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Europe, une clause d'insertion sociale et professionnelle obligatoire de 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement financés par l'ANRU. Ces heures sont réservées prioritairement aux habitants du périmètre d'intervention du PRU.

Un Plan Local d'Application de la Charte nationale d'insertion a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2010, de manière concomitante à la contractualisation de l'avenant national à la convention ANRU du 1<sup>er</sup> juin 2006. L'engagement des maîtres d'ouvrage, Ville et Pôle Habitat, est fixé à 56 125 heures sur la durée du PRU, c'est-à-dire jusqu'en 2020.

La Ville de Colmar et Pôle Habitat ont eu pour ambition de doubler cet objectif et de le porter à 10% soit 112 250 heures.

- A la fin de l'année 2015, ce sont d'ores et déjà **109 454 heures** réparties entre **262 personnes dont 71% issues des zones dites prioritaires** qui ont été réalisées dans le cadre de la clause d'insertion.

#### 5. LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)

Pour mémoire, en 2010, une convention triennale (2010/2013) de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été signée entre l'Etat, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar et Pôle Habitat. Cette convention s'appliquait en faveur des habitants des quartiers Europe et Schweitzer concernés par le Programme de Rénovation Urbaine. Un programme de 34 actions a été décliné pour atteindre les sept objectifs suivants :

- améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté ;
- améliorer durablement le cadre de vie des habitants ;
- accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives ;
- renforcer le lien social de proximité avec les habitants ;
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants ;
- renforcer l'entretien courant et la maintenance des équipements ;
- favoriser l'insertion par l'économique.

Cette convention GUP constituait le document de référence de l'ensemble des signataires qui réaffirment leur engagement volontaire et partenarial. Elle trouvait également son articulation avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Le programme d'actions a été poursuivi après 2013 sans que la convention GUP soit prorogée. Dans la logique d'une continuité de la politique de la ville mise en place jusque-là, le Contrat de ville de l'Agglomération de Colmar, signé le 12 août 2015, prévoit la poursuite de la gestion urbaine de proximité. L'objectif est de pérenniser les investissements, réalisés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, visant à conforter la qualité de vie des habitants.

Les 7 objectifs définis dans la convention initiale sont repris avec la mise en avant d'actions à renforcer et d'autres à intégrer.

Les actions identifiées à renforcer sont les suivantes :

- la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants (suite au constat de dépôts sauvages de plus en plus nombreux) et plus globalement sur la gestion des déchets ;
- l'accompagnement des locataires dans la gestion de leurs charges et la prévention des impayés ;
- la sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire en particulier (qui vise au recyclage des objets avec comme effet la création d'emplois). Il est mis en avant l'exemple du partenariat entre La Manne et Pôle Habitat par la mise en place de conteneurs à vêtements qui a permis le recrutement d'1 personne ;
- l'accompagnement pour favoriser le lien social et le « mieux vivre ensemble » ;
- l'accompagnement des familles par une Maîtrise d'Œuvre Sociale pour le relogement.

Par ailleurs, les actions nouvelles à intégrer dans la GUSP consistent à :

- accompagner les habitants dans l'utilisation des logements réhabilités ou neufs et de performance énergétique de niveau BBC voire plus (comportements et usages spécifiques à adopter pour optimiser les économies d'énergie et donc réduire les charges) ;
- repérer des personnes relais (par îlots par exemple) pour appuyer les actions, montrer l'exemple et accompagner les habitants ;
- développer le lien social et les dynamiques participatives ;
- assurer le suivi, en amont et en aval, des personnes en insertion ;
- renforcer la sécurité des femmes, en particulier dans les espaces publics ;
- permettre l'accessibilité à tous ;
- traiter la problématique de l'amiante ;
- accompagner les habitants mais aussi les associations, structures, commerces, services, etc. pendant le temps des démolitions et travaux de reconstruction.

*Source : Service Rénovation Urbaine*



## PARTIE 3 - LA SECURITE DU TERRITOIRE



*IMP Les catherinettes (Acnt. Ecole du Musée)*

*Place Rapp*

1. La vidéoprotection dans l'espace public urbain
2. La sécurité des quartiers et de leurs habitants
3. Les réunions de sécurité



## 1. LA VIDEOPROTECTION DANS L'ESPACE PUBLIC URBAIN

Conformément à la loi initiale de janvier 95-73, la Ville de Colmar a mis en œuvre depuis 2009, un dispositif de caméras de vidéoprotection d'espaces publics urbains dans le cadre de la protection et de la sécurité des personnes mais également en vue de la prévention des atteintes aux biens, la protection des bâtiments publics, la prévention de trafic de stupéfiants et la prévention d'actes terroristes.

Le parc actuel compte un total de 78 caméras ayant fait l'objet de cinq programmations entre 2009 et 2014. Le tableau ci-après détaille par année, le déploiement des caméras sur le territoire :

Programmation	Nombre de caméras	Quartiers	Observations
2009	15	Centre-ville	Hyper centre-ville
2010	13 03	Centre-ville Quartier St Joseph	Hyper centre-ville Triangulation église
2011	15	Quartier Europe	Ouest ville
2012	06 06 03	Quartier Europe Quartier Ste Marie Quartier Sud	Abords gare SNCF Idem
2013	./.	./.	Programmation reportée en 2014
2014	04 03 09	Centre-ville Europe/Schweitzer Florimont Bel'Air	Hyper centre-ville Ouest de la Ville Ouest de la Ville
2015	01	Centre-ville	Rue de le Grenouillère contexte attentats Modernisation de 9 caméras analogiques 1 <sup>ère</sup> génération en IP Full HD
6ème	78	6/9	

- Sur un parc total de **78 caméras** réparties dans six quartiers de la ville, **33 caméras** sont implantées dans les quartiers Ouest de la Ville (42,31% de taux d'occupation).

Ce déploiement a entraîné la création d'un Centre superviseur urbain (CSU) aménagé en Mairie en 2009, dans les conditions prescrites par la loi. Trois agents opérateurs (agents municipaux) en charge de l'exploitation surveillent dans le cadre réglementaire, les écrans de contrôle et de poursuite sous la responsabilité du Chef de la police municipale. Un Centre Superviseur Urbain (CSU) dont l'accès est réglementé et sécurisé, a été aménagé dans des locaux de la mairie, pour le traitement et l'exploitation des images recueillies 24h/24h.

Si la vidéoprotection est une réponse aux besoins des enquêteurs, elle inscrit dans ses objectifs « l'immédiateté » du service rendu qui permet aux enquêteurs de travailler dans l'instant « T ». Elle doit également permettre une lecture du « flagrant délit » et la vérification des faits, « levée des doutes », pour éviter les déplacements inutiles des policiers.

La vidéoprotection est donc utile aux acteurs de la sécurité dans le cadre des recherches et pour la Justice en règle générale.

L'exploitation de ce dispositif placé pour gestion administrative et opérationnelle sous l'autorité du chef de la Police Municipale, est encadrée par la législation, afin de préserver les libertés publiques individuelles (Code de la Sécurité Intérieure art. L. 223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 et R. 223-1 à R.223-2 et R. 251-1 à R.253-4. Loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978).

- La vidéoprotection ne peut à elle seule, faire baisser les taux de criminalité sur un territoire, mais elle y contribue largement en tant qu'outil d'investigations.

## **2. LA SECURITE DES QUARTIERS ET DE LEURS HABITANTS**

Un autre objectif vise à renforcer la tranquillité et la sécurité publiques des habitants (Extrait du Contrat de ville signé en 2015).

« Les forces de l'ordre présentes sur le territoire de Colmar font des constats au quotidien sur l'ensemble du territoire. Elles pointent en particulier un contexte devenu trop permissif. L'éducation des enfants doit être une priorité dans le cercle familial. Des parents s'investissent, d'autres démissionnent. La vigilance s'impose par rapport aux apprentissages de la langue française et au respect des règles de la République.

Pour lutter contre la délinquance et assurer la tranquillité des territoires, les forces de l'ordre, police nationale, police municipale et Brigade verte sont présentes sur le territoire de Colmar. Leur présence et leurs interventions couvrent la circonscription de Colmar (au-delà pour la Brigade verte) et sont sectorisées sur la totalité des neuf quartiers de la Ville. Dans le cadre de la politique de la ville, une analyse de la délinquance est proposée sur les deux QPV, Europe/Schweitzer et Florimont Bel'Air. Les statistiques de ces deux quartiers doivent toutefois être mises en perspective par rapport à celles du reste de la Ville (cf. rapport DSUCS 2014) ».

## **3. LES REUNIONS DE SECURITE**

En 2015, les réunions de sécurité qui étaient trimestrielles deviennent mensuelles. Mises en place sur la demande de M. le Préfet, elles ont lieu généralement en Préfecture. Les points abordés concernent la sécurité du territoire mais tiennent compte des spécificités des quartiers. Ces réunions, présidées par le préfet, ont lieu en présence du Directeur de Cabinet de la Préfecture, de la déléguée du préfet, du Maire, du premier adjoint/Conseiller départemental, du Chef de la police municipale, de la chargée de mission sécurité, de la Direction départementale de la sécurité publique, du Commissaire de Police, de Pôle Habitat, du Commandant de la compagnie de gendarmerie.

## **PARTIE 4 – INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS**

1. Les écoles maternelles/élémentaires
2. Les établissements en REP et REP+ (Europe)
3. Les établissements en REP et REP+ (St Vincent de Paul)
4. Les établissements culturels
5. Les structures de la petite enfance
6. Les établissements sportifs
7. Les bains et piscines
8. Les trois structures du Centre socioculturel
9. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



## **1. INVESTISSEMENTS 2015 DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Chaque année la Ville de Colmar inscrit dans ses budgets des crédits d'investissement destinés aux écoles élémentaires et maternelles. Ces investissements permettent de maintenir et d'améliorer l'état des équipements et de les adapter aux utilisateurs.

Travaux d'entretien et d'amélioration d'équipements et de bâtiments municipaux réalisés pour un montant total de **1 007 400 €** répartis comme suit :

### **ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

#### **Ecole élémentaire Sébastien Brant 32 500 €**

Remplacement – motorisation des volets roulants 32 500 €

#### **Ecole élémentaire Anne Frank 64 400 €**

Réaménagement des locaux du centre médico-scolaire 64 400 €

#### **Ecole maternelle Sébastien Brant 3 000 €**

Remplacement du système anti-intrusion 3 000 €

#### **Ecole maternelle Les Géraniums 373 500 €**

Réfection de la toiture 120 000 €

Isolation du bâtiment, ventilation éclairage basse consommation et menuiserie 253 500 €

#### **Ecole maternelle Anne Frank 9 600 €**

Réfection de la cour côté garage 6 500 €

Remplacement du système anti-intrusion 3 100 €

#### **Ecole maternelle Les Coquelicots 5 500 €**

Création d'un local-poubelle dans la cour 5 500 €

#### **Ecole maternelle les Pâquerettes 30 000 €**

Réaménagement de la cour 3<sup>ème</sup> tranche 30 000 €

#### **Ecole maternelle Les Lilas 488 900 €**

Création d'un local-poubelle dans la cour 5 500 €

Isolation du bâtiment (façade et toiture), ventilation et éclairage basse consommation 483 400€

*Source : Service de l'Enseignement*

## 2. RECAPITULATIF DES ETABLISSEMENTS SITUES EN CLASSES REP\* et REP+\*\* DANS LE QUARTIER EUROPE

**Les écoles maternelles :** Les Coquelicots, Anne Frank, Les Géraniums, Les Primevères, Saint-Exupéry, Les Violettes et Les Pâquerettes.

**Les écoles élémentaires :** Anne Frank et Saint-Exupéry.

**Le collège d'enseignement secondaire :** Molière, classé « Ambition réussite ».

Quartier Europe	2013/2014				2014/2015				2015/2016			
	Nombre Ets en QPV	Effectif QPV	Nombre Ets en REP REP +	Effectif en REP REP +	Nombre Ets en ZUS	Effectif QPV	Nombre Ets en REP REP +	Effectif en REP REP +	Nombre Ets en QPV	Effectif QPV	Nombre Ets en REP REP +	Effectif en REP REP +
<b>Primaires</b>	<b>9</b>	<b>1178</b>	<b>9</b>	<b>1178</b>	<b>9</b>	<b>1204</b>	<b>9</b>	<b>1204</b>	<b>9</b>	<b>1225</b>	<b>9</b>	<b>1225</b>
dont maternelles	7	552	7	552	7	562	7	562	7	562	7	562
dont élémentaires	2	626	2	626	2	642	2	642	2	663	2	663
<b>Etablissements secondaires</b>	<b>1</b>	<b>508</b>	<b>1</b>	<b>508</b>	<b>1</b>	<b>544</b>	<b>1</b>	<b>544</b>	<b>1</b>	<b>544</b>	<b>1</b>	<b>544</b>
dont collèges	1	508	1	508	1	508	1	544	1	1	1	544
dont lycées généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont lycées professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>1686</b>	<b>10</b>	<b>1686</b>	<b>10</b>	<b>1748</b>	<b>10</b>	<b>1748</b>	<b>10</b>	<b>1769</b>	<b>10</b>	<b>1769</b>

\*REP : Réseaux d'éducation prioritaire

\*\*REP + : Réseaux d'éducation prioritaire renforcée

### **3. RECAPITULATIF DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SITUES EN REP et REP + DANS LE QUARTIER ST-VINCENT-DE-PAUL**

**Les écoles maternelles :** Sébastien Brant, Les Hortensias, Les Lilas et Les Marguerites.

**Les écoles élémentaires :** Sébastien Brant.

REP et REP+ St-Vincent-de-Paul	2013/2014		2014/2015		2015/2016	
	Nbre Ets en REP et REP +	Effectifs en REP et REP+	Nbre Ets en REP et REP +	Effectif en REP et REP +	Nbre Ets en REP et REP +	Effectif en REP et REP +
<i>Primaires</i>	5	370	5	375	5	400
dont maternelles	4	223	4	229	4	247
dont élémentaires	1	147	1	146	1	153

*Source : Service de l'Enseignement*

### **4. SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS CULTUELS**

Des subventions ont été versées en 2015 aux associations culturelles suivantes :

#### **Association Saint-Vincent de Paul : 1 330 €**

- Travaux de rénovation des locaux associatifs St Vincent de Paul : 1 330 €

#### **Conseil de fabrique Saint Vincent de Paul : 6 900 €**

- Eglise St Vincent de Paul : rénovation de l'entrée de l'église, réparation du chauffage, rénovation de l'orgue et renfort des portails : 6 900 €

➤ Soit un total de : **8 230 €.**

*Source : Service de l'Enseignement*

**5. INVESTISSEMENTS 2015 DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE**

STRUCTURES	OBJET	MONTANTS (€)	TOTAUX
HALTE-GARDERIE FLORIMONT	Remplacement des faux plafonds et luminaires d'une salle de vie	4 520.83	6 633.84 €
	Achat d'équipements divers (tapis d'éveil, meuble de rangement, appareil photos, radio CD, vestiaires et bancs)	2 113.01	
HALTE-GARDERIE LOUPIOTS	Végétalisation des abords de la cour	2 921.58	13 629.29 €
	Achat d'équipements divers (marchepied, meuble de rangement, tapis d'évolution)	1 430.22	
	Mise en place de nouveaux luminaires, réfection peinture et sols.	9 277.49	
MULTI-ACCUEIL SCHEPPLER	Réaménagement du rez-de-chaussée - 2 <sup>ème</sup> tranche	133 409.71	187 245.50 €
	Remplacement des volets - 3 <sup>ème</sup> tranche	4 576.38	
	Aménagement d'une maisonnette extérieure	2 736.31	
	Achat d'équipements divers (chariot de service, électroménagers, jeux, meubles, tapis d'évolution)	46 523.10	
MULTI-ACCUEIL SCHEPPLER CUISINE CENTRALE	Achat d'équipements divers (robot coupe, chariots, conteneurs isothermes, meubles bas, thermoscelleuse)	7 727.60	7 727.60 €
MULTI-ACCUEIL SCHEPPLER LINGERIE CENTRALE	Achat d'équipements divers (chariots et corbeilles à linge, fer à repasser)	3 556.43	3 556.43 €
LAEP (LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS) CENTRE EUROPE *	Achat d'une table d'activités	224.22	224.22 €
<b>*Visible sur le site de la Ville sous LAEP</b>			<b>219 016.88 €</b>

Source : Service Petite enfance

**6. INVESTISSEMENTS 2015 DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Le montant de 166 332 € est reparti comme suit :

Plateau sportif Jean-Jacques Waltz : 0 €  
Gymnase Jean-Jacques Waltz : 0 €

**GYMNASE MOLIERE : 106 627 €**

Remplacement de deux rideaux de séparation .....	42 480 €
Aménagement salle.....	24 904 €
Rénovation des vestiaires .....	39 343 €

**STADE EUROPE : 59 705 €**

Mise en conformité électrique.....	19 760 €
Travaux voie d'accès .....	12 067 €
Fourniture avec pose but de rugby .....	6 386 €
Salle d'athlétisme : frais d'insertion + diagnostic amiante + Mission de programmation .....	21 492 €

**7. INVESTISSEMENTS 2015 DANS LES ETABLISSEMENTS DU SERVICE BAINS ET PISCINES****STADE NAUTIQUE : 97 048 €**

Aménagement de l'étanchéité du patio .....	19 015 €
Travaux de carrelage .....	41 773 €
Travaux de gros œuvre .....	5 084 €
Travaux sur le réseau d'eau potable.....	2 375 €
Démolition et évacuation de blocs de fondation.....	2 538 €
Installation de prises informatiques .....	259 €
Installation d'un tableau des scores.....	4 621 €
Installation Hydro flow .....	9 803 €
Réalisation d'une allée piétonne en enrobé rouge .....	11 580 €

**PISCINE JEAN-JACQUES WALTZ : 25 000 €**

Travaux de faux plafonds .....	15 200 €
Travaux électriques .....	2 300 €
Remplacement de luminaires .....	7 500 €

*Source Bains et Piscines*

**8. INVESTISSEMENTS DANS LES TROIS STRUCTURES DU CENTRE SOCIOCULTUREL**

Nature des opérations selon le tableau suivant :

Structures	Nature	Dépenses TTC
Centre Europe	Solde de l'opération de restructuration	266 828 €
	Mobilier, équipements et matériel socio-éducatif	13 297 €
Club des Jeunes	Travaux d'amélioration du bâtiment	21 351 €
	Mobilier	5 592 €
Florimont Bel'Air	Travaux d'amélioration du bâtiment	8 947 €
	Mobilier	3 194 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>319 209 €</b>

Source : Service Animation et vie des quartiers

## 9. LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

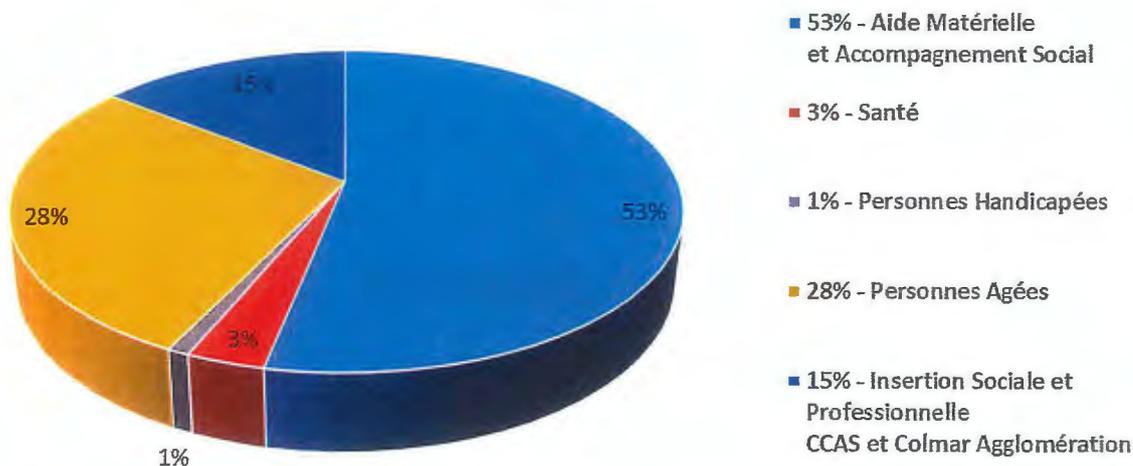
De nombreuses associations œuvrent sur le territoire de Colmar. Les projets menés par ces structures sont complémentaires à l'action du Centre Communal d'Action Sociale et font l'objet, pour certains, d'un soutien financier.

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, le Conseil d'Administration du CCAS a attribué pour l'année 2015 un montant de **541 988 € de subventions en direction de 35 associations** qui ont mené **36 projets sur le territoire de Colmar**.

Par ailleurs, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent par leur activité à la mise à l'emploi d'un public en grande difficulté, notamment issu des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et sont soutenues au niveau local par le CCAS de Colmar pour leur action sur le plan social. **Colmar Agglomération a donc répondu favorablement à hauteur de 50 % à la demande financière des SIAE soutenues par le CCAS de Colmar, soit 31 250 €** au bénéfice de la Manne Emploi, ADEIS et ACCES. Par ce partenariat financier, il a été pris en compte que le soutien aux associations relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.

Ainsi, **Le montant total pour l'année 2015** des subventions attribuées aux partenaires associatifs du CCAS s'élèvent à **573 238 €** (CCAS + Colmar Agglomération).

Répartition des subventions versées  
par thématique en 2015



Les subventions de fonctionnement accordées pour les activités associatives relevant de la solidarité, bénéficiant pour une large part aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, s'élèvent à **214 050 €**.

Il convient de noter que de nombreuses associations délocalisent des actions de proximité afin de permettre aux personnes résidant dans les quartiers prioritaires d'accéder aux mêmes services, à savoir : Associations d'aide aux personnes âgées APALIB et APAMAD, la Croix Rouge Française, Delta Revie, JALMALV...

Thématiques	Montant de la subvention
<b>Aide matérielle et accompagnement social des familles</b>	
Caritas Alsace – Réseau secours catholique	13 000 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées	5 000 €
Caroline Binder – Etablissement Le Portail	7 000 €
Vestiaire Communautaire	800 €
Secours Populaire Français 68	5 000 €
La Manne - Centre d'aide alimentaire	72 500 €
Les Restaurants du Cœur 68	6 000 €
ATD Quart Monde	1 500 €
Association APPUIS	10 000 €
<b>Personnes Agées</b>	
Ecole des Grands-Parents Européens	900 €
<b>Insertion sociale et professionnelle</b>	
Manne Emploi	6 250 €
ADEIS – chantier d'insertion	10 000 €
Contact Plus	20 000 €
ACCES – chantier d'insertion	15 000 €
<b>Participation Colmar Agglomération – soutien aux SIAE</b>	<b>31 250 €</b>
<b>Santé</b>	
SEPIA	7 200 €
Le GEM de Colmar « le Second Souffle »	1 000 €
Amicale « Clair – Matin »	1 400 €
Migration Santé Alsace	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>214 050 €</b>

- **Pour mémoire en 2014**, sur les **569 338 €** de crédits alloués par le Centre Communal d'Action Sociale aux actions des associations œuvrant pour la cohésion sociale de la Ville, **204 500 €** ont été versés à des structures accueillant des publics issus des quartiers prioritaires.

*Source : Centre Communal d'Action Sociale*

## **PARTIE 5 – LES ANIMATIONS**

1. Le Centre Socioculturel de Colmar
2. La salle de spectacles Europe
3. Les animations été/ouvertes
4. Les Centres d'Animation et d'Education Sportives CAES



## 1. LE CENTRE SOCIOCULTUREL DE COLMAR : UN OUTIL AU SERVICE DES HABITANTS



Le Centre Europe a bénéficié d'une restructuration achevée en décembre 2013. C'est une structure municipale, accueillant divers publics, allant de la petite enfance jusqu'au 3<sup>ème</sup> âge. C'est aussi un espace qui regroupe quatre pôles différents :

- l'action sociale et la citoyenneté avec l'accueil des associations qui proposent des activités au public et un secteur Economie Sociale et Familiale ;
- la jeunesse avec des animations réalisées par une équipe de cinq animateurs. De nombreuses activités de loisirs, des séjours de vacances pour les jeunes, et des activités éducatives périscolaires sont proposées ;
- la petite enfance, avec l'accueil et la restauration scolaire organisée par PREALIS (DSP) ;
- le culturel, grâce à la nouvelle salle de spectacles et la bibliothèque Europe, implantées au sein de la structure.

Le nouveau Centre Europe, possède un hall agrandi, équipé d'un lieu de détente et d'un espace d'expositions. Le pôle petite enfance, le lieu d'accueil informel pour les adolescents, ainsi que la bibliothèque avec une salle d'activités, permettent à chacun de disposer de son propre accès pour accueillir les publics. Cette disposition permet un fonctionnement autonome des activités en journée et en soirée.

Acteur principal du développement social local, le Centre Socioculturel de Colmar cherche, à travers ses actions, à impliquer les habitants dans une démarche participative et d'amélioration du « vivre ensemble ».

A l'aide des différentes actions mises en place, le CSC de Colmar s'est fixé pour objectif une participation active des familles issues des quartiers Ouest. Ainsi, celles-ci s'appliquent dans les diverses activités proposées (aides aux devoirs, fêtes de quartiers, ateliers de cuisines, etc.) et au sein des groupes de réflexion et du comité de pilotage lors de la mise en place des projets.

Le Centre Socioculturel propose des actions destinées à l'ensemble des publics.

- a. Pour les jeunes
  - le Contrat Local d'Accompagnements à la Scolarité ;
  - les journées loisirs ;
  - les Accueils informels ;
  - les Accueils de Loisirs Sans Hébergements ;
  - Les mini-camps et camps.

b. Pour les adultes

- Les ateliers de cuisine, de peinture, de couture, de gym etc.
- Les cours d'alphabétisation ;
- Le café de parents.

c. Pour les familles

- Les sorties dominicales (1 fois par mois) ;
- Les séjours familles ;
- Les mini-séjours culturels ;
- Les semaines familles (durant chaque vacance scolaire) ;
- Les soirées à thème (repas partagé, soirée dansante, etc.).

d. Le Centre Socioculturel apparaît donc tout à la fois comme

- un équipement à vocation sociale globale ;
- un équipement à vocation familiale pluri-générationnelle ;
- un lieu d'animation de la vie sociale ;
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

**2. LE CENTRE SOCIOCULTUREL EN CHIFFRES**

<b>Le Centre socioculturel en chiffres</b>	
Nombre total d'usagers	2 209 soit 237 hommes, 476 femmes, 1496 enfants et adolescents.
Nombre de familles	832
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	32 tous âges confondus ont été réalisés
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	198 usagers
Nombre d'enfants de 6 à 11 ans	787 usagers
Nombre d'adolescents 12 à 17 ans	511 usagers
Nombre d'adultes	713 usagers

Source : Centre Socioculturel

### 3. LA SALLE DE SPECTACLES EUROPE



Depuis le mois de janvier 2014, un nouvel espace culturel a émergé dans le cadre de la rénovation du Centre Europe, au cœur des quartiers Ouest de la ville.

La salle de spectacles Europe, dotée de 300 places assises et 600 places debout, se positionne comme un partenaire actif de la politique culturelle de la ville de Colmar.

La programmation témoigne d'une exigence artistique, mais aussi d'une volonté d'accès au spectacle du plus grand nombre. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet artistique et culturel ambitieux, dans une stratégie de développement culturel qui s'articule autour de 3 grands axes :

1. Diffusion de spectacle vivant / création et accueil de résidences d'artistes ;
2. Pratique et actions culturelles de sensibilisation ;
3. Ancrage territorial et inscription dans les réseaux.

La proposition de spectacles professionnels est multidisciplinaire : riche et variée, elle privilégie le cirque, langage universel. Elle se veut accessible et s'inscrit dans la diversité du spectacle vivant dans toutes ses expressions : théâtre, marionnettes, concerts, théâtre d'objets, conte, danse, humour...

La salle programme également des spectacles amateurs et favorise la pratique artistique par l'accueil d'ateliers (classes « CHAM » Classes à Horaires Aménagés du collège Molière, Conservatoire d'Art Dramatique, scolaires...). Des résidences d'artistes sont organisées durant chaque période de congés scolaires. Les artistes présentent leur démarche artistique en scénarisant des extraits de spectacles, ce qui a pour but de faciliter la rencontre entre les artistes et les publics (écoles, associations...).

L'action culturelle s'appuie sur l'éducation artistique, la valorisation des pratiques amateurs artistiques. Cette action intègre également une réflexion sur les publics, notamment les publics qui ne fréquentent pas ou peu les salles de spectacles. A ce titre, des passerelles entre différentes disciplines artistiques sont mises en œuvre autant que possible, et particulièrement entre les activités menées par le Centre Socioculturel Europe et la bibliothèque Europe....

Afin que chacun s'approprie ce lieu de culture à Colmar, un partenariat privilégié est initié en direction de tous les acteurs associatifs, culturels, scolaires, les comités d'entreprises. Des spectacles sont également accueillis en partenariat avec la Comédie de l'Est, l'association Lézard, le festival jeune public Momix etc.

- En décembre 2015 la salle de spectacles a été identifiée dans les lieux scéniques d'Alsace par l'Agence culturelle d'Alsace à Sélestat. Elle figure à ce titre dans l'e-book des lieux scéniques d'Alsace, sous la rubrique des scènes labellisées. La salle bénéficie du label « Autres scènes » répertoriant les structures culturelles qui se situent entre scène inventive et expérimentale et qui bénéficie du soutien de la Région.

- Depuis septembre 2014, la salle des spectacles accueille également le Festival de Jazz de Colmar.



#### 4. LA FREQUENTATION

Durant l'année 2015 qui était sa deuxième année d'activité, la salle de spectacles Europe a vu sa fréquentation se développer de manière très significative. Ainsi, ont été accueillies, de janvier à décembre 2014, **16 214 personnes, hors festival de jazz**, (contre 5 930 en 2014), représentant un taux de remplissage total de 85,95 %, répartis comme suit :

- Spectacles tout public : **11 321 personnes**, (contre 2 419 en 2014, représentant un taux de remplissage de 74,42 %, hors festival de jazz) ;
- Spectacles en scolaire : **4 893 personnes**, (contre 2 611 en 2014), représentant un taux de remplissage de 97,99 % ;
- Abonnements : Augmentation significative du nombre d'abonnements, passé de 8 à 48 (+ 600% entre 2014/2015 et 2015/2016), représentant 234 places vendues, soit une moyenne de 5 spectacles par abonnement.  
Festival de jazz : environ **1 114 personnes**, (contre 900 en 2014), représentant un taux de remplissage de 74%.

- Les réservations scolaires pour l'ensemble de la saison 2015/2016 étaient de plus de 8 000. Il a été possible de répondre à 7 200 d'entre elles. Dans le futur, la salle va développer ses propositions en direction de ce public afin de répondre à la demande.

#### 5. LES ORIGINES DES PUBLICS

La salle de spectacles Europe a une double ambition : toucher le public de proximité, mais aussi, plus largement, un très large public attiré par la nature et la qualité de la programmation.

Un fort accent est mis sur la programmation jeune public, et particulièrement en direction des scolaires, de la petite section de maternelle au lycée, voire au-delà.

En 2015, les écoles figurant dans le tableau ci-dessous ont fréquenté la salle Europe. Elles viennent majoritairement de Colmar, mais aussi de la Colmar Agglomération, voire au-delà.

Concernant les représentations en tout public, le retour des questionnaires à destination du public indiquent qu'il provient, outre Colmar et son bassin de vie, d'une zone qui va de la région mulhousienne, à la Franche-Comté, et jusqu'à Strasbourg et au Nord Alsace.

Des spectateurs suisses et allemands fréquentent périodiquement la salle, particulièrement pour les spectacles de cirque.

Une étude approfondie des retours du questionnaire est actuellement en cours, qui permettra d'identifier les caractéristiques d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de lieu de vie, d'habitudes culturelles. Elle nous permettra également d'identifier au plus près les attentes du public en matière de spectacles vivant.

Dans le cadre des partenariats menés particulièrement avec la Comédie de l'Est et le festival Jeune Public Momix, ainsi qu'avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental et la Maîtrise et la pré-maîtrise de Colmar, et différentes structures associatives, les origines du public vont du quartier Europe/Schweitzer à l'ensemble de la ville et ses environs, jusqu'à la couronne mulhousienne.

#### **6. PROGRAMMATION 2015 DE SPECTACLES EN DIRECTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES** (Voir ci-dessous).

Spectacles	Dates	Ecoles	Communes
TOI(T) DU MONDE	06 janvier 2015	Maternelle les Muguets	COLMAR
		Maternelle	ORBÈY
		Maternelle	WOLGANTZEN
TOUTE SEULE	27 janvier 2015	Primaire A. Frank	COLMAR
		Primaire Barrès	COLMAR
		Primaire Paul Fuchs	HORBOURG WIHR
MIRAVELLA	30 janvier 2015	Collège Molière	COLMAR
		Primaire A. Frank	COLMAR
		Primaire Pfister	COLMAR
		Primaire Barrès	COLMAR
OPERA POUR SECHE CHEVEUX	02 février 2015	Primaire Vigne en Fleurs	EGUISHEIM
		Primaire Dame Blanche	WINTZENHEIM
		Primaire St Exupéry	COLMAR
		Primaire Pasteur	COLMAR
		Primaire Wickram	COLMAR

Spectacles	Dates	Ecoles	Communes
		Collège Berlioz	COLMAR
		Collège Molière	COLMAR
		Primaire A. Frank	COLMAR
OPERA POUR SECHE CHEVEUX	2 et 3 février 2015	Collège Saint-André	COLMAR
		Primaire Paul Fuchs	HORBOURG WIHR
		Primaire Jean Macé	COLMAR
		Primaire Anne Franck	COLMAR
		Primaire St Exupéry	COLMAR
		Lycée Camille Sée	COLMAR
		Collège Robert Schumann	VOLGELSHEIM
		Lycée du Pfflixbourg	WINTZENHEIM
ALI 74, LE COMBAT DU SIECLE	10 et 11 février 2015	Lycée Camille Sée	COLMAR
RUMBA SUR LA LUNE	17 et 19 février 2015	Maternelle Pasteur	COLMAR
		Maternelle les Coquelicots	COLMAR
		Maternelle les Violettes	COLMAR

Spectacles	Dates	Ecoles	Communes
		Maternelle Wickram	COLMAR
		Maternelle Pasteur	INGERSHEIM
		Maternelle Les Marguerites	COLMAR
ENTRE DEUX PLUIES	10 mars 2016	Maternelle les Violettes	COLMAR
		Maternelle les Primevères	COLMAR
		Maternelle St-Exupéry	COLMAR
ENTRE DEUX PLUIES	10 mars 2015	Maternelle les Géraniums	COLMAR
BUKATRIBE	14 mars 2015	Collège Molière	COLMAR
		Collège Saint-André	COLMAR
S'ECLIPSENT ET ALUNISSENT	17 mars 2015	Ecole primaire	EGUISHEIM
		Primaire Dame Blanche	WINTZENHEIM
		Primaire A. Hirn	COLMAR
		Primaire A. Frank	COLMAR
STABAT MATER FURIOSA	26 et 27 mars 2015	Collège Saint-André	COLMAR
		Lycée Camille See	COLMAR
LA SORCIERE ORANGE	2 avril 2015	Primaire A. Frank	COLMAR
		Primaire St Exupéry	COLMAR
L'EMBRANCHEMENT DE MUGBY	9 avril 2015	Collège Molière	COLMAR
		Primaire Brant	COLMAR

Spectacles	Dates	Ecoles	Communes
		Primaire A. Frank	COLMAR
		Primaire Paul Fuchs	HORBOURG WIHR
		Lycée du Pflixbourg	WINTZENHEIM
LES DISCRETS	17 avril 2015	Lycée Camille Sée	COLMAR
LA GRACE	23 avril 2015	Lycée Camille Sée	COLMAR
		Lycée du Pflixbourg	WINTZENHEIM
		Lycée Bartholdi	COLMAR
EXERCICES DE STYLE	26 mai 2015	Collège Berlioz	COLMAR
		Lycée Blaise Pascal	COLMAR

Source : Centre socioculturel – salle de spectacles Europe

## 7. LES ANIMATIONS ETE

Cette opération, initiée en 1982 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a pour objet de proposer, durant la période estivale, des loisirs éducatifs à l'intérieur de structures associatives, sportives ou culturelles, à la jeunesse de Colmar Agglomération ainsi qu'à celle des communes de la région de Colmar. Conformément aux dispositions prises dans les statuts, l'organisation des Animations Eté a été confiée à la Ville en 1998 et depuis 2004 à Colmar Agglomération. Parallèlement aux stages payants, certaines structures dont l'Association Quartier Nord ou encore l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar, proposent des animations, dites ouvertes. (L'association Quartier Nord propose des activités « ouvertes payantes »).

## 8. LES ANIMATIONS OUVERTES STAGES GRATUITS 2015

On n'évoquera ici que les animations ouvertes gratuites sans réservation, pour les publics de 11 à 18 ans, réalisées par l'association de Prévention spécialisée. Il est proposé des animations de rues pour les (prés) adolescents des quartiers prioritaires.

	Nombre de jours d'activité 2015	Nombre de participants en 2015	Nombre de jours d'activité 2014	Nombre de participants 2014
Association de Prévention spécialisée	24	596	29	939

Source : Direction de l'Animation, de la jeunesse et des sports

## **9. LES CENTRES D'ANIMATION ET D'EDUCATION SPORTIVE (CAES)**

Le Service de la jeunesse et des sports de la Ville de Colmar propose, dans le cadre des Centres d'Animation et d'Education Sportive (CAES), des activités sportives semestrielles pour les jeunes (filles et garçons) de **7 à 12 ans**.

Ces Centres Animations et d'Education Sportive sont conçus dans le but de faire découvrir et d'initier les enfants à l'activité sportive de leur choix, hors temps scolaire. Ils fonctionnent durant toute l'année à l'exception des congés scolaires.

Les séances sont encadrées par les éducateurs sportifs territoriaux de la Ville de Colmar. Les écoles des quartiers Ouest, dans lesquelles sont proposées des activités sportives, sont au nombre de trois.

- école Anne Frank (futsal)
  - école St-Exupéry (basket-ball, futsal)
  - école Jean-Jacques Waltz (futsal)
- Les enfants sont accueillis pour 95% d'entre eux dans leur propre établissement scolaire (15h45 à 18h). On relève en moyenne entre 14 et 24 jeunes par séance, en fonction des activités sportives proposées.

*Source : Direction de l'Animation, de la jeunesse et des sports*

**-SYNTHESE-**

Années	Montants crédits engagés/Ville	Montant DSUCS	Participation Ville	Augmentation De la DSUCS	% de participation de la Ville
2010	4 094 586 €	2 002 657 €	2 091 929 €	./.	51,00 %
2011	4 383 196 €	2 032 967 €	2 350 229 €	1.51 %	53,61 %
2012	5 312 453 €	2 242 052 €	3 070 401 €	1.02 %	57,79 %
2013	7 745 800 €	2 281 288 €	5 464 512 €	1.75 %	70,54 %
2014	5 470 093 €	2 310 945 €	3 159 148 €	1.30 %	57,75 %
2015	5 332 774 €	2 331 744 €	<u>3 001 030 €</u>	0.90 %	<u>56.28 %</u>
<b>TOTAL</b>	<b>32 338 902 €</b>	<b>13 201 653 €</b>	<b>19 137 249 €</b>	<b>6.48 %</b>	<b>59.18 %</b>

*Source service animation et vie des quartiers*

- Les crédits d'investissement engagés par la Ville en 2015 sont de **3 001 030 €** soit un taux de participation la Ville de Colmar de **56,28%** par rapport aux dépenses totales réalisées.

\*\*\*

# Annexe 1 : Baromètres de l'emploi

## Baromètre de l'emploi des QPV

### décembre 2015

retour  
accueil

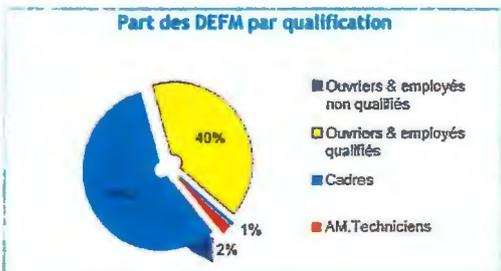
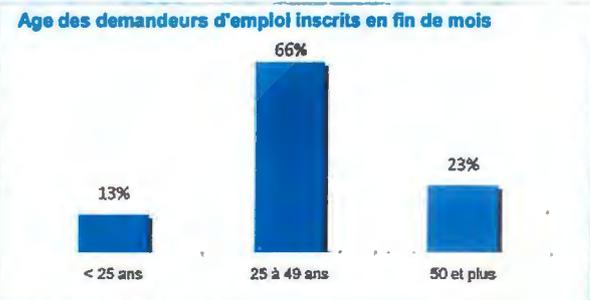
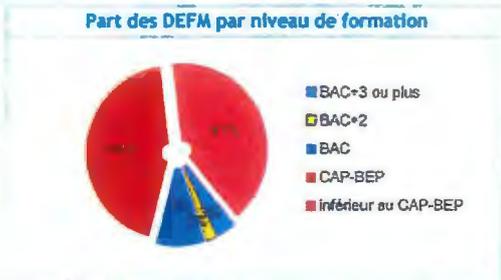
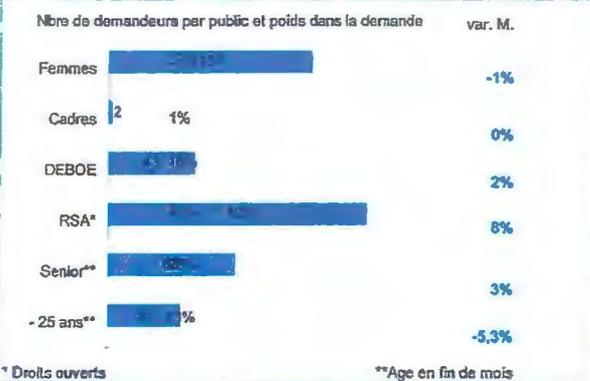
### Florimont - Bel Air

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois**

	Nb	Poids	Var. M	Tendance
Cat. A	213	74,2%	-0,5%	↘
Cat. B	28	9,6%	12,0%	↗
Cat. C	33	11,5%	-8,3%	↘

**Les 10 domaines les plus recherchés par les DE**

	Nb DEFM
Nettoyage et propreté industriels	42
Second œuvre	33
Production industrielle	25
Logistique	25
Travaux et gros œuvre	15
Aide à la vie quotidienne	14
Préparation et conditionnement	13
Production culinaire	12
Équipements de production, équipements collectifs	12
Commerce non alimentaire et de prestations de confort	9



### Lexique

cat. A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi  
 cat. B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)  
 cat. C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)  
 cat. D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi  
 cat. E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (contrats aidés).  
 ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois  
 Les statistiques par âge sont établies à partir de l'âge en fin de mois.

# Baromètre de l'emploi des QPV

## décembre 2015



### Europe - Schweitzer

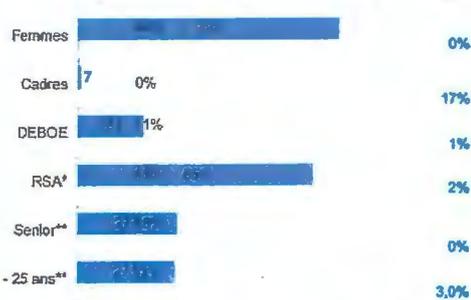
#### Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois

	Nb	Poids	Var. M	Tendance
Cat. A	1 099	84,6%	2,5%	↗
Cat. B	194	11,4%	-4,5%	↘
Cat. C	289	17,0%	-4,0%	↘

#### Les 10 domaines les plus recherchés par les DE

	Nb DEFM
Nettoyage et propreté industriels	222
Production industrielle	158
Logistique	145
Second oeuvre	141
Travaux et gros oeuvre	117
Aide à la vie quotidienne	86
Production culinaire	85
Grande distribution	84
Commerce non alimentaire et de prestations de confort	77
Préparation et conditionnement	55

#### Nbre de demandeurs par public et poids dans la demande



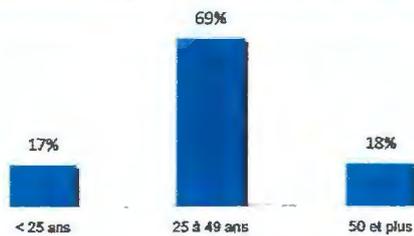
\* Droits ouverts

\*\*Age en fin de mois

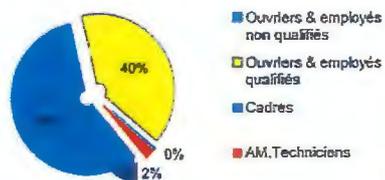
#### Part des DEFM par niveau de formation



#### Age des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois



#### Part des DEFM par qualification



#### Lexique

cat. A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

cat. B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)

cat. C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

cat. D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi

cat. E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (contrats aidés).

ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois

Tous les statistiques par âge sont établies à partir de l'âge en fin de mois

KD

## Annexe 2 : activités par structures porteuses du CLAS / Financements

3

Structures porteuses	Ecoles élémentaires concernées	Période de mise en place du CLAS 2014/2015	Horaires et localisation	Activités proposées aux enfants en plus du soutien scolaire	Activités proposées aux parents et établissements scolaires
<b>CSC Europe</b>	<b>Saint Exupéry</b> pour le quartier Europe	Du 5 octobre au 17 juin	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00 au CSC Europe	Sport (basket), danse, yoga, théâtre, atelier d'initiation à la robotique avec des étudiants ingénieurs de Mulhouse, activités de jardinage, arts plastiques	Contacts parents les vendredis soir à 17h30, thé des parents organisé par l'école au CSC Europe, spectacle en fin d'année scolaire présentant les activités du CLAS suivi d'un moment convivial avec les parents
<b>Club des jeunes</b>	<b>Jean-Jacques Waltz</b> pour le quartier Schweitzer	Du 5 octobre au 17 juin	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00 au Club des jeunes	Sport (judo), atelier d'initiation à la robotique, activités de jardinage, musique	Pour développer l'échange avec les familles, repas partagés et en fin de trimestres, temps festifs avec les parents et les enfants

<p><b>CSC Florimont Bel'Air</b></p>	<p><b>Jean-Jacques Waltz et Sébastien Brant</b> pour le quartier Florimont Bel Air</p>	<p>Du 5 octobre au 17 juin</p>	<p>Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00 au CSC Florimont/Bel Air</p>	<p>Yoga, atelier robotique, activités jardinage, arts plastiques.</p>	<p>Mise en place d'un espace d'accueil convivial pour les parents afin de favoriser l'échange en fin de journée.</p>
<p><b>ASTI</b></p>	<p><b>Sébastien Brant</b> pour le quartier Florimont/Bel Air</p>	<p>Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai</p>	<p>Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00 au local « Le Pacific »</p>	<p>Jeux éducatifs, de logique, de mémoire, de langage, de société pour l'acceptation des règles de vie en groupe.</p>	<p>Goûters-rencontres parents- enfants, deux sorties au théâtre, un pique-nique de fin d'année. Dans le cadre d'un partenariat, des animateurs du CSC Florimont accueillent au gymnase de l'école Sébastien Brant, pour une activité multisport les mardis et vendredis de 16h00 à 18h00. Tenue de fiches de suivi et participation au Conseil d'école.</p>
<p><b>Association Quartier Nord</b></p>	<p><b>Maurice Barrès Adolphe Hirn Jean Macé Saint Nicolas</b> pour le nord et le centre-ville</p>	<p>Du 8 septembre au 25 juin</p>	<p>Les lundis, mardis, jeudi et vendredis de 16h00 à 18h00 au local 9 rue des Poilus et salle 6 à la Maison des associations 6 Route d'Ingersheim</p>	<p>Jeux de société, ateliers culinaires, coin lecture, fabrication de jeux avec du matériel de récupération, dessins avec consignes, mur d'expression, activités extérieures et sportives. Intervention de l'association « Les Petits Débrouillards » de 17h00 à 18h00 les mardis et les vendredis.</p>	<p>Tenue de fiches d'évaluation et bilans avec les écoles chaque fin de trimestre. Lien entre les activités du CLAS et les autres dispositifs (ALSH du mercredi et des vacances scolaires) pour faciliter le lien avec les familles. Participation chaque année au carnaval de Colmar.</p>

CS

## Subventions par structures pour l'année scolaire 2014/2015

STRUCTURES	Budget de l'action pour l'année scolaire 2014/2015	Part CAF	Part Ville	Part Etat	TOTAUX
CSC de Colmar	167 600 €	20 800 €	18 000 €	14 500 €	53 300 €
ASTI	32 500 €	7 000 €	8 300 €	8 000 €	23 300 €
AQN	32 115 €	5 120 €	5 400 €	5 400 €	15 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>232 215 €</b>	<b>32 920 €</b>	<b>31 700 €</b>	<b>27 900 €</b>	<b>92 520 €</b>

## Financement CLAS

PARTENAIRES FINANCIERS	Année scolaire 2013/2014	Année scolaire 2014/2015
<b>Part Etat</b>	28 360 €	27 900 €
<b>Part Ville</b>	35 000 €	31 700 €
<b>CAF du Haut-Rhin</b>	30 268 €	32 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 628 €</b>	<b>92 520 €</b>

Source : service animation et vie des quartiers



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

### Point 7 Compte Administratif 2015.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusée sans procuration :

Mme Marie LATHOUD.

Le Budget Principal ainsi que les 3 budgets annexes ont été approuvés comme suit :

Nombre de voix pour : 45  
contre : 0  
abstentions : 2

en l'absence de M. le Maire qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**





# COMPTE ADMINISTRATIF

Exercice 2015

Rapport de présentation

Point n° 7

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 JUL. 2016

kd



## Table des matières

INTRODUCTION.....	5
L'équilibre général.....	7
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	9
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	10
1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses.....	11
2. Chapitre 73 – impôts et taxes.....	11
3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations.....	13
4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante.....	15
5. Chapitre 76 – produits financiers.....	15
6. Chapitre 77 – produits exceptionnels.....	15
7. Chapitre 013 – atténuations de charges.....	15
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	16
1. Chapitre 011 – charges à caractère général.....	17
2. Chapitre 012 – charges de personnel.....	17
3. Chapitre 014 – atténuations de produits.....	19
4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante.....	19
5. Chapitre 66 – charges financières.....	20
6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	20
C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes.....	20
1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute.....	21
2. De l'épargne brute à l'épargne nette.....	21
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	23
A. Les recettes réelles d'investissement.....	24
1. Les recettes d'équipement.....	25
2. Les opérations pour compte de tiers.....	27
3. Les recettes financières.....	27
4. Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	27
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	28
1. Dépenses d'équipement.....	28
2. Opérations pour compte de tiers.....	31
3. Dépenses financières.....	32

III. EXCEDENT GLOBAL .....	32
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE.....	33
A. Fonctionnement .....	33
B. Investissement.....	33
C. Fonctionnement + Investissement .....	34
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM .....	35
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	35
A. Les recettes de fonctionnement.....	35
B. Les dépenses de fonctionnement.....	35
II. RESULTAT .....	35
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ.....	36
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	36
A. Les recettes de fonctionnement.....	36
B. Les dépenses de fonctionnement.....	36
II. RESULTAT .....	36
LE BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE – ESPACE MALRAUX.....	37
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	37
A. Les recettes de fonctionnement.....	37
B. Les dépenses de fonctionnement.....	37
C. Le résultat de fonctionnement .....	37
II. LA SECTION D’INVESTISSEMENT .....	38
A. Les recettes d’investissement .....	38
B. Les dépenses d’investissement .....	38
III. RESULTAT .....	38

## INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace l'activité budgétaire effective de l'année précédente.

Il se doit d'être en cohérence avec les comptes tenus parallèlement par le comptable public, en l'occurrence le trésorier public municipal de Colmar.

Le Compte Administratif 2015 est fortement marqué par :

- la baisse drastique des dotations de l'Etat,
- les mesures d'économies de fonctionnement prises lors de l'élaboration de la décision modificative n° 1 en date du 19 octobre 2015, notamment sur les charges à caractère général et les charges de personnel. Cette DM n° 1 avait ramené le volume des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 au niveau des dépenses de fonctionnement constatées lors du compte administratif 2014.

Ces mesures ont permis d'une part, d'amortir le choc financier de la réduction en 2015 de **1,6 M€** des dotations versées par l'Etat et d'autre part, d'améliorer l'épargne brute ou capacité d'autofinancement de la Ville de Colmar.

Les principaux indicateurs financiers pour le budget sont les suivants :

- les dépenses de fonctionnement ont diminué de **1,74 %** (de CA 2014 à CA 2015),
- l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute s'élève à 16 070 247 € en 2015 et progresse de **2 980 900 €** par rapport à 2014, soit **+ 23 %**,
- l'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette s'élève à **9 197 624 €** en 2015. Elle augmente de **2 869 237 €** en 2015, soit **+ 45 %**,
- l'excédent de clôture progresse de **11,55 %** (6 235 821,12 € à 6 955 987,16 €),
- malgré le raboutage des dotations par l'Etat, le solde positif entre recettes et dépenses de fonctionnement augmente de **690 000 €**, nonobstant les charges nouvelles imposées.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement sont maintenues à un niveau très élevé pour atteindre **40 859 861,65 €**, soit plus de **590 €/habitant**, par rapport à la moyenne nationale qui est de **335 €/habitant** (source DGCL : Comptes individuels 2014, communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé). Leur taux de réalisation s'établit à **90 %**, ce qui est exceptionnel.

Dès lors il y a lieu de constater que les résultats du Compte Administratif 2015 de la Ville de Colmar sont à l'opposé de ceux de la quasi-totalité des autres villes de France. Par ailleurs ils sont beaucoup plus positifs que les analyses prospectives faites par le Cabinet LOCALNOVA et la Chambre Régionale des Comptes, il y a 2 ans.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 CONSOLIDES**

**RESULTATS DE CLOTURE**

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Recettes (R)	93 789 812,21 €	68 129 374,57 €	4 110 000,00 €	
Dépenses (D)	88 686 558,31 €	61 062 022,52 €	7 250 000,00 €	
Résultat 2015 ((R)-(D))	5 103 253,90 €	7 067 352,05 €	-3 140 000,00 €	
Report résultat antérieur 2014	6 171 243,59 €	-8 314 593,05 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>11 274 497,49 €</b>	<b>-1 247 241,00 €</b>	<b>-3 140 000,00 €</b>	<b>6 987 256,49 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM</b>				
Recettes (R)	146 550,00 €			
Dépenses (D)	164 050,00 €			
Résultat 2015 ((R)-(D))	-17 500,00 €			
Report résultat antérieur 2014	31 000,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>11 000,00 €</b>			<b>11 500,00 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ</b>				
Recettes (R)	86 277,91 €			
Dépenses (D)	73 017,91 €			
Résultat 2015 ((R)-(D))	13 260,00 €			
Report résultat antérieur 2014	3 200,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>16 460,00 €</b>			<b>16 460,00 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX</b>				
Recettes (R)	274 594,49 €	995,34 €		
Dépenses (D)	266 077,02 €	283,20 €		
Résultat 2015 ((R)-(D))	8 517,47 €	712,14 €		
Report résultat antérieur 2014	30 377,53 €	-836,47 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>38 895,00 €</b>	<b>-124,33 €</b>		<b>38 770,67 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL EXERCICE</b>				
Résultats 2015 cumulés	5 107 531,37 €	7 068 064,19 €	-3 140 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2014	6 235 821,12 €	-8 315 429,52 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULES</b>	<b>11 343 352,49 €</b>	<b>-1 247 365,33 €</b>	<b>-3 140 000,00 €</b>	
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE</b>	<b>10 095 987,16 €</b>		<b>-3 140 000,00 €</b>	<b>€ 955 987,16 €</b>

MD

## L'équilibre général

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats de l'exécution budgétaire de la Ville au titre de l'exercice 2015.

Il ressort du tableau synthétique ci-contre que l'excédent de clôture s'établit à **6 955 987,16 €** contre **6 235 821,12 €** en 2014, soit une progression de **11,55 %**.

Cet excédent se décompose par budget comme suit :

• budget principal :	<b>6 887 256,49 €</b>
• budget annexe Festival du Film :	<b>13 500,00 €</b>
• budget annexe Festival de Jazz :	<b>16 460,00 €</b>
• budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux :	<b>38 770,67 €</b>

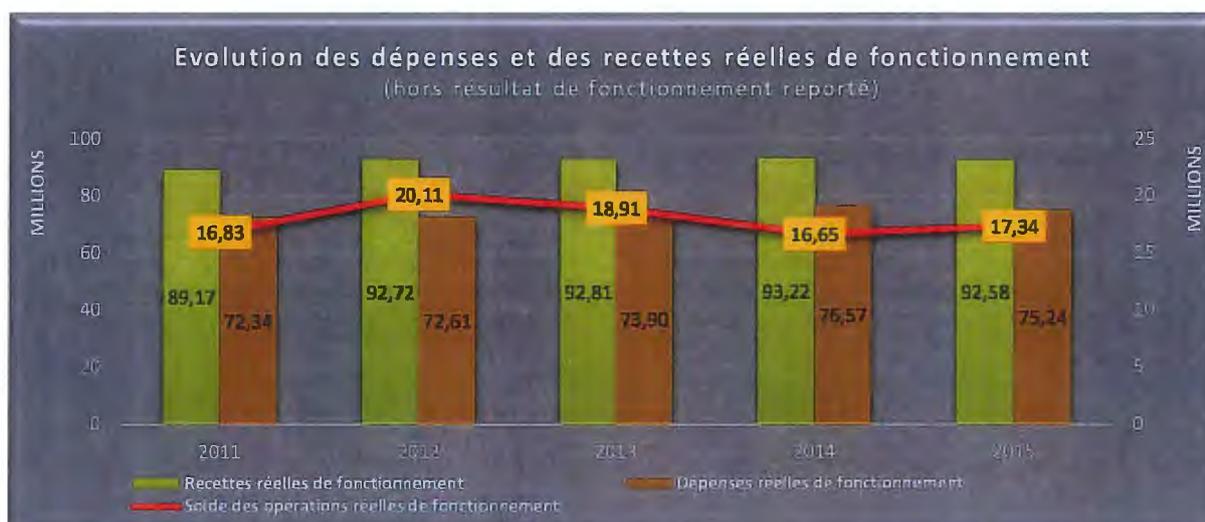
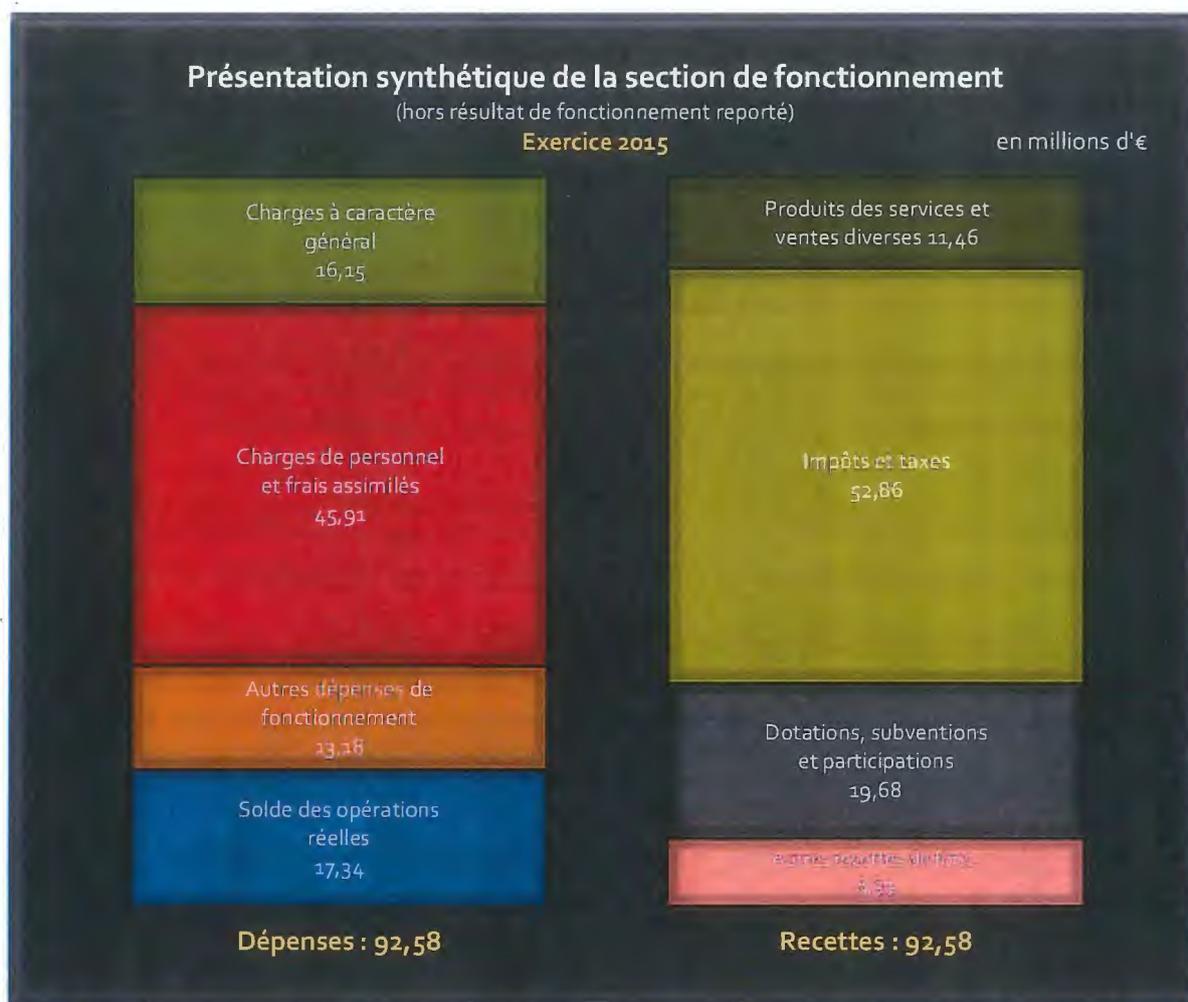
Le compte administratif 2015 illustre bien la gestion saine et rigoureuse de la Ville de Colmar dont il convient de souligner la bonne santé financière dans un contexte économique particulièrement difficile. Ainsi, l'évolution favorable du résultat repose sur un socle historique de bonne gestion ; il est aussi le fruit d'un budget 2015 resserré avec la mise en œuvre de mesures d'économies prises lors de la décision modificative n° 1.

Le volume global des dépenses réelles et d'ordre pour le budget principal s'élève à **149 748 580,83 €** dont :

• fonctionnement :	<b>88 686 558,31 €</b> contre <b>92 504 456,86 €</b> en 2014
• investissement :	<b>61 062 022,52 €</b> contre <b>52 277 331,43 €</b> en 2014.

Les seules dépenses réelles représentent un montant de **123 075 438,92 €** dont :

• fonctionnement :	<b>75 243 046,03 €</b> contre <b>76 574 392,51 €</b> en 2014 <b>(- 1,74 %)</b>
• investissement:	<b>47 832 392,89 €</b> contre <b>48 138 968,85 €</b> en 2014 <b>(- 0,64 %)</b> <i>(hors gestion active de la dette).</i>



KB

La présentation synthétique de la balance générale des comptes administratifs intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2015, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire et leur évolution.

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %
011	Charges à caractère général	16 584 488,08 €	16 150 889,02 €	-2,61%	70	Produits des services du domaine & ventes div.	10 514 988,84 €	11 459 358,75 €	8,98%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 595 775,57 €	45 911 861,43 €	-1,47%	73	Impôts et taxes	51 324 474,40 €	52 859 622,01 €	2,99%
014	Atténuations de produits	285 993,26 €	393 058,98 €	37,44%	74	Dotations, subventions et participations	21 088 465,16 €	19 676 751,19 €	-6,69%
65	Autres charges de gestion courante	10 786 190,97 €	10 473 905,60 €	-2,90%	75	Autres produits de gestion courante	2 911 023,90 €	1 868 820,99 €	-35,80%
66	Charges financières	1 853 797,33 €	1 861 017,46 €	0,39%	76	Produits financiers	1 361 720,77 €	1 241 018,00 €	-8,86%
67	Charges exceptionnelles	468 147,30 €	452 313,54 €	-3,38%	77	Produits exceptionnels	4 042 198,03 €	2 256 974,76 €	-44,16%
						dotations d'impôts	3 679 715,50 €	1 882 628,90 €	-62,43%
					013	Atténuations de charges	1 977 863,27 €	3 218 341,39 €	62,72%
	Sous-total opérations réelles de l'exercice	76 574 392,51 €	75 243 046,03 €	-1,74%		Sous-total opérations réelles de l'exercice	93 220 734,37 €	92 580 887,09 €	-0,69%
					002	Résultat reporté de fonctionnement	7 733 642,60 €	6 171 243,59 €	-20,20%
	Total dépenses réelles	76 574 392,51 €	75 243 046,03 €	-1,74%		Total recettes réelles	100 954 376,97 €	98 752 130,68 €	-2,18%

La section de fonctionnement s'établit à **98 752 130,68 €** en recettes et à **75 243 046,03 €** en dépenses.

En ce qui concerne les recettes, on observe notamment :

- la progression des produits des services du domaine et ventes diverses du fait principalement de la réouverture de la piscine Aqualia,
- une croissance des impôts et taxes en raison d'une bonne dynamique des bases de fiscalité et de la revalorisation de l'attribution de compensation,
- une diminution des dotations, subventions et participations qui s'explique par la ponction opérée par l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'évolution des dépenses est le reflet en particulier des effets des mesures d'économies prises lors de la décision modificative n° 1.

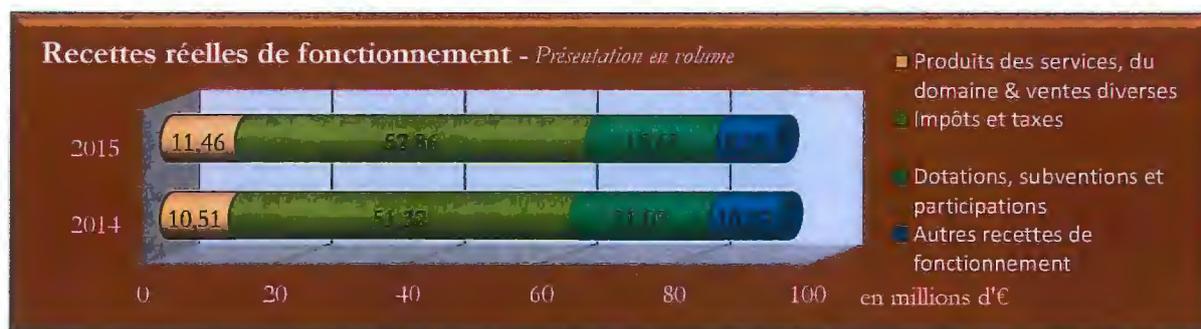
On relève principalement que les charges à caractère général sont en retrait de **2,61 %**, les charges de personnel de **1,47%** et les autres charges de gestion courante de **2,90 %**.

### A. Les recettes réelles de fonctionnement

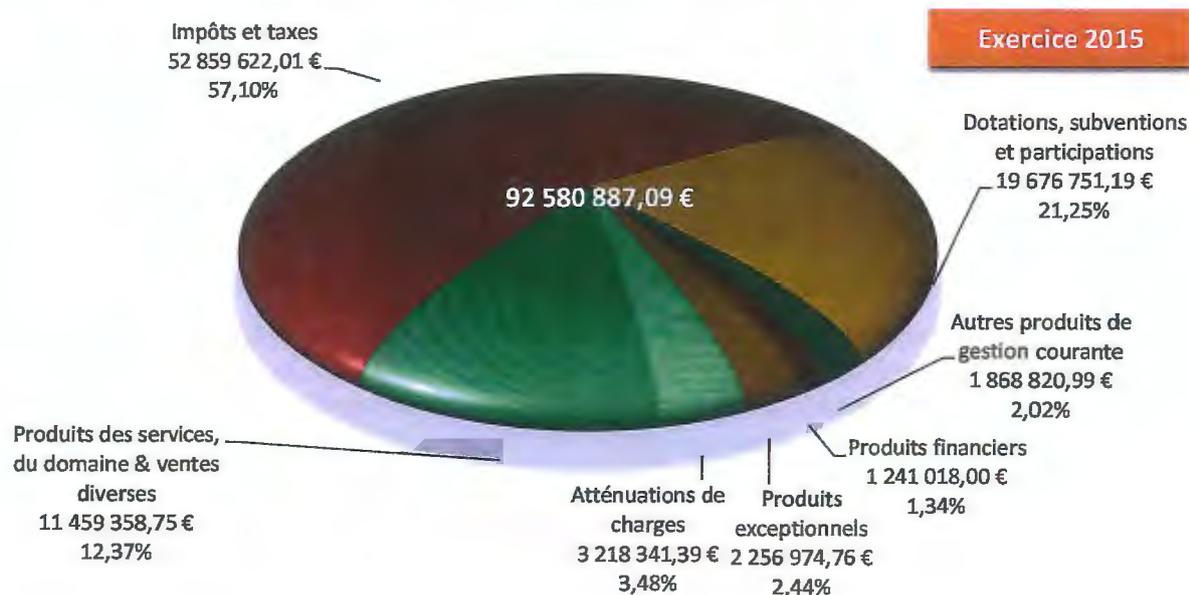
Hors résultat de fonctionnement reporté, elles sont en légère baisse de **0,69 %** pour s'établir à **92 580 887,09 €** contre **93 220 734,37 €** en 2014, essentiellement en raison de la baisse des dotations de l'Etat et se ventilent de la manière suivante :

Chap.	Libellés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	10 514 988,84 €	11 459 358,75 €	944 369,91 €	8,98%
73	Impôts et taxes	51 324 474,40 €	52 859 622,01 €	1 535 147,61 €	2,99%
74	Dotations, subventions et participations	21 088 465,16 €	19 676 751,19 €	-1 411 713,97 €	-6,69%
75	Autres produits de gestion courante	2 911 023,90 €	1 868 820,99 €	-1 042 202,91 €	-35,80%
76	Produits financiers	1 361 720,77 €	1 241 018,00 €	-120 702,77 €	-8,86%
77	Produits exceptionnels	4 042 198,03 €	2 256 974,76 €	-1 785 223,27 €	-44,16%
013	Atténuations de charges	1 977 863,27 €	3 218 341,39 €	1 240 478,12 €	62,72%
	<b>Sous-total autres recettes de fonctionnement</b>	<b>10 292 805,97 €</b>	<b>8 585 155,14 €</b>	<b>-1 707 650,83 €</b>	<b>-16,59%</b>
Total		93 220 734,37 €	92 580 887,09 €	-639 847,28 €	-0,69%

Les recettes en volume 2015/2014 sont reprises ci-dessous :



Au sein de ces recettes, on note le poids principal des recettes fiscales directes qui représentent plus de la moitié, soit exactement **57,10 %**, comme l'atteste le graphique ci-dessous :



30

Aux recettes de l'exercice s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté qui, malgré l'impact de la baisse des dotations de l'Etat, se maintient à un niveau élevé, à savoir **6 171 243,59 €** en 2015, contre **7 733 642,60 €** en 2014.

Les recettes de fonctionnement au titre de 2015 s'établissent ainsi à **98 752 130,68 €** (*92 580 887,09 € + 6 171 243,59 €*), contre **100 954 376,97 €** en 2014.

### 1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils atteignent **11 459 358,75 €** contre **10 514 988,84 €** en 2014, en hausse de **944 369,91€ (+ 8,98 %)**. Cette hausse résulte notamment du poste prestations de services (**+ 611 098,55 €**) dont **420 106,80 €** au titre des droits d'entrées à la piscine Aqualia, suite à la réouverture en 2015.

Le chapitre 70 comprend deux principaux postes, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui se montent à **3 998 690,71 €** et comprennent notamment les concessions et redevances funéraires (**201 944,44 €**), les droits de stationnement et de location de la voie publique (**2 069 548,80 €**), les redevances d'occupation du domaine public (**128 261,46 €**) et les autres redevances et recettes diverses, notamment les parkings publics (**1 597 198,03 €**) ;
- les **prestations de services** qui s'élèvent à **5 635 148,69 €** avec la ventilation ci-après :
  - ✓ **931 713,79 €** pour les services à caractère culturel (*abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques, droits d'entrées des musées*) ;
  - ✓ **938 636,30 €** pour les services à caractère sportif et de loisirs (*droits d'entrées des piscines*) ;
  - ✓ **862 322,88 €** pour les services à caractère social (*frais de garde, crèches et haltes-garderies*) ;
  - ✓ **2 890 901,72 €** pour les autres prestations de services, dont principalement **2 333 240,00 €** au titre de la redevance versée par VIALIS sur les réseaux en concession, **358 850,96 €** de produits d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse et **131 971,41 €** refacturés à Colmar Agglomération au titre de la fourrière.

### 2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ils représentent une part significative dans les recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*), à savoir **57,10 %**.

Les produits perçus au titre des impôts et taxes atteignent **52 859 622,01 €** contre **51 324 474,40 €** en 2014, en croissance de **2,99 %**. Leur évolution est consécutive principalement à l'augmentation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation, ainsi que de l'évolution de l'attribution de compensation qui est passée de **14 789 039 €** à **15 268 764 €** en 2015. En effet, elle avait été minorée du coût de l'installation par Colmar Agglomération de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective pour un montant de **479 725 €**.

Les **impôts et taxes** sont constitués des éléments suivants :

- les **contributions directes et autres impôts locaux et assimilés** (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) qui atteignent **29 581 048 €** contre **28 466 065 €** en 2014, soit une hausse de **3,92 %**. Cette augmentation résulte de l'**effet base** : c'est-à-dire la **variation physique** des bases qui procède des changements intervenus dans les locaux imposables (*nouvelles constructions,*

*agrandissement de logements existants, etc.)* et qui participe à la revalorisation des bases d'imposition d'une part, et la **variation nominale** fixée par la loi de finances pour 2015 (+ 0,9 % pour la Taxe d'Habitation, la Taxe sur les Propriétés Bâties et la Taxe sur les Propriétés Non Bâties) qui correspond à l'actualisation annuelle des bases ;

- la **fiscalité reversée** dont :
  - ✓ l'**Attribution de Compensation (A.C.)**  
Elle est en augmentation de **3,24 %** et passe de **14 789 039 €** en 2014 à **15 268 764 €** en 2015 pour les raisons évoquées plus haut ;
  - ✓ la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)**  
Elle s'élève à **2 946 865 €** contre **2 905 312 €** en 2014 (+ 1,43 %) ;
- le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)** reste stable à **255 648 €**.  
Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.  
Ce montant correspond à une partie du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui était versé avant la réforme par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ce dernier n'intervient plus, à présent, que sur le volet financier à distribuer aux communes dites « défavorisées » ;
- les **droits de place** passent de **676 923,51 €** à **621 688,47 €**, en recul de **8,16 %**. Cette évolution résulte principalement de moindres recettes au titre des foires et marchés ;
- la **taxe sur les déchets stockés** augmente de **14 525,39 €** pour s'établir à **116 649,62 €**, d'un niveau proche de celui atteint en 2013, contre **102 124,23 €** en 2014. Il est rappelé que cette taxe est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération. Elle est versée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) ;
- la **taxe sur l'électricité** qui est en progression de **2,33 %** pour s'établir à **1 155 943,50 €** contre **1 129 613,78 €** en 2014. Son évolution est fonction de la consommation électrique sur le territoire de la Ville de Colmar ;
- diverses autres ressources d'un montant global de **2 913 015,42 €** dont principalement :
  - ✓ la **taxe de séjour** pour un montant de **479 346,59 €** contre **451 998,38 €** en 2014. Ce montant inclut la taxe additionnelle départementale à hauteur de **42 831,08 €**, qui est reversée au Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
  - ✓ la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** qui est en reflux de **9,04 %** pour atteindre **778 208,57 €** contre **855 505,61 €** en 2014. Cette évolution résulte principalement des premiers effets de la taxation, à savoir une diminution des implantations, des surfaces publicitaires et des dimensions des enseignes, mais aussi des dégrèvements qui sont à présent accordés au fil de l'eau au lieu d'être consentis l'année suivante. Il est rappelé que l'un des principaux objectifs de la TLPE est de lutter contre la pollution visuelle en milieu urbain ;
  - ✓ la **taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière** qui se monte à **1 614 920,01 €** contre **1 582 519,14 €** en 2014. Cette recette est tributaire de l'évolution du marché immobilier.

### 3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'établit à **19 676 751,19 €** contre **21 088 465,16 €** en 2014, en retrait de **6,69 %**, et représente **21,25 %** des recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*). **Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la réduction opérée par l'Etat sur les concours financiers versés par l'Etat dans le cadre du redressement des comptes publics.**

Le tableau ci-après retrace les différentes composantes :

Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	16 166 041,00 €	14 547 920,00 €	-1 618 121,00 €	-10,01%
Compensations fiscales et péréquation	1 536 339,00 €	1 489 693,00 €	-46 646,00 €	-3,04%
Autres dotations et participations	3 386 085,16 €	3 639 138,19 €	253 053,03 €	7,47%
<b>Total</b>	<b>21 088 465,16 €</b>	<b>19 676 751,19 €</b>	<b>-1 411 713,97 €</b>	<b>-6,69%</b>

#### ① Dotations versées par l'Etat

Elles affichent une diminution de **10,01 %** pour atteindre **14 547 920,00 €** contre **16 166 041 €** en 2014, et représentent environ **15,71 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes dotations.

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	13 087 588,00 €	11 353 537,00 €	-1 734 051,00 €	-13,25%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 310 945,00 €	2 331 744,00 €	20 799,00 €	0,90%
74127	Dotation nationale de péréquation	601 682,00 €	722 018,00 €	120 336,00 €	20,00%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	110 547,00 €	-25 165,00 €	-18,54%
7484	Dotation de recensement	15 024,00 €	14 984,00 €	-40,00 €	-0,27%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00 €	15 090,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>16 166 041,00 €</b>	<b>14 547 920,00 €</b>	<b>-1 618 121,00 €</b>	<b>-10,01%</b>

La **dotation forfaitaire** est en recul de **1 734 051 €**, du fait notamment de la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques (**1 674 120 €**) dans le cadre du plan d'économie de **50 milliards** programmé sur 3 ans, pour lequel l'Etat a mis à contribution les collectivités locales à hauteur de **11 milliards** d'euros, soit **3,67 milliards** d'euros par an.

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** et la **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** sont en croissance respectivement de **0,90 %** et de **20 %** en raison d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation, mais aussi des modalités de calcul de certains éléments intervenant dans le calcul des dotations.

La **Dotation Générale de Décentralisation<sup>1</sup> (D.G.D)** diminue de **18,54 %**. Il s'agit toutefois d'une baisse apparente, puisque l'Etat a décidé de maintenir la DGD au niveau de 2014, mais de verser le montant en deux fois : un acompte de **110 547 €** en 2015 et le solde, à savoir **25 165 €**, en début d'année 2016. En 2015, la Ville de Colmar était attributaire du seul concours des **Services Communaux d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)** qui a vocation à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé liées aux missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

<sup>1</sup> Les **Dotations Générales de Décentralisation** sont des dotations qui ont été attribuées aux collectivités suite à la décentralisation, pour compenser les nouvelles compétences qui leur revenaient.

La **dotation forfaitaire de recensement** est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la Ville de Colmar a perçu une dotation forfaitaire de l'Etat de **14 984 €** pour l'exercice 2015.

La **dotation pour les titres sécurisés** reste inchangée à **15 090 €**. En effet, depuis 2011 l'Etat verse une dotation forfaitaire qui s'élève à **5 030 €** par an et par station. La Ville est équipée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales.

## ② Compensations fiscales et péréquation

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles s'établissent à **1 489 693 €** contre **1 536 339 €** en 2014.

Cette baisse de **3,04 %** découle essentiellement de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle qui est en recul de **128 952 € (251 070 €** contre **380 022 €** en 2014). Cette dotation est incluse dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, qui doit permettre à l'Etat de mieux maîtriser la progression des dépenses publiques.

## ③ Autres dotations et participations

Elles sont en augmentation de **7,47 %** passant de **3 386 085,16 €** à **3 639 138,19 €** en 2015.

La participation la plus importante est celle concourant aux frais de fonctionnement des crèches et haltes-garderies, qui est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour **1 959 376,69 €** contre **1 826 547,68 €** en 2014. Cette évolution est consécutive à une augmentation globale de la fréquentation pour les différentes structures.

Ensuite, par ordre d'importance, les participations reçues :

- par l'Etat (**803 336,87 €**) dont principalement :
  - ✓ au titre des emplois d'avenir (**351 975,43 €**) ;
  - ✓ pour le conservatoire à rayonnement départemental (**12 000,00 €**) ;
  - ✓ pour la réforme des rythmes scolaires (**179 683,33 €**) ;
  - ✓ pour les actions menées par la Ville pour aménager les postes des agents handicapés financés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) (**48 304,50 €**) ;
  - ✓ pour les remboursements au titre des contrats uniques d'insertion et des contrats aidés (**55 115,45 €**) ;
- par le Département du Haut-Rhin (**192 432,10 €**) dont principalement **150 000 €** au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- par la Région Alsace pour **106 671,09 €** à destination essentiellement du Grand Pays de Colmar (**92 449,91 €**) ;
- par divers concours dont le plus important est versé par la C.A.F. et concerne les centres socio-culturels (**341 041,10 €**).

#### 4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre passe de 2 911 023,90 € en 2014 à **1 868 820,99 €**, soit une diminution de **35,80 %**.

Il se décompose comme suit :

- les **revenus des immeubles** qui sont en recul de **1,18 %** pour atteindre **1 218 578,36 €**. A noter que ce poste englobait en 2014 le loyer de l'immeuble sis 32, Cours Sainte Anne, loué à Colmar Agglomération ;
- les **produits divers de gestion courante** atteignent **71 825,92 €** contre **1 091 932,16 €** en 2014. Cette ligne incluait en 2014 le produit issu de la participation des agents de la Ville de Colmar pour les tickets restaurants. Suite à une réaffectation comptable, le remboursement est à présent comptabilisé en atténuations de produits (cf chapitre 013) ;
- les **redevances** pour **578 416,71 €** contre **586 020,93 €** en 2014, y compris celles **versées par les fermiers et concessionnaires** (dont principalement Colmar Expo S.A. pour **203 213,61 € (+ 6,99 %)** et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour **326 077 € (1,38 %)**). Les redevances pour concessions, brevets et licences sont en reflux de **11 022,18 €** en raison d'un décalage dans l'émission du titre de recettes qui interviendra en 2016.

#### 5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils atteignent **1 241 018 €** contre **1 361 720,77 €** en 2014, en retrait de **8,86 %**. Ce recul résulte pour l'essentiel de la part intérêts de la dette récupérable auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement.

#### 6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à **2 256 974,76 €** contre **4 042 198,03 €** en 2014. Cette évolution s'explique par de moindres cessions d'immobilisations, dont le montant est passé de **3 679 715,50 €** en 2014 à **1 382 628,30 €**.

#### 7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre regroupe des remboursements de tout ou partie d'une charge. Les atténuations de charges sont principalement identifiées par les comptes se terminant par un 9.

Elles atteignent **3 218 341,39 €** contre **1 977 863,27 €** en 2014.

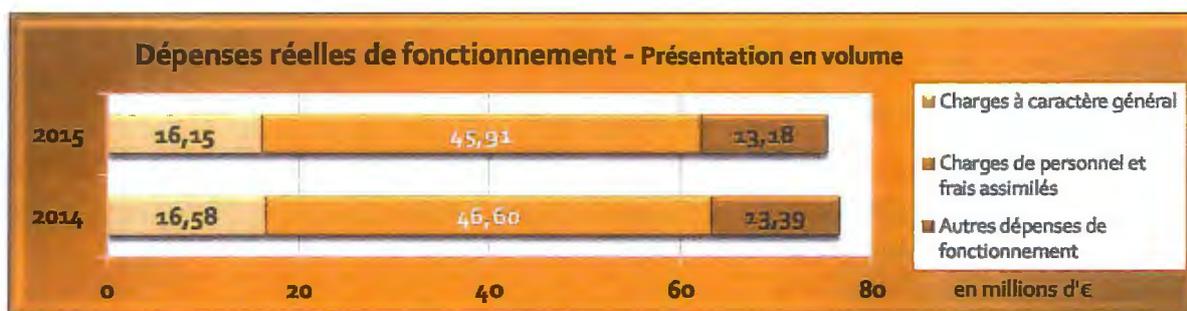
Ce chapitre intègre à présent le produit issu de la participation des agents de la Ville de Colmar pour les tickets restaurants pour un montant de **1 009 575 €**, suite à un changement d'imputation comptable. Il retrace par ailleurs, les remboursements de frais de personnel mis à disposition de structures extérieures.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à **75 243 046,03 €** contre **76 574 392,51 €** en 2014, en recul de **1,74 %**.

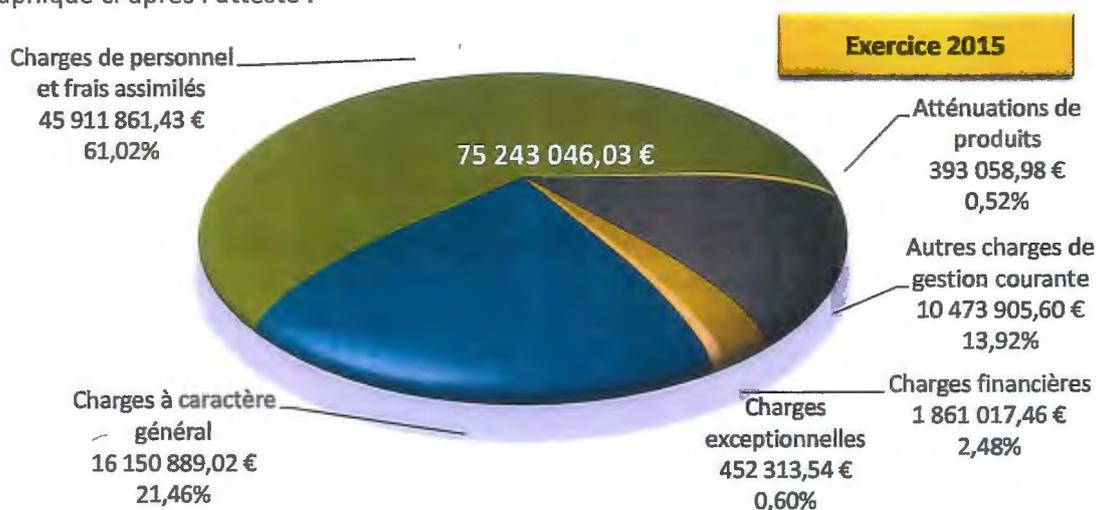
Chap.	Libellés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	16 584 488,08 €	16 150 889,02 €	-433 599,06 €	-2,61%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 595 775,57 €	45 911 861,43 €	-683 914,14 €	-1,47%
014	Atténuations de produits	285 993,26 €	393 058,98 €	107 065,72 €	37,44%
65	Autres charges de gestion courante	10 786 190,97 €	10 473 905,60 €	-312 285,37 €	-2,90%
66	Charges financières	1 853 797,33 €	1 861 017,46 €	7 220,13 €	0,39%
67	Charges exceptionnelles	468 147,30 €	452 313,54 €	-15 833,76 €	-3,38%
	<b>Sous-total autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 394 128,86 €</b>	<b>13 180 295,58 €</b>	<b>-213 833,28 €</b>	<b>-1,60%</b>
<b>Total</b>		<b>76 574 392,51 €</b>	<b>75 243 046,03 €</b>	<b>-1 331 346,48 €</b>	<b>-1,74%</b>

Les dépenses en volume 2015 / 2014 sont retracées dans le graphique ci-dessous :



Au sein des dépenses, on note le poids principal des charges de personnel (**61,02 %**), ce qui est le constat commun pour les communes qui ont en charge les missions de service public de proximité génératrices de besoins en moyens humains.

La graphique ci-après l'atteste :



Par ailleurs, la comparaison des principaux postes de dépenses avec la moyenne observée au niveau national ramenée à l'habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants (*source DGCL en 2014*), laisse entrevoir la situation très favorable de la Ville de Colmar avec des chiffres nettement en dessous de la moyenne nationale :

Libellés	2014			2015
	Moyenne nationale	Ville de Colmar	Ecart en %	Ville de Colmar
Charges à caractère général	278 €	240 €	-13,56%	235 €
Charges de personnel et frais assimilés	805 €	675 €	-16,13%	667 €
Contingents	37 €	20 €	-46,11%	21 €
Charges financières	47 €	27 €	-42,85%	27 €

### 1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à **16 150 889,02 €** contre **16 584 488,08 €** en 2014, en retrait de **433 599,06 €** (- 2,61 %).

La diminution des charges à caractère général résulte des corrections apportées aux inscriptions initiales du budget primitif 2015 lors de la décision modificative n° 1 pour amortir le choc financier résultant de la réduction drastique et brutale des dotations versées par l'Etat.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics :

- les **achats et variations de stocks** qui sont en retrait de **5,36 % (6 633 548,43 €** contre **7 009 151,49 €** en 2014). Ce recul découle essentiellement de moindres dépenses en énergie - électricité à hauteur de **95 284,57 €**, en chauffage **82 925,73 €** et pour les autres matières et fournitures **131 846,66 €** ;
- les **services extérieurs** qui sont en baisse de **6,20 % (4 975 110,84 €** contre **5 304 141,63 €** en 2014) et intègrent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux, les primes d'assurance, les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation ;
- les **autres services extérieurs** sont en croissance de **2,18 %** et atteignent **3 759 440,99 €** contre **3 679 344,94 €** en 2014. Cette augmentation découle pour l'essentiel de la prise en compte des dépenses en année pleine pour la salle de spectacle du Centre Europe et du recours à l'externalisation, en confiant à des entreprises spécialisées le nettoyage de certains locaux (+ **73 010,87 €**) ;
- les **impôts et taxes** s'élèvent à **782 788,76 €** contre **591 850,02 €** en 2014, en augmentation de **32,26 %**. Il s'agit notamment de l'assujettissement à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des parkings pour un montant de **183 427 €**.

### 2. Chapitre 012 – charges de personnel

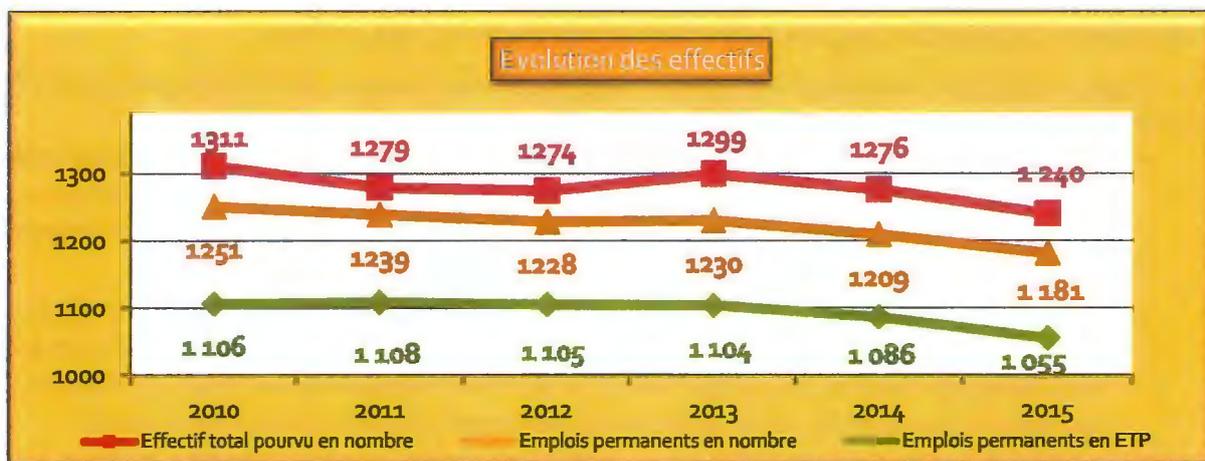
Elles s'élèvent à **45 911 861,43 €** contre **46 595 775,57 €** en 2014 (- 1,47 %). Cette évolution s'explique notamment par le non remplacement systématique des agents partant à la retraite. De plus, le remplacement des départs à la retraite par des agents plus jeunes engendre mécaniquement une baisse des charges de personnel. Il convient de souligner qu'un travail prospectif quant à l'organisation des services est mené en amont pour s'assurer de la nécessité des remplacements, en veillant à maintenir le niveau et la qualité du service.

La différence des charges de personnel entre 2014 et 2015 s'élève ainsi en volume absolu à **- 683 914,14 €**.

Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

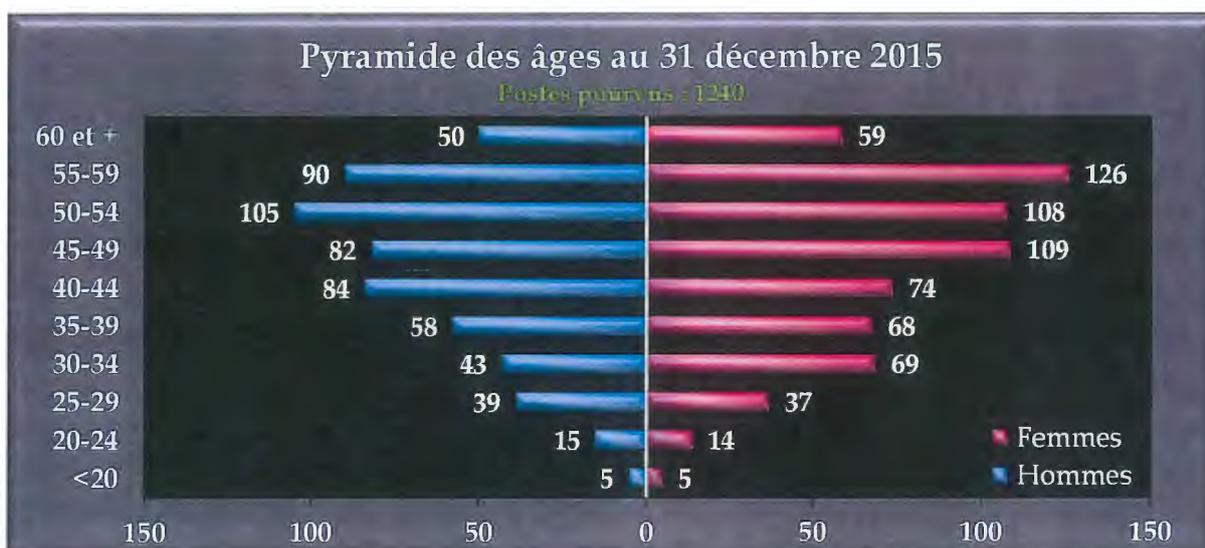
- les rémunérations, indemnités et charges sociales qui s'élèvent à **43 491 398,88 €** contre **44 034 082,50 €** en 2014 (- 1,23 %) ;
- les avantages sociaux (tickets restaurants) qui passent de **2 231 205 €** en 2014 à **2 015 640 €** (- 9,66 %) suite à la baisse du nombre de bénéficiaires ;
- les autres personnels extérieurs qui s'établissent à **404 822,55 €** contre **330 488,07 €** en 2014 (+ 22,49 %) en raison notamment de la refacturation des personnels nouvellement mutualisés en 2015 par Colmar Agglomération.

Le tableau ci-après présente sur une période de six années l'évolution des effectifs, à la fois en postes pourvus, en emplois permanents en nombre et en équivalent temps plein (E.T.P), afin de se conformer à la présentation de la maquette règlementaire (cf.annexe IV au budget principal C1.1).



Le graphique ci-après montre la pyramide des âges de l'ensemble du personnel avec une répartition des effectifs par sexe et âge (tranches quinquennales). Il ressort de cette pyramide que **43,39 %** des effectifs ont 50 ans et plus au 31 décembre 2015, contre **42,87 %** en 2014.

La moyenne d'âge du personnel est de **46 ans**. La répartition hommes-femmes s'établit à **46 %** pour les hommes et à **54 %** pour les femmes.



### 3. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **393 058,98 €** contre **285 993,26 €** en 2014. Cette progression de **107 065,72 €** est notamment consécutive aux dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (**13 794 €**), et au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (**77 583 €**) visant à assurer une meilleure péréquation horizontale.

Parmi les autres atténuations de produits, on peut citer :

- le reversement de 10 % de la taxe de séjour perçue par la Ville de Colmar à l'Office de Tourisme (**41 728,34 €**) et au Conseil Général (**38 271,66 €**) ;
- les frais de perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité remboursée aux fournisseurs d'électricité (**17 335,98 €**).

### 4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en reflux de **2,9 %** pour atteindre **10 473 905,60 €** contre **10 786 190,97 €** en 2014.

Elles sont composées principalement des postes suivants :

- les **subventions de fonctionnement** qui se montent à **8 162 868,00 €** contre **8 237 186,82 €** en 2014, dont **2 082 461 €** à destination du C.C.A.S. que l'on retrouve sous la rubrique interventions sociales et santé.

Le tableau ci-après présente la ventilation par fonction :

Fonctions	Libellés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
0	Services généraux des administrations publiques locales	561 418,00 €	560 559,50 €	-858,50 €	-0,15%
1	Sécurité et salubrité publiques	3 532,00 €	5 961,68 €	2 429,68 €	68,79%
2	Enseignement - formation	997 226,01 €	1 005 999,78 €	8 773,77 €	0,88%
3	Culture	1 546 262,40 €	1 630 407,14 €	84 144,74 €	5,44%
4	Sport et jeunesse	1 557 717,24 €	1 399 239,16 €	-158 478,08 €	-10,17%
5	Interventions sociales et santé	2 601 889,00 €	2 642 213,66 €	40 324,66 €	1,55%
6	Famille	849 309,50 €	840 629,49 €	-8 680,01 €	-1,02%
8	Aménagements et services urbains, environnement	0,00 €	7 901,00 €	7 901,00 €	-
9	Action économique	119 832,67 €	69 956,59 €	-49 876,08 €	-41,62%
	Total	8 237 186,82 €	8 162 868,00 €	-74 318,82 €	-0,90%

- les **contingents et participations obligatoires** pour un montant de **1 463 760,64 €** contre **1 376 075,87 €** en 2014.

Parmi les postes de dépenses les plus importants, on peut citer :

- ✓ la contribution à l'Opéra National du Rhin **562 570,00 €**
- ✓ la participation aux frais de fonctionnement d'écoles privées :
  - Institut Saint-Jean **276 093,99 €**
  - Institut Assomption **257 145,00 €**
- ✓ la contribution à la Brigade Verte du Haut-Rhin **133 514,00 €**
- ✓ la contribution financière à l'Orchestre Symphonique **70 200,00 €**
- ✓ le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim **50 450,00 €**
- les **indemnités, frais de mission et de formation des élus** pour **713 693,10 €** contre **736 058,95 €** en 2014.

### 5. Chapitre 66 – charges financières

Elles sont en augmentation de **0,39 %** pour atteindre **1 861 017,46 €** contre **1 853 797,33 €** en 2014. La progression des charges d'intérêt résulte de l'augmentation de l'encours de la dette, en lien avec un niveau soutenu des dépenses d'équipement.

### 6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles se définissent comme des charges qui ne sont pas destinées à se renouveler dans le temps. Elles s'élèvent à **452 313,54 €** contre **468 147,30 €** en 2014 (-**3,38 %**). Cette diminution résulte essentiellement des subventions exceptionnelles versées aux personnes de droit privé (-**21 450 €**) et les autres charges exceptionnelles (-**19 783,89 €**), qui enregistrent notamment des frais liés à un contentieux.

Ce chapitre regroupe principalement les postes suivants :

- les **bourses et prix** pour un montant de **21 855 €** contre **18 391,53 €** en 2014 ;
- les **titres annulés** pour **84 008,06 €** contre **61 844,28 €** en 2014. Il s'agit principalement d'annulations ou de réduction de titres sur exercices antérieurs suite à des contestations ;
- les **subventions exceptionnelles** pour **338 700 €** contre **360 150 €** en 2014.

Elles regroupent principalement les subventions :

- d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes qui se décomposent comme suit :
  - ✓ budget annexe Festival du Film **90 000 €**
  - ✓ budget annexe Festival de Jazz **35 000 €**
  - ✓ budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux **182 500 €**
- versées aux personnes de droit privé pour **31 200 €** contre **52 650 €** en 2014.

### C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente comme suit :

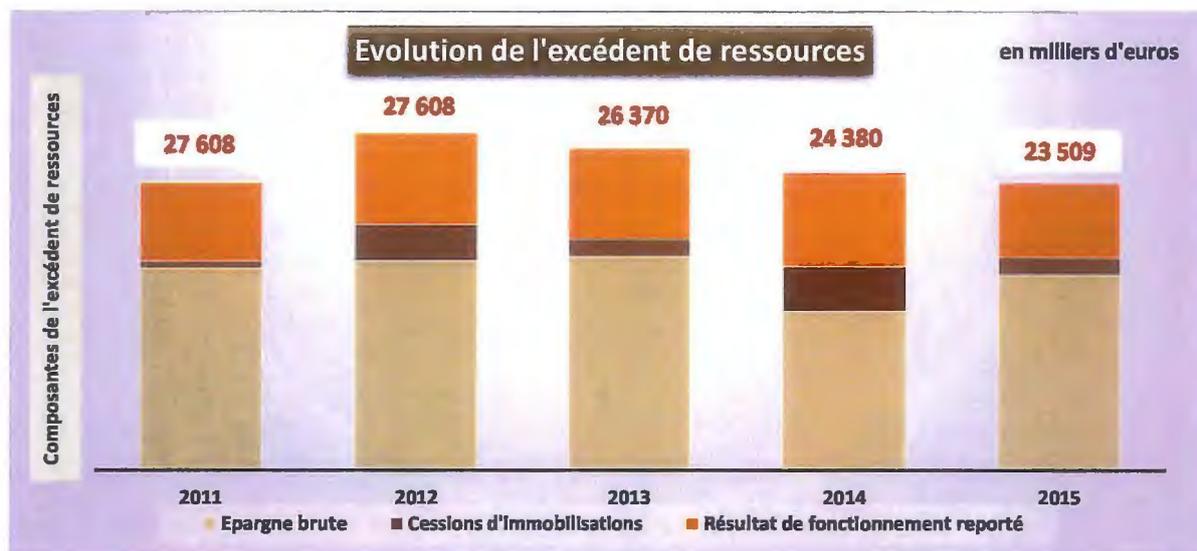
Opérations réelles	2014	2015	Ecart en €	Ecart en %
<b>Recettes réelles de fonctionnement (1)</b>	100 954 376,97	98 752 130,68	-2 202 246,29	-2,18%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	76 574 392,51	75 243 046,03	-1 331 346,48	-1,74%
<b>Excédent de ressources (3) -(4)</b>	<b>24 379 984,46</b>	<b>23 509 084,65</b>	<b>-870 899,81</b>	<b>-3,57%</b>

Sur l'excédent de ressources, il est nécessaire de prélever un montant de **12 234 587,16 €** pour assurer le financement des dépenses de la section d'investissement en plus des recettes propres d'investissement, des subventions et des emprunts.

Avec ce prélèvement, le résultat 2015 se présente comme suit :

- ✓ excédent de ressources **23 509 084,65 €**
- ✓ prélèvement section d'investissement **12 234 587,16 €**
- soit un **résultat de clôture de fonctionnement** **11 274 497,49 €**

L'excédent de ressources est constitué de trois composantes : l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté et cessions d'immobilisations) + travaux en régie – dépenses réelles de fonctionnement), le produit des cessions d'immobilisations et le résultat de fonctionnement reporté comme le montre le graphique ci-après :



### 1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute

Il convient d'ajouter à l'excédent de ressources le produit des travaux en régie, qui correspondent à des immobilisations que la Ville de Colmar a créées pour elle-même, et de défalquer le produit des cessions d'immobilisations ainsi que le résultat de fonctionnement reporté pour déterminer l'épargne brute.

Opérations réelles	2014	2015	Ecart en €	Ecart en %
<b>Excédent de ressources (1)</b>	24 379 984,46	23 509 084,65	-870 899,81	-3,57%
- résultat de fonctionnement reporté (2)	7 733 642,60	6 171 243,59	-1 562 399,01	-20,20%
<b>Solde des opérations réelles (3) = (1) + (2)</b>	16 646 341,86	17 337 841,06	691 499,20	4,15%
+ Travaux en régie (4)	122 720,65	115 034,66	-7 685,99	-6,26%
- produit des cessions d'immobilisations (5)	3 679 715,50	1 382 628,30	-2 297 087,20	-62,43%
<b>Epargne brute (3) + (4) - (5)</b>	<b>13 089 347,01</b>	<b>16 070 247,42</b>	<b>2 980 900,41</b>	<b>22,77%</b>

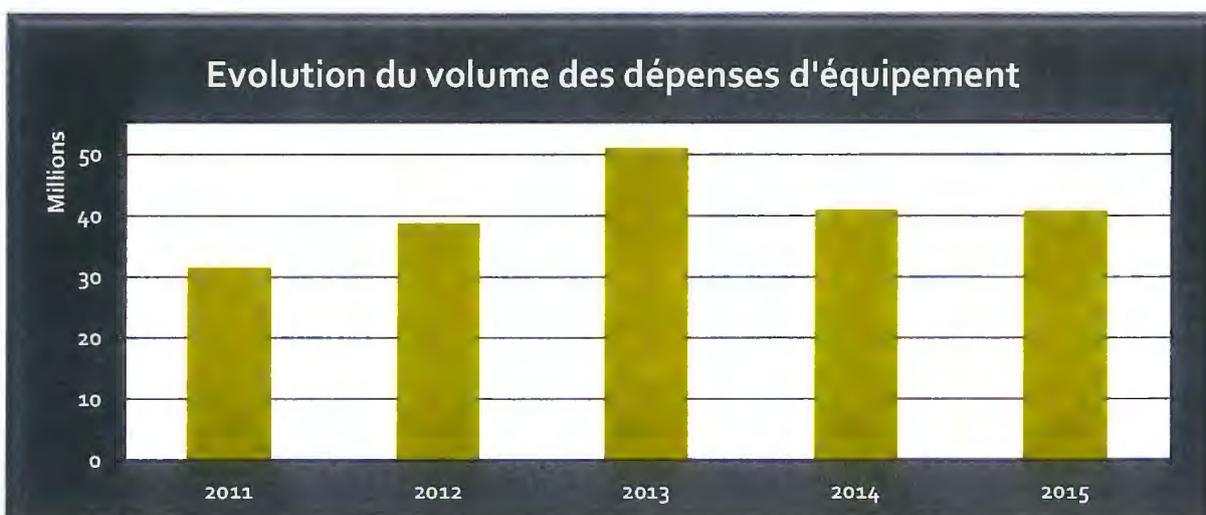
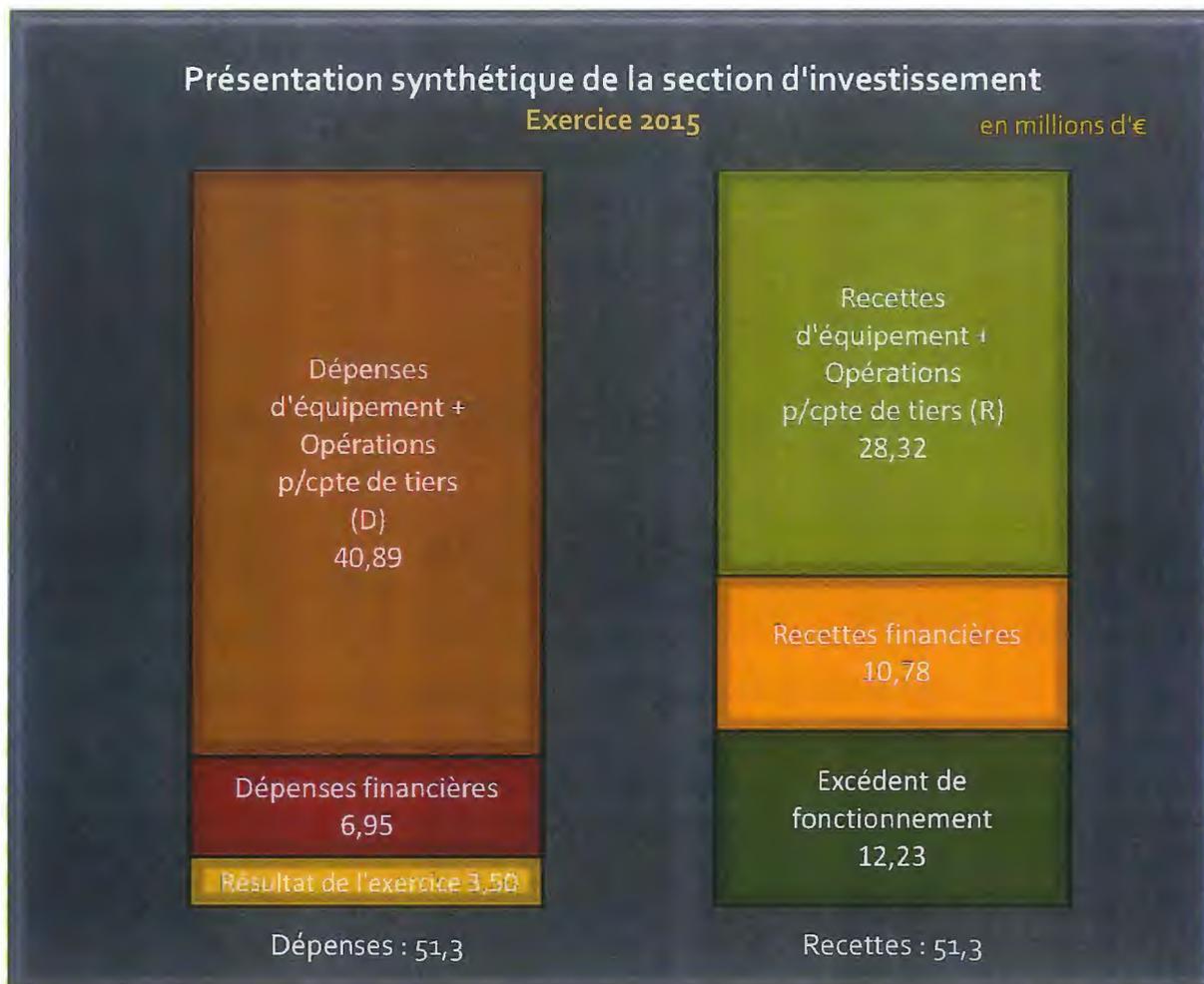
On relève que l'épargne brute s'est fortement appréciée en 2015 pour s'établir à **16 070 247,42 €** contre **13 089 347,01 €** en 2014, soit une hausse de **22,77 %**.

Elle est notamment le fruit des mesures d'économies de fonctionnement prises lors de la décision modificative n° 1 de 2015.

### 2. De l'épargne brute à l'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Opérations réelles	2014	2015	Ecart en €	Ecart en %
<b>Epargne brute</b>	13 089 347,01	16 070 247,42	2 980 900,41	22,77%
Remboursement en capital des emprunts	6 760 959,68	6 872 623,01	111 663,33	1,65%
<b>Epargne nette</b>	<b>6 328 387,33</b>	<b>9 197 624,41</b>	<b>2 869 237,08</b>	<b>45,34%</b>



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations liées à la gestion active de la dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, excédents de fonctionnement capitalisés et résultat d'investissement reporté, la section d'investissement se ventile comme suit :

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	C.A. 2014	C.A. 2015	Evol. %	Chap.	Libellés	C.A. 2014	C.A. 2015	Evol. %
20	Immobilisations incorporelles	1 221 711,49 €	1 039 733,65 €	-14,90%	13	Subventions d'investissement	11 047 375,14 €	7 110 693,34 €	-35,63%
204	Subventions d'équipement	1 429 149,05 €	2 462 922,11 €	72,33%	16	Emprunts et dettes assimilées	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	4,80%
						dont emprunts	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	4,80%
21	Immobilisations corporelles	22 216 965,40 €	18 068 931,00 €	-18,67%	204	Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €		20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 731,29 €	
	Opérations d'équipement	16 225 273,75 €	19 288 274,89 €	18,88%	21	Immobilisations corporelles	360 783,39 €	66 198,85 €	-81,65%
					23	Immobilisations en cours	278 590,23 €	3 170 857,79 €	1038,18%
	Total des dépenses d'équipement	41 093 099,69 €	40 859 861,65 €	-0,57%		Total des recettes d'équipement	28 496 748,76 €	27 975 981,27 €	-1,83%
45	Opérations pour compte de tiers	139 520,71 €	25 890,14 €	-81,44%	45	Opérations pour compte de tiers	21 441,08 €	346 118,28 €	1514,28%
13	Subventions d'investissement	44 467,51 €	22 133,28 €	-50,22%	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 731 084,11 €	9 599 428,68 €	42,61%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 780 676,32 €	6 890 303,74 €	1,62%	165	Dépôts et cautionnement reçus	2 053,65 €	3 059,52 €	48,98%
	dont emprunts	6 760 959,68 €	6 872 623,01 €	1,65%	27	Autres immobilisations financières	1 411 900,38 €	1 172 976,98 €	-16,92%
27	Autres immobilisations financières	81 209,52 €	34 204,08 €	-57,88%		Total des recettes financières	8 145 038,14 €	10 775 465,18 €	32,29%
	Total des dépenses financières	6 906 348,45 €	6 946 641,10 €	0,58%		Sous-total recettes réelles	36 663 227,98 €	39 097 564,73 €	6,64%
	Sous-total des dépenses réelles	48 138 968,85 €	47 832 392,89 €	-0,64%		Excédent de fonctionnement	14 641 147,82 €	12 234 587,16 €	-16,44%
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>48 138 968,85 €</b>	<b>47 832 392,89 €</b>	<b>-0,64%</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>51 304 375,80 €</b>	<b>51 332 151,89 €</b>	<b>0,05%</b>

Le total de l'investissement en dépenses atteint **47 832 392,89 €** contre **48 138 968,85 €** en 2014.

Les graphiques ci-contre ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement ;
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2011 à 2015.

Dans ce dernier graphique, on relève une très forte dynamique des dépenses d'équipement depuis 2011, retracée comme suit :

- **31 572 469,37 €** en 2011
- **38 913 211,41 €** en 2012
- **51 101 024,25 €** en 2013
- **41 093 099,69 €** en 2014
- **40 859 861,65 €** en 2015.

Pour la période concernée, la moyenne annuelle s'établit à **40 707 933,27 €**.

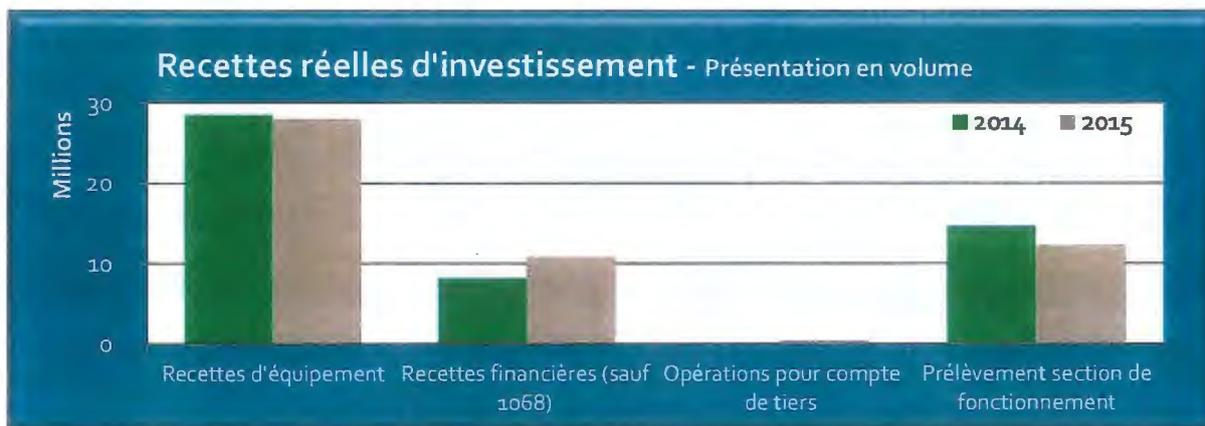
## A. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après résume l'exécution :

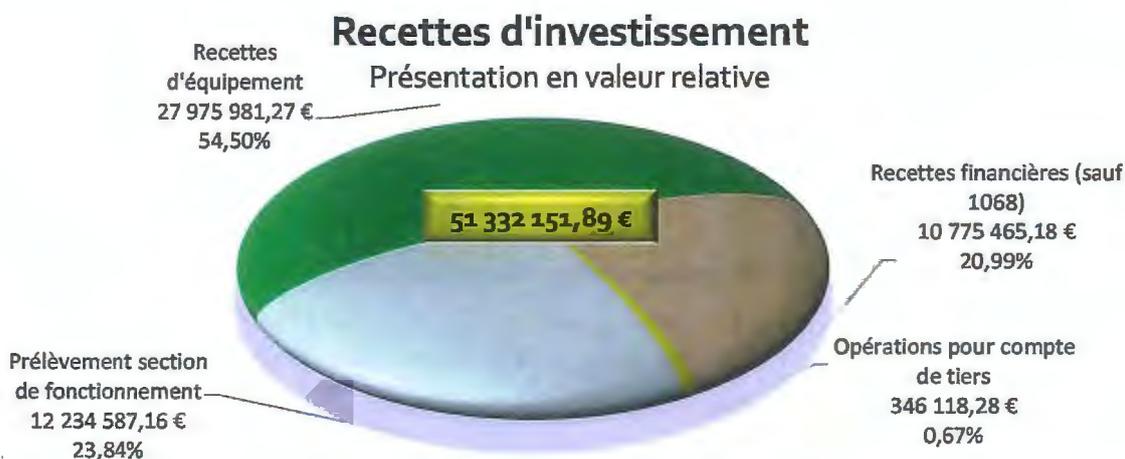
Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	28 496 748,76 €	27 975 981,27 €	-520 767,49 €	-1,83%
Opérations pour compte de tiers	21 441,08 €	346 118,28 €	324 677,20 €	1514,28%
Recettes financières (sauf 1068)	8 145 038,14 €	10 775 465,18 €	2 630 427,04 €	32,29%
<b>Sous-total des recettes d'investissement</b>	<b>36 663 227,98 €</b>	<b>39 097 564,73 €</b>	<b>2 434 336,75 €</b>	<b>6,64%</b>
Prélèvement section de fonctionnement	14 641 147,82 €	12 234 587,16 €	-2 406 560,66 €	-16,44%
<b>Total</b>	<b>51 304 375,80 €</b>	<b>51 332 151,89 €</b>	<b>27 776,09 €</b>	<b>0,05%</b>

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **39 097 564,73 €** contre **36 663 227,98 €** en 2014.

Les recettes réelles d'investissement sont reprises en volume 2015 / 2014 ci-dessous :



Au sein des recettes, on relève le poids principal des recettes d'équipement qui représentent **54,50%**, comme le montre le graphique ci-après :



Les recettes se décomposent comme suit :

### 1. Les recettes d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	11 047 375,14 €	7 110 693,34 €	-3 936 681,80 €	-35,63%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	807 500,00 €	4,80%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 731,29 €	10 731,29 €	
21	Immobilisations corporelles	360 783,39 €	66 198,85 €	-294 584,54 €	-81,65%
23	Immobilisations en cours	278 590,23 €	3 170 857,79 €	2 892 267,56 €	1038,18%
<b>Total</b>		<b>28 496 748,76 €</b>	<b>27 975 981,27 €</b>	<b>-520 767,49 €</b>	<b>-1,83%</b>

(\*) hors opérations de gestion active de la dette

#### ❶ Les subventions d'investissement regroupent

➤ les subventions versées par :

- **l'Etat pour 989 037,54 €** dont principalement :
  - ✓ Extension du Musée Unterlinden 409 838,41 €
  - ✓ Restructuration du Centre Europe 278 396,19 €
  - ✓ Acquisition de matériel, aménagement et adaptation des postes de travail pour les agents en situation de handicap 136 000,00 €
  - ✓ Installation de caméras de vidéo-protection 76 800,00 €
  - ✓ Travaux d'amélioration du Marché Couvert 38 379,00 €
  - ✓ Travaux au titre des normes d'accessibilité 24 214,83 €
  - ✓ Travaux Square Pfeffel 22 109,11 €
  
- **la Région Alsace pour 734 899,02 €** dont principalement :
  - ✓ Extension du Musée Unterlinden 198 561,69 €
  - ✓ Restructuration du Centre Europe 113 405,73 €
  - ✓ Travaux pour économies d'énergie 92 700,00 €
  - ✓ Travaux d'aménagement au Parc des Expositions 86 175,00 €
  - ✓ Travaux Avenue de l'Europe 75 000,00 €
  - ✓ Aménagement espaces extérieurs – Musée Unterlinden 75 000,00 €
  - ✓ Travaux d'aménagement – éco quartier Amsterdam 42 260,35 €
  - ✓ Réhabilitation secteur Amsterdam 30 271,25 €
  - ✓ Travaux d'amélioration au Théâtre Municipal 21 525,00 €
  
- **le Département du Haut-Rhin pour 910 646,00 €** dont principalement :
  - ✓ Réaménagement de voies publiques 279 607,00 €
  - ✓ Travaux avenue de l'Europe 200 000,00 €
  - ✓ Travaux d'aménagement au Colmar Stadium 136 128,00 €
  - ✓ Rénovation et mise aux normes d'Aqualia 133 500,00 €
  - ✓ Aménagement espaces extérieurs – Musée Unterlinden 33 913,00 €
  - ✓ Construction du site de restauration scolaire « Les P'tits Loups » 22 334,00 €
  - ✓ Travaux d'amélioration dans les écoles maternelles et primaires 23 817,00 €
  - ✓ Collégiale St Martin : études 15 208,00 €
  - ✓ Travaux d'aménagement au Parc des Expositions 15 032,00 €

KB

- ✓ Extension du Musée du Jouet 13 333,00 €
- ✓ Construction du parc de stationnement St Josse 13 259,00 €
- ✓ Travaux sur le presbytère St Martin 11 772,00 €
  
- **Colmar Agglomération pour 1 597 343,32 €** dont principalement :
  - ✓ Fonds de concours pour l'aménagement du tronçon Est de la Rocade Verte 500 000,00 €
  - ✓ Fonds de concours pour les travaux d'aménagements complémentaires au Colmar Stadium 500 000,00 €
  - ✓ Fonds de concours pour les travaux d'aménagement au Parc des Expositions 500 000,00 €
  
- **les autres organismes pour 1 633 008,70 €** dont principalement :
  - ✓ Indemnités suite aux malfaçons à la piscine Aqualia 889 459,92 €
  - ✓ Fonds de concours versés par la Société Schongauer et reversement de fonds collectés dans le cadre du mécénat pour l'extension du Musée Unterlinden 579 522,07 €
  
- **les amendes de police pour 1 146 159 € (1 289 229 € en 2014)**  
 Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.  
 Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à **52 676** pour 2014 (elles étaient de **55 265** en 2013), auxquelles a été appliquée une valeur de point de **21,76 €** contre **23,33 €** en 2013 ;
  
- **les participations pour non-réalisation d'aires de stationnement.**  
 Le redevable est le constructeur qui n'est pas en mesure de respecter les normes de stationnement imposées par les règles d'urbanisme.  
 Le produit s'établit **99 599,76 €** contre **22 133,28 €** en 2014.

② **Les emprunts et dettes assimilées se décomposent comme suit :**

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441	Emprunts	16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	807 500,00 €	4,80%
Total		16 810 000,00 €	17 617 500,00 €	807 500,00 €	4,80%

Les emprunts correspondent aux emprunts mobilisés auprès des établissements de crédit en 2015 pour un montant de **17 617 500 €** pour financer nos dépenses d'investissement.

③ **Les lignes immobilisations** ont comptabilisé pour 2015 le produit issu de remboursements au titre de l'exercice antérieur pour **3 247 787,93 €**, avec notamment une régularisation de TVA :

- pour la salle de spectacle du Centre Europe pour **3 152 865,93 €** (annulation des écritures sur les exercices antérieurs) ;
- de prorata de TVA pour le parking Lacarre (**56 612,11 €**).

## 2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2015
454220131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 montagnes noires	35 692,14 €
458220082	IUT : Construction Départ. Génie Thermique & Energie	310 426,14 €
<b>Total</b>		<b>346 118,28 €</b>

Les **opérations pour compte de tiers** enregistrent la participation liée à la mise en sécurité de l'immeuble sis 9, place des 6 Montagnes Noires pour **35 692,14 €**, ainsi que le solde de subventions versé par le Conseil Départemental et la Région dans le cadre de la construction du Département Génie Thermique et Energie de l'I.U.T. pour **310 426,14 €**.

## 3. Les recettes financières

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 731 084,11 €	9 599 428,68 €	2 868 344,57 €	42,61%
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 053,65 €	3 059,52 €	1 005,87 €	48,98%
27	Autres immobilisations financières	1 411 900,38 €	1 172 976,98 €	-238 923,40 €	-16,92%
<b>Total</b>		<b>8 145 038,14 €</b>	<b>10 775 465,18 €</b>	<b>2 630 427,04 €</b>	<b>32,29%</b>

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **9 599 428,68 €** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **5 834 906,76 €** contre **6 079 164,73 €** en 2014. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2014 ;
- la T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) et la taxe d'aménagement atteignent **523 521,92 €** contre **651 919,38 €** en 2014, en raison notamment du retard pris par les services de l'Etat pour établir et liquider la taxe d'aménagement, de délais de paiement accordés aux redevables et d'annulations suite à des abandons de projets ;
- l'avance au titre du préfinancement du FCTVA à taux zéro pour **3 241 000 €**.

Les **dépôts et cautionnements reçus** enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour **3 059,52 €**.

Les **autres immobilisations financières** se montent à **1 172 976,98 €** et comprennent principalement :

- les remboursements d'emprunts par Colmar Agglomération liés aux compétences transférées **1 138 772,90 €**
- le recouvrement d'avances en garantie pour le Domaine Viticole **34 204,08 €**

## 4. Prélèvement sur la section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une partie du disponible de la section de fonctionnement qui sert à alimenter les fonds propres de la section d'investissement pour un montant de **12 234 587,16 €** contre **14 641 147,82 €** en 2014.

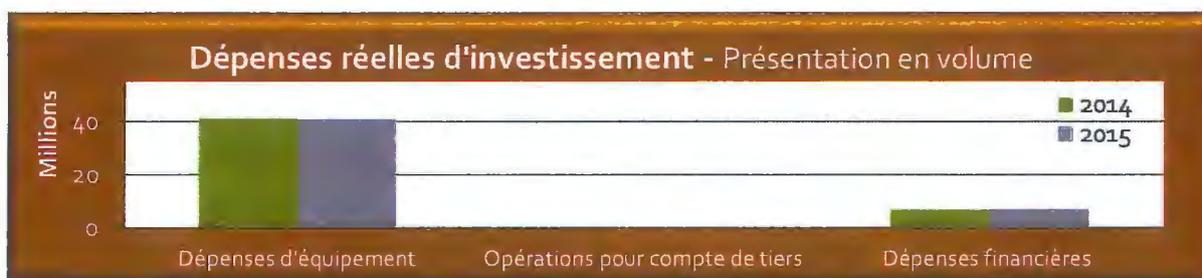
## B. Les dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte du déficit d'investissement reporté (8 314 593,05 €), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **47 832 392,89 €** contre **48 138 968,85 €** en 2014.

Elles se ventilent comme suit :

Intitulés	CA 2014	CA 2015	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	41 093 099,69 €	40 859 861,65 €	-233 238,04 €	-0,57%
Opérations pour compte de tiers	139 520,71 €	25 890,14 €	-113 630,57 €	-81,44%
Dépenses financières	6 906 348,45 €	6 946 641,10 €	40 292,65 €	0,58%
<b>Total</b>	<b>48 138 968,85 €</b>	<b>47 832 392,89 €</b>	<b>-306 575,96 €</b>	<b>-0,64%</b>

Les dépenses réelles d'investissement sont reprises en volume 2015/2014 ci-dessous :



On observe le poids principal des dépenses d'équipement qui représentent **85,43 %**, comme l'atteste le graphique ci-après :

### Dépenses réelles d'investissement Présentation en valeur relative



#### 1. Dépenses d'équipement

Elles atteignent **40 859 861,65 €** contre **41 093 099,69 €** en 2014, soit **-0,57 %**. Les dépenses d'équipement restent à un niveau élevé, surtout au regard du contexte général actuel des collectivités territoriales.

Elles se ventilent de la manière suivante :

Comptes	Intitulés	CA 2015
20	Immobilisations incorporelles	1 039 733,65 €
204	Subventions d'équipement	2 462 922,11 €
21	Immobilisations corporelles	18 068 931,00 €
	Opérations individualisées	19 288 274,89 €
<b>Total</b>		<b>40 859 861,65 €</b>

Par rapport aux crédits ouverts de l'exercice, soit **45 424 862 €**, le taux de réalisation s'établit à **90 %** contre **83,59 %** en 2014. Ce taux est remarquablement élevé.

### ① Les immobilisations incorporelles

Elles sont composées de :

- **frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme pour 4 909,56 € ;**
- **frais d'études pour 398 273,75 €** qui ont été menées principalement pour l'aménagement de la voirie communale (123 338,16 €), pour le diagnostic de la Collégiale St Martin (57 319,49 €), pour le sport (32 897,60 €), pour la restructuration du Parc et des Ateliers Municipaux (30 081,60 €), pour le processus de dématérialisation (20 465,15 €), pour les travaux d'économie d'énergie (18 192 €), etc ;
- **frais d'insertion** qui enregistrent essentiellement les frais de publication et d'insertion des appels d'offres, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (52 468,03 €) ;
- **concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires** qui s'élèvent à **584 082,31 €** et intègrent principalement les dépenses relatives aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels utilisés par les services de la Ville (371 184,25 €), ainsi qu'à l'extension et à l'enrichissement du site internet, la création d'outils numériques, d'applications pour les téléphones mobiles et les réseaux sociaux (212 898,06 €).

### ② Les subventions d'équipement versées

Le tableau ci-après présente la ventilation des subventions d'équipement par catégorie de bénéficiaires :

Comptes	Intitulés	CA 2015
20415	Groupements de collectivités	49 168,00 €
20418	Autres organismes publics	1 751 000,00 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	662 754,11 €
<b>Total</b>		<b>2 462 922,11 €</b>

La ligne **groupements de collectivités** se rapporte à la participation financière de la Ville versée à Colmar Agglomération pour des travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

La ligne **autres organismes publics** s'élève à **1 751 000,00 €** et concerne les participations versées par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour des opérations de rénovation urbaine.

La ligne **subventions d'équipement aux personnes de droit privé** enregistre principalement les subventions versées par les services suivants :

- gestion du domaine public (**135 167,05 €**, au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo) ;
- enseignement (**50 932,71 €** à destination principalement des édifices cultuels et **153 007,18 €** au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'une tablette numérique) ;
- urbanisme (**65 892,96 €** pour les ravalements de façades, **41 042,13 €** pour l'aménagement intérieur de locaux commerciaux vacants et **21 765,52 €** pour améliorer la présentation et l'aspect des vitrines des commerçants).

### ③ Les immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2015
211	Terrains	126 814,61 €
212	Agencements et aménagements de terrains	916 162,80 €
213	Constructions	7 862 078,91 €
214	Constructions sur sol d'autrui	603,54 €
215	Installations, matériel et outillage techniques	6 976 911,85 €
216	Collections et oeuvres d'art	70 288,17 €
218	Autres immobilisations corporelles	2 116 071,12 €
<b>Total</b>		<b>18 068 931,00 €</b>

#### Terrains

Il s'agit principalement d'échanges de terrains aménagés, ainsi que des acquisitions de terrains nus au titre de réserves foncières et de terrains de voirie pour **126 814,61 €**.

#### Agencements et aménagements de terrains

Ils se montent à **916 162,80 €**.

Les principales dépenses ont été réalisées par les services :

- espaces verts pour **454 362,67 €** (achat et remplacement d'arbres, aménagements divers pour les aires de jeux, aménagement de canisites, etc) ;
- voies publiques et réseaux pour **147 812,38 €** dont **132 559,32 €** pour divers travaux d'aménagement d'espaces verts et **15 253,06 €** pour le réaménagement de chemins ruraux ;
- sport pour **105 554,02 €** dont **73 062,96 €** au titre de la rénovation de la carrière du Centre Hippique ;
- enseignement pour **74 959,44 €** portant sur l'aménagement des cours des écoles maternelles et primaires.

#### Constructions

Sous cette rubrique sont enregistrées les dépenses de rénovation pour l'Hôtel de Ville (**188 107,41 €**), pour les bâtiments scolaires (**1 545 575,19 €**), pour les équipements de cimetières (**374 439,70 €**), pour les autres bâtiments publics (**3 265 293,29 €**), pour les immeubles de rapport (**1 387 575,78 €**), pour les installations générales, agencements, aménagements de constructions (**140 231,65 €**) et les autres constructions (**960 855,89 €**).

#### Construction sur sol d'autrui

Il s'agit de travaux d'espaces verts pour un montant de **603,54€**.

#### Installations, matériel et outillage technique

Les réalisations s'établissent à **6 976 911,85 €**. On y retrouve les dépenses pour les installations, les réseaux de voirie et autres réseaux pour **6 297 619,38 €**, le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour **679 292,47 €**.

#### Collections et œuvres d'art

Ce poste intègre les acquisitions d'œuvres et objets d'arts pour **45 291,76 €** et les fonds anciens des bibliothèques et musées pour **24 996,41 €**.

#### Autres immobilisations corporelles

D'un montant total de **2 116 071,12 €**, elles comprennent les installations générales, agencements et aménagements divers (**8 946,79 €**) et les acquisitions de :

- matériel de transport (**698 169,80 €**) ;
- matériel de bureau et matériel informatique (**613 116,47 €**) ;
- mobilier (**332 497,57 €**) ;
- matériel divers (**463 340,49€**).

#### ④ Les opérations d'investissement individualisées

Il s'agit d'opérations qui, en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel, sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les différentes opérations classées par ordre d'importance :

Comptes	Intitulés	CA 2015
OP.20081	UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	9 065 888,92 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	2 921 221,51 €
OP.20102	RESTRUCTURATION DU CENTRE EUROPE	2 896 082,67 €
OP.20111	UNTERLINDEN: ESPACES EXTERIEURS	1 834 015,83 €
OP.20151	AMENAGEMENT TRONCON EST DE LA ROCADE VERTE	1 291 471,72 €
OP.20132	TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE L'EUROPE	838 365,60 €
OP.20115	MONTAGNE VERTE: PLAN PAYSAGER	256 417,98 €
OP.20113	CREATION SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE RUE BILLING	89 052,22 €
OP.20118	PLAN LOCAL D'URBANISME	46 822,50 €
OP.20153	CENTRE EUROPEEN DU LIVRE ET DE L'ILLUSTRATION	31 524,00 €
OP.20131	ECO QUARTIER AMSTERDAM	17 172,24 €
OP.20112	AMENAGEMENTS P/LOGEMENT NOMADES SEDENTARISES	239,70 €
<b>Total</b>		<b>19 288 274,89 €</b>

## 2. Opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2015
454120131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 montagnes noires	25 890,14 €
<b>Total</b>		<b>25 890,14 €</b>

Les opérations pour compte de tiers se définissent comme des opérations exécutées dans le cadre d'un mandat pour le compte de tiers.

En l'occurrence, elles concernent la mise en sécurité de l'immeuble 9 place des 6 Montagnes Noires pour **25 890,14 €**.

### 3. Dépenses financières

Elles s'établissent à **6 946 641,10 €** contre **6 906 348,45 €** en 2014 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2014	CA 2015
1345	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement	44 462,61 €	22 133,28 €
1641	Emprunts en euros	6 092 043,02 €	6 203 706,35 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	666 666,66 €	666 666,66 €
165	Dépôts et cautionnements	3 990,88 €	1 930,15 €
16818	Autres prêteurs	2 250,00 €	2 250,00 €
16878	Autres organismes et particuliers	15 725,76 €	15 750,58 €
275	Dépôts et cautionnements versés	1 400,00 €	0,00 €
2761	Créances pour avances en garantie d'emprunt	79 809,52 €	34 204,08 €
<b>Total</b>		<b>6 906 348,45 €</b>	<b>6 946 641,10 €</b>

Le **poste participations pour non-réalisation d'aires de stationnement** enregistre la restitution de la participation à un redevable, en raison du transfert du permis de construire à un autre bénéficiaire pour **22 133,28 €**.

Les lignes **emprunts en euros, opérations afférentes à l'emprunt et les autres prêteurs** comptabilisent le remboursement en capital de la dette pour un montant de **6 872 623,01 €** contre **6 760 959,68 €** en 2014. Il est précisé que les **opérations afférentes à l'emprunt** comprennent plus spécifiquement le remboursement en capital des emprunts revolving<sup>2</sup> et le poste **autres prêteurs** qui enregistre le remboursement en capital de la dette d'un prêt octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

La **dette nette** (*hors dette récupérable et hors Hôtel de Police*) s'établit ainsi au **31 décembre 2015 à 1 012 €** par habitant (la moyenne de la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en 2014 était de **1 322 €** par habitant).

Les **dépôts et cautionnements** enregistrent le remboursement de cautions dans le cadre des locations d'immeubles communaux.

Le poste **autres organismes et particuliers** retrace le versement de rentes viagères.

Les **créances** touchent à des opérations qui devront se dénouer à terme.

### III. EXCEDENT GLOBAL

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

• résultat de clôture de fonctionnement	<b>11 274 497,49 €</b>
• résultat de clôture d'investissement ( <i>résultat 2015 et report de résultat 2014</i> )	<b>- 1 247 241,00 €</b>
• restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	<b>- 3 140 000,00 €</b>

**Excédent de clôture** **6 887 256,49 €**

Ce résultat de clôture a été pris à hauteur de **7 000 000 €** lors de l'établissement du budget primitif 2016. Les **112 743,51 €** d'écart seront intégrés lors de la prochaine décision modificative.

<sup>2</sup> Les **emprunts revolving** sont des emprunts renouvelables mis à notre disposition par les établissements de crédit, qui permettent de concilier la gestion de la dette et les flux de trésorerie. Cette formule associe un emprunt long terme de type multi-index et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

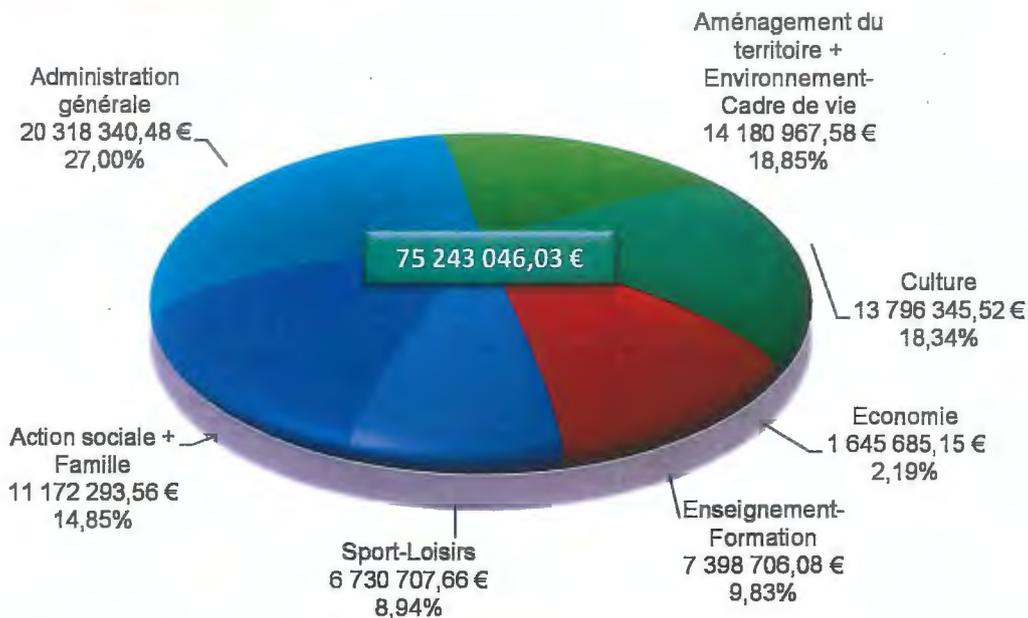
## IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

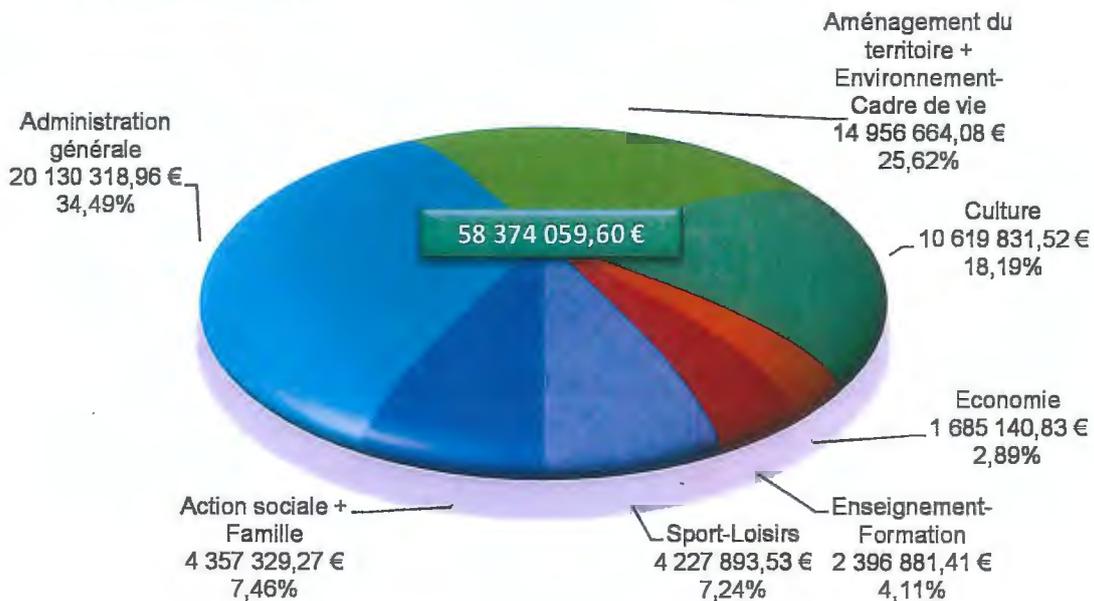
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- Fonctionnement
- Investissement
- Fonctionnement + Investissement.

### A. Fonctionnement



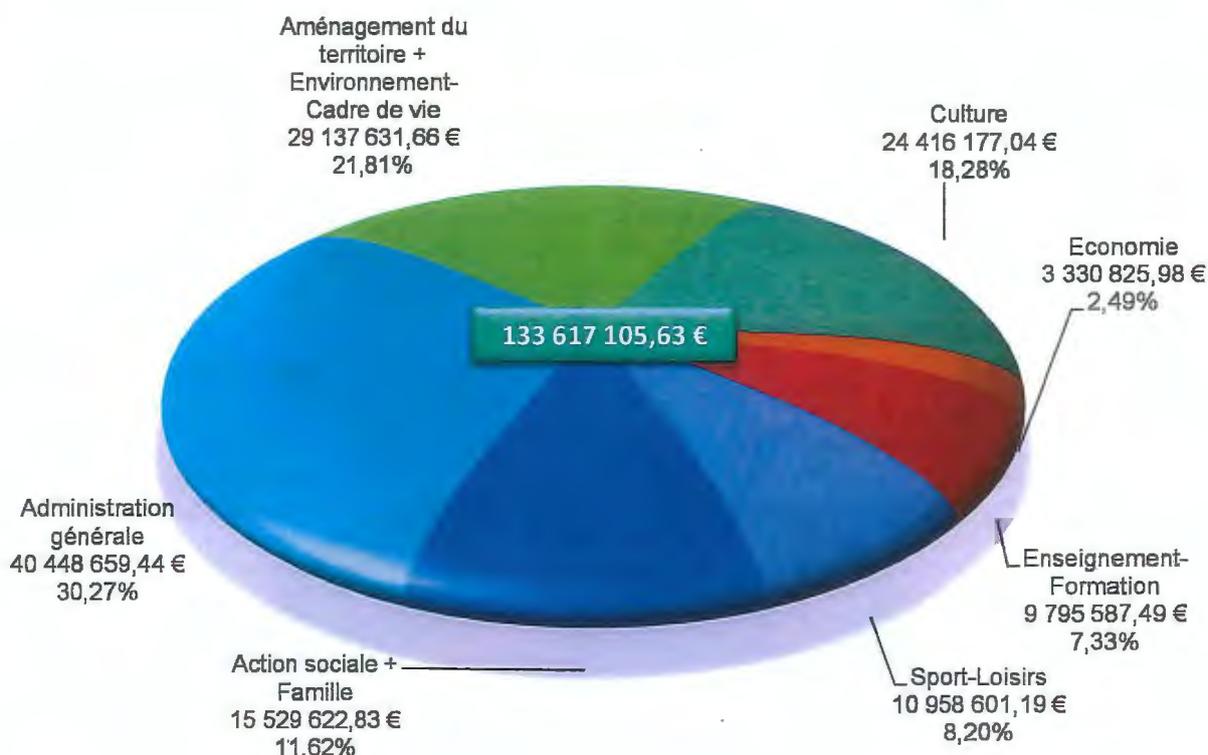
### B. Investissement



### C. Fonctionnement + Investissement

#### DEPENSES REELLES (hors gestion active de la dette et hors résultat)

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale + Famille	11 172 293,56 €	4 357 329,27 €	15 529 622,83 €
Administration générale	20 318 340,48 €	20 130 318,96 €	40 448 659,44 €
Aménagement du territoire + Environnement-Cadre de vie	14 180 967,58 €	14 956 664,08 €	29 137 631,66 €
Culture	13 796 345,52 €	10 619 831,52 €	24 416 177,04 €
Economie	1 645 685,15 €	1 685 140,83 €	3 330 825,98 €
Enseignement-Formation	7 398 706,08 €	2 396 881,41 €	9 795 587,49 €
Sport-Loisirs	6 730 707,66 €	4 227 893,53 €	10 958 601,19 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>75 243 046,03 €</b>	<b>58 374 059,60 €</b>	<b>133 617 105,63 €</b>
Résultat d'investissement reporté		8 314 593,05 €	8 314 593,05 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>75 243 046,03 €</b>	<b>66 688 652,65 €</b>	<b>141 931 698,68 €</b>



## LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **177 550 €** contre **173 800 €** en 2014.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- ✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs **146 550,00 €**
- ✓ du résultat de fonctionnement 2014 reporté **31 000,00 €**

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **164 050 €** contre **142 800 €** en 2014.

Elles comprennent :

#### ① Les charges à caractère général **156 667,55 €**

Elles représentent **95,50 %** des dépenses du Festival du Film.

Elles se ventilent de la manière suivante :

- ✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures) **1 286,53 €**
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières) **32 303,21 €**
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, personnel affecté par la Ville, publicité, frais de transport et réceptions...) **123 077,81 €**

#### ② Les charges de personnel **7 382,45 €**

### II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de 13 500 €**.

## LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **89 477,91 €** contre **94 800 €** en 2014.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

✓ du produit des entrées du Festival	11 222,95 €
✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs	75 054,96 €
✓ du résultat de fonctionnement 2014 reporté	3 200,00 €

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **73 017,91 €** contre **91 600 €** en 2014. Cette évolution découle essentiellement d'une baisse des autres services extérieurs qui passent de **59 450,79 €** en 2014 à **45 792,41 €**, en raison d'un rééquilibrage des crédits entre la rémunération des intermittents du spectacle, imputée au chapitre 011, et les cachets versés aux artistes, imputés au chapitre 012.

Elles comprennent :

#### ❶ les charges à caractère général **60 982,34 €**

Elles sont réparties de la manière suivante :

✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, documentation)	10 520,61 €
✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité, réceptions ...)	45 792,41 €
✓ les impôts et taxes	4 669,32 €

#### ❷ les charges de personnel **12 034,49 €**

#### ❸ les autres charges de gestion courante **1,08 €**

### II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2015 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global de 16 460 €**.

## LE BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **304 972,02 €** contre **291 241,81 €** en 2014 et se ventilent comme suit :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| ✓ les <b>produits des services et du domaine</b>  | <b>4 125,00 €</b>   |
| Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires, ainsi que la vente de cartes et de catalogues d'exposition ; |                     |
| ✓ les <b>droits de place</b>  | <b>44 469,49 €</b>  |
| Il s'agit des droits de place versés par les participants pour l'installation de leur stand ;   |                     |
| ✓ les <b>subventions</b> de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs   | <b>226 000,00 €</b> |
| ✓ la reprise de l'excédent de fonctionnement 2014   | <b>30 377,53 €</b>  |

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **266 077,02 €** contre **260 027,81 €** en 2014 et se ventilent comme suit :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| ❶ <b>les charges à caractère général</b>  | <b>257 632,32 €</b> |
| Elles sont réparties de la manière suivante :   |                     |
| ✓ les achats, électricité et variation de stocks  | <b>15 937,17 €</b>  |
| ✓ les services extérieurs (locations mobilières)  | <b>98 167,39 €</b>  |
| ✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...)                                   | <b>142 994,58 €</b> |
| ✓ les impôts et taxes   | <b>533,18 €</b>     |
| ❷ <b>les charges de personnel</b>   | <b>7 244,70 €</b>   |
| Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant. |                     |
| ❸ <b>les charges exceptionnelles</b>  | <b>1 200,00 €</b>   |
| Elles concernent les prix décernés lors du Salon du Livre.  |                     |

#### C. Le résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde ainsi par un excédent de clôture de **38 895 €**.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à **995,34 €** contre **1 140,31 €** en 2014. Elles correspondent à l'affectation de résultat 2014 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour **836,47 €** et au FCTVA pour **158,87 €**.

### B. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **1 119,67 €** contre **1 976,78 €** en 2014 et se décomposent comme suit :

- achat de matériels pour **283,20 €** ;
- reprise du déficit d'investissement reporté pour **836,47 €**.

Globalement, la section d'investissement dégage donc un besoin de financement de **124,33 €**.

## III. RESULTAT

Le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **38 770,67 €**.

### VOTE DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Maire ayant quitté la séance ne participe pas au vote, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de M. JAEGY, élu par le Conseil Municipal.

Sur la base des exposés présentés en Commission des Finances et en Commissions Réunies le 20 juin 2016 et dans la présente séance du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2015 de la Ville de Colmar.

### LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,

Après avoir délibéré

### APPROUVE

l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

### CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Salon du Livre et Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

### ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés,

### BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 314 593,05 €			6 171 243,59 €	8 314 593,05 €	6 171 243,59 €
Résultat affecté (1068)		3 567 593,05 €				3 567 593,05 €
Opérations de l'exercice	61 062 022,52 €	64 561 781,52 €	88 686 558,31 €	93 789 812,21 €	149 748 580,83 €	158 351 593,73 €
<b>TOTAUX</b>	<b>69 376 615,57 €</b>	<b>68 129 374,57 €</b>	<b>88 686 558,31 €</b>	<b>99 961 055,80 €</b>	<b>158 063 173,88 €</b>	<b>168 090 430,37 €</b>
Résultats de clôture	1 247 241,00 €			11 274 497,49 €		10 027 256,49 €
Restes à réaliser	7 250 000,00 €	4 110 000,00 €			7 250 000,00 €	4 110 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 497 241,00 €</b>	<b>4 110 000,00 €</b>		<b>11 274 497,49 €</b>	<b>7 250 000,00 €</b>	<b>14 137 256,49 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>4 387 241,00 €</b>			<b>11 274 497,49 €</b>		<b>6 887 256,49 €</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE

31 JUL. 2016

**BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				31 000,00 €		31 000,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			164 050,00 €	146 550,00 €	164 050,00 €	146 550,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>164 050,00 €</b>	<b>177 550,00 €</b>	<b>164 050,00 €</b>	<b>177 550,00 €</b>
Résultats de clôture				13 500,00 €		13 500,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>13 500,00 €</b>		<b>13 500,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>13 500,00 €</b>		<b>13 500,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				3 200,00 €		3 200,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			73 017,91 €	86 277,91 €	73 017,91 €	86 277,91 €
<b>TOTAUX</b>			<b>73 017,91 €</b>	<b>89 477,91 €</b>	<b>73 017,91 €</b>	<b>89 477,91 €</b>
Résultats de clôture				16 460,00 €		16 460,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>16 460,00 €</b>		<b>16 460,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>16 460,00 €</b>		<b>16 460,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	836,47 €			30 377,53 €	836,47 €	30 377,53 €
Résultat affecté (1068)		836,47 €				836,47 €
Opérations de l'exercice	283,20 €	158,87 €	266 077,02 €	274 594,49 €	266 360,22 €	274 753,36 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 119,67 €</b>	<b>995,34 €</b>	<b>266 077,02 €</b>	<b>304 972,02 €</b>	<b>267 196,69 €</b>	<b>305 967,36 €</b>
Résultats de clôture	124,33 €			38 895,00 €		38 770,67 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>124,33 €</b>			<b>38 895,00 €</b>		<b>38 770,67 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>124,33 €</b>			<b>38 895,00 €</b>		<b>38 770,67 €</b>

**DONNE**

Décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2015 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

*[Signature]*

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUIL. 2016**

### **Point 8 Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2015.**

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusée sans procuration :

Mme Marie LATHOUD.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



**Point n° 8 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015.**

Rapporteur : Monsieur Matthieu JAEGY Adjoint au Maire.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice dressé par Monsieur Bernard VASSELON, Trésorier Principal Municipal.

Vous trouverez en annexe, le récapitulatif de l'exécution du budget principal et des budgets annexes établi par le Trésorier Principal. Le détail est consultable au dossier.

Vous ne manquerez pas de noter la correspondance entre le compte de gestion de gestion et le compte administratif.

Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 juin 2016,

**Après avoir délibéré,**

Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative N°1 de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

**Statuant**

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare**

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Maire,

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016



KB

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**



01200 -COLMAR

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-8 314 593,05	0,00	7 067 352,05	0,00	-1 247 241,00
Fonctionnement	9 738 836,64	3 567 593,05	5 103 253,90	0,00	11 274 497,49
TOTAL I	1 424 243,59	3 567 593,05	12 170 605,95	0,00	10 027 256,49
II - Budgets des services à caractère administratif					
COLMAR FESTIVAL DU FILM					
Investissement					
Fonctionnement	31 000,00	0,00	-17 500,00	0,00	13 500,00
Sous-Total	31 000,00	0,00	-17 500,00	0,00	13 500,00
COLMAR FESTIVAL JAZZ					
Investissement					
Fonctionnement	3 200,00	0,00	13 260,00	0,00	16 460,00
Sous-Total	3 200,00	0,00	13 260,00	0,00	16 460,00
COLMAR ESPACE MALRAUX LIVRE					

01200 - COLMAR

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Investissement	-836,47	0,00	712,14	0,00	-124,33
Fonctionnement	31 214,00	836,47	8 517,47	0,00	38 895,00
Sous-Total	30 377,53	836,47	9 229,61	0,00	38 770,67
TOTAL II	64 577,53	836,47	4 989,61	0,00	68 730,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 488 821,12	3 568 429,52	12 175 595,56	0,00	10 095 987,16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUIL. 2016

### Point 9 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusée sans procuration :

Mme Marie LATHOUD.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
 Point N° ~~9~~ <sup>1</sup> ~~1111~~ <sup>1111</sup> 2016  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**  
**DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Rapporteur : Monsieur Matthieu JAEKY Adjoint au Maire.

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2015		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	<b>A</b>	5 103 253,90 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	<b>B</b>	6 171 243,59 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015</b>	<b>A + B</b>	<b>11 274 497,49 €</b>

*Le résultat de fonctionnement tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2015. Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en section de fonctionnement (excédents de fonctionnement reportés) ou en une dotation complémentaire en réserves en section d'investissement.*

*Le résultat de la section d'investissement se décompose comme suit:*

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	<b>C</b>	-1 247 241,00 €
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses	Recettes	
7 250 000,00 €	4 110 000,00 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>D</b> -3 140 000,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>		<b>E = C + D</b> -4 387 241,00 €

**Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (11 274 497,49 €) de la façon suivante :**

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>F</b>	4 387 241,00 €
2°) - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>A+B-F</b>	<b>6 887 256,49 €</b>

**LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,  
Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 juin 2016,

Après avoir délibéré,

**CONSTATE**

que le Compte Administratif du Budget Principal présente un excédent de fonctionnement de **11 274 497,49 €**.

**DECIDE**

d'affecter ce résultat comme suit :

- **4 387 241,00 €** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- **6 887 256,49 €** à l'excédent de fonctionnement reporté sur le compte 002.

REÇU A LA PRÉFECTURE  
le 1 JUL. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

### Point 10 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe du Festival du Film.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusée sans procuration :

Mme Marie LATHOUD.

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUL. 2016

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016



**Point N° 10 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
 DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM.**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
 -1 JUL. 2016

Rapporteur : Monsieur Matthieu JAEKY Adjoint au Maire.

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe du Festival du Film.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	-17 500,00 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	31 000,00 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015</b>	<b>A + B</b>	<b>13 500,00 €</b>

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	
--	---	--

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D
Dépenses	Recettes		

Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	
---	-----------	--

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	
---	---	--

2°) - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	13 500,00 €
--	-------	-------------

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,  
Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 juin 2016,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

que le Compte Administratif du Budget Annexe du Festival du Film présente un excédent de fonctionnement de **13 500 €**.

DECIDE

d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE  
1 JUL. 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

### **Point 11 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe du Festival de Jazz.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### **Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 JUL. 2016

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016



**Point N° 11 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
 DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ.**

Rapporteur : Monsieur Matthieu JAEGY Adjoint au Maire.

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 JUIL. 2016

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	13 260,00 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	3 200,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au <b>31 décembre 2015</b>	A + B	<b>16 460,00 €</b>

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	
--	---	--

<b>Restes à réaliser</b>		<b>Solde des restes à réaliser</b>	D
Dépenses	Recettes		

Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	
---	-----------	--

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	
---	---	--

2°) - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	16 460,00 €
--	-------	-------------



**LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,  
Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 juin 2016,

Après avoir délibéré,

**CONSTATE**

que le Compte Administratif du Budget Annexe du Festival de Jazz présente un excédent de fonctionnement de **16 460 €**.

**DECIDE**

d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

REÇU A LA PRÉFECTURE  
le 1<sup>er</sup> JUL. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

**Point 12 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe du Salon du Livre – Espace Malraux.**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

**Excusée sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD.

**REÇU A LA PRÉFECTURE**

**le 1 JUIL. 2016**

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : le 1 JUIL. 2016**



**Point N° 12 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
 DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX.**

Rapporteur : Monsieur Matthieu JAEGY Adjoint au Maire.

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2015, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe Salon du Livre - Espace Malraux.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		<b>REÇU A LA PRÉFECTURE</b>	
		<b>le 1 JUL. 2016</b>	
Résultat de l'exercice 2015			
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A		8 517,47 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B		30 377,53 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015</b>	<b>A + B</b>		<b>38 895,00 €</b>
Section d'Investissement			
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C		-124,33 €
<b>Restes à réaliser</b>		<b>Solde des restes à réaliser</b>	D
Dépenses	Recettes		
Besoin de financement à la section d'investissement		E = C + D	-124,33 €

**Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :**

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	124,33 €
2°) - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	38 770,67 €

**LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 20 juin 2016,  
Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 juin 2016,

Après avoir délibéré,

**CONSTATE**

que le Compte Administratif du Budget Annexe Salon du Livre - Espace Malraux présente un excédent de fonctionnement de **38 895 €**.

**DECIDE**

d'affecter ce résultat comme suit :

- **124,33 €** en réserves (compte 1068)
- **38 770,67 €** à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

REÇU A LA PRÉFECTURE  
le 1 JUIL. 2016

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41  
absent : 0  
excusés : 8

### Point 13 Rapport d'information sur la dette.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusée sans procuration :

Mme Marie LATHOUD.

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 JUL. 2016

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 21 JUL. 2016



**Point n° 13 - RAPPORT D'INFORMATION SUR LA DETTE**

REÇU A LA PRÉFECTURE

31 JUL. 2016

Rapporteur : M. Matthieu JAEGY, Adjoint au Maire

Le présent rapport a vocation à présenter la structure et la gestion de la dette. Il est produit dans un souci de transparence, de communication et de partage d'information, tant vis-vis des conseillers municipaux que des Colmariens.

Il permet d'établir le bilan de la gestion de la dette passée, mais aussi d'évoquer la stratégie d'endettement de la Ville de Colmar pour 2016.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à prendre connaissance du présent rapport d'information qui comporte trois volets : une analyse rétrospective de la dette pour la période 2010 à 2015, le bilan des opérations effectuées au cours de l'exercice 2015 et les perspectives pour 2016.

## I. Analyse rétrospective de la dette (2010 - 2015)

Avant de rendre compte des opérations qui ont été menées en 2015 en matière de gestion de la dette, il convient d'analyser les tendances passées.

L'évolution de la **dette globale** sur la période de 2010 à 2015 se détaille comme suit :

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Encours de dette au 01/01/N</b>	<b>49 970 365</b>	<b>47 946 134</b>	<b>53 918 694</b>	<b>56 032 042</b>	<b>60 154 622<sup>(1)</sup></b>	<b>70 203 663</b>
Amortissement du capital de la dette	5 858 731	6 252 404	6 866 651	7 068 360	6 760 960	6 872 623 <sup>(2)</sup>
Nouveaux emprunts	3 834 500	12 224 964	8 980 000	14 921 014	16 810 000	17 617 500
<i>Variation de l'encours</i>	<i>-2 024 231</i>	<i>5 972 560</i>	<i>2 113 349</i>	<i>7 852 654</i>	<i>10 049 040</i>	<i>10 744 877</i>
<b>Encours de dette au 31/12/N</b>	<b>47 946 134</b>	<b>53 918 694</b>	<b>56 032 042</b>	<b>63 884 697</b>	<b>70 203 663</b>	<b>80 948 540</b>
<b>Encours de dette au 31/12/N par hab. en € constants (*)</b>	<b>747</b>	<b>820</b>	<b>826</b>	<b>928</b>	<b>1017</b>	<b>1176</b>

(\*) euros corrigés de l'inflation

(1) Déduction faite de 3 emprunts transférés à Colmar Agglomération au 01/01/2014 pour un montant total de 3 730 074,10 €, suite au transfert de la compétence « Enseignement supérieur ».

(2) dont 117 500 € de recapitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé.

La dette globale englobant à la fois la dette récupérable<sup>1</sup> et l'emprunt contracté pour la construction de l'Hôtel de Police, il est nécessaire de défalquer ces éléments pour obtenir la **dette nette**, qui représente la dette véritablement à charge de la Ville de Colmar.

Il est rappelé que la dette récupérable correspond aux emprunts que la Ville avait contractés pour le financement des fonds de concours (LGV, rocade ouest et CRITT RITMO) et des équipements pour la topographie, mais qui n'ont pas été transférés à Colmar Agglomération lors des transferts de compétences. Cette dette récupérable s'élève à **5 042 610 €** au 31 décembre 2015 et s'éteindra en 2019. L'annuité fait l'objet d'un remboursement annuel par Colmar Agglomération.

La Ville de Colmar a également financé par le biais d'un emprunt sur une durée de **39 ans** la construction de l'Hôtel de Police, pour lequel elle perçoit un loyer qui couvre l'annuité de la dette.

Le tableau ci-après présente la **dette nette**, c'est-à-dire la dette globale déduction faite de la dette récupérable et de l'emprunt contracté au titre de l'Hôtel de Police :

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Encours de dette au 01/01/N</b>	<b>31 841 909</b>	<b>31 180 584</b>	<b>38 041 211</b>	<b>41 228 661</b>	<b>46 473 678</b> <sup>(2)</sup>	<b>57 695 665</b>
Amortissement du capital de la dette	4 495 825	5 176 638	5 792 549	5 945 923	5 588 013	5 646 894
Nouveaux emprunts	3 834 500	12 224 964	8 980 000	14 921 014	16 810 000	17 617 500
<i>Variation de l'encours</i>	<i>-661 325</i>	<i>6 860 626</i> <sup>(1)</sup>	<i>3 187 451</i>	<i>8 975 091</i>	<i>11 221 987</i>	<i>11 970 606</i> <sup>(3)</sup>
<b>Encours de dette au 31/12/N</b>	<b>31 180 584</b>	<b>38 041 211</b>	<b>41 228 661</b>	<b>50 203 752</b>	<b>57 695 665</b>	<b>69 666 271</b>
<i>Encours de dette au 31/12/N par hab. en € constants (*)</i>	<i>486</i>	<i>578</i>	<i>607</i>	<i>730</i>	<i>836</i>	<i>1012</i>

(\*) euros corrigés de l'inflation

(1) déduction faite du transfert de la compétence Topographie à Colmar Agglomération pour 187 700 € ;

(2) déduction faite de 3 emprunts transférés à Colmar Agglomération au 01/01/2014 pour un montant total de 3 730 074,10 €, suite au transfert de la compétence « Enseignement supérieur ».

(3) dont 117 500 € au titre de la recapitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé.

▪ **Evolution de l'encours de la dette (en M€) :** <sup>(1)</sup>

Evolution de la dette au 31/12



\* Partie de la dette qui est remboursée à la Ville de Colmar par un tiers (par exemple Colmar Agglomération)

LD

▪ **Evolution du taux moyen de la dette :**

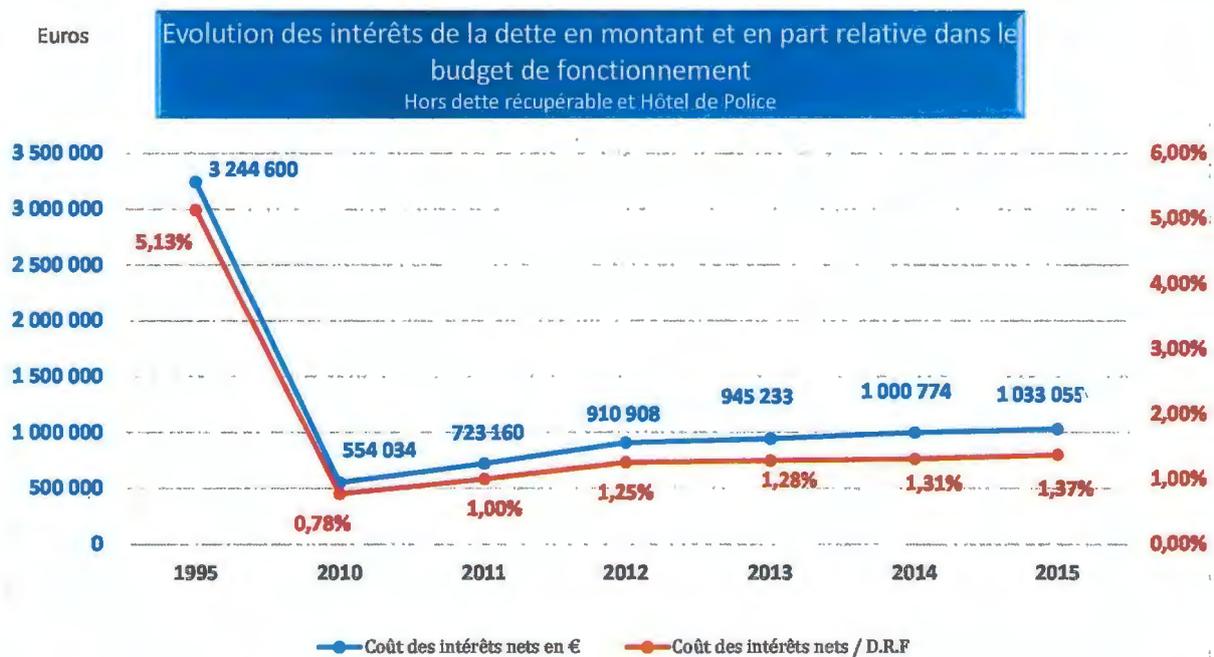


(1) A la date du 27 mai 2016.

Depuis 2011, le taux d'intérêt moyen est en diminution constante sous l'effet conjugué de la baisse des taux de marchés et de la gestion active de la dette menée par la Ville de Colmar visant à minimiser le montant des frais financiers.

En 2015, on observe une baisse de **36 points de base** du taux moyen de la dette du fait de taux d'intérêts qui sont restés à des niveaux historiquement bas, mais aussi par une gestion dynamique de la dette visant à minimiser le montant des frais financiers.

▪ **Evolution du poids des frais financiers :**



Il ressort de ce graphique que les frais financiers restent globalement contenus, malgré un niveau record des investissements réalisés au cours des dernières années.

LD

▪ **Evolution de la capacité de désendettement (CAPDES) :**

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute (*hors cessions d'immobilisations*). Elle s'élève à **4,34 ans** en 2015, en baisse par rapport à 2014 et reste très largement inférieure au seuil limite de **10 ans**.

### Evolution de la capacité de désendettement hors dette récupérable et Hôtel de Police



La CAPDES s'est améliorée entre 2014 et 2015 sous l'effet de la progression de l'épargne brute de **22,8%**, passant de **13 089 347 €** en 2014 à **16 070 247 €** en 2015, et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat. Il s'agit là d'une performance dans un contexte économique particulièrement difficile.

▪ **Encours de la dette par habitant :**

L'encours de la dette nette par habitant au 31 décembre 2015 atteint **1 012 €** (*déduction faite de la dette récupérable et de l'emprunt de l'Hôtel de Police*). L'annuité remboursée par habitant (capital + intérêts) est de **97 €**. Prévisionnellement, cet encours va diminuer pour se situer aux environs de **964 €**, fin 2016.

## II. Bilan des opérations effectuées au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, la Ville de Colmar a réalisé des opérations de gestion active de la dette et a mobilisé des emprunts nouveaux pour **17 500 000 €**.

### A. Les emprunts mobilisés en 2015

Il est rappelé qu'en matière de recours à l'emprunt, la Ville de Colmar suit une procédure formalisée mettant en concurrence plusieurs établissements bancaires. Cette procédure lui permet d'obtenir des financements à des taux très avantageux.

Au cours de l'exercice 2015, 3 emprunts pour un montant total de **17 500 000 €** ont été mobilisés, à savoir :

#### 1. 8,8 M€ obtenus auprès de la Banque Postale

Le contrat de prêt a été contracté en 2014 à un taux fixe de **1,96 %** sur une durée de **15 ans et 7 mois**. Cet emprunt a été encaissé le 25/06/2015.

#### 2. 5,7 M€ obtenus auprès de la Caisse d'Epargne

Ce prêt a été mobilisé le 31 décembre 2015. Il s'agit d'un prêt contracté à un taux fixe de **1,8 %** sur une durée de **20 ans**.

#### 3. 3 M€ obtenus auprès de la SaarLB

Le montant de l'emprunt a été encaissé le 30 décembre 2015. Il s'agit d'un prêt à taux variable indexé sur l'euribor 6 mois majoré d'une marge de **0,645 %** sur une durée de **16 ans**.

### B. Remboursements anticipés d'emprunts avec refinancement

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et d'un mouvement de baisse des marges bancaires, la Ville de Colmar a lancé des consultations bancaires pour refinancer trois emprunts.

Il est précisé que les opérations de refinancement consistent en un remboursement d'emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt à de nouvelles conditions financières, auprès du même établissement ou d'un autre, de sorte que les dépenses et les recettes s'équilibrent.

Le tableau ci-après recense l'ensemble des opérations de refinancement de dette de l'exercice 2015.

Refinancement de prêts				
	Libellés	Opération n° 1	Opération n° 2	Opération n° 3
Anciennes conditions	Capital restant dû	2 500 000,00 €	4 125 000,00 €	3 916 666,71 €
	Organisme	Caisse de Crédit Mutuel Bartholdi	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Caisse dépôts
	Durée résiduelle	12 ans	16 ans	11,75 ans
	Index	Taux variable indexé sur l'indice Crédit Mutuel et encadré dans un tunnel de + 2 % à - 2 %	Euribor 3 mois + marge de 1,55 %	Euribor 3 mois + marge de 1,98 %
	Niveau de taux à la date du refinancement	3,24%	1,60%	2,01%
	Coût de sortie	-	-	117 500,00 € <sup>(1)</sup>
Nouvelles conditions	Capital refinancé	2 500 000,00 €	4 125 000,00 €	4 034 166,71 €
	Organisme	ARKEA	La Banque Postale	Caisse d'Epargne
	Durée résiduelle	12 ans	16 ans	11,75 ans
	Index	Taux fixe à 1,28 %	Taux fixe à 1,56 %	Taux fixe à 1,16 %
	Date du refinancement	30/06/2015	30/06/2015	01/10/2015

(1) l'indemnité de remboursement anticipée a été recapitalisée

Pour les trois opérations de refinancement, l'estimation des économies calculée à partir de la date de refinancement sur la durée résiduelle est d'environ 753 000 €.

### III. Analyse du stock de la dette au 31 décembre 2015

#### A. L'encours de la dette au 31 décembre 2015

Les caractéristiques de la **dette globale** sont les suivantes :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2014	Au : 31/12/2015	Variation
Encours de dette globale	70 203 662,76 €	80 948 539,75 €	↑
Taux moyen hors swap	2,32 %	1,99 % (1)	↓
Taux moyen avec swap	2,58 %	2,18 % (1)	↓
Durée résiduelle moyenne	12,25 ans	14,61 ans	↑
Durée de vie moyenne	6,99 ans	7,98 ans	↑

(1) à la date du 27 mai 2016

Entre 2014 et 2015, l'encours de **dette globale** a progressé de 10 744 877 €.

Dans le portefeuille de dette, on recense au 31 décembre 2015 43 emprunts, dont 3 contrats revolving répartis auprès de 10 établissements prêteurs. Les produits de couverture composés de 3 contrats de swap<sup>2</sup> ont été contractés auprès de 2 banques différentes.

<sup>2</sup> Le contrat d'échange de taux d'intérêt (swap) permet d'échanger un taux contre un autre pour un même capital de référence

Les caractéristiques de la **dette nette** (hors dette récupérable et Hôtel de Police) au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2014	Au : 31/12/2015	Variation
Encours de dette nette	57 695 665,34€	69 666 271,56 €	↑
Taux moyen hors swap	1,94%	1,63% (1)	↓
Taux moyen avec swap	2,17%	1,81% (1)	↓
Durée résiduelle moyenne	10,17 ans	13,17 ans	↑
Durée de vie moyenne	5,58 ans	6,92 ans	↑

(1) à la date du 27 mai 2016

Entre 2014 et 2015, l'encours de **dette nette** a progressé de **11 970 606 €** en lien avec un niveau très élevé des dépenses d'équipements.

Les caractéristiques de l'encours de dette nette (hors dette récupérable et Hôtel de Police) sont les suivantes (avec SWAPS) :

Risque de taux	Nombre d'emprunts	Capital restant dû	% de l'encours
Variable	4	13 343 860 €	19,15%
fixe	29	41 125 891 €	59,04%
livret A	7	14 694 888 €	21,09%
Barrière	1	400 000 €	0,57%
Ecart inflation	1	101 633 €	0,15%
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>69 666 272 €</b>	<b>100,00%</b>

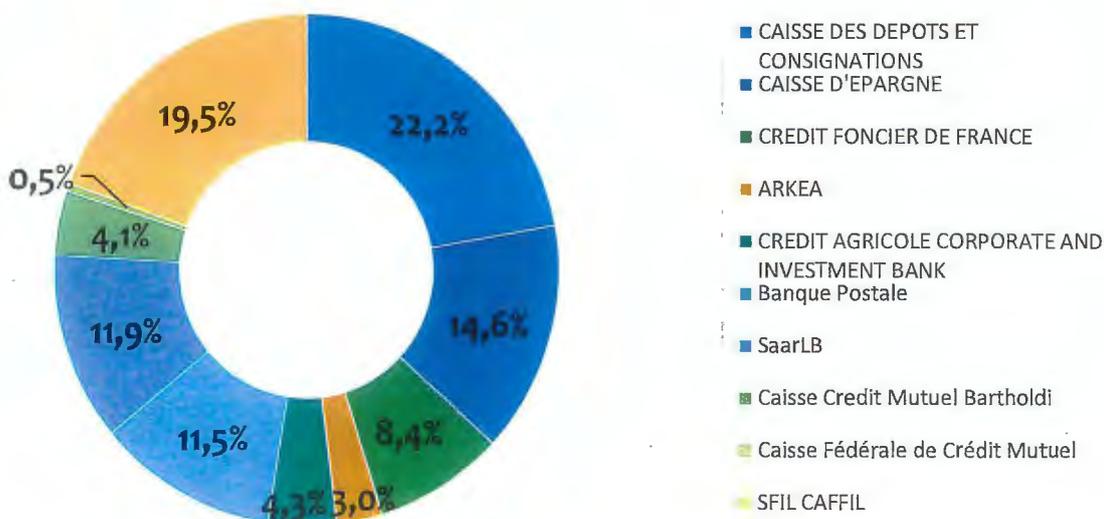
**Définitions :**

**Option à barrière** : le financement est généralement obtenu à un taux fixe moins élevé que le taux classique, mais peut basculer automatiquement en taux variable en cas de hausse des taux variables au-delà d'une certaine limite définie contractuellement : la barrière.

**Ecart d'inflation** : il s'agit de l'écart entre l'inflation européenne et l'inflation française.

**B. Les partenaires bancaires**

L'encours de dette par prêteurs se répartit entre 10 établissements de crédit :



ko

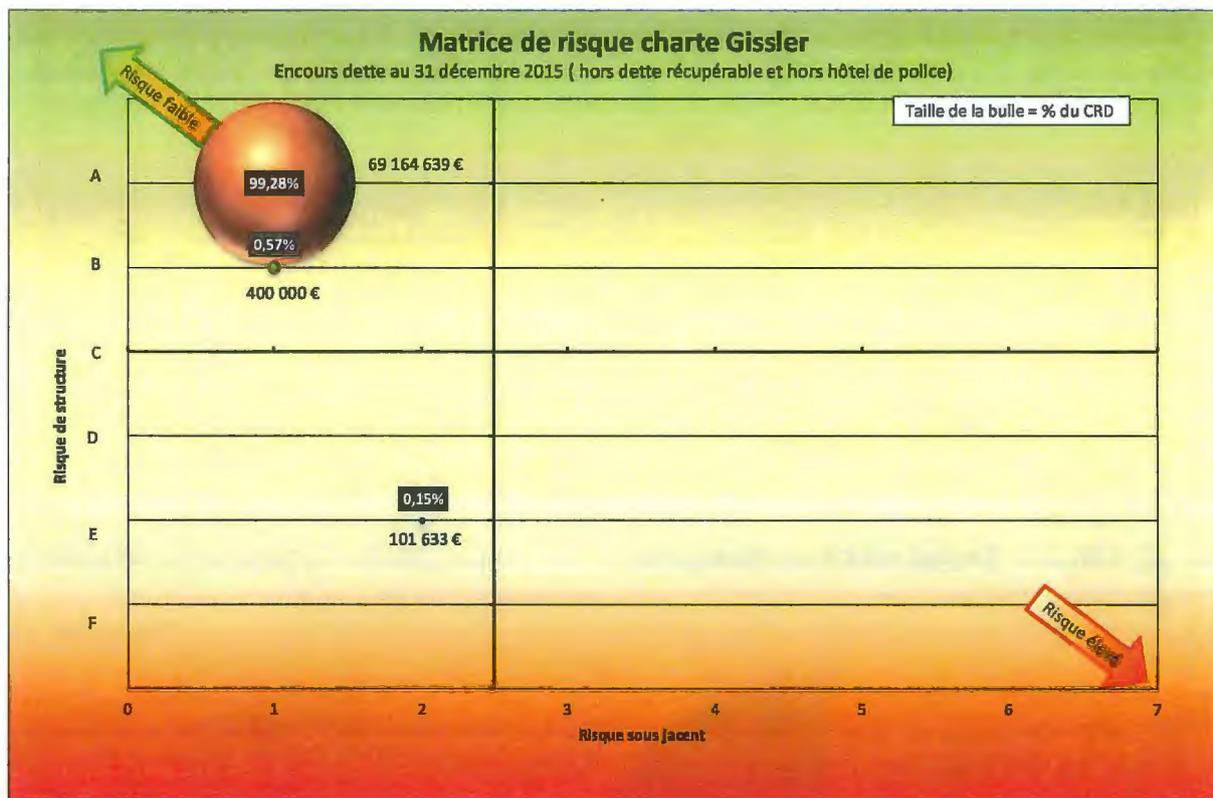
### C. La Charte Gissler

La Charte Gissler, qui a vu le jour en décembre 2009, vise à formaliser les engagements respectifs des établissements bancaires et des collectivités locales à l'occasion de la mise en place de nouveaux prêts, d'opérations d'échange de taux et de leur renégociation, pour éliminer les risques excessifs que le recours à ces produits peut comporter.

Les engagements mutuels sont les suivants :

- ✓ les banques s'engagent à ne plus proposer aux collectivités locales les produits les plus risqués et à améliorer l'information des collectivités locales sur les produits proposés ;
- ✓ les collectivités locales s'engagent quant à elles à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de dette et à développer l'information financière sur les produits structurés qu'elles ont souscrits.

Au 31 décembre 2015, la répartition des risques de l'encours global de la dette selon la charte Gissler se présente comme suit :



#### Classification des risques :

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.
2 Indices Inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	A Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
3 Ecart d'indices zone euro	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
4 Indices hors euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	C Option d'échange (swaption)
5 Ecart d'indices hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
	E Multiplicateur jusqu'à 5

On observe que **99,28 %** de l'encours est classé en 'A1, classification présentant le moins de risque et correspondant à des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable.

Par ailleurs, l'emprunt classé en E2 sera totalement amorti fin 2016 et celui en B1 en 2018.

La démarche de sécurisation de l'encours de la dette aura totalement abouti fin 2018 avec un classement à **100 %** en A1.

Il n'y a pas d'emprunt dit toxique, ni d'emprunt indexé sur le taux de change CHF/€.

## D. La dette structurée

En général, le produit structuré comporte une première période très attractive, suivie d'une deuxième partie plus coûteuse pour le souscripteur. Certaines communes, qui croyaient faire de bonnes affaires, se retrouvent à présent avec des taux d'intérêt de l'ordre de 30 % à 40 % sur certains emprunts et sont forcées de renégocier, là encore à prix fort, les conditions de ces emprunts, ou bien de continuer à payer les intérêts qui obèrent leur budget, ou encore d'arrêter de payer et d'entamer un contentieux avec les banques.

Banque	Capital restant dû	Classification (charte Gissler)	Fin de l'emprunt
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	400 000 €	B1	2018
SFIL (ex dexia)	101 633 €	E2	2016
<b>TOTAL</b>	<b>501 633 €</b>		

Au 31 décembre 2015, pour la Ville de Colmar, les produits structurés ne représentent plus que **501 633 €**, soit **0,72 %** de l'encours de la dette nette (*hors dette récupérable et Hôtel de Police*).

## IV. Perspectives pour 2016

### A. Pour les emprunts nouveaux

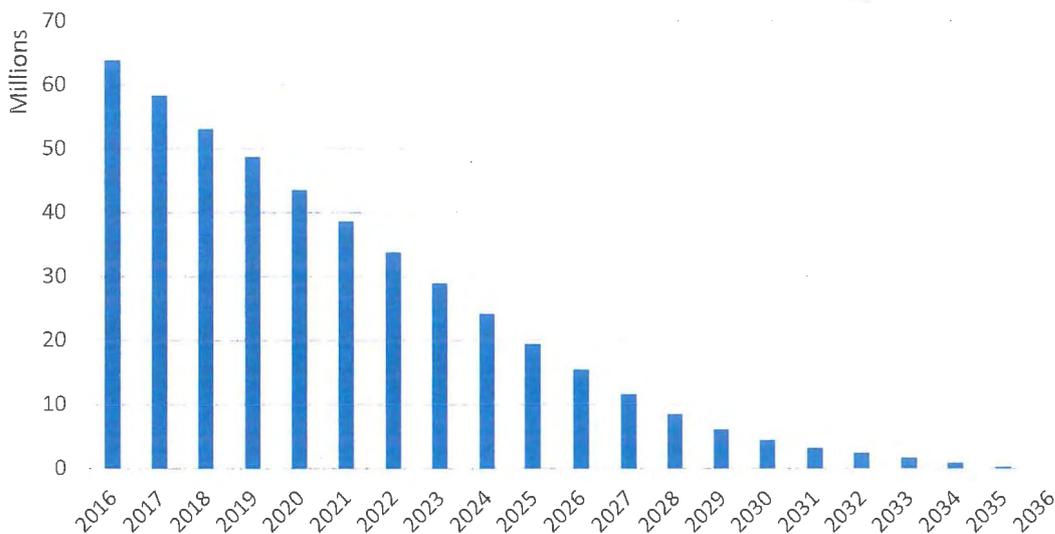
La Ville veillera à ce que l'endettement demeure soutenable afin de ne pas obérer les futures marges de manœuvre de la collectivité. La gestion active de la dette sera poursuivie avec pour objectif de :

- réduire le montant des frais financiers
- diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés.

Il est rappelé qu'au budget primitif de 2016 un montant de **3 222 000 €** a été inscrit. Ce montant pourra être éventuellement ajusté lors de la décision modificative n° 1.

## 1. profil d'extinction prévisionnel de la dette

### Capital restant dû au 31 décembre de chaque année



Ce graphique retrace les emprunts mobilisés à ce jour. Il présente le montant du capital restant dû en fin de chaque exercice budgétaire annuel.

## 2. La maîtrise des risques liés aux taux d'intérêts proposés par les établissements bancaires

La Ville de Colmar souhaite se limiter pour les emprunts futurs aux produits les plus simples et donc les moins risqués, en excluant les catégories 3 à 5 et C à E telles qu'elles sont définies par la Charte Gissler.

L'orientation prise est d'adapter les emprunts aux opportunités de marché, mais aussi de faire évoluer l'encours de la dette en fonction de la politique budgétaire définie.

-0-0-0-0-0-0-0-

En conséquence,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
1 JUL. 2016



LE CONSEIL

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**PREND ACTE**

Du bilan et des orientations définies en matière de gestion de la dette.

6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 39  
absent : 1  
excusés : 9

### Point 14 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

Nombre de voix pour : 37  
contre : 5  
abstentions : 3

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : \* 1 JUIL. 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE  
\* 1 JUIL. 2016



REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUL. 2016

## Point n° 14 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

### Rappel

Par délibération en date du 29 avril 2013, la Ville de Colmar a souhaité réviser son Plan d'Occupation des Sols afin de le mettre en conformité avec les avancées législatives, mais aussi de concevoir un projet de développement de son territoire.

Les grands objectifs assignés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avaient été déclinés autour de cinq grands axes :

- économie,
- développement de la ville,
- qualité et cadre de vie,
- mobilité,
- environnement.

Afin de répondre à ces objectifs, des études fines ont été conduites pour chacune de ces thématiques mettant en exergue les principaux enjeux du territoire colmarien. Celles-ci comportaient notamment l'analyse du potentiel foncier disponible, la prise en compte des exploitations maraichères en milieu urbain, le recensement des constructions en zones agricoles et naturelles, l'étude des espaces boisés en ville...

De ce travail de diagnostic ont découlé les orientations suivantes :

- confirmer la place de Colmar comme moteur économique à l'échelle du grand territoire,
- proposer une offre ambitieuse de logements,
- accompagner une agriculture dynamique : une force pour l'économie du territoire colmarien et la qualité des paysages,
- poursuivre la mise en œuvre d'équipements adaptés pour contribuer au confort des Colmariens,
- conforter l'accessibilité du territoire tout en diversifiant les modes de déplacement,
- préserver un environnement participant au cadre de vie des Colmariens,
- valoriser le patrimoine et le paysage urbain,
- modérer le rythme de consommation des espaces agricoles et naturels au regard d'objectifs ambitieux de production de logements.

Celles-ci ont été présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2015. Le débat qui s'est tenu a permis la traduction des orientations dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, transposées dans les pièces règlementaires (zonage, règlement,...).

### **Concertation et bilan de concertation**

Le Conseil Municipal, lors du lancement de la révision, avait retenu les modalités de concertation suivantes :

- la tenue d'une exposition retraçant le fil des études et la mise à disposition d'un registre au service Etudes d'Urbanisme – Mairie de Colmar afin d'y consigner d'éventuelles remarques pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la mise en consultation d'éléments d'études sur le site internet de la Ville associée à une boîte à questions et permettant également aux administrés d'exprimer toute observation utile à la bonne marche du projet pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la diffusion d'informations dans le Point Colmarien,
- l'organisation de réunions publiques,
- l'organisation de réunions catégorielles spécifiques à chacun des deux documents.

Il avait été également proposé de créer un groupe de travail « PLU », composé d'élus, dont le but était de suivre l'élaboration desdits documents.

Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération fait état de la bonne tenue et du bon déroulement de l'ensemble de ces prescriptions.

Il démontre également, sous l'égide de la Ville, l'implication des professionnels mais aussi des citoyens intéressés.

S'agissant des personnes qualifiées, quelques exemples méritent d'être cités : les rencontres et le dialogue établi avec les professionnels du monde agricole (maraîchers, syndicats...), les ateliers composés des acteurs de l'économie, de l'architecture, de l'habitat et de l'environnement, les présentations en commissions ad hoc (CESEC, Conseil de sages...), la collaboration avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Strasbourg ou encore les échanges avec le Conseil Municipal des Enfants.

S'agissant des particuliers, la forte participation aux réunions publiques, le nombre important de courriers et courriels reçus en Mairie mais aussi les visites fréquentes au sein du service compétent et les rendez-vous accordés par le 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme témoignent de l'intérêt porté à ce projet communal.

Cette concertation élargie permet d'aboutir à un projet partagé, construit en partenariat avec les professionnels, et centré sur la qualité de vie des Colmariens.

### Arrêt du projet

Le PLU arrêté est ainsi composé des pièces suivantes :

- un rapport de représentation
- des orientations d'aménagement et de programmation
- un règlement composé de pièces écrites et graphiques
- des annexes.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### LE CONSEIL

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 103-6, L.151-1 et suivants, L. 153-1 et suivants, L.153-8 et suivants, L. 153-14 et suivant, L. 153-16 et suivants, R. 123-1 et suivants, R. 123-15 et suivants, R.123-24 et suivants, R. 153-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2013 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu les modalités de la concertation, définies par la délibération précitée,

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement urbain en date du 6 juin 2016 ;

Vu l'avis des Commissions réunies,

après avoir délibéré,

Décide,

1 – de tirer le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

2 – d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,

3 – de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques mentionnées à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ainsi qu'à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers mentionnés à l'article L. 153-17 du code de l'urbanisme, ainsi qu'à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable conformément notamment aux articles L. 104-6 et R.104-21 du code de l'Urbanisme.

Une enquête publique sera organisée et fera l'objet de toutes les mesures de publicité requises après retour des avis précités.



La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département du Haut Rhin.

Le dossier du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public au service Etudes d'Urbanisme de la mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
le 1 JUIL. 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 39  
REÇU A LA PRÉFECTURE absent : 1  
excusés : 9

**1** JUL. 2016

### Point 15 Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP).

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



## Point n° 15 Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUIL. 2016

### Rappel

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (E.N.E. dite Grenelle II) prévoit l'obligation de réviser les règlements locaux de publicité qui étaient en vigueur à sa date de publication, d'ici le 12 juillet 2020, sous peine de caducité.

De plus, l'ancien article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme disposait que, pour les villes traversées par des voies classées à grande circulation, l'élaboration et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et d'un Règlement Local de Publicité faisaient l'objet d'une procédure unique et d'une même enquête publique. Cette disposition n'existe plus dans le Code de l'Urbanisme actuellement en vigueur.

La Ville de Colmar s'était dotée le 31 août 1990 d'un règlement relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes à Colmar, pour l'ensemble de son territoire, dans le souci de protéger et de mettre en valeur son patrimoine ainsi que d'améliorer l'environnement et l'esthétique de la ville, tout en conciliant le maintien de l'activité économique, la garantie du droit de s'exprimer et de diffuser des informations et des idées avec la protection du cadre de vie.

L'élaboration s'est faite au regard de la réglementation nationale applicable à l'époque en matière de publicité, d'enseignes et de préenseignes. Il ne prend pas en compte les modes de communications induits par les nouvelles technologies (en particulier les panneaux numériques).

Lors de sa séance du 23 avril 2013, le Conseil Municipal a souhaité réviser son Règlement Local de Publicité (R.L.P.) et s'est prononcé sur les objectifs donnés au futur R.L.P., à savoir :

- élaborer des prescriptions en matière d'implantation, d'insertion et de qualité des dispositifs publicitaires et d'enseignes afin d'adapter localement les nouvelles règles au regard des spécificités du territoire communal, plus particulièrement au contexte géographique, au cœur du vignoble alsacien et au pied du massif vosgien, à son patrimoine architectural et urbain remarquable et à ses richesses environnementales et touristiques,
- concilier, autant que faire se peut, la possibilité de se signaler pour les activités économiques, la liberté d'expression et la liberté du commerce et de l'industrie avec l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement bâti et naturel, le patrimoine qui participent à l'image de la Ville de Colmar et le cadre de vie des Colmariens,
- tenir compte des nouveaux dispositifs en matière de publicité et d'enseignes correspondant à des modes de communication induits par les nouvelles technologies.



Le débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité, s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 Novembre 2015.

Faisant suite aux objectifs retenus par ses élus découlant des enjeux identifiés durant les phases de diagnostic, la Ville de Colmar a proposé un projet reposant sur quatre orientations majeures :

- adapter la nature, les caractéristiques et la densité des dispositifs en fonction des particularités des secteurs de la ville,
- maîtriser l'intégration des nouveaux modes de publicité dans la ville ;
- préserver les possibilités d'expression liées à l'organisation de manifestations ;
- décliner les dispositions du Règlement National de Publicité en tenant compte de ses délais de mise en œuvre.

### **Concertation et bilan de la concertation**

Le Conseil Municipal, lors du lancement de la révision, avait retenu les modalités de concertation suivantes :

- la tenue d'une exposition retraçant le fil des études et la mise à disposition d'un registre au service Etudes d'Urbanisme de la Mairie afin d'y consigner d'éventuelles remarques pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la mise en consultation d'éléments d'études sur le site internet de la Ville associée à une boîte à questions et permettant également aux administrés d'exprimer toute observation utile à la bonne marche du projet pendant toute la durée de l'élaboration du projet,
- la diffusion d'informations dans le Point Colmarien,
- l'organisation d'une réunion publique spécifique au RLP,
- l'organisation de réunions catégorielles spécifiques au RLP.

Sur cette base, les moyens offerts au public pour s'exprimer ont été les suivants :

- l'ouverture d'une page dédiée au RLP sur le site Internet de la Ville de Colmar,
- la présentation d'un panneau retraçant la démarche et les enjeux pour Colmar en matière de publicité extérieure,
- deux réunions avec les professionnels de l'affichage extérieur, les associations de protection de l'environnement et du paysage, les représentants commerçants de la Ville et les entreprises,
- une réunion avec les personnes publiques associées,
- une réunion publique avec les habitants de Colmar,
- des articles dans deux numéros spéciaux du Point Colmarien consacrés au PLU et au RLP; ont été transmis à tous les foyers colmariens, et des exemplaires étaient également disponibles au service Urbanisme de la Ville,

- la mise à disposition d'un registre permettant de consigner les remarques et observations tout au long de la démarche.

Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération fait état de la bonne tenue et du bon déroulement de l'ensemble de ces prescriptions.

Il doit être relevé que l'ensemble de ces dispositifs a essentiellement mobilisé les professionnels, le public s'étant pour sa part peu exprimé en dehors des questions posées en réunion publique (deux remarques dans le registre de concertation et deux remarques concernant le RLP transmises par mail). Cependant, les remarques des professionnels, sollicités à deux reprises, ont permis d'alimenter les réflexions.

### Arrêt du projet

Le R.L.P. arrêté est ainsi composé des pièces suivantes :

1. Le rapport de présentation
2. Une partie réglementaire, constituée du règlement local
3. Les annexes constituées :
  - Du plan délimitant les différentes zones du RLP
  - Des limites de l'agglomération fixées par arrêté municipal

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.581-14 et suivants et R.581-72 et suivants, et plus précisément son article L.581-14-1 disposant que le RLP est révisé conformément aux procédures de révision des plans locaux d'urbanisme ;

Vu les articles L.153-33, L.153.11 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de révision d'un Plan Local d'Urbanisme et qui s'appliquent à la révision du Règlement Local de Publicité ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2013 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité, définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du R.L.P. qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement urbain en date du 6 juin 2016 ;

Vu l'avis des Commissions réunies,

après avoir délibéré,

Décide,

1 – de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération,

2 – d'arrêter le projet de R.L.P. tel qu'il est annexé à la présente délibération,

3 – de soumettre pour avis le projet de Règlement Local de Publicité à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, et aux personnes publiques mentionnées à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ainsi qu'à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, mentionnés à l'article L. 581-14-1 du code de l'environnement ;

Une enquête publique sera organisée et fera l'objet de toutes les mesures de publicité requises après retour des avis précités.

La présente délibération et le projet de R.L.P. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département du Haut Rhin.

Le dossier du projet de R.L.P., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public au service Etudes d'Urbanisme de la mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 JUL. 2016

LE MAIRE

ADOPTÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 39  
absent : 1  
excusés : 9

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 JUL. 2016

### Point 16 Contrat de ville 2015-2020 – convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT et M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 1 JUL. 2016



1 JUL. 2016

Point N° 16 - Contrat de Ville 2015-2020 – Convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux Pôle Habitat, LogiEst, Colmar Habitat et ADOMA

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

La loi de finances 2015 a institué un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les logements sociaux situés dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette mesure s'applique aux logements sociaux anciens, étant donné que les constructions neuves, financées au moyen de prêts aidés par l'Etat, sont déjà exonérées de TFPB.

Cet abattement est compensé à hauteur de 40% par l'Etat et remplace le dispositif déjà en vigueur dans les ZUS.

Sur l'agglomération de Colmar, quatre bailleurs sociaux sont concernés :

- **Pôle Habitat Colmar Centre Alsace**  
Nombre de logements concernés : 3.626  
Montant de l'abattement (30 %) : 1.336.737 €  
Montant de la baisse d'impôts TFPB (Ville et Département) : 444 719 €  
Perte réelle du produit pour la Ville (compensation de l'Etat déduite) : 159.045€  
Abattement x taux communal 19,83% x (100% - compensation Etat 40%)
- **LogiEst**  
Nombre de logements concernés : 152  
Montant de l'abattement (30 %) : 55.607 €  
Montant de la baisse d'impôts TFPB (Ville et Département): 18.500€  
Perte réelle du produit pour la Ville (compensation de l'Etat déduite) : 6.616€  
Abattement x taux communal 19,83% x (100% - compensation Etat 40%)
- **Colmar Habitat**  
Nombre de logements concernés : 116  
Montant de l'abattement (30 %) : 33.966 €  
Montant de la baisse d'impôts TFPB (Ville et Département) : 11.300 €  
Perte réelle du produit pour la Ville (compensation de l'Etat déduite) : 4.041€  
Abattement x taux communal 19,83% x (100% - compensation Etat 40%)

Direction de l'Urbanisme, des Projets d'Ensemble  
et de la Rénovation Urbaine

- **ADOMA**

Nombre de logements concernés : 232

Montant de l'abattement (30 %) : 17.999 €

Montant de la baisse d'impôts TFPB (Ville et Département) : 5.988 €

Perte réelle de produit pour la Ville (compensation de l'Etat déduite) : 2.141€

Abattement x taux communal 19,83% x (100% - compensation Etat 40%)

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration de la qualité de services dans les quartiers prioritaires et à renforcer les moyens spécifiques mis en œuvre. Cet engagement est contractualisé par une convention, signée par le bailleur, l'Etat, la Ville et l'Agglomération. Cette convention fixe les objectifs du programme d'actions triennal et les modalités de suivi des contreparties à l'abattement de la TFPB.

Annexée au Contrat de Ville, elle a vocation à s'articuler avec les démarches de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu le Contrat de Ville de Colmar signé le 30 juin 2015,**

**Vu l'article 1388bis du Code Général des Impôts,**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement urbain**

**REÇU A LA PRÉFECTURE**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**1 JUL. 2016**

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

la convention à conclure entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, l'Etat et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, annexée à la présente délibération,

**APPROUVE**

la convention à conclure entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, l'Etat et Colmar Habitat, annexée à la présente délibération,

**APPROUVE**

la convention à conclure entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, l'Etat et LogiEst, annexée à la présente délibération

**APPROUVE**

la convention à conclure entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, l'Etat et ADOMA, annexée à la présente délibération

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme

Colmar, le 30 JUIN 2016

LE MAIRE



*[Handwritten signature]*

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016



**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville  
2016-2018  
- POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE -**

**ANNEXE DU CONTRAT DE VILLE**

ENTRE :

- **l'Etat**, représenté par Pascal LELARGE, Préfet du Département du Haut-Rhin,
- ET
- **la Ville de Colmar**, représentée par Gilbert MEYER, Maire,
- ET
- **Colmar Agglomération**, représentée par Gilbert MEYER, Président,
- ET
- **Pôle Habitat Colmar Centre Alsace** – Office Public de l'Habitat, représenté par Jean-Pierre JORDAN, Directeur Général,

**Préambule**

Identification du patrimoine de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace concerné dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Contrat de Ville de Colmar Agglomération et estimation du montant du dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant annuel de l'abattement de la TFPB
1. EUROPE - SCHWEITZER	3 052	2 958	358 472 €
2. BEL AIR - FLORIMONT	678	668	86 247 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 730</b>	<b>3 626</b>	<b>444 719 €</b>



Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

## I. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

### 1. Définition de la Gestion Urbaine de Proximité

Parallèlement aux travaux de rénovation urbaine, plusieurs mesures d'accompagnement des habitants ont été mises en œuvre dans les quartiers prioritaires.

La gestion urbaine de proximité en fait partie. Elle définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'une gestion concertée au plus près des usages et des attentes des habitants.

Elle s'attache plus particulièrement à l'accompagnement des habitants dans l'appropriation de leur cadre de vie, à l'entretien des espaces extérieurs et intérieurs, à la maintenance des équipements et à la tranquillité et la sécurité des habitants.

### 2. Modalités de mise en œuvre du diagnostic :

Pour réaliser le diagnostic des quartiers Europe-Schweitzer et Bel Air-Florimont, Pôle Habitat Colmar Centre Alsace s'est appuyé sur une forte association des locataires, à travers :

- l'organisation de réunions collectives de locataires dans les quartiers Europe-Schweitzer et Bel-Air-Florimont :
  - les 9 et 23 février 2016 avec les habitants des quartiers Europe - Schweitzer
  - les 25 février et 1<sup>er</sup> mars 2016 avec les locataires du quartier Bel Air - Florimont
- l'organisation de diagnostics en marchant dans les quartiers Europe-Schweitzer et Bel-Air-Florimont :
  - le 9 février 2016 avec les locataires du secteur du Palais Royal Nord.
  - le 23 février 2016 avec les locataires du 1 rue de Madrid.
  - le 1<sup>er</sup> mars 2016 avec les locataires des 9-15 rue de l'Abbé Lemire.
  - le 26 avril 2016 avec les locataires des rues de Sigolsheim et rue d'Ammerschwih.

Ils ont permis de :

- recenser les difficultés rencontrées par les habitants dans leur cadre de vie
- poursuivre la collaboration Pôle Habitat - locataires avec ceux susceptibles d'être de véritables relais entre le bailleur et les autres résidents.
- la tenue de deux réunions du Conseil de Concertation Locative les 15 septembre 2015 et 19 avril 2016 avec les représentants des locataires.
- les résultats de l'enquête de satisfaction territorialisée réalisée en 2015.

### 3. Résultats synthétiques du diagnostic

La rénovation urbaine engagée depuis des années a profondément modifié et continuera à modifier le quartier Europe-Schweitzer tant du point de vue du bâti que des espaces extérieurs.

Les opérations de démolition des Cités Bel-Air et Florimont ont et vont radicalement transformer le paysage du quartier Saint-Vincent-de-Paul et faire diminuer la concentration de situations familiales difficiles sur place.

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Toutefois, les difficultés identifiées sur ces quartiers montrent l'émergence d'une déresponsabilisation des habitants quant à leurs devoirs de citoyens et de locataires (respect des espaces communs intérieurs et extérieurs, gestion des déchets, dégradations, actes de vandalisme...) et une augmentation des comportements irrespectueux et non adaptés au vivre ensemble, participant à certaines adresses à un sentiment d'insécurité.

#### Sur le QPV Europe - Schweitzer :

Dans l'attente de l'achèvement de l'opération de rénovation urbaine, Pôle Habitat met tout en œuvre pour pérenniser les importants investissements réalisés depuis 1999 sur le quartier Europe-Schweitzer.

Pôle Habitat a accompagné les opérations de renouvellement urbain par la mise en place d'une politique de gestion urbaine forte depuis 2001 sur ce quartier et en partenariat avec les autres acteurs.

L'accroissement des phénomènes de paupérisation sous toutes ses formes rend difficile le travail d'accompagnement et de mobilisation des habitants. C'est pourtant le principal enjeu pour maintenir les bénéfices de la rénovation urbaine et contribuer à la qualité des relations sociales.

L'accompagnement des habitants sous toutes ces formes est primordial.

La mise en œuvre d'une politique de surentretien s'avère nécessaire dans certains secteurs difficiles comme celui du Palais Royal.

La reprise de certains espaces extérieurs et le déploiement d'un dispositif d'interphonie sans fil sur réseau téléphonique dans certaines résidences sont des interventions qui permettront d'améliorer sensiblement la qualité de service et le cadre de vie des habitants.

#### Sur le QPV Bel Air – Florimont :

Les immeubles de ce quartier n'ont pas bénéficié des mêmes investissements importants pour la rénovation urbaine.

L'opération de relogements des habitants de la Cité Bel Air s'est achevée fin avril 2016 et celle de la Cité Florimont a débuté.

Pôle Habitat met tout en œuvre pour maintenir en bon état de fonctionnement les équipements des parties communes et mènera une politique de surentretien propre à toute opération programmée de démolition.

Les trois autres secteurs d'habitation de Pôle Habitat dans le QPV Bel Air – Florimont, la Cité de la Fecht, la résidence de la rue de l'Abbé Lemire et le secteur des rues d'Ammerschwihl et de Sigolsheim, présentent des caractéristiques différentes.

Les petits collectifs de la **Cité de la Fecht** ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Les pavillons vont faire l'objet d'interventions importantes en façades et en toitures d'ici 2020 et font l'objet d'une remise à niveau totale des équipements à chaque libération entre deux locations.

## Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

L'enjeu en matière de gestion urbaine proximité porte davantage sur la gestion des espaces extérieurs sur ce secteur d'habitations. La qualification des espaces et la clarification des usages doivent permettre d'améliorer le mieux vivre ensemble.

**La résidence de la rue de l'Abbé Lemire** est majoritairement occupée par une population fragile. Toutefois, les logements, d'un excellent rapport qualité-prix, sont prisés pour une catégorie sociale peu aisée. Il s'agira pour Pôle Habitat de poursuivre sa politique de surentretien dans les parties communes et d'intervenir sur les bâtiments pour les rendre plus attractifs.

**Le secteur des rues d'Ammerschwihl et de Sigolsheim** va davantage concentrer l'attention du bailleur. Les immeubles sont occupés par des familles présentes depuis plus de dix ans et attachées à leurs logements et par des ménages très fragiles et bien souvent déstructurés.

Pour maintenir et améliorer le climat social de ce secteur, une politique de surentretien est nécessaire. Il s'agira pour Pôle Habitat d'intensifier sa présence sur site et travailler en concertation avec les habitants sur le mieux vivre ensemble et pour gérer certaines problématiques comme la gestion des objets encombrants, la gestion des espaces extérieurs résidentialisés, le nettoyage des parties communes et l'usage des sous-sols et des caves privatives, en particulier.

#### **4. Point sur les démarches de GUP en cours**

Pôle Habitat Colmar Centre Alsace mène des actions de Gestion Urbaine de Proximité depuis 2000 et a contractualisé deux conventions avec l'Etat et la Ville de Colmar, respectivement en 2002 et en 2010.

Les partenaires de la dernière convention de Gestion Urbaine de Proximité se sont focalisés sur une des thématiques fondamentales de la gestion urbaine de proximité, à savoir l'entretien des espaces extérieurs.

Cela s'est traduit par la contractualisation de deux conventions entre la Ville de Colmar et Pôle Habitat (après délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011), relatives à :

- l'entretien des espaces privés à usage public ;
- la maintenance des installations d'éclairage public implantées sur le domaine privé du bailleur.

Pôle Habitat s'est engagé auprès de ses partenaires institutionnels et auprès de ses locataires à poursuivre 7 objectifs concomitamment des opérations de renouvellement urbain débutées en 1996 sur le quartier Europe-Schweitzer et en 2006 sur le quartier Saint-Vincent-de-Paul.

- Objectif 1 : Améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté ;
- Objectif 2 : Améliorer durablement le cadre de vie des habitants ;
- Objectif 3 : Accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives ;
- Objectif 4 : Renforcer le lien social de proximité avec les habitants ;
- Objectif 5 : Renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants ;
- Objectif 6 : Renforcer l'entretien courant et la maintenance des équipements ;
- Objectif 7 : Favoriser l'insertion par l'économie.

Le Contrat de Ville 2015-2020 s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des quartiers prioritaires élaboré en lien avec les acteurs de territoire pour tenir compte des spécificités de chaque quartier.

Des journées de travail thématiques ont été consacrées à la Gestion Urbaine de Proximité les 9 février et 10 mars 2015.



Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

En parallèle de la poursuite des objectifs de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, le Contrat de Ville indique que, dans ce cadre, certaines thématiques sont à renforcer :

- la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants et plus globalement celle des déchets ;
- l'accompagnement des locataires dans la gestion de leurs charges ;
- la sensibilisation au développement durable et à l'économie circulaire ;
- l'accompagnement pour favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble.

Cette prévention situationnelle constitue un bon moyen de limiter, voire d'empêcher les actes de malveillance dans les parties communes.

## **II. PRIORITES POUR CHACUN DES QUARTIERS POUVANT METTRE EN EVIDENCE DES BESOINS DIFFERENCIES DE RENFORCEMENT ET D'ADAPTATION DE LA GESTION**

### **Les objectifs prioritaires 2016-2018 pour les deux QPV :**

- **Repenser l'organisation territoriale des interventions sur les parties communes pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires :**

- Compléter les équipes de secteur de proximité avec des compagnons pour assurer l'entretien courant sur les parties communes.
- Poursuivre l'externalisation des tâches d'entretien et d'hygiène.

Repenser l'organisation territoriale correspond au besoin de Pôle Habitat de se rapprocher du terrain afin de renforcer l'efficacité en matière d'interventions dans les parties communes. Il s'agit en particulier de lever les lourdeurs procédurales qui contrarient actuellement les interventions sur les parties communes.

L'objectif fixé est donc de compléter les équipes de secteur avec des compagnons de la régie pour assurer, au quotidien, les menues réparations devant être réalisées sur les parties communes et les espaces extérieurs sous l'autorité du responsable de secteur.

- **Faire progresser les managers de proximité dans leurs fonctions spécifiques de commandement et d'organisation.**

- Développer des pratiques communes.
- Faire évoluer ses pratiques de management :
- Affirmer son identité managériale
- Endosser habilement son rôle et ses responsabilités
- Mettre en œuvre des stratégies managériales adaptatives
- Orienter la performance et l'action
- Etablir des relations positives avec son équipe

- **Repenser l'approche globale de Pôle Habitat en matière de traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits**

- Distinguer les différents niveaux d'interventions en matière de troubles de voisinage ;
- Définir les différents niveaux d'actions et positionner les collaborateurs ;
- Adapter l'organisation de recueil et de traitement des troubles de voisinage et les moyens en fonction des besoins.

La question des conflits et troubles de voisinage est à la fois centrale par rapport aux obligations du propriétaire (assurer à chaque locataire une jouissance paisible de son logement) et très périphérique par rapports aux métiers traditionnels de bailleur (compétences et expertise spécifiques).



**Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016**

Pour autant, il s'agit d'une préoccupation essentielle pour les locataires de Pôle Habitat, clairement identifiée dans l'enquête de satisfaction.

Il s'agit donc de faire un bilan des actions menées sur ce sujet et identifier l'organisation mise en place pour faire face à cette problématique.

La question de la médiation comportementale a très largement été pris en charge par le Département Gestion Urbaine de Proximité qui bien que naturellement légitime n'a jamais été investi officiellement de cette mission.

Il s'agira de réfléchir et de définir les moyens à mettre en œuvre en clarifiant également le modèle organisationnel retenu et compte tenu de la gradation nécessaire des réponses apportées aux situations identifiées.

- **Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans le patrimoine de Pôle Habitat, en particulier ceux des QPV**
  - Expliquer les règles de fonctionnement des résidences et sensibiliser les locataires de Pôle Habitat au respect du cadre de vie et à l'utilisation des différents équipements, le mode de nettoyage des parties communes, la gestion des déchets, les bonnes attitudes en matière de voisinage.
  - Informer les locataires de leurs responsabilités en matière d'entretien de logements, notamment concernant les embellissements.
  - Suivre l'intégration des ménages dans leur nouvel environnement en mettant en œuvre et en exploitant les visites post attribution pour optimiser nos modes de fonctionnement.

Chaque locataire doit au moment de son entrée dans son nouveau logement se l'approprier, veiller à son insertion dans son nouvel environnement et bien comprendre les obligations qui sont les siennes. Autant d'éléments constitutifs et déterminants de l'élaboration de la relation sociale qu'il doit construire positivement avec le bailleur et la communauté des habitants.

Conscient de ces enjeux, il s'agit de favoriser leur déroulement positif en accompagnant les locataires entrants, qu'ils soient nouveaux ou en mutation de logement, afin de favoriser la bonne compréhension des obligations qui seront dorénavant les leurs.

La personnalisation de ce suivi sera un élément déterminant dans la réussite de cette action.

- **Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.**
- **Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie et à une meilleure maîtrise des charges locatives.**
- **Renforcer la sécurité situationnelle en maintenant et optimisant le dispositif de vidéosurveillance.**
- **Poursuivre la politique de surentretien en matière de nettoyage des espaces verts et gris dans les QPV.**
- **Renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation**
- **Poursuivre l'entretien des aires de jeux.**
- **Mener des chantiers éducatifs dans le cadre d'actions d'insertion par l'économie et le développement de l'économie circulaire.**

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

- Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation régulière de diagnostics en marchant, organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier, organisation régulière

**Sur le QPV Bel Air – Florimont en particulier :**

- Cité de la Fecht : améliorer la gestion des espaces jardins pour créer du lien social.
- Cité Florimont : mettre en œuvre une politique de surentretien dans la perspective de la démolition.
- Résidence de l'Abbé Lemire : accompagner le changement d'image des immeubles par la remise en peinture des parties communes, le remplacement des platines sonnettes, la gestion des sous-sols et celle des ordures ménagères.
- Secteur Ammerschwihr-Sigolsheim : renforcer la présence de proximité, améliorer la gestion des encombrants et multiplier les actions de surentretien dans les parties communes.

**Sur le QPV Europe – Schweitzer en particulier :**

- Accompagner les locataires à la mise en place de la collecte des bio-déchets qui aura un impact considérable sur la propreté des sites de tri, des immeubles et du quartier en général.
- Renforcer la sensibilisation des locataires, notamment les plus fragiles, à la collecte sélective par un suivi et un accompagnement réguliers permettant de maintenir les niveaux de performance et la qualité de tri.
- Renforcer les actions de concertation et de coproduction avec les habitants dans le cadre de l'entretien des parties communes intérieures et extérieures pour rester au plus près de leurs préoccupations, pour optimiser les prestations de nettoyage et maîtriser les coûts induits.
- Déployer le dispositif d'interphonie sans fil sur des résidences dont les platines sonnettes sont désuètes permettant d'optimiser la sécurisation passive.
- Secteur du Palais Royal élargi : reprendre les espaces verts et procéder à une diversification de la palette végétale sur deux ans, sur la base des propositions faites par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le courant de l'année 2014.

**III. IDENTIFICATION DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN**

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
<b>Equipements</b>			
Ascenseur	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Contrôle d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Nettoyage des parties	Coût moyen annuel par logement		

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

communes et des abords			
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble)		

Les indicateurs seront complétés courant 2016.

#### IV. PROGRAMME D'ACTION FAISANT L'OBJET DE L'ABATTEMENT TFPB

En gras, les actions spécifiques aux quartiers.

En italique, renforcement des moyens de gestion de droit commun.

##### Quartier prioritaire : Europe-Schweitzer :

Axes	Actions	Coûts
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<b>Repenser l'approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits.</b>	20 000 €
	<b>Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires.</b>	30 000 €
	<b>Repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.</b>	12 000 €
	<b>Renforcer la sécurité situationnelle.</b>	5 000 €
Formation/soutien des personnels de proximité	<b>Faire progresser les managers de proximité dans leurs fonctions spécifiques de commandement et d'organisation.</b>	3 000 €
Sur-entretien	<i>Renforcer l'entretien et le nettoyage des points de collecte.</i>	20 000 €
	<i>Renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation.</i>	5 000 €
	<i>Poursuivre l'entretien des aires de jeux.</i>	4 000 €
	<i>Poursuivre les réparations suite à dégradations volontaires.</i>	100 000 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation.</b>	100 000 €
	<i>Poursuivre la politique de surentretien en matière de nettoyage des espaces verts et gris.</i>	40 000 €
	<i>Accompagner les locataires à la mise en place de la collecte des bio-déchets et renforcer la sensibilisation des locataires à la collecte sélective par un suivi et un accompagnement réguliers.</i>	20 000 €
Tranquillité résidentielle	<b>Maintenir et optimiser le dispositif de vidéosurveillance.</b>	5 000 €
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.</b>	25 000 €
	<b>Poursuivre les enquêtes de satisfaction triennales et mener des actions correctives.</b>	1 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	<b>Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier...</b>	6 000 €
	<b>Accueillir et accompagner les nouveaux entrants.</b>	7 000 €
	<b>Mener des chantiers éducatifs dans le cadre d'actions d'insertion par l'économie.</b>	3 000 €
Petits travaux d'amélioration	<i>Reprendre les espaces verts et procéder à une diversification de la palette végétale sur deux ans,</i>	24 000 €

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>sur la base des propositions faites par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le courant de l'année 2014.</i>	
	<b>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</b>	10 000 €
	<b>TOTAL :</b>	440 000 €

En gras, les actions spécifiques aux quartiers.

*En italique, renforcement des moyens de gestion de droit commun.***Quartier prioritaire : Bel Air - Florimont :**

<b>Axes</b>	<b>Actions</b>	<b>Coûts</b>
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<b>Repenser l'approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits.</b>	5 000 €
	<b>Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires.</b>	5 000 €
	<b>Repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de notre environnement et aux attentes de nos locataires.</b>	5 000 €
	<b>Renforcer la sécurité situationnelle.</b>	5 000 €
Sur-entretien	<i>Renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation.</i>	1 000 €
	<i>Mettre en œuvre une politique de surentretien dans la perspective de la démolition (Cité Florimont); multiplier les actions de surentretien dans les parties communes (secteur rues d'Ammerschwyr - Sigolsheim); accompagner le changement d'image des immeubles par la remise en peinture des parties communes (résidence rue de l'Abbé Lemire).</i>	22 000 €
	<i>Réparations des équipements vandalisés</i>	10 000 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation.</b>	30 000 €
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.</b>	3 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	<b>Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier...</b>	1 000 €
	<b>Accueillir et accompagner les nouveaux entrants.</b>	5 000 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	<b>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</b>	8 000 €
	<b>TOTAL :</b>	100 000 €



Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

**V. MODALITES D'ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES**

Il convient au préalable de signifier que les associations représentatives des locataires ont été informées de la présente démarche et des actions envisagées lors des Conseils de Concertation locative des 15 septembre 2015 et 19 avril 2016.

La tenue d'un Conseil, au sein duquel la C.N.L. et la C.L.C.V. sont représentées, est prévue au rythme de deux fois par an.

Un point sur l'état d'avancement de ce dossier sera systématiquement effectué.

**VI. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**Suivi

A l'initiative de Colmar Agglomération, un point d'étape sera être programmé en cours d'année pour permettre un suivi des actions mises en œuvre et échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce point d'étape, Pôle Habitat transmettra à Colmar Agglomération et à la DDT un tableau de suivi des actions mises en œuvre (cf. Annexe n°3).

Bilan annuel

Un bilan annuel des actions réalisées année n-1 (cf annexe n°2) devra être transmis à Colmar Agglomération ainsi qu'à la DDT 68 courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N (au plus tard au 31 mars) et sera présenté en comité de pilotage du Contrat de Ville. Pôle Habitat présentera ce bilan aux associations représentatives des locataires lors du Conseil de concertation locative d'Alsace et le cas échéant aux représentants locaux.

Bilan de la convention

Parallèlement, une enquête de satisfaction sera menée auprès des locataires. Elle s'appuiera sur l'enquête régionale d'AREAL relative à la qualité de service et sera réalisée en lien avec les représentants des locataires, Colmar Agglomération et la DDT 68. L'enquête régionale d'AREAL est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (avec une seconde campagne en 2019). Les résultats seront transmis à Colmar Agglomération et à la DDT 68.

Pôle Habitat transmettra, à l'ensemble des signataires de la présente convention et au plus tard le 31 mars 2019, un bilan des actions réalisées dans le cadre de l'abattement TFPB (cf. annexe 2)

Ce bilan global fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de Ville en 2019.

**VII. MODALITE DE PILOTAGE**

Le suivi de la présente convention sera assuré par le Service Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar, pour le compte de Colmar Agglomération, et par les services de la DDT 68.

Des réunions de suivi associant le bailleur et les deux services référents auront lieu tout au long de la durée de la convention, et à minima deux fois par an :

- Bilan de l'année n-1
- Point d'étape en cours d'année.

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

**VIII. DUREE DE LA CONVENTION, CONDITIONS DE REVISION ET DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans (2016-2018). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires. Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne pourra être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2018. Elle pourra également être résiliée à l'initiative de Pôle Habitat et ce, chaque année, avant le début de l'année fiscale suivante, ce qui engendrerait *de facto* l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Fait à Colmar, le \_\_\_\_\_ en quatre exemplaires.

**Signatures :**

L'Etat	Colmar Agglomération	La Ville de Colmar	Pôle Habitat Colmar Centre Alsace
Le Préfet du Département Pascal LELARGE	Le Président Gilbert MEYER	Le Maire Gilbert MEYER	Le Directeur Général Jean-Pierre JORDAN



## Annexe 1 : Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB PREVISIONNEL

Année(s) : 2016 - 2018

Ville : COLMAR

Quartier prioritaire : Europe -Schweitzer

Organisme : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Nombre de logements dans le quartier : 3 052 dont 2 958 bénéficiant de l'abattement TFPB

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 358 472 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Agents de médiation sociale : Repenser l'approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits	2016-2018	20 000 €	20 000 €		20 000 €	100%
	Agents de développement social et urbain : Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires	2016-2018	30 000 €	30 000 €		30 000 €	100%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité avec pour objectif de repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.	2016-2018	12 000 €	12 000 €		12 000 €	100%
	Référents sécurité avec comme objectif de renforcer la sécurité situationnelle.	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) : Faire progresser les managers de proximité dans leurs fonctions spécifiques de commandement et d'organisation.	2016-2018	3 000 €	3 000 €		3 000 €	100%
Sur-entretien	Renforcement nettoyage : Renforcer l'entretien et le nettoyage des points de collecte	2016-2018	20 000 €	20 000 €		20 000 €	100%
	Enlèvement de tags et graffitis : Renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention : Poursuivre l'entretien des aires de jeux.	2016-2018	4 000 €	4 000 €		4 000 €	100%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, électricité parties communes...) : Poursuivre les réparations suite à dégradations volontaires	2016-2018	100 000 €	100 000 €		60 000 €	60%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.	2016-2018	100 000 €	80 000 €	20 000 €	80 000 €	100%
	Renforcement ramassage papiers et détritrus : Poursuivre la politique de surentretien en matière de nettoyage des espaces verts et gris.	2016-2018	40 000 €	40 000 €		40 000 €	100%
	Amélioration de la collecte des déchets : Accompagner les locataires à la mise en place de la collecte des bio-déchets et renforcer la sensibilisation des locataires à la collecte sélective par un suivi et un accompagnement réguliers permettant de maintenir les niveaux de performance et la qualité de tri.	2016-2018	20 000 €	20 000 €		20 000 €	100%
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement) : Maintenir et optimiser le dispositif de vidéosurveillance	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... : Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.	2016-2018	25 000 €	5 000 €	20 000 €	5 000 €	100%

	Enquêtes de satisfaction territorialisées : Poursuivre les enquêtes de satisfaction triennales et mener des actions correctives.	2016-2018	1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier ...	2016-2018	6 000 €	6 000 €		6 000 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques : Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans le patrimoine.	2016-2018	7 000 €	7 000 €		7 000 €	100%
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) : Mener des chantiers éducatifs dans le cadre d'actions d'insertion par l'économie et le développement de l'économie circulaire.	2016-2018	3 000 €	3 000 €		3 000 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) : Reprendre les espaces verts et procéder à une diversification de la palette végétale sur deux ans, sur la base des propositions faites par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le courant de l'année 2014.</i>	2016-2018	24 000 €	24 000 €		24 000 €	100%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	2016-2018	10 000 €	10 000 €		10 000 €	100%
			440 000 €	400 000 €	40 000 €	360 000 €	

Annexe 1 : Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB  
PREVISIONNEL

Année(s) : 2016 - 2018

Ville : COLMAR

Quartier prioritaire : Bel Air - Florimont

Organisme : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Nombre de logements dans le quartier : 678 dont 668 bénéficiant de l'abattement TFPB.

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 86 247 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Agents de médiation sociale : Repenser notre approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
	Agents de développement social et urbain : Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité avec pour objectif de repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
	Référents sécurité avec comme objectif de renforcer la sécurité situationnelle.	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis : renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation	2016-2018	1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention : mettre en œuvre une politique de surentretien dans la perspective de la démolition (Cité Florimont) ; multiplier les actions de surentretien dans les parties communes (secteur rues d'Ammerschwihr - Sigolsheim) ; accompagner le changement d'image des immeubles par la remise en peinture des parties communes (résidence rue de l'Abbé Lemire).	2016-2018	22 000 €	22 000 €		22 000 €	100%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	2016-2018	10 000 €	10 000 €		10 000 €	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.	2016-2018	30 000 €	20 000 €	10 000 €	20 000 €	100%
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... : Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.	2016-2018	3 000 €	3 000 €		3 000 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier ...	2016-2018	1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques : Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans notre patrimoine	2016-2018	5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) : remplacer notamment les platines sonnettes (résidence rue de l'Abbé Lemire).	2016-2018	8 000 €	8 000 €		8 000 €	100%
			100 000 €	100 000 €	10 000 €	90 000 €	



## Annexe 2 : Tableau de présentation des programmes d'actions REALISEES dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016 - 2018

Ville : COLMAR

Quartier prioritaire : Europe -Schweitzer

Organisme : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Nombre de logements dans le quartier : 3 052 dont 2958 bénéficiant de l'abattement TFPB.

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 358 472 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Agents de médiation sociale : Repenser l'approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits	2016-2018					
	Agents de développement social et urbain : Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires	2016-2018					
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité avec pour objectif de repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.	2016-2018					
	Référents sécurité avec comme objectif de renforcer la sécurité situationnelle.	2016-2018					
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) : Faire progresser les managers de proximité dans leurs fonctions spécifiques de commandement et d'organisation.	2016-2018					
Sur-entretien	Renforcement nettoyage : Renforcer l'entretien et le nettoyage des points de collecte	2016-2018					
	Enlèvement de tags et graffitis : Renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation	2016-2018					
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention : Poursuivre l'entretien des aires de jeux.	2016-2018					
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, électricité parties communes...) : Poursuivre les réparations suite à dégradations volontaires	2016-2018					
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.	2016-2018					
	Renforcement ramassage papiers et détrit : Poursuivre la politique de surentretien en matière de nettoyage des espaces verts et gris.	2016-2018					
	Amélioration de la collecte des déchets : Accompagner les locataires à la mise en place de la collecte des bio-déchets et renforcer la sensibilisation des locataires à la collecte sélective par un suivi et un accompagnement réguliers permettant de maintenir les niveaux de performance et la qualité de tri.	2016-2018					
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement) : Maintenir et optimiser le dispositif de vidéosurveillance	2016-2018					

Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... : Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.	2016-2018					
	Enquêtes de satisfaction territorialisées : Poursuivre les enquêtes de satisfaction triennales et mener des actions correctives.	2016-2018					
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier ...	2016-2018					
	Actions d'accompagnement social spécifiques : Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans le patrimoine.	2016-2018					
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) : Mener des chantiers éducatifs dans le cadre d'actions d'insertion par l'économie et le développement de l'économie circulaire.	2016-2018					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) : Reprendre les espaces verts et procéder à une diversification de la palette végétale sur deux ans, sur la base des propositions faites par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le courant de l'année 2014.	2016-2018					
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	2016-2018					

## Annexe 2 : Tableau de présentation des programmes d'actions REALISEES dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016 - 2018

Ville : COLMAR

Quartier prioritaire : Bel Air - Florimont

Organisme : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Nombre de logements dans le quartier : 678 dont 668 bénéficiant de l'abattement TFPB

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 86 247 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Agents de médiation sociale : Repenser notre approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits	2016-2018					
	Agents de développement social et urbain : Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires	2016-2018					
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité avec pour objectif de repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.	2016-2018					
	Référents sécurité avec comme objectif de renforcer la sécurité situationnelle.	2016-2018					
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis : renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation	2016-2018					
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention : mettre en œuvre une politique de surentretien dans la perspective de la démolition (Cité Florimont) ; multiplier les actions de surentretien dans les parties communes (secteur rues d'Ammerschwihr - Sigolsheim) ; accompagner le changement d'image des immeubles par la remise en peinture des parties communes (résidence rue de l'Abbé Lemire).	2016-2018					
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	2016-2018					
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.	2016-2018					
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... : Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.	2016-2018					
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier ...	2016-2018					
	Actions d'accompagnement social spécifiques : Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans notre patrimoine	2016-2018					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) : remplacer notamment les platines sonnettes (résidence rue de l'Abbé Lemire).	2016-2018					



Annexe 3 : Tableau de bord des actions TFPB

Année(s) : 2016 - 2018  
Organisme : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Ville : COLMAR  
Nombre de logements dans le quartier : 3 052 dont 2958 bénéficiant de l’abattement TFPB.

Quartier prioritaire : Europe -Schweitzer  
Montant prévisionnel de l’abattement annuel : 358 472 €

terminée
En cours
Non renseigné

Axes	Actions	Echéance	Etat action	Cause retard ou report	Commentaire
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Agents de médiation sociale : Repenser l'approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits				
	Agents de développement social et urbain : Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires				
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité avec pour objectif de repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.				
	Référents sécurité avec comme objectif de renforcer la sécurité situationnelle.				
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) : Faire progresser les managers de proximité dans leurs fonctions spécifiques de commandement et d'organisation.				
Sur-entretien	Renforcement nettoyage : Renforcer l'entretien et le nettoyage des points de collecte				
	Enlèvement de tags et graffitis : Renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation				
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention : Poursuivre l'entretien des aires de jeux.				
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, électricité parties communes...) : Poursuivre les réparations suite à dégradations volontaires				
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.				
	Renforcement ramassage papiers et détritris : Poursuivre la politique de surentretien en matière de nettoyage des espaces verts et gris.				
	Amélioration de la collecte des déchets : Accompagner les locataires à la mise en place de la collecte des bio-déchets et renforcer la sensibilisation des locataires à la collecte sélective par un suivi et un accompagnement réguliers permettant de maintenir les niveaux de performance et la qualité de tri.				

2

Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement) : Maintenir et optimiser le dispositif de vidéosurveillance				
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... : Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.				
	Enquêtes de satisfaction territorialisées : Poursuivre les enquêtes de satisfaction triennales et mener des actions correctives.				
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier ...				
	Actions d'accompagnement social spécifiques : Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans le patrimoine.				
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) : Mener des chantiers éducatifs dans le cadre d'actions d'insertion par l'économie et le développement de l'économie circulaire.				
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) : Reprendre les espaces verts et procéder à une diversification de la palette végétale sur deux ans, sur la base des propositions faites par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le courant de l'année 2014.</i>				
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)				

Annexe 3 : Tableau de bord des actions TFPB

Année(s) : 2016 - 2018  
Organisme : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

Ville : COLMAR  
Nombre de logements dans le quartier : 678 dont 668 logements bénéficiant de l'abattement TFPB.

Quartier prioritaire : Bel Air - Florimont  
Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 86 247 €

Terminée
En cours
Non renseigné

Axes	Actions	Echéance	Etat action	Causes retard ou report	Commentaire
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Agents de médiation sociale : Repenser notre approche globale du traitement des troubles de voisinage et de la gestion de conflits				
	Agents de développement social et urbain : Renforcer les actions de concertation et de coproduction, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires				
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité avec pour objectif de repenser l'organisation territoriale pour l'adapter aux évolutions de l'environnement et aux attentes des locataires.				
	Référents sécurité avec comme objectif de renforcer la sécurité situationnelle.				
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis : renforcer l'enlèvement des tags et graffitis dans le cadre de la territorialisation				
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention : mettre en œuvre une politique de surentretien dans la perspective de la démolition (Cité Florimont) ; multiplier les actions de surentretien dans les parties communes (secteur rues d'Ammerschwihl - Sigolsheim) ; accompagner le changement d'image des immeubles par la remise en peinture des parties communes (résidence rue de l'Abbé Lemire).				
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)				
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Poursuivre la collecte des objets encombrants tout en menant des actions de sensibilisation à la gestion de ce type de déchets.				
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... : Poursuivre l'accompagnement des familles à la réduction des consommations d'eau et d'énergie avec la création d'un appartement pédagogique.				
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : Poursuivre les actions en faveur du mieux vivre ensemble : organisation et participation annuelle à la fête des voisins, aux fêtes de quartier ...				
	Actions d'accompagnement social spécifiques : Accueillir et accompagner les nouveaux entrants dans notre patrimoine				
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) : remplacer notamment les platines sonnettes (résidence rue de l'Abbé Lemire).				

29



Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016



**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville  
2016-2018  
- LogiEst -**

**ANNEXE DU CONTRAT DE VILLE**

ENTRE :

- **LogiEst** -organisme HLM, représenté par Yann CHEVALIER, Directeur Général,
- ET
- **Colmar Agglomération**, représentée par Gilbert MEYER, Président,
- ET
- **la Ville de Colmar**, représentée par Gilbert MEYER, Maire,
- ET
- **l'Etat**, représenté par Pascal LELARGE, Préfet du Département du Haut-Rhin,

*Préambule*

Identification du patrimoine de LogiEst concerné dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Contrat de Ville de Colmar Agglomération :

Quartier – Europe Schweitzer	Nombre total de logements (228 en QPV)	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant annuel de l'abattement de la TFPB
Colmar : 10 à 16 rue de Berlin	32	32	4 700 €
Colmar : 2 et 4 rue de Belgrade	120	120	13 800 €
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>18 500 €</b>

**I. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)**

1. Résultats synthétiques du diagnostic



## Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

*Le diagnostic des difficultés exposées ci-dessous a été établi en concertation avec les représentants des locataires lors du Conseil de concertation locative d'Alsace du 8 Octobre 2015. L'ensemble des priorités et des actions préconisées ont par la suite été communiquées pour validation et feront l'objet de réunions de travail en Comité de Concertation Locative d'Alsace, durant le deuxième et quatrième trimestre 2016.*

Les difficultés identifiées sur ce quartier ont trait principalement aux conséquences d'actes de vandalisme et d'occupations abusives des halls d'immeubles. LogiEst a tenu à répondre à cette problématique par l'installation d'un système de vidéoprotection sur les entrées 2 et 4 rue de Belgrade.

De manière plus précise, LogiEst est confrontée à une problématique de maintien de la propreté des espaces communs intérieurs (salissures, immondices, tags et graffitis), à des dégradations volontaires à l'encontre des équipements collectifs (boîtes aux lettres, vandalismes sur portes, bris de vitres et des systèmes de fermeture des portes d'accès à l'immeuble, intégrité des caves individuelles, ascenseurs).

Concernant les espaces extérieurs, ceux-ci font également l'objet de difficultés matérialisées par des occupations abusives voire déviantes du domaine privé en interaction avec la voie publique (dépôts sauvages d'encombrants, incivilités et dégradations volontaires).

Au-delà des dysfonctionnements techniques diagnostiqués sur le quartier, une vie associative solide en direction d'un public jeune doit être confortée, notamment par la présence du « Collectif Ado » (4 rue de Belgrade).

## 2. Point sur les démarches de GUP en cours

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, l'ensemble des signataires se sont engagés à poursuivre les objectifs de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité suivant :

- Améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté,
- Améliorer durablement le cadre de vie des habitants
- Accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives\*
- Renforcer le lien social de proximité avec les habitants
- Renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants
- Renforcer la maintenance et l'entretien courant des équipements
- Favoriser l'insertion par l'économie.

Le Contrat de Ville indique que, dans le cadre de la GUSP, certaines thématiques sont à renforcer, notamment la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants et la sensibilisation au développement durable.

## 3. Priorités pour chacun des quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les signataires de la présente convention s'accordent sur la nécessité de donner la priorité aux axes et actions ayant pour finalité l'amélioration de la propreté et de l'entretien des parties communes. C'est en s'appuyant sur la mise en œuvre de solutions techniques mais aussi partenariales et associatives que LogiEst entend travailler à la résolution des dysfonctionnements diagnostiqués :

## Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

- L'optimisation de la gestion des encombrants sur le quartier
- Un renforcement de l'entretien des parties communes intérieures
- La prise en charge du surcoût lié à l'entretien des équipements (Vigik, interphones, ascenseurs, etc.)
- Le maintien en l'état du système de vidéoprotection des entrées rue de Belgrade
- La mise à disposition d'un local au Collectif Ado (4 rue de Belgrade)
- Mise en œuvre de chantiers jeunes relatifs à des actions de sensibilisation à la propreté ainsi que des chantiers d'insertion sur des travaux de résidentialisation

**II. IDENTIFICATION DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN**

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
<b>Equipements</b>			
Ascenseur	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Contrôle d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble)		

N.B : chiffrage des indicateurs avant l'été 2016

**III. PROGRAMME D'ACTION FAISANT L'OBJET DE L'ABATTEMENT TFPB**

**En gras : les actions spécifiques aux quartiers**

*En italique : renforcement des moyens de gestion de droit commun*

Axe	Actions	Coûts
Sur-entretien	<i>Réparation et maintenance des équipements (maintenance des interphones, vitres, vigik ou ascenseurs vandalisés)</i>	5 000€/an
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Optimisation de la gestion des encombrants</b>	8 000€/an
Tranquillité résidentielle	<b>Frais de fonctionnement du système de vidéoprotection (2 et 4 rue de la Belgrade)</b>	1 300€/an
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Action de sensibilisation à la propreté via des chantiers d'insertion sur un projet de résidentialisation + atelier « Jeunes ambassadeurs de la propreté » (Projet inter bailleurs)</b>	3 000€/an
Animation, lien social, vivre ensemble	<b>Mise à disposition d'un local associatif ou de services (Collectif Ado)</b>	1 380€/an

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

<b>Total</b>	<b>18 680€/an</b>
--------------	-------------------

N.B : Les indicateurs seront communiqués courant 2016.

#### **IV. MODALITES D'ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES**

Il convient au préalable de signifier que les associations représentatives des locataires ont été informées de la présente démarche et des actions envisagées lors du Conseil de concertation locative d'Alsace du 8 Octobre 2015 et par échanges de courriers. La tenue d'un conseil, au sein duquel la Confédération Général du Logement ainsi que la Confédération Nationale du Logement sont représentées, est prévue au rythme de deux fois par an. Un point sur l'état d'avancement de ce dossier sera systématiquement effectué.

#### **V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

##### Suivi

A l'initiative de Colmar Agglomération, un point d'étape sera programmé en cours d'année pour permettre un suivi des actions mises en œuvre et échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce point d'étape, LogiEst transmettra à Colmar Agglomération et à la DDT 68 un tableau de suivi des actions mises en œuvre (cf. Annexe n°3).

##### Bilan annuel

Un bilan annuel des actions réalisées année N-1 (cf annexe n°2) devra être transmis à Colmar Agglomération ainsi qu'à la DDT 68 courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N (au plus tard au 31 mars) et sera présenté en comité de pilotage du Contrat de Ville. LogiEst présentera ce bilan aux associations représentatives des locataires lors du Conseil de concertation locative d'Alsace et le cas échéant aux représentants locaux.

##### Bilan de la convention

Parallèlement, une enquête de satisfaction sera menée auprès des locataires. Elle s'appuiera sur l'enquête régionale d'AREAL relative à la qualité de service et sera réalisée en lien avec les représentants des locataires, Colmar Agglomération et la DDT 68. L'enquête régionale d'AREAL est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (avec une seconde campagne en 2019). Les résultats seront transmis à Colmar Agglomération.

LogiEst transmettra, à l'ensemble des signataires de la présente convention et au plus tard le 31 mars 2019, un bilan des actions réalisées dans le cadre de l'abattement TFPB (cf. annexe 2)

Ce bilan global fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de Ville en 2019.

#### **VI. MODALITE DE PILOTAGE**

Le suivi de la présente convention sera assuré par le Service Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar, pour le compte de Colmar Agglomération, et par les services de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.

Des réunions de suivi associant le bailleur et les deux services référents auront lieu tout au long de la durée de la convention, et à minima deux fois par an :

- Bilan de l'année N-1
- Point d'étape en cours d'année

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

**VII. DUREE DE LA CONVENTION, CONDITIONS DE REVISION ET DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans (2016-2018). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne serait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2018. Elle pourra également être résiliée à l'initiative de LogiEst et ce chaque année, avant le début de l'année fiscale suivante, ce qui engendrera *de facto* l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Fait à Colmar, le

en quatre exemplaires.

**Signatures :**

L'Etat	Colmar Agglomération	La Ville de Colmar	LogiEst
Le Préfet du Département Pascal LELARGE	Le Président Gilbert MEYER	Le Maire Gilbert MEYER	Le Directeur Général Yann CHEVALIER



## Annexe 1 : Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016-2018  
Organisme : LogiEst

Ville : Colmar  
Nombre de logements dans le quartier : 228 dont 152 bénéficiant de l'abattement TFPB

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer

AXES	ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTO FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VAOLORISATION TFPB
Sur-entretien	Réparation des équipements	2016-2018	5 000€/an	5 000€/an	-	5 000€/an	100%
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Enlèvement des encombrants dès constat présence	2016-2018	8 000€/an	8 000€/an	-	8 000€/an	100%
Tranquillité résidentielle	Entretien parc vidéo protection	2016-2018	1 300€/an	1 300€/an	-	1 300€/an	100%
Concertation / sensibilisation des habitants	Chantier – Jeunes ambassadeurs de la propreté	2016-2018	3 000€/an	3 000€/an	-	2 820€/an	94 %
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à dispo. local Collectif Ado	2016-2018	1 380€/an	1 380€/an	-	1 380€/an	100%
<b>TOTAL</b>			<b>18 680€/an</b>	<b>18 680€/an</b>		<b>18 500 €/an</b>	

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 18 500€

KS

## Annexe 2 : Tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016-2018

Ville : Colmar

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer

AXES	ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSE REALISEE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTO FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VAOLORISATION TFPB
------	---------	------------	------------------	----------------------	------------------	------------------------	----------------------------

Organisme : LogiEst

Nombre de logts dans le quartier : 228 dont 152 bénéficiant de l'abattement TFPB

Montant prévisionnel de l'abatt. annuel : 18 500 €

Sur-entretien	Réparation des équipements	2016-2018					
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Enlèvement des encombrants dès constat présence	2016-2018					
Tranquillité résidentielle	Entretien parc vidéo protection	2016-2018					
Concertation / sensibilisation des habitants	Chantier – Jeunes ambassadeurs de la propreté	2016-2018					
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à dispo. local Collectif Ado	2016-2018					
<b>TOTAL</b>							

### Annexe 3 : Tableau de bord des actions TFPB

Quartier : Europe Schweitzer

Terminée
En cours
Non demandée
Non renseigné

Axe / Objectif	Action	Echéance	Etat action	Cause retard ou report	Commentaire
Sur-entretien	Réparation des équipements				
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Enlèvement des encombrants dès constat présence				
Tranquillité résidentielle	Entretien parc vidéo protection				
Concertation / sensibilisation des habitants	Chantier – Jeunes ambassadeurs de la propreté				
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à dispo. local Collectif Ado				





**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville  
2016-2018  
- Colmar Habitat -**

**ANNEXE DU CONTRAT DE VILLE**

ENTRE

- **Colmar Habitat** -organisme HLM, représenté par Robert DURR, Directeur Général,
- ET
- **Colmar Agglomération**, représentée par Gilbert MEYER, Président,
- ET
- **la Ville de Colmar**, représentée par Gilbert MEYER, Maire,
- ET
- **l'Etat**, représenté par Pascal LELARGE, Préfet du Département du Haut-Rhin.

*Préambule*

Le Groupe Belfort se trouve dans le quartier « Europe-Schweitzer », quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) inscrit au Contrat de Ville de Colmar Agglomération :

Quartier Europe Schweitzer	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant annuel de l'abattement de la TFPB
25 à 34 rue de Belfort à Colmar 36,36a,38,40 rue de Belfort à Colmar 3,5 rue Henri Schaedelin à Colmar	116	116	11 300 €

**I. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)**

1. Résultats synthétiques du diagnostic

*Le diagnostic des difficultés rencontrées dans le groupe d'habitation, en partie exposé ci-dessous, a été établi courant 2015 avec un Cabinet Conseil en concertation avec les salariés de COLMAR Habitat*

*en charge de la gestion de cet ensemble et avec les locataires rencontrés sur les lieux. Depuis lors, plusieurs visites sur site ont eu lieu et ont permis de prendre des mesures et d'évaluer leur incidence.*

Les premières mesures ont concerné prioritairement la propreté des lieux. Ainsi, le personnel en place a été remplacé en 2015 et a bénéficié d'une aide humaine et matérielle pour la remise à niveau des parties communes, notamment des entrées et cages d'escalier les plus dégradées. Il dispose également d'un accompagnement renforcé du personnel existant du siège de Colmar Habitat, particulièrement du chargé de clientèle du secteur et du responsable des agents d'immeuble. Parallèlement, des retouches de peinture dans les cages d'escalier et la mise en peinture des soubassements de certains immeubles ont été réalisées.

Le diagnostic a fait l'objet d'une information au Conseil de concertation locative du 7 décembre 2015. L'ensemble des priorités et des actions préconisées feront l'objet d'un examen en Conseil de Concertation Locative, courant du second trimestre 2016 .

Les difficultés identifiées sur ce quartier sont notamment liées à des usages déviants et des dégradations des parties communes qui nuisent à la sécurité et à la propreté des lieux.

Sont surtout impactés, les parties communes intérieures, en particulier les sous-sols (salissures, tags et graffitis, grand nombre de dépôts sauvages, présence de vélos attachés aux tuyauteries, usages déviants notamment en soirée, etc.), ainsi que les équipements collectifs (dégradations volontaires sur les installations électriques, boîtes aux lettres, portes d'accès aux locaux communs, etc.... ).

Colmar Habitat a décidé d'y remédier en conjuguant deux actions :

- en maçonnant les caves, actuellement séparées par des lattes à bois et en remplaçant les portes en bois, fermées ou non par des cadenas ou chaînes, par des portes métalliques ;
- en condamnant certains locaux communs de sorte à limiter les espaces à gérer et à réduire les espaces de dépôts sauvages d'encombrants.

Concernant les espaces extérieurs, ceux-ci font également l'objet de difficultés matérialisées par des usages publics dans les espaces privés (passages réguliers de personnes à pied, en vélo, en scooter, dépôts sauvages d'encombrants, incivilités et dégradations volontaires des espaces verts et plantations, salissures, stationnements ....).

Des travaux de résidentialisation par l'installation de clôture rigide et souple permettront de réduire les cheminements sauvages et de préserver les nouvelles plantations. La création d'unités résidentielles est envisagée.

## 2. Point sur les démarches de GUP en cours

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, l'ensemble des signataires se sont engagés à poursuivre les objectifs de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité suivant :

- Améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté,
- Améliorer durablement le cadre de vie des habitants
- Accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives
- Renforcer le lien social de proximité avec les habitants
- Renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants
- Renforcer la maintenance et l'entretien courant des équipements
- Favoriser l'insertion par l'économie.

Le Contrat de Ville indique que, dans le cadre de la GUSP, certaines thématiques sont à renforcer, notamment la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants et la sensibilisation au développement durable.

3. Priorités pour chacun des quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Les parties s'entendent pour donner la priorité aux mesures concernant le cadre de vie, par l'amélioration de la propreté et de l'entretien des parties communes et par la réappropriation des espaces extérieurs. Dans cet objectif, des solutions techniques seront mises en œuvre par Colmar Habitat tout en renforçant la proximité avec les habitants :

- l'amélioration de la gestion des déchets avec la mise en place du tri sélectif
- l'optimisation de la gestion des encombrants
- le renforcement de l'entretien des parties communes intérieures (déjà réalisé en 2015)
- la reprise en gestion et la sécurisation des caves et locaux communs des sous-sols
- la résidentialisation et l'amélioration de la signalétique

## II. IDENTIFICATION DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
Contrôle d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble)		

N.B : Les indicateurs seront communiqués courant 2016.

### III. PROGRAMME D'ACTION FAISANT L'OBJET DE L'ABATTEMENT TFPB

**En gras : les actions spécifiques aux quartiers**

*En italique : renforcement des moyens de gestion de droit commun*

Axe	Actions	Coûts
Formation /soutien des personnels de proximité	<b>Formations spécifiques (relation client/interculturel)</b>	<b>1 000€/an</b>
Gestion des déchets et encombrants	<i>Amélioration de la collecte des déchets par la mise en place de conteneurs enterrés</i> <b>Optimisation de la gestion des encombrants</b>	66 000€ soit 22 000€/an <b>3 000€/an</b>
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Ambassadeur du tri (voir avec les partenaires)</b>	<b>3 000€/an</b>
Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	<i>Signalétique, résidentialisation</i>	15 500€ soit 5 166€/an
	<b>Reprise en gestion et sécurisation des caves : caves maçonnées et portes métalliques</b>	<b>49 800€ soit 16 600€/an</b>
	<b>Pose de tôles perforées extérieures sur les soupiraux</b>	<b>5 500€ soit 1 834€/an</b>
<b>Total</b>		<b>52 600€/an</b>

### IV. MODALITES D'ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES

Il n'y a pas d'association représentative des locataires dans le groupe BELFORT. Par contre, le Conseil de concertation locative de Colmar Habitat est informé de la présente démarche et des actions envisagées. Un point sur l'état d'avancement de ce dossier sera effectué deux fois par an.

### V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

#### Suivi

A l'initiative de Colmar Agglomération, un point d'étape sera programmé en cours d'année pour permettre un suivi des actions mises en œuvre et échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce point d'étape, Colmar Habitat transmettra à Colmar Agglomération et à la DDT 68 un tableau de suivi des actions mises en œuvre (cf. Annexe n°3).

#### Bilan annuel

Un bilan annuel des actions réalisées année N-1 (cf annexe n°2) devra être transmis à Colmar Agglomération ainsi qu'à la DDT 68 courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N (au plus tard au 31 mars) et sera présenté en comité de pilotage du Contrat de Ville. Colmar Habitat présentera ce bilan aux associations représentatives des locataires lors du Conseil de concertation locative.

#### Bilan de la convention

Parallèlement, une enquête de satisfaction sera menée auprès des locataires. Elle s'appuiera sur l'enquête régionale d'AREAL relative à la qualité de service et sera réalisée en lien avec le Conseil de concertation locative, Colmar Agglomération et la DDT 68. L'enquête régionale d'AREAL est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (avec une seconde campagne en 2019). Les résultats seront transmis à Colmar Agglomération.



Colmar Habitat transmettra, à l'ensemble des signataires de la présente convention et au plus tard le 31 mars 2019, un bilan des actions réalisées dans le cadre de l'abattement TFPB (cf. annexe 2)  
 Ce bilan global fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de Ville en 2019.

**VI. MODALITES DE PILOTAGE**

Le suivi de la présente convention sera assuré par le Service Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar, pour le compte de Colmar Agglomération, et par les services de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.

Des réunions de suivi associant le bailleur et les deux services référents auront lieu tout au long de la durée de la convention, et au minimum deux fois par an :

- Bilan de l'année n-1
- Point d'étape en cours d'année

**VII. DUREE DE LA CONVENTION, CONDITIONS DE REVISION ET DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans (2016-2018). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.  
 Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne pourra être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2018. Elle pourra également être résiliée à l'initiative de Colmar Habitat et ce chaque année, avant le début de l'année fiscale suivante, ce qui engendrerait *de facto* l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Fait à Colmar, le \_\_\_\_\_ en quatre exemplaires

Signatures :

L'Etat	Colmar Agglomération	La Ville de Colmar	Colmar Habitat
Le Préfet du Département du Haut-Rhin Pascal LELARGE	Le Président Gilbert MEYER	Le Maire Gilbert MEYER	Le Directeur Général Robert DURR





## Annexe 1 : Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016-2018  
Organisme : Colmar Habitat

Ville : Colmar  
Nombre de logements dans le quartier : 116

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer  
Montant prévisionnel de l'abattement. annuel : 11.300€

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client/interculturel...)	2016 à 2018	1 000 €/an	1 000 €/an		1 000 €/an	100 %
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2016 à 2018	3 000 €/an	3 000 €/an		3 000 €/an	100 %
	Amélioration de la gestion des déchets avec la mise en place des tris sélectifs (conteneurs enterrés)	2016 à 2018	66 000 €	22 000 €/an		0 €/an	0%
Concertation / sensibilisation des locataires	Ambassadeur du tri (voir avec les partenaires)	2016 à 2018	3 000 €/an	3 000 €/an		3 000 €/an	100 %
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (résidentialisation, signalétique)	2016 à 2018	15 500 €	5 166 €/an		0 €/an	0%
	Travaux de sécurisation protection anti-vandale sur soupiraux de caves	2016 à 2018	5 500 €	1 834 €/an		1 834 €/an	100 %
	caves maçonnées et mise en place de portes métalliques	2016 à 2018	49 800 €	16 600 €/an		2 500 €/an	15%
	<b>TOTAL</b>			<b>52 600 €/an</b>		<b>11 334 €</b>	

## Annexe 2 : Tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016-2018  
Organisme : Colmar Habitat

Ville : Colmar  
Nombre de logts dans le quartier : 116

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer  
Montant prévisionnel de l'abatt. annuel : 11 300 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Formation/soutien des personnels de proximité	<b>Formations spécifiques (relation client/interculturel...)</b>	2016 à 2018					
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Gestion des encombrants</b>	2016 à 2018					
	<i>Amélioration de la gestion des déchets avec la mise en place des tris sélectifs (conteneurs enterrés)</i>	2016 à 2018					
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Ambassadeur du tri (voir avec les partenaires)</b>	2016 à 2018					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (résidentialisation, signalétique)</i>	2016 à 2018					
	<b>Travaux de sécurisation protection anti-vandale sur soupiraux de caves</b>	2016 à 2018					
	<b>caves maçonnées et mise en place de portes métalliques</b>	2016 à 2018					
	<b>TOTAL</b>						

### Annexe 3 : Tableau de bord des actions TFPB

Quartier : Europe Schweitzer

Terminée
En cours
Non renseigné
Non renseigné

Axe / Objectif	Action	Échéance	Etat action	Causes retard ou report	Commentaire
Formation/soutien du personnels de proximité	formations spécifiques (relation client/interculturel)				
Gestion des encombrants	gestion des encombrants				
	<i>amélioration de la gestion des déchets avec la mise en place du tri sélectif</i>				
Concertation/sensibilisation des locataires	ambassadeur du tri(voir avec les partenaires)				
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	<i>résidentialisation, signalétique</i>				
	sécurisation : protection anti-vandale sur soupiraux de caves				
	sécurisation : caves maçonnées et mise en place de portes métalliques				



Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016



**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville  
2016-2018  
- ADOMA -**

**ANNEXE DU CONTRAT DE VILLE**

ENTRE :

- **ADOMA**, représenté par, Jean Paul CLEMENT, Directeur Général,
- ET
- **Colmar Agglomération**, représentée par Gilbert MEYER, Président,
- ET
- **la Ville de Colmar**, représentée par Gilbert MEYER, Maire,
- ET
- **l'Etat**, représenté par Pascal LELARGE, Préfet du Département du Haut-Rhin,

*Préambule*

Identification du patrimoine de ADOMA concerné dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Contrat de Ville de Colmar Agglomération :

Quartier – Europe Schweitzer	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant annuel de l'abattement de la TFPB
4, rue d'Amsterdam	232	232	5988 €
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>232</b>	<b>5988 €</b>

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

## I. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS EN LIEN AVEC LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

### 1. Résultats synthétiques du diagnostic

#### Description de la résidence :

- Une résidence (avec contrôle d'accès) de 232 logements scindée en 2 ailes distinctes (A et E) desservies par un même hall d'entrée

Malgré les différents travaux ou actions entreprises depuis quelques années, il persiste des difficultés sur le site Adoma, sis au 4, rue d'Amsterdam:

- Des incivilités et dégradations sur les différents patrimoines: non respect des parties communes, du mobilier urbain sur les espaces publics (cendriers vandalisés, murs abîmés, borne d'accès dégradée par exemple),
- Non-appropriation du tri sélectif obligeant Adoma à le suspendre,
- Dépôts récurrents d'objets encombrants sur l'ensemble du site provenant soit des résidents, soit d'habitants extérieurs au site,
- Propreté insuffisante des extérieurs malgré le passage du prestataire Hygiène et Propreté.

En matière de tranquillité publique, Adoma recueille régulièrement des plaintes des résidents, du voisinage ou de la ville concernant :

- Des activités de mécanique en l'absence du personnel du site,
- Des barbecues « sauvages » à la période estivale, accompagnés de nuisances sonores,
- Des regroupements de personnes qui évoluent en fonction des périodes et des interventions des forces de l'ordre ou de la présence du gardiennage (dans les halls d'entrée, sur les espaces verts...),
- Des grillages abîmés etc...

A ce titre, des réunions regroupant les représentants de la Ville, des forces de l'ordre et des riverains se déroulent régulièrement pour trouver des solutions, des actions communes.

### 2. Point sur les démarches de GUP en cours

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, l'ensemble des signataires se sont engagés à poursuivre les objectifs de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité suivant :

- Améliorer le service aux habitants en termes d'hygiène et de propreté,
- Améliorer durablement le cadre de vie des habitants
- Accompagner les habitants dans une meilleure maîtrise des charges locatives\*
- Renforcer le lien social de proximité avec les habitants
- Renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants
- Renforcer la maintenance et l'entretien courant des équipements
- Favoriser l'insertion par l'économie.

Le Contrat de Ville indique que, dans le cadre de la GUSP, certaines thématiques sont à renforcer, notamment la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants et la sensibilisation au développement durable.

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

### 3. Priorités pour chacun des quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, et en lien avec les objectifs et les thématiques de la démarche GUP, les priorités à traiter pour les 3 ans à venir sont les suivantes :

- Tranquillité résidentielle
- Concertation-sensibilisation
- Gestion des déchets/encombrants/épaves
- Sur-entretien

## II. IDENTIFICATION DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
<b>Equipements</b>			
Ascenseur	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Contrôle d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble)		

N.B : chiffrage des indicateurs avant l'été 2016

De façon générale, Adoma mobilise des moyens de gestion de proximité, différenciés selon la destination de son patrimoine :

- Pour le logement accompagné :

La gestion locative et sociale des résidences Adoma est assurée par un responsable de résidence, avec l'appui d'un responsable d'insertion sociale sur les situations complexes et la mise en place d'actions partenariales. Ils agissent en synergie avec les autres activités d'Adoma sur le territoire, notamment le secteur de l'hébergement.

La gestion technique et la maintenance sont assurées par les ouvriers de maintenance présents sur les résidences, avec l'appui des services techniques de la direction territoriale et de la direction d'établissement.

Adoma organise également le nettoyage des espaces communs et des espaces extérieurs des résidences dans le cadre d'un marché hygiène et propreté confié à un prestataire extérieur.

- Pour l'hébergement :

La gestion des logements mis à disposition de l'hébergement est assurée par les équipes sociales des dispositifs qui y sont installés ; elles sont chargées d'un accompagnement social global, allant du savoir-habiter et de la gestion de la vie quotidienne à l'insertion/intégration des publics accueillis.

La gestion technique et la maintenance s'organisent de la même manière qu'en logement accompagné.

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

- Pour le patrimoine locatif :

Les moyens de gestion locative et technique sont ceux de la direction territoriale d'Alsace et des services supports de l'établissement nord-est et du siège en charge du locatif.

### III. PROGRAMME D'ACTION FAISANT L'OBJET DE L'ABATTEMENT TFPB

**En gras : les actions spécifiques aux quartiers**

*En italique : renforcement des moyens de gestion de droit commun*

Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>	4000 €
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>	9000 €
	<i>Renforcement maintenance équipements et</i>	
	<i>Amélioration des délais d'interventions</i>	
	<i>Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs..)</i>	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Gestion des encombrants</b>	<b>2800 €</b>
	<i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>	
	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>	
Tranquillité résidentielle	<b>Analyse des besoins en vidéosurveillance</b>	500 €
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens</b>	3000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	<b>Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »</b>	<b>6000 €</b>
	<b>Actions d'accompagnement social spécifiques</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>25 300 € /an</b>

N.B : Les indicateurs seront communiqués courant 2016.

### IV. MODALITES D'ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES RESIDANTS

Conformément à la loi ALUR de mars 2014, les résidents sont représentés par des conseils de concertation élus.

Conformément au décret de mars 2016, de la même loi, ces conseils de concertation seront renforcés par des comités de résidents, qui seront associés à toutes les actions prévues dans les résidences concernées et qui touchent à la qualité de vie des occupants et à la sécurité des biens et des personnes, ainsi qu'à la qualité de vie dans l'environnement immédiat de la résidence.

### V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Suivi

A l'initiative de Colmar Agglomération, un point d'étape sera programmé en cours d'année pour permettre un suivi des actions mises en œuvre et échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce point d'étape, ADOMA transmettra à Colmar Agglomération et à la DDT 68 un tableau de suivi des actions mises en œuvre (cf. Annexe n°3).

Bilan annuel

Un bilan annuel des actions réalisées année N-1 (cf annexe n°2) devra être transmis à Colmar Agglomération ainsi qu'à la DDT 68 courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N (au plus tard au 31 mars) et sera présenté en comité de pilotage du Contrat de Ville. ADOMA présentera ce bilan aux associations représentatives des locataires lors du Conseil de concertation locative d'Alsace et le cas échéant aux représentants locaux.

Bilan de la convention

Parallèlement, une enquête de satisfaction sera menée auprès des locataires. Elle s'appuiera sur l'enquête régionale d'AREAL relative à la qualité de service et sera réalisée en lien avec les représentants des locataires, Colmar Agglomération et la DDT 68. L'enquête régionale d'AREAL est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (avec une seconde campagne en 2019). Les résultats seront transmis à Colmar Agglomération.

ADOMA transmettra, à l'ensemble des signataires de la présente convention et au plus tard le 31 mars 2019, un bilan des actions réalisées dans le cadre de l'abattement TFPB (cf. annexe 2)

Ce bilan global fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage du Contrat de Ville en 2019.

**VI. MODALITE DE PILOTAGE**

Le suivi de la présente convention sera assuré par le Service Rénovation Urbaine de la Ville de Colmar, pour le compte de Colmar Agglomération, et par les services de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.

Des réunions de suivi associant le bailleur et les deux services référents auront lieu tout au long de la durée de la convention, et à minima deux fois par an :

- Bilan de l'année N-1
- Point d'étape en cours d'année

**VII. DUREE DE LA CONVENTION, CONDITIONS DE REVISION ET DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans (2016-2018). Elle pourra être révisée sur initiative puis après accord de tous les signataires, notamment lorsqu'il convient de modifier de manière significative la liste des actions entreprises spécifiquement sur les quartiers prioritaires.

Les crédits non utilisés afférant à une action non réalisée ou en cours de réalisation, pourront être reportés sur l'exercice de l'année suivante.

La présente convention ne serait être tacitement reconduite et fera l'objet d'une nouvelle réflexion en 2018. Elle pourra également être résiliée à l'initiative de ADOMA et ce chaque année, avant le début de l'année fiscale suivante, ce qui engendrera *de facto* l'impossibilité d'obtention de l'abattement sur la TFPB.

Fait à Colmar, le

en quatre exemplaires.



Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Signatures :

L'Etat	Colmar Agglomération	La Ville de Colmar	ADOMA
Le Préfet du Département Pascal LELARGE	Le Président Gilbert MEYER	Le Maire Gilbert MEYER	Le Directeur Général Jean Paul CLEMENT



## Annexe 1 : Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016-2018  
Organisme : ADOMA

Ville : Colmar  
Nombre de logements dans le quartier : 232 bénéficiant de l'abattement TFPB

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer  
Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 5.988€

AXES	ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>	2016-2018	4 000€/an	4 000€/an	-	1 000€/an	25%
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>	2016-2018	2 000€/an	2 000€/an	-	500€/an	25%
	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>	2016-2018	5 000€/an	5 000€/an	-	1 000€/an	20%
	<i>Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>	2016-2018	2 000€/an	2 000€/an	-	538€/an	26,9 %
<b>Gestion des déchets et encombrants</b>	<b>Gestion des encombrants</b>	<b>2016-2018</b>	<b>1 000€/an</b>	<b>1 000€/an</b>	-	<b>500€/an</b>	<b>50%</b>
	<i>Renforcement ramassage papiers et détritrus</i>	2016-2018	800€/an	800€/an		200€/an	25%
	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>	2016-2018	1 000€/an	1 000€/an		500€/an	50%

AXES	ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
Tranquillité résidentielle	Analyse des besoins en vidéosurveillance	2016-2018	500€/an	500€/an	-	250€/an	50%
Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	2016-2018	3 000€/an	1 000€/an	2 000€/an	500€/an	50%
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2016-2018	3 000€/an	3 000€/an	-	1 000€/an	33%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2016-2018	3 000€/an	0€/an	3 000€/an	0€/an	0%
<b>TOTAL</b>			<b>25 300 €</b>	<b>20 300 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5.988 €</b>	

KD

## Annexe 2 : Tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016-2018  
Organisme : ADOMA

Ville : Colmar  
Nombre de logements dans le quartier : 232 bénéficiant de l'abattement TFPB

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer  
Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 5.988€

AXES	ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSE REALISEE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTO FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>	2016-2018					
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>	2016-2018					
	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>	2016-2018					
	<i>Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>	2016-2018					
Gestion des déchets et encombrants/épaves	<b>Gestion des encombrants</b>	<b>2016-2018</b>					
	<i>Renforcement ramassage papiers et détritrus</i>	2016-2018					
	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>	2016-2018					



AXES	ACTIONS	CALENDRIER	DEPENSE REALISEE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTO FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB
Tranquillité résidentielle	Analyse des besoins en vidéosurveillance	2016-2018					
Concertation / sensibilisation des habitants	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	2016-2018					
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2016-2018					
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
<b>TOTAL</b>							

Terminée
En cours
Non démarrée
Non renseigné

### Annexe 3 : Tableau de bord des actions TFPB

Organisme : ADOMA

Ville : Colmar

Quartier prioritaire : Europe Schweitzer

Nombre de logements dans le quartier : 232 bénéficiant de l'abattement TFPB

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 5.988€

AXE/Objectif	ACTIONS	Echéance	Etat action	Cause retard ou report	Commentaire
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>				
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>				
	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>				
	<i>Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>				
Gestion des déchets et encombrants/épaves	<b>Gestion des encombrants</b>				
	<i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>				



	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>				
<b>Tranquillité résidentielle</b>	<b>Analyse des besoins en vidéosurveillance</b>				
<b>Concertation / sensibilisation des habitants</b>	<b>Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...</b>				
<b>Animation, lien social, vivre ensemble</b>	<b>Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »</b>				
	<b>Actions d'accompagnement social spécifiques</b>				
<b>TOTAL</b>					

59

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

### Point 17 Rattachement de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace à Colmar Agglomération.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

REÇU A LA PRÉFECTURE

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

le 1 JUIL. 2016

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : le 1 JUIL. 2016

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016

Point N° 17 Rattachement de Pôle Habitat Centre Alsace à Colmar Agglomération

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

La loi ALUR place les intercommunalités au cœur de la politique de l'habitat social, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette loi dispose qu'à partir du 1er janvier 2017, un office public de l'habitat ne peut être rattaché à une commune dès lors que celle-ci est membre d'une intercommunalité compétente en matière d'habitat.

De ce fait, Pôle Habitat Colmar Centre Alsace doit être rattaché à Colmar Agglomération, compétente en la matière, pour le 31 décembre prochain. La procédure à engager est une délibération concordante à prendre par la Ville de Colmar et son Agglomération demandant le changement de la collectivité de rattachement.

Suite à ces prises de délibérations, le conseil d'administration de l'Office émettra un avis sur ce rattachement. Le Préfet de département sera ensuite saisi, et après l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, celui-ci prononcera par arrêté le rattachement de l'Office à Colmar Agglomération.

Enfin et en dernier lieu, l'intercommunalité délibérera pour désigner ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Office.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, et en particulier son article 114**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain du 6 juin 2016**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Après avoir délibéré,**

**DEMANDE**

Le changement de la collectivité de rattachement de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace au profit de Colmar Agglomération,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

*[Signature]*

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

### Point 18 Extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains – 6<sup>ème</sup> tranche de programmation 2016.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

Nombre de voix pour : 41  
contre : 4  
abstention : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE

le 1<sup>er</sup> JUL. 2016

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : le 1<sup>er</sup> JUL. 2016



**POINT N° 18. EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION  
D'ESPACES PUBLICS URBAINS  
6<sup>ème</sup> tranche de programmation 2016**

REÇU A LA PRÉFECTURE

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

**- 1 JUL. 2016**

**1. Contexte et cadre réglementaire**

Conformément à la loi initiale de janvier 95-73, la Ville de Colmar a mis en œuvre depuis 2009, un dispositif de caméras de vidéoprotection d'espaces publics urbains dans le cadre de la protection et de la sécurité des personnes mais également dans la prévention des atteintes aux biens, la protection des bâtiments publics, la prévention de trafic de stupéfiants et la prévention d'actes terroristes.

Le parc actuel compte un total de 78 caméras ayant fait l'objet de cinq programmations entre 2009 et 2014. Le tableau ci-après détaille par année, le déploiement des caméras sur le territoire :

Programmation	Nombre de caméras	Quartiers	Observations
2009	15	Centre-ville	Hyper centre-ville
2010	13	Centre-ville	Hyper centre-ville
	03	Quartier St Joseph	Triangulation église
2011	15	Quartier Europe/Schweitzer	Ouest de la Ville
2012	06	Quartier Europe/Schweitzer	Aux abords gare SNCF
	06	Quartier Ste Marie	Idem
	03	Quartier Sud	Idem
2013	./.	./.	Programmation reportée en 2014
2014	04	Centre-ville	Hyper centre-ville
	03	Europe/Schweitzer	Ouest de la Ville
	09	Florimont Bel'Air	Ouest de la Ville
2015	1	Centre-ville	8 rue de la Grenouillère Et modernisation de 9 caméras analogiques 1 <sup>ère</sup> génération (1 à 9) en IP Full HD.
6 <sup>ème</sup>	<b>78</b>	<b>6</b>	

Ce déploiement a obligé la Ville à créer un Centre superviseur urbain (CSU) aménagé en Mairie en 2009, dans les conditions prescrites par la loi. Trois agents opérateurs (agents municipaux) en charge de l'exploitation surveillent les écrans de contrôle et de poursuite sous la responsabilité du Chef de la police municipale et ce dans un cadre réglementaire.

Un déport d'images s'effectue également vers un poste d'Information et de Commandement du Commissariat de Police de Colmar, équipé d'un poste de visualisation.

Depuis 2015, un déport d'images est effectué également au Centre d'Informations et de Commandement (CIC) de Mulhouse (police-secours).

L'équipement réalisé à ce jour a permis la résolution de nombreux méfaits. Il constitue un instrument efficace dans la lutte contre l'insécurité et la protection des personnes.

Le coût total d'investissement (2009 à 2015) s'élève à **2 139 061 € TTC**, hors subventions. Le montant total des subventions accordées à la Ville, par le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) est de **646 847 €**, soit 30,24 % de participation de l'Etat.

## **2. 6<sup>ème</sup> tranche de programmation 2016**

La Ville souhaite étendre son dispositif avec l'installation de neuf caméras supplémentaires en 2016, qui devrait équiper neuf sites sur le territoire, à savoir :

Sites	Implantations
Parking St Eloi	1 caméra sur le parking
Rue du Nord	1 caméra à l'intersection de la rue du Rempart/feux
Rue de la Montagne Verte	1 caméra/façade copropriété face plateau sportif et marché couvert (accord copropriétaires)
Champ de Mars	1 caméra à proximité de la fontaine, vue sur allée centrale et parties engazonnées
Avenue de la Marne	1 caméra à proximité arrière de l'hôtel Mercure, vue/l'avenue de la Marne
Croisement rue Bruat/République	1 caméra pour surveiller la sortie des allées et contre allée du Champ de mars.
Parking en face du lycée Blaise Pascal	1 caméra pour surveiller le parking et ses abords et la rue du Logelbach
Gymnase Blaise Pascal	1 caméra à l'arrière du gymnase Blaise Pascal
Croisement rue de Riquewihr/Bennwihr	1 caméra pour assurer la surveillance rue de Riquewihr et la sortie vers la RD 83

- Soit un total de 9 caméras de qualité IP Full haute définition.

Les études avant projets de la 6<sup>ème</sup> tranche de programmation ont été réalisées au cours du premier trimestre. Celles-ci sont corrélées à la demande préalable obligatoire à produire au Préfet du Haut-Rhin. La programmation a été validée par un arrêté n° 2016-035-003 en date du 4 février 2016. Parallèlement, une demande de subvention a été transmise au service de l'Etat via le FIPD, toujours en cours d'instruction. Le démarrage des travaux est subordonné à cette demande de subvention. C'est la condition indispensable pour obtenir l'aide de l'Etat (plafonnée à 15 000 € par caméra).

## **3. Budget prévisionnel et procédure**

En prévision de cette extension, une somme de **264 000 €** a été inscrite au budget primitif 2016. Une subvention de **105 600 €** (40 %) a été sollicitée auprès du FIPD, pour cette 6<sup>ème</sup> tranche d'équipement. Après consultation des entreprises, les travaux pourraient démarrer au courant du second semestre 2016.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 10 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

la réalisation de l'extension du dispositif de vidéoprotection d'espaces publics pour neuf caméras de vidéoprotection sur les sites désignés et validés en fonction de l'analyse de la délinquance et des préconisations du comité de pilotage vidéoprotection et de l'Etat,

**DIT**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 sur le compte 21538 fonction 112,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, à lancer une consultation d'entreprises pour l'attribution des marchés, et à signer les marchés subséquents après décision de dévolution par la Commission d'appels d'offres,

**REÇU A LA PRÉFECTURE****- 1 JUIL. 2016****LE MAIRE**

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

le 1 JUL. 2016

### **Point 19 Les Dominicains de Colmar : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de reconversion de la bibliothèque des Dominicains.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



Point N° 19 Les Dominicains de Colmar : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconversion de la bibliothèque des Dominicains

REÇU A LA PRÉFECTURE

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

**1 JUL. 2016**

Par délibération en date du 30 mars 2015 le Conseil Municipal a confirmé le projet de reconversion du bâtiment de la bibliothèque des Dominicains, et par délibération en date du 16 novembre 2015 a approuvé l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Un avis de concours a été adressé le 21 octobre 2015 pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, fixant au 23 novembre 2015 à 12 heures la date limite de remise des candidatures.

Le jury de concours s'est réuni le 8 décembre 2015 afin d'examiner les 51 candidatures réceptionnées dans le délai requis et formuler un avis.

Par arrêté du 16 décembre 2015 M. le Maire a fixé la liste des quatre candidats admis à concourir, à savoir :

- Groupement François CHATILLON, FERNEY-VOLTAIRE (01)
- Groupement PRUNET architecture et Urbanisme, SEVRES (92)
- Groupement ALEP Architecte, LYON (69)
- Groupement STEFAN MANCIULESCU, PARIS (75)

Ces quatre équipes ont fait parvenir dans les formes et les délais requis les documents et prestations demandés dans le règlement du concours.

À l'exception du projet C, écarté par le jury pour non-respect de l'anonymat des prestations rendues, les projets des équipes A, B et D ont été présentés de manière anonyme au jury de concours qui s'est réuni le 24 mai 2016. Le jury a examiné de façon approfondie les trois projets et a classé les équipes selon l'ordre préférentiel suivant :

ORDRE	Numéro d'équipe
1er	Equipe B
2ème	Equipe A
3ème	Equipe D (non conforme au regard des règles d'urbanisme)

Après ouverture des plis contenant les documents nominatifs des candidats, il s'avère que :

- L'équipe classée 1ère est : **Groupement STEFAN MANCIULESCU, PARIS (75)**
- L'équipe classée 2ème est : **Groupement ALEP Architecte, LYON (69)**

Les équipes : Groupement PRUNET architecture et Urbanisme, SEVRES (92) et Groupement François CHATILLON, FERNEY-VOLTAIRE (01) ne sont pas classées.

Conformément à l'article 70 VII du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire, au vu de l'avis du jury, a déclaré lauréat du concours l'équipe **STEFAN MANCIULESCU, PARIS (75)** par arrêté n°2016/2539 du 6 juin 2016.

Après négociation avec le lauréat, il est proposé de lui confier le marché de maîtrise d'œuvre pour un forfait de rémunération de 1,114 million d'euros hors taxes, sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux de 9,6 millions d'euros hors taxes.

Ces montants s'inscrivent dans le coût global prévisionnel de l'opération fixé à 12 millions d'euros hors taxes (valeur mars 2015), tel qu'arrêté dans le cadre du CPER 2015-2020, étant entendu que la charge de cette dépense se répartit de la manière suivante :

- Etat : 2,93 M€
- Région : 2 M€
- Conseil Départemental 68 : 1,27 M€
- Ville de Colmar : 5,8 M€

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 7 juin 2016

Vu l'avis des Commissions Réunies,

**ATTRIBUE**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de reconversion de la bibliothèque des Dominicains est attribué à l'équipe dont le mandataire est STEFAN MANCIULESCU, pour un forfait provisoire de rémunération de 1,114 million d'euros hors taxes.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits dans les budgets successifs, sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment les marchés d'études et de travaux ainsi que les documents de permis de construire ;
- à solliciter les subventions utiles à la réalisation de cette opération.

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUIL. 2016

Le Maire,



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

### **Point 20 Programmation des spectacles prévus dans la salle de spectacles Europe, au titre de la saison 2016/2017.**

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

REÇU A LA PRÉFECTURE

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

1 JUL. 2016

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : 1 JUL. 2016**



**Point N° 20. Programmation des spectacles prévus dans la salle de spectacles Europe,**

**au titre de la saison 2016/2017**

REÇU A LA PRÉFECTURE

Rapporteur : M. Mohamed Hamdan - Conseiller Municipal Délégué

**le 1 JUL. 2016**

Pour la saison 2016/2017, il est proposé de retenir 36 spectacles, en 74 représentations.

Le choix de ces spectacles s'appuie sur la volonté de la Ville de proposer des spectacles relevant de tous les domaines du spectacle vivant, voulus de qualité et destinés à un très large public. La programmation s'articule de la manière suivante :

**THEATRE :**

➤ Sous la glace	3 700 €
➤ Bobok (2 représentations)	3 400 €
➤ Le bourgeois gentilhomme (théâtre amateur)	500 €
➤ Lettres croisées	3 000 €
➤ Un verger pour mémoire (2 représentations)	4 000 €
➤ Fratries (2 représentations)	5 000 €
➤ Freetime	3 000 €
➤ Ubu Roi	5 300 €
➤ Sermons Joyeux	2 800 €
➤ Le joueur d'échecs	2 250 €
➤ La réunification des deux Corées (théâtre amateur)	500 €
➤ Les enfants perdus (du franquisme)	3 300 €
➤ Sous la pierre, des particules de désir (3 représentations)	4 300 €
➤ Contractions (2 représentations)	4 200 €

**HUMOUR :**

➤ Le fond de l'air effraie	6 000 €
----------------------------	---------

**CIRQUE :**

➤ Concerto pour deux clowns	3 500 €
-----------------------------	---------

**DANSE :**

➤ Les 3 singes	6 500 €
----------------	---------

**MUSIQUE :**

➤ Vos que miras (2 représentations)	2 800 €
➤ Tribute to Bix Beiderbecke	1 800 €
➤ Noël au temps des années folles	1 800 €
➤ Les Boubitchki's	2 500 €
➤ Marie Gelis et son complice/Audriel	2 400 €
➤ D'amour et d'eau fraîche	3 500 €
➤ My favorite 70's Stevie Wonder	2 800 €
➤ Le Clair de Lune vous emmène en bateau	3 500 €

**SCOLAIRES ET JEUNE PUBLIC :**

➤ Les contes de sables (5 représentations)	2 700 €
➤ L'île sans nom (3 représentations)	5 500 €
➤ Cortex (2 représentations)	4 000 €
➤ Ca jazz sous le sapin ! (3 représentations)	2 400 €
➤ A petits pas bleus (5 représentations)	3 650 €
➤ Place Klezmer et le dernier requin de la mer noire (3 représentations)	2 850 €
➤ Le bal à Bobby (3 représentations)	2 000 €
➤ La nuit dort au fond de ma poche (3 représentations)	5 800 €
➤ Une lune entre deux maisons (5 représentations)	5 000 €
➤ Pierre et Loulou (5 représentations)	3 700 €
➤ Histoires d'ours (4 représentations)	2 400 €

**CINE CONCERT :**

➤ Faust	500 €
---------	-------

Il est à noter que les spectacles « tout public » qui prévoient deux représentations ou plus, sont également proposés aux scolaires.

A ces spectacles et représentations, s'ajoutent les ciné-concerts, spectacles musicaux et théâtraux, proposés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar, la Pré-Maîtrise de Garçons, les Improbables et l'association PAT'ASEL.

Le budget total consacré aux 36 spectacles et 74 représentations pour la saison 2016/2017 s'élève à 126 050 € contre 122 985 € la saison précédente (soit une augmentation de 2,49%). Le nombre de représentations a été augmenté afin de pouvoir répondre à la demande du public scolaire.

Pour la saison 2015/2016, les recettes de billetterie, estimées à 40 000 € lors des prévisions budgétaires, atteignent 51 318 €. Ces recettes peuvent être estimées à 60 000 € pour la saison 2016/2017.

La salle rencontre un succès qui a permis de diminuer la charge nette pour la Ville qui s'est établie à 71 667 € pour la saison 2015/2016, après avoir été de 76 618 € pour la saison 2014/2015. Pour 2016/2017, elle s'élève prévisionnellement à 66 050 €.

Le taux moyen de fréquentation de la salle, tous spectacles confondus, atteint 70%

Taux moyen de remplissage en tout public : 62,5 %

Taux moyen de remplissage en scolaire : 106%

Taux moyen de remplissage en jeune public proposé en tout public : 76%

Le nombre de spectateurs accueillis, toutes manifestations confondues, avoisine 14 000 personnes (soit 27% de plus que durant la saison 14/15).

Les tarifs de billetterie de la salle n'ayant pas augmenté en 2015, il vous est proposé de procéder à une augmentation de ceux-ci, selon la grille tarifaire jointe en annexe du présent rapport.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :



**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré

**ADOPTE**

la programmation proposée pour la saison de la salle de spectacles Europe 2016/2017 ;

**DIT**

que les crédits relatifs à ces spectacles qui seront donnés en début de saison, sont prévus au budget 2016 ;

**DECIDE**

d'inscrire les crédits nécessaires aux spectacles prévus en 2017, au budget primitif 2017 ;  
d'autoriser l'augmentation des tarifs de billetterie, selon la grille tarifaire jointe en annexe au rapport

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer les différents contrats d'engagement pour les spectacles et représentations mentionnés ci-devant.

**CHARGE**

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

REÇU A LA PRÉFECTURE

-1 JUIL. 2016



Pour ampliation conforme

Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**



TARIFS/Salle de spectacles Europe-Centre Europe à Colmar

**1. TARIFS ACTUELS**

<b>Spectacles pour tout public (en € TTC)</b>			
	Tarif plein	Tarif réduit *	Tarif enfants de moins de 15 ans et carte culture UHA
Tarif A	25	21	6
Tarif B	18	15	6
Tarif C	14	12	6
Tarif D	12	10	6
Tarif E	8	6	6
Tarif abonnement	50 pour 4 spectacles ; 70 pour 6 spectacles ; 85 pour 8 spectacles ; 200 pour tous les spectacles de la saison		

**2. PROPOSITION NOUVEAUX TARIFS**

<b>Spectacles pour tout public (en € TTC)</b>			
	Tarif plein	Tarif réduit *	Tarif enfants de moins de 15 ans et carte culture UHA
Tarif A	25,50	21,50	6
Tarif B	18,50	15,50	6
Tarif C	14,50	12,50	6
Tarif D	12,50	10,50	6
Tarif E	9	7	6
Tarif abonnement	51 pour 4 spectacles ; 72 pour 6 spectacles ; 87 pour 8 spectacles ; 204 pour tous les spectacles de la saison		

**3. TARIFS INCHANGES (en accord avec le Théâtre Municipal)**

<b>Spectacles pour jeune public (en € TTC)</b>	
Tarif enfants de moins de 15 ans	Tarif accompagnateurs
5,50	6,10

<b>Spectacles pour scolaires (en € TTC)</b>		
Colmar	CAC	Hors Colmar et CAC
3,60	4,50	5

*LD*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

le 1 JUIL. 2016

### Point 21 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la Comédie de l'Est pour la période 2016-2017-2018.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : le 1 JUIL. 2016

11 JUIL. 2016

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

**Point N° 21 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCERNANT  
 LA COMEDIE DE L'EST POUR LA PERIODE 2016-2017-2018**

**Rapporteur :** Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe au Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Colmar en partenariat avec l'Etat, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Département du Haut-Rhin, confie à la Comédie De l'Est (CDE), la mission principale de création et de production dans le domaine dramatique, ainsi que des missions associées.

Les différents partenaires mentionnés ci-dessus souhaitent formaliser par voie de convention, ci-annexée, le renouvellement de leur partenariat contractuel avec la Comédie De l'Est, pour les années 2016, 2017 et 2018.

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de la Comédie De l'Est de 2016 à 2018,
- les budgets prévisionnels de 2016 à 2018,
- les modalités d'évaluation du partenariat.

Le budget prévisionnel de la CDE et les contributions financières des différents partenaires sont résumés dans le tableau ci-après :

	Budget prévisionnel de la CDE	Partenaires			
		Etat (DRAC d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)	Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	Ville de Colmar	Département du Haut-Rhin
<b>2016</b>	2 552 614 €	888 500 €	380 000 €	641 000 €	100 000 €
<b>2017</b>	2 198 860 €	888 500 €	380 000 €	641 000 €	100 000 €
<b>2018</b>	2 596 959 €	888 500 €	380 000 €	641 000 €	100 000 €

Les annexes I, II et III de la présente convention sont consultables à la direction du développement culturel et au service des activités culturelles de la Ville de Colmar.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 7 juin 2016,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens concernant la Comédie De l'Est pour la période de 2016-2017-2018.

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

**CHARGE**

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

*Handwritten mark*



Pour ampliation conforme  
 Colmar, le 30 JUIN 2016

*Handwritten signature*

Le Maire

**ADOPTÉ**

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUIL. 2016

### Point 22 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2016 (2<sup>ème</sup> tranche) et Fonds d'Encouragement Culturel 2016 (2<sup>ème</sup> tranche).

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016



**Point N° 22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES EN 2016**

**2<sup>EME</sup> TRANCHE**

**ET**

**FONDS D'ENCOURAGEMENT CULTUREL 2016**

**2<sup>EME</sup> TRANCHE**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUL. 2016**

Rapporteur : Madame Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe au Maire

**I – Subventions aux associations culturelles en 2016 – 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Service des Activités Culturelles dispose au Budget Primitif 2016 d'un crédit de 320 000 € en faveur des associations à vocation culturelle.

Par délibérations du 25 janvier 2016 et du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a accordé à ce jour un montant total de 251 426 € pour l'exercice 2016.

Il est proposé d'affecter une 2<sup>ème</sup> tranche de subventions d'un montant de 18 000 €, détaillée dans le tableau ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Subvention obtenue en 2015</b>	<b>Proposition 2016</b>
Amicale Philatélique et Marcophile Colmarienne	600 €	600 €
ATAC (Association Théâtre Animation Colmar)	1 500 €	1 500 €
Cercle Saint-Martin	9 150 €	9 150 €
Guitarmaniaks	Pas de demande	1 500 €
Mandolines et Guitares Colmariennes (les)	500 €	750 €
Manécanterie de Saint-Jean (la)	2 000 €	2 000 €
Offenbachiades	1 500 €	1 000 €
Plume Colmarienne (La)	500 €	500 €
Tango Emotion	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 000 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 à l'article 6574 – fonction 30.



## II – Fonds d'Encouragement Culturel (FEC) – 2<sup>ème</sup> tranche 2016

Le Budget Primitif 2016 prévoit un crédit de subventions de 20 000 € en faveur du Fonds d'Encouragement Culturel.

Cette enveloppe budgétaire est destinée à encourager des manifestations culturelles exceptionnelles.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016, 6 300 € ont été accordés en 1<sup>ère</sup> tranche.

Il est proposé d'affecter une 2<sup>ème</sup> tranche de subventions d'un montant de 2 000 €, détaillée dans le tableau ci-après :

Associations	Manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
La Manécanterie de Saint-Jean	Organisation d'un concert pour le 10 <sup>ème</sup> anniversaire de l'association.	1 000 €	<b>1 000 €</b>
Association Hoplà !	Promotion du nouveau groupe colmarien KHASHM. Le versement sera conditionné par un justificatif de la dépense faite.	1 419 €	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 000 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016, à l'article 6745 – fonction 30.

**En conséquence**, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, émis lors de sa séance du 7 juin 2016,**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 JUL. 2016

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

Les propositions de subventions aux associations culturelles (2<sup>ème</sup> tranche).  
Le Fonds d'Encouragement Culturel (2<sup>ème</sup> tranche).

**CHARGE**

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Le Maire

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

### **Point 23 Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2017.**

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI.

Nombre de voix pour : 43  
contre : 0  
abstentions : 2

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUIL. 2016

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016



POINT N° 23 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE LA RESTAURATION  
SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE L'AIDE AUX DEVOIRS  
ANNEE 2017

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 JUL. 2016

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

En 2008, puis en 2014, le Conseil Municipal a pris des engagements visant à améliorer le pouvoir d'achat des Colmariens par un certain nombre de mesures ouvertes à tous avec pour objectifs de venir en aide aux familles les plus en difficulté.

La Ville de Colmar intervient à ce titre tout particulièrement dans le domaine scolaire et périscolaire par des aides financières. Ainsi, elle accorde aux familles colmariennes une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire payant jusqu'à 250 € d'impôts. De même, elle leur attribue une aide à la rentrée scolaire, fixée à 100 € pour un élève entrant en CP dans le cas où un autre enfant de la même famille est déjà scolarisé en école élémentaire, sous les mêmes conditions d'imposition.

Depuis, après une première baisse en 2015, via la suppression de la première tranche d'imposition à 5,5%, le gouvernement a décidé de faire un nouveau geste sur l'impôt sur le revenu pour 2016 en agissant uniquement sur la décote. Ce mécanisme permet de réduire, voire d'annuler la charge des contribuables dont l'impôt brut ne dépasse pas un certain montant. Concrètement, pour un célibataire, ce système profitait jusque-là aux personnes dont l'impôt avant décote ne dépassait pas 1.135 euros (1.870 euros pour un couple). Ce seuil passe à 1.553 euros (2.560 euros pour un couple).

Le gain moyen est chiffré par l'Etat à 252 euros par foyer. Il sera de 200 à un peu plus de 300 euros pour les deux tiers des célibataires concernés, et de 300 à plus de 500 euros pour les deux tiers des couples.

Dès lors, de nombreux contribuables Colmariens profitent de ces nouvelles mesures fiscales, lesquelles ont donc eu pour conséquence, par effets induits, de rendre très favorable mais aujourd'hui inadaptée l'application, sur le plan social, de ces deux dispositifs d'accompagnement financiers pour les familles concernées et d'alourdir démesurément la charge de ces aides pour la collectivité.

Alors, il convient de relever que par décision du Conseil Municipal du 17 décembre 2012, l'assemblée avait décidé de retenir les cas où l'impôt sur le revenu des personnes physiques à payer ne se situait pas à plus de 250 €. Cette décision avait été prise parce que de nombreux foyers précédemment non imposés l'ont été après les nouvelles dispositions arrêtées par le gouvernement. Or, les dernières mesures fiscales mises en œuvre pour les ménages vont dans le sens contraire.

En fonction du nouveau régime fiscal, qui ne répond pas à l'esprit ayant motivé la décision prise le 17 décembre 2012, il s'agit donc de revenir aux conditions appliquées avant cette date.

Il convient ainsi de procéder aux ajustements suivants :

- A compter de la rentrée scolaire 2016/2017, dans les écoles du 1er degré, publiques et privées, de Colmar, la réduction de 30% du coût de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, bénéficiera aux familles Colmariennes exonérées d'impôts sur les revenus.

L'application de cette mesure sociale reposera sur la production d'un certificat de non-imposition pour l'année N-1, en l'occurrence 2015 (avis comportant la mention « *Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu* » - critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt), aux gestionnaires de la restauration (association Préalys, école St Jean et de l'Assomption).

- Il est proposé, de la même manière que la participation à la restauration scolaire, de faire bénéficier, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, les familles colmariennes concernées par l'attribution de l'aide à la scolarité. Cette participation est de 75 € pour chaque enfant qui entre pour la première fois en C.P. Dans le cas où un autre enfant de la même famille est déjà en école élémentaire, la subvention sera portée à 100 €, à condition que la famille soit exonérée d'impôt sur le revenu. Elles produiront à cet effet un certificat de non-imposition pour l'année N-1, en l'occurrence 2015 (avis comportant la mention « *Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu* » - critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt).
- Par délibération du 14 décembre 2015, la Ville a délégué à l'association Préalys l'exploitation de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, à compter du 1er janvier 2016.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire, son article 40 détermine les modalités du règlement du tarif des repas par les usagers. Il y a lieu de modifier la rédaction de son 3<sup>ème</sup> alinéa, pour tenir compte des nouvelles dispositions mentionnées au point précédent, comme suit :

*« Pour les familles domiciliées à Colmar, et exonérées d'impôts sur le revenu des personnes physiques, une réduction de 30% sur les tarifs en cours, prise en charge par la Ville de Colmar, est applicable après présentation du dernier certificat d'imposition produit par les services fiscaux (avis comportant la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » - critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt). Pour chaque année scolaire, ce certificat portera sur l'année civile précédente (ex : imposition sur les revenus 2015 pour l'année scolaire 2016/2017). Le délégataire*



*fera son affaire de toute mesure sociale décidée par la Ville de Colmar et assumée financièrement par cette dernière. »*

Ces principes étant posés, l'intervention de la Ville de Colmar dans le domaine scolaire et périscolaire se manifeste par des aides financières à l'association Préalys, pour les écoles publiques maternelles et élémentaires, et pour les établissements d'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré.

**La Ville de Colmar intervient financièrement en faveur de l'association Préalys sous les formes suivantes :**

**1) Participation financière au titre de la restauration scolaire**

La participation financière, au titre de la restauration scolaire, s'élève à 430 000 € pour l'exercice 2016, montant défini par le Conseil Municipal du 14 décembre 2015 désignant l'association Préalys en qualité de délégataire chargé de l'exploitation de la restauration scolaire pour la période du 1.1 2016 au 31.12.2021 et fixant le montant de la subvention d'exploitation pour 2016.

Pour 2017, ce montant est fixé à 430 000 €. Un premier versement représentant 25% du montant sera effectué dès le mois de janvier 2017, un second du même montant au mois d'avril 2017 et le solde en octobre 2017.

Il convient de rappeler que la Ville de Colmar supporte, en outre, depuis la mise en œuvre de la délégation de service public, la charge de la surveillance des élèves dans le cadre de la restauration scolaire, soit un coût de 722 662 € pour l'année 2015.

**2) Subvention au titre des activités périscolaires**

Ces activités sont les études surveillées pour les élèves des écoles élémentaires, la garderie du soir pour les écoles maternelles et l'accueil du matin.

La participation versée pour l'exercice 2016 s'est élevée à 204 300 € pour une année scolaire complète. Un échelonnement de ce paiement sera effectué de la même manière que pour la restauration scolaire (25% en janvier, 25% en avril et le solde en octobre).

Pour 2017, il est proposé de fixer le montant de cette participation à 204 300 €.

**3) Subvention au titre de l'aide personnalisée aux devoirs.**

Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville, en collaboration avec l'Education Nationale, met en place un soutien personnalisé aux élèves colmariens en difficulté. Au titre de l'année 2015, une subvention de 33 073 € a été versée pour

faire face aux débours liés à cette action. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016, 11 666 € ont été versés sur les 40 000 € inscrits au budget.

Ce soutien, dispensé par des enseignants retraités ou des étudiants, dans les écoles élémentaires de la Ville est gratuit pour les familles. Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il a lieu dans toutes les écoles élémentaires après le temps scolaire à 15h45, au lieu du mercredi matin. Ce changement de calendrier favorise les échanges entre les enseignants qui interviennent sur le temps scolaire et ceux qui interviennent pour l'aide aux devoirs et contribue à assurer le meilleur soutien possible aux élèves en difficulté.

Parallèlement à la mise en place des activités dans le cadre du PEDT et pour accentuer l'offre dans les établissements scolaires classés en QPV, REP et REP+, ce dispositif a été renforcé, à titre expérimental, au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2015/2016 par la création de 2 créneaux supplémentaires à l'école élémentaire Waltz. Il sera étendu aux 4 autres écoles classées dans ces secteurs, à savoir Brant, Frank, Pfister et St Exupéry à la prochaine rentrée. Aussi, il est proposé de maintenir la subvention à 40 000 € pour l'année 2017. En fonction des retours d'expérience, ce montant pourra être réévalué.

Un décompte sera fait, en fin de chaque trimestre, sur la base d'un bilan nominatif des enfants suivis et des enseignants concernés. Le paiement interviendra sur présentation de factures correspondant aux bilans transmis à la Ville. La convention ci-jointe définit les modalités d'application de l'aide personnalisée aux devoirs.

**4) Participation financière au titre de la mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat attribuant une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire aux familles exonérées d'impôts sur le revenu**

Une subvention de 189 168 € a été versée au titre de l'année 2015. Pour l'exercice 2016, un crédit de 186 000€ a été inscrit au budget de la Ville pour les écoles publiques. Au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, 61 665 € ont été versés.

Le coût de cette mesure pour l'exercice 2017 est estimé à 190 000 €. La Ville versera mensuellement au futur exploitant du service public de la restauration scolaire, sur présentation d'une facture, les montants correspondant à ces réductions. Les modalités seront définies par voie de convention.

**La Ville de Colmar intervient également pour le secteur privé par :**

**La participation financière au titre de la mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat attribuant une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire aux familles exonérées d'impôts sur le revenu.**

Les familles concernées bénéficient directement de cette mesure, les gestionnaires de la restauration scolaire (écoles Saint-Jean et Assomption) appliquant à la base cet abattement sur la facturation. Cette réduction doit apparaître en toutes lettres sur la facture comme suit : « Réduction de 30 % prise en charge par la Ville de Colmar – Engagement de l'équipe majoritaire ». En contrepartie, la Ville de Colmar fait bénéficier ces institutions d'une participation correspondant aux réductions accordées.

Les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008 et du 17 décembre 2012 fixent les conditions selon lesquelles cette mesure est appliquée.

Le paiement de la participation financière de la Ville basée sur le nombre d'élèves bénéficiaires de cette mesure s'effectue après production des factures afférentes.

En 2015, cette participation s'élevait à 8 379 € pour Saint-Jean et à 5 959 € pour l'Assomption, en faveur de 113 élèves au total.

Pour l'exercice 2016, un crédit de 14 000 € a été inscrit au budget de la Ville. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, 5 291 € ont été versés pour 141 bénéficiaires. Un montant de 15300 € est prévu pour 2017 sur la base de cette évolution.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### **LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 2 juin 2015**

**Vu l'avis des Commissions Réunies  
après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- les modifications des conditions fiscales d'octroi de la participation financière de la Ville de Colmar au titre de la mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat attribuant une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire et de celles de l'aide à la scolarité, selon les modalités énoncées ci-dessus,
- la révision de l'alinéa 3 de l'article 40 du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire, selon les termes mentionnés ci-dessus,

## DECIDE

- d'attribuer à l'Association Préalys au titre de l'année 2017 une subvention de :
  - 430 000 € au titre de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Colmar ;
  - 204 300 € au titre des activités périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Colmar ;
  - 40 000 € au titre de l'aide personnalisée aux devoirs ;Selon les modalités énoncées ci-dessus,
- de prévoir d'allouer à l'Association Préalys 190 000 € au titre de la mesure d'accompagnement du pouvoir d'achat attribuant une réduction de 30% sur le coût de la restauration scolaire aux familles exonérées de paiement d'impôt sur le revenu,
- de verser une participation financière de 15 300 € au titre de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires privées de Colmar (Assomption et Saint-Jean), correspondant à la réduction consentie aux familles exonérées de paiement d'impôt sur le revenu pour l'année N-1, aux gestionnaires des organismes privés chargés de la restauration scolaire,

## DIT

que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
le 1 JUIL. 2016

## AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

**ADOPTÉ**

150

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

Point 24 Subventions pour projets scolaires

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUIL. 2016

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016

**POINT N° 24 : SUBVENTIONS POUR PROJETS SCOLAIRES** REÇU A LA PRÉFECTURE

**Rapporteur :** Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

**11 JUL. 2016**

Par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2016, la Ville de Colmar a soutenu huit demandes de projets scolaires, représentant une aide financière totale de 2 700 €. Deux nouvelles demandes ont été déposées depuis, pour un montant total de 600 €.

**I. ÉCOLE MATERNELLE OBERLIN FETES DES CULTURES EDITION 2016**

Le projet de l'école maternelle Oberlin porte sur la place des parents dans l'école et les diverses actions entreprises contribuent à ouvrir l'école aux parents : création d'un fonds de solidarité, organisation de goûters et de spectacles et enfin, organisation de la fêtes des cultures, qui fait l'objet de la présente demande de subvention

Ce moment de convivialité qui rencontre chaque année (depuis 2008) un franc succès, permet de réunir près de 200 personnes qui préparent et partagent avec les parents et les autres participants les plats de leur pays d'origine, préparés par leur soin.

Il est proposé d'attribuer le montant habituel de 300 €.

**II. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SEBASTIEN BRANT : « LE PETIT PRINCE » DE SAINT-EXUPÉRY**

L'école élémentaire Sébastien Brant sollicite une aide financière pour un projet autour du livre « Le Petit Prince » de Saint-Exupéry. Il concerne 150 élèves et les 7 classes de l'établissement.

Ce projet porte sur la présentation de l'œuvre de Saint Exupéry et sur la découverte du monde imaginaire du livre « Le Petit Prince ». Tout au long de l'année, les élèves étudieront les textes et dessins sous différentes formes. Pour finaliser le projet, une sortie de fin d'année sera organisée au Parc du « Petit Prince » à Ungersheim.

Il est proposé d'attribuer le montant habituel de 300 €.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 7 juin 2016,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE**

de verser 300 € à l'école maternelle Oberlin  
300 € à l'école élémentaire Sébastien Brant

**DIT**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Le Maire

Handwritten initials 'BO' in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

**ADOPTÉ**

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

**Point 25 Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique –  
année scolaire 2015/2016.**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUL. 2016**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

**Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

**Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

**Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



**POINT N° 25 : ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION  
D'UNE TABLETTE NUMERIQUE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

Pour permettre à une majorité d'élèves colmariens d'accéder aux appareils numériques connectés qui font partie de l'univers dans lequel ils évoluent, la Ville de Colmar a proposé, par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, d'octroyer une aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique.

Cette action résulte des 60 engagements pris par l'équipe majoritaire.

Elle concerne tous les élèves colmariens du CP des écoles publiques et privées pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette aide financière se présente de la manière suivante :

- Pour toute acquisition d'une tablette d'une valeur inférieure à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est limitée au coût de l'achat.
- Pour toute acquisition d'une valeur supérieure ou égale à 150 € TTC, la participation financière de la Ville est de 150 €.

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers dont un ou plusieurs enfants sont éligibles à cette mesure.

La liste de ces foyers inscrits est annexée à la présente délibération.

Après adoption de cette dernière, le récapitulatif de l'intervention de la Ville pour l'année scolaire 2015-2016 se présentera comme suit :

Date du Conseil Municipal	Bénéficiaires	Montant de l'aide
14/12/2015	65	9 506,30 €
29/02/2016	53	7 791,38 €
25/04/2016	20	2 924,85 €
27/06/2016	42	6 137,78 €

Il est rappelé, qu'au titre de l'année scolaire 2014-2015, 1 255 élèves scolarisés du CP au CM2 ont bénéficié de cette mesure pour un montant total de 181 101,36 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports du 7 juin 2016,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE**

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et remplissant les conditions précisées ci-dessus
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

b

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUIL. 2016**

### **Point 26 Subventions de fonctionnement 2016 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUIL. 2016

POINT N° 26 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX ASSOCIATIONS ET  
ETABLISSEMENTS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la politique d'aide aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance, il est proposé l'attribution des subventions de fonctionnement 2016, selon le tableau joint en annexe.

Le montant de ces subventions s'élève à **838 511 €** pour l'année 2016.

Cette somme reprend à la fois le montant des avances versées en début d'année, mais également les soldes à percevoir en fonction de l'activité réalisée en 2015, pour les établissements petite enfance, et des actions programmées en 2016 pour les autres associations.

Le modèle de convention relative à l'attribution d'une subvention aux différents bénéficiaires est joint à la présente délibération.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la commission de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture et des sports, réunion du 7 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions réunies  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

la répartition des subventions aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance,

**DECIDE**

le versement des subventions aux associations et établissements selon le tableau ci-joint et les modalités définies, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Primitif 2016,

**DONNE POUVOIR**

à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les conventions relatives à l'attribution d'un concours financier avec la « Maison de la Famille », « Bout'Chou », « Les Galopins », « Les Mille Pattes », « Les Coccinelles », et « Les Hôpitaux Civils de Colmar », selon le modèle annexé,

**—CHARGE**

Pour ampliation conforme  
Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.



Colmar, le 30 JUIN 2016  
  
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

Le Maire

B

**SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS**  
**ET ETABLISSEMENTS OEUVRANT**  
**DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE**

<b>Associations ou Etablissements</b>	<b>versés en 2015 (pour mémoire)</b>	<b>Avances déjà versées</b>	<b>Propositions 2016</b>
Maison de la Famille	413 732 €	206 866 €	413 732 €
Les Galopins	78 200 €	39 100 €	78 200 €
Les Mille Pattes	92 000 €	46 000 €	92 000 €
Bout'Chou	123 500 €	61 750 €	145 000 €
Hôpitaux Civils de Colmar	93 452 €	/	93 452 €
Les Coccinelles	15 824 €	/	16 127 €
<b>TOTAL :</b>	<b>816 708 €</b>	<b>353 716 €</b>	<b>838 511 €</b>



**CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A  
L'ASSOCIATION « .....»  
AU TITRE DE L'ANNE 2016**

**Entre**

**La Ville de Colmar,**

Dûment représentée par Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016 et en vertu de l'arrêté n°1000/2016 du 4 mars 2016 portant délégation partielle de fonctions, ci-après désignée par les termes « **la Ville** » d'une part,

**Et**

**L'Association,**

dont le siège social est situé ....., représentée par son Président, ....., ci-après désignée sous le terme « **L'Association** » d'autre part,

**VU** la décision n° 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensation de services public octroyées à certaines entreprises ou associations chargées de la gestion de services publics d'intérêt économique général,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la demande de subvention en date du ..... présentée par l'Association « .....»,

il est exposé et convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET :**

La Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années les associations œuvrant dans le domaine de la « petite enfance » par le versement annuel de subventions de fonctionnement.

**ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION :**

La convention a une durée de **un an**.

**ARTICLE 3– DESCRIPTIF DE L'ACTION SOUTENUE PAR LA COMMUNE :**

L'association propose l'accueil de places en structure pour les enfants colmariens âgés de 0 à 6 ans, dans les conditions et les limites fixées par l'agrément délivré par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général du Haut-Rhin.

**ARTICLE 4 – MONTANT DU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE :**

Pour l'action générale de l'association, la collectivité alloue une subvention de fonctionnement de ..... €, au titre de l'année 2016.

**ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE :**

Le versement de la subvention s'effectuera de la manière suivante :

Une avance de ..... € a déjà été versée.

Le solde, soit ..... € sera versé au courant du troisième trimestre 2016.

Le versement sera effectué à l'Association .....

Code établissement :

Code guichet :

Numéro de compte :                      Clé RIB :

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

**ARTICLE 6 – COMMUNICATION :**

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Commune dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

**ARTICLE 7 – EVALUATION :**

Afin de permettre l'analyse du compte d'emploi de la subvention attribuée, l'Association s'engage à fournir, avant le 30 avril 2017, le bilan d'activité et le compte d'exploitation 2016 ainsi **qu'un état justificatif comprenant les noms, prénoms, date de naissance, date d'entrée et nombre d'heures d'accueil, des enfants, ainsi que les noms, prénoms, numéros d'allocataire et adresse des parents.**

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objets mentionnés aux articles 1 et 3, sur l'impact du programme de l'action au regard de l'intérêt local, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du CGCT.

**ARTICLE 8 – BILAN DE L'ACTIVITE GENERALE DE L'ASSOCIATION :**

Il ressort des dispositions de l'article L. 1611-4 du CGCT, que l'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée.

Aussi, elle s'engage, à tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations.

En outre, sur simple demande de la Commune, l'association devra lui communiquer les pièces susvisées, et d'une manière générale tous documents de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion utiles.

Enfin, en cas de subventions supérieures à 153 000 €, l'association devra présenter un bilan, un compte de résultat, une annexe certifiée par un Commissaire aux Comptes professionnel conformément aux dispositions de l'article L. 612-4 du Code du Commerce.

**ARTICLE 9 – AUTRES ENGAGEMENTS :**

L'association s'engage à informer la Commune de tout changement apporté dans ses statuts, que cela concerne l'équipe de direction ou son agrément de fonctionnement.

**ARTICLE 10 – EXECUTION DE LA CONVENTION :**

La Commune se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie de la subvention dans l'hypothèse où l'action soutenue par la commune se trouve interrompue.

**ARTICLE 11 – CONDITIONS DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION :**

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 7.

Le renouvellement s'effectue par demande expresse de la part de l'association **4 mois** avant le terme de celle-ci.

**ARTICLE 12 – ASSURANCE :**

L'association souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Elle paiera la prime afférente sans que la responsabilité de la Commune ne puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande l'existence de celle-ci.

**ARTICLE 13 – RESILIATION DE LA CONVENTION :**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

**ARTICLE 14 – LITIGES :**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagement préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires  
A Colmar, le

Pour l'Association

Pour la Ville de Colmar

Sa ou son Président(e)

Odile UHLRICH-MALLET  
Adjointe au Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

le 1<sup>er</sup> JUL. 2016

### **Point 27 Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : le 1<sup>er</sup> JUL. 2016



**Point N° 27 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF  
D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES**

Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action, à distinguer de la participation financière à la protection des habitations, résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

REÇU A LA PRÉFECTURE

**:-1 JUL. 2016**

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 4 personnes.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Nombre de personnes bénéficiaires</b>	<b>Montant de l'intervention de la Ville</b>
Aide de 120 €	4	480 €
Aide inférieure à 120 €	0	0 €
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>480 €</b>

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, 45 personnes auront bénéficié de cette mesure pour un montant total de 5 400 €.

100

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies  
après avoir délibéré,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
-1 JUL. 2016

### DECIDE

- d'octroyer une aide financière à 4 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar Fonction 61 compte 657.4.

### AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

kd

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016

**Point 28 Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées – APALIB.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016



**Point N° 28 Avenant n° 1 à la Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées - APALIB**

REÇU A LA PRÉFECTURE

Rapporteur : Madame Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire

**11 JUIL. 2016**

Par délibération du 22 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association APALIB, visant à développer des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Dans cet objectif, une collaboration s'est mise en place pour :

- le développement de visites à domicile, une fois par semaine, par des bénévoles
- l'aide administrative à domicile, intitulée « les écrivains du lien », apportée par des bénévoles formés, en complément de l'action initiée par le CCAS pour les usagers en capacité de se déplacer
- la mise en place d'une plateforme téléphonique permettant aux bénévoles d'APALIB d'appeler les personnes âgées souffrant de solitude, afin de créer un 1<sup>er</sup> lien.

Au 27 mai 2016, APALIB a mobilisé 36 bénévoles dont :

- 30 visiteurs à domicile qui accompagnent 24 personnes âgées
  - 11 écrivains du lien qui ont apporté leur aide à 23 seniors
- A noter que 5 bénévoles sont engagés dans ces 2 actions
- 3 bénévoles pour la plateforme téléphonique, qui contactent régulièrement 9 personnes âgées.

La Ville de Colmar, en relayant la communication relative à ces actions dans le Point Colmarien, a permis de légitimer l'intervention des bénévoles auprès des personnes âgées et a facilité l'accès aux professionnels pour les questions relevant de leurs compétences.

Le CCAS a, de son côté, facilité l'identification du public ciblé, en conformité avec la réglementation. Il a également participé à la formation des écrivains du lien. Cette dernière action a par ailleurs été identifiée comme particulièrement innovante par l'association Mona Lisa – Mouvement national de lutte contre l'isolement social des personnes âgées, impulsé par les pouvoirs publics en 2012 - et sera modélisée au niveau national.

La convention de partenariat susvisée, conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une durée de 1 an, arrive à échéance le 30 juin 2016.

Compte tenu de l'impact positif de ce partenariat sur les actions mises en place en faveur des seniors colmariens isolés, il vous est proposé, conformément à ses dispositions prévues à l'article 7, de reconduire cette convention, par voie d'avenant, pour une durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville  
et de la sécurité du 10 juin 2016**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**après avoir délibéré**

**APPROUVE**

- La prorogation, pour une durée de 3 années à compter du 1er juillet 2016, de la convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées – APALIB du 1er juillet 2015, soit jusqu'au 30 juin 2019.
- La conclusion de l'avenant, ci-joint, à la convention précitée.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 et les avenants ultérieurs s'y rattachant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
le 1 JUL. 2016

**AVENANT**

**à la Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées – APALIB**

**Entre**

**La Ville de Colmar**, dûment représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Maire et habilité par délibération du Conseil Municipal de Colmar en date du 27 juin 2016,

ci-après désignée « **la Ville de Colmar** »  
d'une part,

**et**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar**, dûment représenté par Madame Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 juin 2016,

ci-après désigné par les termes, « **le CCAS** »,

d'autre part,

**et**

**L'Association pour Personnes Agées « APALIB »**, dont le siège social est situé 75 allée Gluck à MULHOUSE (68060), représentée par son Président, Monsieur Denis THOMAS,

ci-après désignée sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

Vu la Convention de Partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées – APALIB du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Colmar du 27 juin 2016,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 14 juin 2016,

**Il est convenu ce qui suit :**



**ARTICLE 1 :**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée d'application de la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juillet 2015 susvisée relative à la lutte contre l'isolement des personnes âgées, conformément à ses dispositions prévues à l'article 7.

**ARTICLE 2 :**

L'échéance de la convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et l'Association pour Personnes Agées – APALIB du 1<sup>er</sup> juillet 2015 susvisée, initialement prévue le 30 juin 2016, est prorogée jusqu'au 30 juin 2019, en application de ses dispositions prévues à l'article 7.

Les termes de la convention du 1er juillet 2015 susmentionnée sont applicables jusqu'à la nouvelle échéance ainsi fixée.

Il n'est pas dérogé autrement aux dispositions de la convention de partenariat du 1er juillet 2015 précitée.

Fait en trois exemplaires

A Colmar, le

Pour l'Association,  
« APALIB »

Pour le CCAS  
de la Ville de Colmar,

Denis THOMAS  
Président

Christiane CHARLUTEAU  
Vice-Présidente

Pour la Ville de Colmar,

Gilbert MEYER  
Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 JUIL. 2016

**Point 29 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

### Absent non excusé :

M. OUADI.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : 11 JUIL. 2016



**Point N° 29... Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar**

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

Le 1<sup>er</sup> marathon de Colmar, qui a eu lieu le 13 septembre 2015, a connu un succès populaire et sportif particulièrement apprécié par les 3000 participants.

L'association « Courir Solidaire », présidée par M. Georges Tischmacher, et regroupant des personnes issues du monde de la course à pied, du milieu associatif, du secteur de l'entreprise et de bien d'autres structures colmariennes et proches de Colmar, a souhaité organiser une 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar, prévue le dimanche 18 septembre 2016.

Ce marathon sera couplé avec un semi-marathon et avec une originalité unique en France, à savoir un marathon en escadrille, qui consiste pour une équipe de trois à effectuer, pour le premier coureur, les 42,195 km, alors que les deux autres le rejoindront au 19<sup>ème</sup> et 32<sup>ème</sup> km.

A partir de la place Rapp de Colmar, ce marathon traversera les communes de Wettolsheim, Eguisheim, Wintzenheim, Ingersheim, Katzenthal, Ammerschwihr, Kientzheim et Sigolsheim.

Il est à noter que les bénéfices de cet événement sportif à vocation caritative et humanitaire seront reversés à 5 associations, à savoir l'Association Alsace Incitation Défibillateurs, l'Association des Paralysés de France, l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (ARTC Alsace), l'Association Caroline Binder et l'Association Handicap Service Alister.

Dans cette perspective, et afin de concrétiser le partenariat entre les deux parties, une convention fixant les différentes modalités doit être conclue entre l'association « Courir Solidaire » et la Ville de Colmar.

Cette convention porte sur les conditions suivantes :

- le règlement d'une contribution financière d'un montant de 20 000 € TTC, étant précisé que le budget prévisionnel (joint en annexe 1) s'élève à 190 170 € ;
- l'aide logistique dans la préparation de la manifestation, en particulier à travers la mise à disposition de moyens logistiques de l'association organisatrice.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports du 7 juin 2016,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

- l'engagement de la Ville de Colmar dans l'organisation de cette 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar, notamment en ce qui concerne le règlement à l'association « Courir Solidaire » d'une contribution financière de 20 000 € TTC ;
- la convention avec l'association « Courir Solidaire », jointe en annexe 2 ;

**DIT**

**REÇU A LA PRÉFECTURE**

**- 1 JUIL. 2016**

que le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2016 ;

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.



*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**  
le Maire,

kd

**BUDGET PREVISIONNEL**

DÉPENSES HT		RECETTES	
<b>VILLAGE</b>		<i>Droits d'inscription coureurs</i>	<b>125 000,00</b>
Location Chapiteaux Village Marathon	12 000,00		
Location de matériel technique	19 353,00	<i>Sponsoring financier</i>	<b>20 000,00</b>
Mise à disposition Montagne Verte	0,00		
PC Radio + Redevance	2 422,00	<i>Subventions Mairie/Département /Région</i>	<b>32 000,00</b>
Droits SACEM	0,00		
Achat Pasta-party	0,00	<i>Buvette Courir Solidaire</i>	<b>10 000,00</b>
Animation Pasta-party	0,00		
Achat boissons buvettes	3 700,00	<i>Marque Alsace ADT</i>	<b>3000</b>
Gardiennage Village Marathon - offert	0,00		
Jeux Gonflables	0,00	<i>Cotisations</i>	<b>170,00</b>
Assistance médicale	0,00		
<b>COURSES</b>			
Mesure du parcours	0,00		
Frais de chronométrage	8 000,00		
Dossards	2 600,00		
T-shirts + manchettes coureurs offert par Puma	0,00		
Sacs coureurs	6 000,00		
Primes coureurs	0		
Médailles + cadeaux coureurs	11 000,00		
Ponchos Coureurs	0,00		
Podium et Starter	0,00		
Transport des coureurs à Sigolsheim	0,00		
Meneurs d'allure + Chauvelier	0,00		
Ravitaillement	9 000,00		
Assiettes, gants, couverts - Offert par Schneider	0,00		
Garnitures	0,00		
Signalétique course	500,00		
Toilettes	1 500,00		
Bennes et tri des déchets	2 500,00		
Animations (photos, vidéos, article journal...)	2 000,00		
Journal DNA offert coureurs	0,00		
Gendarmerie + Police	15 000,00		
Voitures ouvreuses et balais - Citroën	0,00		
<b>BENEVOLES</b>			
Repas bénévoles	2 000,00		
T-shirts bénévoles + gilets offerts par Mutualia	4 000,00		
Vêtements bénévoles équipe médicale	2 000,00		
Tour de cou et badges Bénévoles	0,00		
Résultat Disco knack	0,00		
<b>Sous-total Village + Courses + Bénévoles</b>	<b>103 575,00</b>		
<b>Administratif / Structure</b>			
Honoraires	0,00		
Achats d'études et de prestations	0,00		
Immatriculation association	0,00		
Sous-traitance payes	0,00		
Sous-traitance administrative	0,00		
Fourniture électricité	0,00		
Achat matériel médical	900,00		
Achat de petit équipement	2500,00		
Achat fournitures administratives	85,00		

Maintenance	0,00		
Assurances multirisques	1600,00		
Documentation générale	0,00		
Location de matériel de transport	0,00		
Locations immobilières	2000,00		
Frais de déplacement, missions	3 300,00		
Réceptions	2800,00		
Achat repas	0,00		
Frais postaux	50,00		
Frais de télécommunication	0,00		
Prestations de services bancaires	50,00		
Cotisation ligue	2 079,00		
Droits d'auteur / INPI	0,00		
<b>Sous total Administratif / Structure</b>	<b>15 364,00</b>		
<b>COMMUNICATION, SALONS et SOIREES</b>			
Publicité	4 000,00		
Salons	3 100,00		
Communication	12 000,00		
Site internet	600,00		
Challenge Alvarum	1 500,00		
Cadeaux manifestations	150,00		
Bâches partenaires	4 000,00		
<b>Sous-total Dépenses de communication</b>	<b>25 350,00</b>		
Prestation Tean Com (Direction course)	24 000,00		
<b>Bénéfice</b>	<b>21 881,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>190 170,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>190 170,00</b>

**Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire »  
dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides attribuées par les personnes publiques ;

Vu la demande de contribution financière de l'association « Courir Solidaire » du 20 mai 2016, portant sur un montant de 20 000 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016 portant autorisation de signer une convention entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire » ;

Entre

La Ville de Colmar, 1 place de la Mairie – BP 50528 – 68021 Colmar cedex, représentée par son Maire, M. Gilbert Meyer, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016, désignée ci-dessous "la Ville".

et

L'association « Courir Solidaire », représentée par son président, M. Georges Tischmacher, habilité par l'assemblée générale du ....., ci-après dénommée « l'Association ».

**Préambule :**

L'association « Courir Solidaire », présidée par M. Georges Tischmacher, et regroupant des personnes issues du monde de la course à pied, du milieu associatif, du secteur de l'entreprise et de bien d'autres structures colmariennes et proches de Colmar, a souhaité organiser une 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar, prévue le dimanche 18 septembre 2016.

Dans cette perspective, et afin de concrétiser le partenariat entre les deux parties, une convention fixant les différentes modalités doit être conclue entre l'association « Courir Solidaire » et la Ville de Colmar.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet :**

Cette convention a pour but de définir les conditions de partenariat entre la Ville et l'Association dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Marathon de Colmar, prévue le 18 septembre 2016, à partir de la place Rapp de Colmar.

Il est convenu que tous les droits et avantages consentis par l'Association ne le sont que pour la Ville et ne pourront, en conséquence, faire l'objet de la part de celle-ci d'aucune cession, concession, directe ou indirecte, totale ou partielle, de quelque nature que ce soit.

## **Article 2 – Compétences exclusives de l'Association :**

La Ville reconnaît à l'Association une compétence exclusive :

- pour toutes questions liées directement à l'organisation sportive de l'épreuve ;
- pour coordonner toutes opérations techniques relatives aux infrastructures ou dispositifs nécessaires à l'épreuve sur le ban colmarien ;
- pour concéder à titre onéreux ou gratuit, et sous quelque forme que ce soit, le droit de représenter, reproduire ou exploiter la marque « Marathon de Colmar » et les marques y afférentes.

## **Article 3 – Obligations et charges de l'Association :**

### 3.1 Obligations et charges en matière technique et logistique :

L'Association s'engage, sous réserve des prestations techniques relevant de la responsabilité de la Ville et définies à l'article 4 de la présente, ou de toutes prestations particulières convenues entre les parties, à :

- fournir les installations, matériels et personnels nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de l'épreuve ;
- installer sur le site d'accueil de l'épreuve un village du Marathon de Colmar, lieu de rencontre entre les coureurs, les journalistes, les responsables économiques, les associations et les personnalités invitées par la Ville ;
- fournir, monter et démonter les installations du village du Marathon de Colmar et tout élément nécessaire à la manifestation, dont l'arche de départ et le car-podium animation.

### 3.2 Obligations et charges en matière administrative :

L'Association s'engage à obtenir des autorités administratives concernées et toutes autorisations requises en vue de l'usage des voies ouvertes à la circulation sur l'itinéraire de courses et, de la manière générale, toute autorisation nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

### 3.3 Obligations et charges en matière financière :

L'Association s'engage à prendre en charge :

- les primes d'assurances pour les couvertures en responsabilité civile, dans les conditions précisées à l'article 5.1 ;
- le coût du service d'ordre contracté par ses soins et lié à l'épreuve.

### 3.4 Obligations et charges en matière de communication, d'animation, de promotion et de relations publiques :

L'Association s'engage à :

- présenter la Ville comme site d'accueil, de départ et d'arrivée du Marathon de Colmar et de faire figurer le nom de la Ville sur les documents officiels, affiches, flyers, prospectus ainsi que sur le site officiel de l'épreuve ;
- mettre à disposition de la Ville et pour son usage exclusif un stand équipé pouvant accueillir des invités pendant la durée d'ouverture du village ;
- remettre à la Ville des invitations réservées à des personnalités choisies par celle-ci ;

- produire de manière générale un événement de qualité aussi bien sur les plans sportif que médiatique.

#### **Article 4 – Obligations et charges de la Ville :**

##### 4.1 Obligations et charges en matière technique et logistique :

La Ville s'engage à définir avec M. Georges Tischmacher, les obligations de la Ville, spécialement celles concernant le choix définitif du site d'accueil de l'épreuve, l'emplacement des différentes installations du Marathon de Colmar, l'aménagement des locaux et parkings, les barrières complémentaires ainsi que les moyens nécessaires à la sécurité générale.

La Ville s'oblige, en complément des installations mises en place par l'Association, à :

- mettre à disposition dans la zone d'accueil de l'épreuve, des parkings destinés exclusivement au stationnement des véhicules habilités par l'Association ;
- fournir et mettre en place, en complément des installations et infrastructures de l'Association, tous les équipements et services utiles pour la sécurité et l'accueil du public (barrière complémentaire, panneaux d'information et d'évacuation destinés au public) ;
- prévoir des installations sanitaires satisfaisantes de manière à garantir au public, sur le site d'accueil, de bonnes conditions d'hygiène ;
- réaliser les branchements nécessaires à la fourniture d'eau et d'électricité sur le site d'accueil ;
- mettre à disposition des coureurs, du public et de l'organisation, des conteneurs ou poubelles, dans la zone d'accueil de l'épreuve et dans sa périphérie proche ;
- procéder au ramassage des déchets qui n'auraient pas été collectés par l'Association ;
- procéder au nettoyage du site d'accueil avant et après le passage de l'épreuve ;
- prévoir un pot de l'amitié sur le site d'accueil de l'étape aux fins d'y accueillir partenaires, personnalités locales, membres de la collectivité et membres de l'organisation du Marathon de Colmar ;

##### 4.2 Obligations et charges en matière administrative :

La Ville s'engage à :

- accomplir les formalités nécessaires à l'accomplissement de l'événement ;
- mettre en œuvre toutes les dispositions envisagées et décidées de commun accord avec M. Georges Tischmacher ;
- garantir à l'Association toute liberté de mouvement, de la préparation de la manifestation jusqu'au terme de celle-ci sur le site d'accueil ;
- obtenir le concours des services de sécurité municipaux, de la Police Municipale (éventuels coûts à assumer) et Nationale ;
- prendre ou à faire prendre, toutes mesures de police sur son territoire notamment pour préserver le respect des emplacements nécessaires au bon déroulement de la manifestation ; pour garantir la sécurité des coureurs, des organisateurs et des spectateurs ; pour interdire la circulation et le stationnement sur les voies urbaines empruntées et occupées par l'épreuve, et pour les réglementer sur les voies adjacentes ;
- garantir la gratuité d'accès sur le site d'accueil du Marathon de Colmar ;

#### 4.3 Obligations et charges en matière financière :

La Ville s'engage à verser à l'Association la somme de 20 000 € TTC (vingt mille euros), sur présentation d'un bilan financier certifié, au nom et pour le compte de l'Association.

Cette contribution financière telle que versée par la Ville à l'Association, représente la contrepartie des prestations effectuées par l'Association.

#### 4.4 Obligations et charges en matière de communication, d'animation, de promotion et de relations publiques :

La Ville reconnaît expressément que tous les droits d'exploitation, de représentation, de reproduction portant sur le Marathon de Colmar sont exclusivement réservés à l'Association.

En conséquence, la Ville s'interdit de développer et/ou de commercialiser directement ou indirectement toute opération de promotion, de communication ou de relations publiques, portant directement ou indirectement sur le Marathon de Colmar, au profit de tiers, quels qu'ils soient, sans autorisation expresse de l'Association.

Par ailleurs, la Ville s'engage à prendre ou à faire prendre, sur le site d'accueil de l'épreuve, toutes mesures nécessaires garantissant le respect des interdictions mentionnées ci-dessous, à savoir :

- ne diffuser, placer ou ne laisser placer aucune publicité quel qu'en soit le support, sur le site d'accueil et dans les environs qui pourrait causer un préjudice à l'Association, au Marathon de Colmar ou à l'un de ses partenaires commerciaux ;
- interdire toute vente occasionnelle d'objets et/ou de produits comestibles sur le site d'accueil et dans sa périphérie proche sans l'autorisation expresse de l'Association ;
- ne pas adjoindre à l'une quelconque des marques de l'Association, toute marque, dénomination, logo ou signe quelconque appartenant à un tiers, sans l'autorisation expresse de l'Association ;
- n'utiliser que le logo officiel du Marathon de Colmar et ses déclinaisons figurant dans la charte graphique remise par l'Association à la Ville.

#### **Article 5 – Responsabilité - assurances :**

Chaque partie conserve sa propre responsabilité, l'Association assumant celle de l'organisation de l'épreuve et la Ville celle lui incombant au titre de ses obligations, telles que visées dans la présente convention .

#### 5.1 Obligations et charges en matière financière :

En tant qu'organisateur du Marathon de Colmar, l'Association déclare être couverte par les polices d'assurances en responsabilité civile, qui satisfont :

- d'une part, aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 92-652 du 13 juillet 1992, relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives et physiques, complétées par le décret n° 93-392 du 18 mars 1993 et par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 ;

- d'autre part, aux prescriptions de l'article 5 du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié, portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique.

L'Association s'engage à fournir à la Ville, sur simple demande, les attestations des assurances correspondant aux polices susmentionnées et à maintenir lesdites garanties d'assurances pendant toute la durée de la présente convention.

#### 5.2 Responsabilités et assurances incombant à la Ville :

La Ville sera responsable de tous dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, à son personnel ou aux personnels de l'Association qui surviendraient lors de l'organisation de l'événement sur le site d'accueil. Par ailleurs, elle se porte garante des éventuels dommages causés par ses sous-traitants.

En outre, la Ville s'engage à fournir à l'Association, sur simple demande, les attestations des assurances correspondant aux polices susmentionnées et les certificats de conformité de ses infrastructures et à maintenir lesdites garanties d'assurances pendant toute la durée de la présente convention.

#### **Article 6 – Durée :**

La présente convention est conclue pour une durée déterminée prenant effet à compter de la date de signature de la présente convention pour expirer de plein droit, le 31 décembre suivant le déroulement de l'épreuve visée à la présente convention.

#### **Article 7 – Résiliation :**

En cas de défaillance par l'une des parties dans l'exécution de l'une ou l'autre de ses obligations, la convention pourra être résiliée de plein droit, 15 jours après la date de réception par la partie défaillante, d'une lettre recommandée la mettant en demeure d'exécuter ses engagements, et restée sans effet.

Par ailleurs, la contribution financière qui aurait été versée par la Ville à l'Association devra être, dans ce cas, remboursée sans intérêt et au prorata du montant des prestations qui auront déjà été exécutées.

#### **Article 8 – Force majeure :**

L'Association ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une de ses obligations si ce retard ou cette défaillance est l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure, tel que la survenance d'une catastrophe naturelle (tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc...), d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement qu'elle n'avait pas eu la possibilité de prévoir, qui serait indépendant de sa volonté et incapable de surmonter malgré sa diligence et ses efforts pour y résister.

En cas de survenance d'un tel événement, l'Association ne sera toutefois exonérée du ou des obligations affectées, que pendant la durée de l'événement en cause, toutes les autres obligations à sa charge restant en vigueur. La convention reprendra ses effets lors de la disparition de la cause de suspension.



Si la durée de cet empêchement excède quinze jours consécutifs, les parties pourront résilier de plein droit la convention, sans versement d'une quelconque indemnité à la charge de l'une ou l'autre partie.

**Article 9 – Compétence juridictionnelle et loi applicable :**

La présente convention est régie et interprétée conformément au Droit Français.

En cas de litige sur la validité, l'interprétation ou l'application de la présente convention et après une tentative de recherche de solution amiable, attribution exclusive de juridiction est faite au tribunal compétent de Strasbourg pour tous litiges relatifs à l'objet de la présente convention. Cette attribution de compétence est stipulée en faveur de l'Association, laquelle se réserve le droit de saisir toutes autres juridictions qui auraient vocation à être compétentes.

Fait en trois exemplaires,

Colmar, le .....

Pour la Ville de Colmar,  
le Maire :

Pour l'Association « Courir Solidaire »,  
le Président,

Gilbert MEYER

Georges TISCHMACHER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

### Point 30 Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUL. 2016**

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016



**Point N° 30..Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement**

**du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière**

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

Dans le cadre du dispositif national « Ambition réussite », le collège Molière avait décidé de créer, à partir de la rentrée scolaire 2006/2007, une section sportive scolaire spécialisée en judo.

Pour permettre un fonctionnement optimal de cette section spécialisée, le collège Molière avait sollicité le soutien de la Ville ainsi que le partenariat du club local, en l'occurrence les Arts Martiaux de Colmar.

Par délibération en date du 16 octobre 2006, le Conseil Municipal de Colmar avait accepté que la Ville apporte son soutien au fonctionnement de cette structure par l'intervention, à raison de 3 heures hebdomadaires, d'un éducateur sportif municipal spécialisé en judo.

La Ville avait également accepté de mettre à la disposition de cette section sportive le gymnase Molière ainsi que le dojo du complexe sportif Camille Sée.

Le bilan de cette section sportive au titre de l'année scolaire 2015/2016 fait apparaître de multiples intérêts tant sur les plans pédagogique, sportif que social.

Il est donc proposé de reconduire le soutien de la Ville dans les mêmes proportions pour les trois années scolaires à venir.

Les modalités de cette intervention doivent faire l'objet d'une nouvelle convention conclue entre la Ville, le collège Molière et les Arts Martiaux de Colmar, pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports du 7 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**ADOPTE**

la convention relative à la participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein de la section sportive spécialisée du collège Molière ainsi qu'à la mise à disposition du gymnase Molière et du dojo du complexe sportif Camille Sée, jointe en annexe ;

**AUTORISE**

**REÇU A LA PRÉFECTURE**

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération., -1 JUL. 2016



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUN 2016

le Maire,

**ADOPTÉ**

Secrétaire adjoint du Conseil municipal



**Convention de partenariat entre le collège Molière, la Ville de Colmar  
et l'association des Arts Martiaux de Colmar dans le cadre  
du fonctionnement d'une section sportive scolaire « judo »**

Entre les soussignés,

La Ville de Colmar, représentée par Monsieur Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 8 juillet 2013, et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

Le collège Molière, représenté par M. Antonio Balzano, Principal, dûment habilité par le conseil d'administration du ....., et désigné, ci-dessous, par le « Collège » ;

L'association des Arts Martiaux de Colmar, représentée par M. David Vidic, Président, autorisé par les statuts du ....., inscrite au Tribunal d'Instance V. VIII N° 17 – 9.10.1963, et désignée ci-dessous l'« Association » ;

**PREAMBULE :**

La Ville représentée par M. Gilbert Meyer, Maire, le Collège représenté par M. Antonio Balzano, Principal, l'Association représentée par M. David Vidic, Président, ont décidé de signer une convention de partenariat.

L'objectif partagé est de promouvoir la pratique du judo à partir de la création d'une section sportive scolaire.

Les partenaires soulignent la grande implication du sport dans l'éducation à la santé et à la citoyenneté, qu'il s'agisse de l'élaboration d'une hygiène de vie, du respect des autres et des règles liées à la pratique sportive, telles que les techniques autorisées ou encore le non recours à la violence, de l'apprentissage de la vie en société ou de celui de la solidarité du groupe.

Par cette pédagogie du sport, la Ville, le Collège et l'Association déclarent s'engager dans la formation des sportifs et des citoyens de demain.

**Il est convenu ce qui suit :**



## **Article 1 – But**

L'objectif partagé est de proposer une pratique sportive approfondie, comme un dispositif de chance de réussite, par la mise en place d'une section sportive scolaire de judo.

Plus particulièrement, le but d'une telle section est :

- d'amener les jeunes à pratiquer le judo dans les meilleures conditions afin de progresser dans leur discipline favorite ;
- d'intégrer dans le rythme scolaire de l'enfant la pratique sportive choisie et encouragée ;
- de s'inscrire dans la continuité du travail accompli par le Collège et l'Association ;
- de favoriser la vie en famille, le travail scolaire personnel et le repos.

## **Article 2 – Orientation pédagogique**

Le projet vise à aider l'adolescent à développer son projet sportif à travers :

- ses capacités physiques et technico-tactiques ;
- la maîtrise et la connaissance de soi ;
- le goût de l'effort et du dépassement de soi ;
- les qualités morales telles que la loyauté, la générosité, l'adhésion au groupe et à son projet ;
- la prise de responsabilité, le sens civique et celui de l'engagement.

## **Article 3 – Etablissement d'accueil**

3.1 – Collège Molière : classes de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

3.2 – Installations sportives :

- le gymnase Molière ;
- le dojo du lycée Camille Sée.

## **Article 4 – Modalités administratives**

4.1 – Le projet doit recevoir l'accord des instances scolaires :

- administration et professeurs d'EPS du Collège ;
- conseil d'administration du Collège ;
- autorités académiques, l'inspection pédagogique régionale d'EPS : reconnaissance de la section, conseil au niveau du fonctionnement de la section.

4.2 – L'avis des instances sportives :

- l'Association qui informera le Comité Départemental du Haut-Rhin et la Ligue d'Alsace de Judo.

#### 4.3 – L'avis de la Ville:

- mise à disposition du gymnase Molière et du complexe sportif Camille Sée ;
- intervention à raison de 3 heures par semaine d'un éducateur sportif (ETAPS) faisant preuve de compétences pédagogiques et techniques dans l'activité judo.

### Article 5 – Recrutement des élèves

#### 5.1 – Critères scolaires :

- être inscrit dans les classes de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du Collège au titre des années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 ;
- avoir des résultats scolaires permettant d'envisager une scolarité positive ;
- les critères scolaires sont de l'appréciation exclusive du principal du Collège et de l'équipe pédagogique.

#### 5.2 – Critères sportifs et de motivation :

- avoir participé à un entretien de motivation organisé par le Collège et l'Association au cours duquel les aptitudes sportives et la motivation seront prises en compte.

#### 5.3 – Critères médicaux :

- présenter un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du judo dans les conditions d'horaires définies par le projet (1 h 30 supplémentaire par semaine).

#### 5.4 – Accord des parents :

- l'accord des parents est requis pour la candidature des élèves à la section sportive scolaire.

#### 5.5 – Engagements des élèves :

- l'élève s'engage à poursuivre les activités sportives durant toute l'année scolaire, étant entendu que l'activité judo est obligatoire au même titre que les cours dès lors qu'elle a été choisie ;
- l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur du dojo ;
- en relation avec l'équipe d'EPS, les élèves de la section participent à la vie de l'établissement: représentation du Collège dans les compétitions UNSS de judo, participation à titre individuel aux différentes activités physiques et sportives proposées par le Collège.

#### 5.6 – Arrêt de l'activité :

- un élève en difficulté scolaire, après avis de l'équipe éducative, peut être temporairement ou définitivement suspendu de l'activité sportive par le principal. Celui-ci peut également mettre fin à l'appartenance à la section sportive scolaire en raison de

progrès insuffisants en judo, sur proposition de l'équipe d'encadrement sportif, ou du fait du manquement au règlement intérieur du Collège ;

- l'arrêt pour raison médicale devra être dûment justifié par une certification médicale.

## **Article 6 – Organisation**

### **6.1 – Scolaire :**

- les élèves appartiennent à des classes de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ;
- les élèves inscrits dans ces classes suivent tous les enseignements inscrits à l'emploi du temps de leur classe sans dérogation de lieu ni de durée ;
- les séquences seront intégrées à l'emploi du temps général du Collège selon les modalités internes au Collège, et seront programmées en application des prescriptions propres à l'enseignement de l'EPS.

### **6.2 – Sportive :**

- l'activité s'inscrira dans la continuité de l'enseignement de l'EPS ;
- l'élève participera à une séquence hebdomadaire de 1 h 30 (sur le temps scolaire) ;
- une information réciproque en cas d'absence ou de problème matériel justifiant l'ajournement de la séance de judo est indispensable.

## **Article 7 – Encadrement et animation du projet**

### **7.1 – Professeurs d'EPS :**

- les professeurs d'EPS veilleront à la bonne harmonisation des cours d'EPS et de l'activité judo ;
- les professeurs d'EPS encadreront les compétitions UNSS dont ils seront les seuls responsables.

### **7.2 – Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives :**

- en concertation avec l'Association, l'éducateur sportif participera à l'encadrement et à l'animation du projet, en partenariat avec le professeur d'EPS coordonnateur du Collège, garant de l'orientation du projet ;
- il aura pour rôle de prendre en charge les élèves aux fins d'initiation et de perfectionnement au judo ;
- il détectera les potentialités de chaque élève et les encouragera à pratiquer le judo dans le cadre de leurs loisirs.

## **Article 8 – Evaluation des élèves**

L'investissement, les progrès et le comportement des élèves seront évalués trimestriellement.

### **Article 9 – Moyens**

Le Collège et son association sportive assumeront les charges liées au fonctionnement de l'activité judo dans le cadre de l'UNSS.

L'Association assumera l'ensemble des coûts liés au fonctionnement de l'activité hors UNSS.

La Ville apportera son concours et son soutien à la réussite du projet en mettant à disposition les installations sportives nécessaires. De plus, un éducateur sportif territorial spécialisé en judo, interviendra à raison de 3 h hebdomadaires.

### **Article 10 – Assurances et responsabilité**

Le Collège, les responsables légaux des élèves, l'Association et la Ville prendront, chacun en ce qui le concerne, toute disposition en matière d'assurance.

En cas d'absence de l'ETAPS, la Ville s'engage à le remplacer par un autre ETAPS. A défaut, la Ville préviendra immédiatement le principal du Collège pour que des dispositions particulières puissent être prises.

### **Article 11 – Conditions générales d'intervention de l'ETAPS**

L'ETAPS exerce ses fonctions dans le cadre de son emploi municipal, à raison de 3 h hebdomadaires, conformément au planning des heures de service défini par le responsable de la classe sportive. Durant son temps d'intervention, il est placé sous l'autorité de M. Antonio Balzano, principal du Collège.

L'ETAPS continuera à percevoir le traitement correspondant à ses grade et échelon, les primes et les compléments de rémunération liés à son régime indemnitaire, étant également rappelé que la gestion de sa carrière administrative est assurée par la Ville.

### **Article 12 – Suivi du projet et conditions de résiliation**

#### **12.1 – Suivi du projet :**

Un groupe de suivi pilotera ce partenariat. Sa composition sera la suivante :

- M. le Maire de Colmar ou son représentant ;
- M. le principal du Collège ou son représentant ;
- M. le président de l'Association ou son représentant ;
- M. le conseiller principal d'éducation ;
- le professeur principal de la classe ;
- le professeur d'EPS coordonnateur du projet ;
- l'éducateur sportif référent ;
- un parent délégué de classe ;
- un élève délégué du groupe.

Mairie de Colmar  
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports  
Service de la jeunesse et des sports

Annexe rattachée au point N° 30  
Participation d'un éducateur sportif municipal  
à l'enseignement du judo au sein d'une section  
sportive scolaire au collège Molière  
Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

**12.2** – La présente convention est signée pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

En cas de reconduction, une nouvelle convention devra être conclue d'un commun accord entre les parties signataires pour les trois années scolaires suivantes.

Un exemplaire de cette convention devra être transmis à chaque famille concernée par l'activité.

Fait en trois exemplaires

Colmar, le

Pour la Ville de Colmar,  
Le Maire :

Gilbert MEYER

Pour le collège Molière,  
Le Principal :

Antonio BALZANO

Pour les Arts Martiaux de Colmar,  
Le Président :

David VIDIC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38

absent : 1

excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUL. 2016**

**Point 31 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



**Point N° 33... Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité  
Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar  
et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement  
du Centre Elite Régional de Cyclisme**

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

Sous l'impulsion du Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, une section scolaire sportive, appelée Centre Elite Régional de Cyclisme, avait été créée au lycée Bartholdi en 1992.

Cette section permet à une quinzaine de lycéens et d'étudiants de poursuivre un cursus d'enseignement normal, avec quelques aménagements horaires, tout en pratiquant le cyclisme de compétition.

Reconnue par la Fédération Française de Cyclisme comme une véritable antichambre du haut niveau, cette section contribue à l'intégration éventuelle de l'un ou l'autre de ces jeunes cyclistes dans une structure professionnelle.

Pour cause d'emplois du temps trop complexes, le lycée Bartholdi avait souhaité se séparer de ses lycéens cyclistes en 2002.

A la rentrée scolaire 2002/2003, cette structure sportive avait été transférée au lycée Camille Sée et les élèves concernés avaient pu bénéficier de l'hébergement du lycée Blaise Pascal.

Actuellement, ces jeunes, issus d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, s'entraînent entre 10 et 20 heures par semaine, sous la responsabilité d'entraîneurs diplômés d'Etat et titulaires de brevets fédéraux.

La Ville, pour sa part, accompagne cette section depuis sa création par la mise à disposition d'équipements sportifs et l'attribution d'une subvention qui, pour les trois années scolaires écoulées, était de 4 600 €. Le bilan financier de cette section au titre de l'exercice 2015 fait apparaître un résultat de 3 119,68 €.

Il est proposé que la Ville continue à soutenir le fonctionnement de ce Centre Elite Régional de Cyclisme au titre des années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, par l'attribution d'une subvention annuelle de 4 600 €.

Une nouvelle convention fixant les différentes modalités, doit être conclue pour une durée de trois ans entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports du 7 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

**REÇU A LA PRÉFECTURE**

**-1 JUL. 2016**

KB

**ADOPTE**

la convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal ;

**DECIDE**

d'attribuer au Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin une subvention annuelle de fonctionnement de 4 600 €, jusqu'au terme de l'année scolaire 2018/2019 ;

**DIT**

que le crédit nécessaire sera inscrit aux budgets primitifs 2017, 2018, 2019 sous l'article 6574 fonction 40 ;

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

le Maire,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016



—  
Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## Convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Elite Régional de Cyclisme

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Locales, issu de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, prévoyant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

VU la demande de subvention en date du 15 avril 2016, présentée par M. André Denux, Président du Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016 ;

Entre

La Ville de Colmar, représentée par M. Gilbert Meyer, Maire, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016, et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

Le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, représenté par son Président, M. André Denux, dûment habilité par le conseil d'administration du 29 avril 2010, et désigné ci-dessous par le « Comité » ;

Le lycée Camille Sée, représenté par son Proviseur, M. Mickaël Grandgeorge, dûment habilité par le conseil d'administration du ....., et désigné ci-dessous par le « Lycée Camille Sée » ;

Le lycée Blaise Pascal, représenté par son Proviseur, M. Christophe Steib, dûment habilité par le conseil d'administration du ....., et désigné ci-dessous par le « Lycée Blaise Pascal » ;

L'IUT de Colmar, représenté par son Directeur, M. Bernard Fabre, dûment habilitée par le conseil d'administration du 23 juin 2010, et désigné ci-dessous par le « IUT ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ko

## **Préambule :**

Sous l'impulsion du Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, une section scolaire sportive, appelée Centre Elite Régional de Cyclisme, avait été créée au lycée Bartholdi en 1992.

A la rentrée de l'année scolaire 2002/2003, cette structure sportive a été transférée au lycée Camille Sée et les élèves concernés ont pu bénéficier de l'hébergement du lycée Blaise Pascal.

Actuellement, ces jeunes, issus d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, s'entraînent entre 10 et 20 heures par semaine, sous la responsabilité d'entraîneurs diplômés d'Etat et titulaires de brevets fédéraux.

Reconnue par la Fédération Française de Cyclisme comme une véritable antichambre du haut niveau, cette section contribuera à l'intégration éventuelle de l'un ou l'autre de ces jeunes cyclistes dans une structure professionnelle.

Il est proposé que la Ville continue d'apporter son soutien au fonctionnement de ce Centre Elite Régional de Cyclisme au titre des années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, par l'attribution d'une subvention annuelle de 4 600 € et la mise à disposition d'installations sportives municipales.

## **1 – Objectifs :**

La pratique du cyclisme dans le cadre de cette section, doit permettre :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser ;
- de les valoriser et de développer le goût de l'effort ;
- de les aider à évaluer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- de découvrir une hygiène sportive et quotidienne ;
- de s'inscrire dans la continuité du travail accompli par le lycée Camille Sée, l'IUT et le Comité ;
- d'amener les jeunes à pratiquer le cyclisme dans les meilleures conditions afin de progresser dans leur discipline favorite.

## **2 – Orientation pédagogique :**

Le projet vise à aider l'adolescent à développer son projet sportif à travers :

- ses capacités physiques et technico-tactiques ;
- la maîtrise et la connaissance de soi ;

- le goût de l'effort et du dépassement de soi ;
- les qualités morales telles que la loyauté, la générosité, l'adhésion au groupe et à son projet ;
- la prise de responsabilité, le sens civique et celui de l'engagement.

### **3 – Etablissements d'accueil :**

3.1 – Lycée Camille Sée et IUT de Colmar.

3.2 – Lycée Blaise Pascal pour l'hébergement.

3.3 – Installations sportives :

- le gymnase Camille Sée ;
- le stade du Ladhof.

### **4 – Modalités administratives :**

4.1 – Le projet doit être validé par l'Education Nationale (Inspection Académique et Inspection Pédagogique Régionale EPS) et l'Université de Haute Alsace.

4.2 – L'activité s'inscrit dans les projets d'établissement adoptés par les conseils d'administration respectifs desdits établissements.

4.3 – Le projet s'inscrit dans la programmation du comité départemental support, en l'occurrence le « Comité », en accord avec la Ligue d'Alsace de Cyclisme.

La pratique du cyclisme ne peut se substituer ni aux horaires de l'éducation physique et sportive, ni aux pratiques sportives au sein des associations sportives des établissements.

Un enseignement d'EPS est chargé de la coordination du projet et l'intervenant associatif, placé sous l'autorité de M. le proviseur dans le cadre de son intervention, fait partie intégrante de l'équipe pédagogique.

La Ville, les lycées Camille Sée et Blaise Pascal, l'IUT, les représentants légaux et le Comité prennent chacun en ce qui les concerne toutes dispositions en matière d'assurance.

### **5 – Recrutement des élèves :**

5.1 – Critères scolaires :

- être inscrit dans les classes de seconde du lycée Camille Sée ou dans la section challenge et commerce de l'IUT, au titre des années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 ;
- avoir des résultats scolaires permettant d'envisager une scolarité positive ;

- les critères scolaires sont de l'appréciation exclusive du proviseur du lycée et du directeur de l'IUT ainsi que de l'équipe pédagogique.

#### 5.2 – Critères sportifs et de motivation :

- avoir participé à un entretien de motivation organisé par le lycée Camille Sée et le Comité, au cours duquel les aptitudes sportives et la motivation seront prises en compte.

#### 5.3 – Critères médicaux :

- présenter un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du cyclisme dans les conditions d'horaires définies par le projet ;
- s'engager à accepter le suivi médical assuré par le Centre Sportif Régional de Mulhouse.

#### 5.4 – Accord des parents :

- l'accord des parents est requis pour la candidature des élèves à la section sportive scolaire ;
- les parents s'engagent à faciliter la réussite de leur enfant par un suivi du comportement, du travail, du sommeil, de l'hygiène de vie et signaleront toutes difficultés.

#### 5.5 – Engagements des élèves :

- l'élève s'engage à poursuivre les activités sportives durant toute l'année scolaire, étant entendu que le cyclisme est obligatoire au même titre que les cours dès lors qu'elle a été choisie ;
- l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur des installations sportives ;
- en relation avec l'équipe d'EPS, les élèves de la section participent à la vie de l'établissement : représentation du lycée dans les compétitions UNSS de cyclisme et participation à titre individuel aux différentes activités physiques et sportives proposées par le lycée Camille Sée et l'IUT.

#### 5.6 – Arrêt de l'activité :

- un élève en difficulté scolaire, après avis de l'équipe éducative, peut être temporairement ou définitivement suspendu de l'activité sportive par le proviseur. Celui-ci peut également mettre fin à l'appartenance à la section sportive scolaire en raison de progrès insuffisants en cyclisme, sur proposition de l'équipe d'encadrement sportif, ou du fait du manquement au règlement intérieur du lycée Camille Sée ou de l'IUT ;
- l'arrêt pour raison médicale devra être dûment justifié par une certification médicale.

## **6 – Organisation :**

### 6.1 – Scolaire :

- les élèves appartiennent à des classes de seconde, de première et de terminale ainsi qu'à la section challenge et commerce de l'IUT ;
- les élèves inscrits dans ces classes suivent tous les enseignements inscrits à l'emploi du temps de leur classe sans dérogation de lieu ni de durée ;
- les séquences seront intégrées à l'emploi du temps général du lycée et de l'université selon leurs modalités internes et seront programmées en application des prescriptions propres à l'enseignement de l'EPS.

### 6.2 – Sportive :

- l'activité s'inscrira dans la continuité de l'enseignement de l'EPS ;
- l'élève participera à des séquences hebdomadaires de 10 h à 20 h ;
- une information réciproque en cas d'absence ou de problème matériel justifiant l'ajournement des séances de cyclisme est indispensable.

## **7 – Encadrement et animation du projet :**

### 7.1 – Professeurs d'EPS :

- les professeurs d'EPS veilleront à la bonne harmonisation des cours d'EPS et de l'activité cyclisme ;
- les professeurs d'EPS encadreront les compétitions UNSS dont ils seront les seuls responsables.

### 7.2 – Cadre associatif :

- l'entraîneur diplômé du Comité assurera l'enseignement du cyclisme et encadrera les compétitions UNSS.

## **8 – Evaluation des élèves :**

L'investissement, les progrès et le comportement des élèves seront évalués trimestriellement.

## **9 – Moyens :**

Le lycée Camille Sée et son association sportive assumeront les charges liées au fonctionnement de l'activité cyclisme dans le cadre de l'UNSS.

Le Comité assumera l'ensemble des coûts liés au fonctionnement de l'activité hors UNSS.

La Ville apportera son concours et son soutien à la réussite du projet en mettant à disposition les installations sportives nécessaires.

## 10 – Engagement de la Ville :

La Ville soutiendra financièrement le fonctionnement du Centre Elite Régional de Cyclisme par l'attribution au Comité d'une subvention annuelle fixée à 4 600 €. Cette participation financière sera versée au courant du dernier trimestre de chaque année scolaire, au vu des bilans pédagogique et financier.

## 11 – Suivi du projet et conditions de résiliation :

### 11.1 – Suivi du projet :

Un groupe de suivi pilotera ce partenariat. Sa composition sera la suivante :

- M. le Maire de Colmar ou son représentant ;
- M. le proviseur du lycée Camille Sée ou son représentant ;
- M. le proviseur du lycée Blaise Pascal ou son représentant ;
- M. le président du Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin ou son représentant ;
- le professeur principal de la classe ;
- le professeur d'EPS coordonnateur du projet ;
- le responsable de la section challenge et commerce de l'IUT ;
- l'entraîneur diplômé référent du Comité ;
- un parent délégué de classe ;
- un élève délégué du groupe.

### 11.2 – La présente convention est signée pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019.

En cas de reconduction, une nouvelle convention devra être conclue d'un commun accord entre les parties signataires pour l'année suivante.

Un exemplaire de cette convention devra être transmis à chaque famille concernée par l'activité.

Mairie de Colmar  
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports  
Service de la jeunesse et des sports

Annexe rattachée au point N°...31...  
Convention de partenariat entre la Ville de Colmar,  
le CDC du Haut-Rhin, le lycée C. Sée, l'IUT et le lycée  
Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre  
Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Fait et signé en 5 exemplaires

Colmar, le

Pour la Ville de Colmar,  
Le Maire :

Gilbert MEYER

Pour le Comité Départemental de  
Cyclisme du Haut-Rhin :  
Le Président :

André DENUX

Pour le lycée Camille Sée,  
Le Proviseur :

Mickaël GRANDGEORGE

Pour le lycée Blaise Pascal,  
Le Proviseur :

Christophe STEIB

Pour l'IUT,  
Le Directeur :

Bernard FABRE

30



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**-1 JUL. 2016**

### **Point 32 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement d'une section sportive scolaire de football.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



**Point n° .....32..... Convention de partenariat entre la Ville  
de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement  
de la section sportive scolaire de football**

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal avait décidé de reconduire son soutien au fonctionnement de la section sportive de football du collège Pfeffel, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2016.

Ce soutien se traduit notamment par l'attribution d'une subvention annuelle fixée à 4 000 €.

Par lettre en date du 23 octobre 2014, Mme Sylvie Schmitt, Principale du collège Pfeffel, avait sollicité la Ville aux fins d'intervention pédagogique d'un éducateur sportif municipal dans le fonctionnement de cette section, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires.

De commun accord, il avait été convenu que le coût inhérent à cette intervention, soit 930 € par année scolaire, soit déduit du montant de la subvention versée par la Ville au collège Pfeffel.

Ainsi, le soutien de la Ville se traduit dorénavant par le versement annuel d'une subvention de 3 070 € et la mise à disposition d'un éducateur sportif municipal, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires. Au terme de chaque année scolaire, ce montant devra faire l'objet d'une réactualisation tenant compte du coût réel généré par l'intervention de l'éducateur.

Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'un avenant à la convention du 9 juillet 2013, approuvé par le Conseil Municipal du 22 juin 2015 et conclu pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

Une nouvelle convention fixant, dans les mêmes termes, ces différentes modalités, doit à présent être conclue entre la Ville et le collège Pfeffel. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de 1 an.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement, de la Jeunesse,  
de la Culture et des Sports du 7 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

**REÇU A LA PRÉFECTURE**

**le 1<sup>er</sup> JUL. 2016**

le projet de convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel ;

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 3 070 € qui sera inscrite au budget primitif 2017 sous l'article 6574 fonction 40 ;

**AUTORISE**

M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUN 2016

le Maire,



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**



**Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du  
fonctionnement d'une section sportive scolaire de football**

- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides attribuées par les personnes publiques ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de Colmar du 27 juin 2016.

Entre les soussignés,

**La Ville de Colmar, représentée par Monsieur Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 27 juin 2016, et désignée ci-dessous par la « Ville » ;**

d'une part,

et

**Le collège Pfeffel, représenté par Madame Sylvie Schmitt, Principale, dûment habilité par le conseil d'administration du ....., et désigné ci-dessous par le « Collège » ;**

d'autre part,

**PREAMBULE :**

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal avait décidé de reconduire son soutien au fonctionnement de la section sportive de football du collège Pfeffel, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2016.

Ce soutien se traduit notamment par l'attribution d'une subvention annuelle fixée à 4 000 €.

Par lettre en date du 23 octobre 2014, Mme Sylvie Schmitt, Principale du collège Pfeffel, avait sollicité la Ville aux fins d'intervention pédagogique d'un éducateur sportif municipal dans le fonctionnement de cette section, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires.

De commun accord, il avait été convenu que le coût inhérent à cette intervention, soit 930 € par année scolaire, soit déduit du montant de la subvention versée par la Ville au collège Pfeffel.

Ainsi, le soutien de la Ville se traduit dorénavant par le versement annuel d'une subvention de 3 070 € et la mise à disposition d'un éducateur sportif municipal, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires. Au terme de chaque année scolaire, ce montant devra faire l'objet d'une réactualisation tenant compte du coût réel généré par l'intervention de l'éducateur. Cet engagement réciproque avait fait l'objet d'un avenant approuvé par le Conseil Municipal du 22 juin 2015.

Une nouvelle convention fixant, dans les mêmes termes, les différentes modalités, doit être conclue entre la Ville et le collège Pfeffel. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de un an.

Ainsi, il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 – Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de partenariat entre la Ville et le Collège pour la création d'une section sportive scolaire.

Il est à noter que cette section est destinée à la mise en place de filières d'études aménagées au Collège afin de concilier la poursuite des études et la pratique sportive de haut-niveau.

#### **Article 2 – Durée de la convention :**

La présente convention, d'une durée de un an, prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et expirera au 31 août 2017.

#### **Article 3 – Fonctionnement de la section sportive scolaire :**

Les élèves bénéficient :

- d'un aménagement du temps scolaire ;
- d'une prise en charge de l'encadrement sportif, technique et médical. Il est à noter que cet encadrement sera assuré par la section football des SRC, les enseignants en EPS et des médecins du sport. La Ville, quant à elle, mettra à la disposition de cette section, un éducateur sportif municipal, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires ;
- de la mise à disposition des installations sportives municipales.

#### **Article 4 – Assurances et responsabilité**

Le Collège, les responsables légaux des élèves, la section football des SRC, les médecins du sport et la Ville prendront, chacun en ce qui le concerne, toute disposition en matière d'assurance.

En cas d'absence de l'éducateur sportif municipal, la Ville s'engage à le remplacer par un autre éducateur sportif municipal. A défaut, la Ville prévientra immédiatement la Principale du Collège pour que des dispositions particulières puissent être prises.

#### **Article 5 – Conditions générales d'intervention de l'éducateur sportif municipal :**

L'éducateur sportif municipal exerce ses fonctions dans le cadre de son emploi municipal, à raison de 1 h 30 hebdomadaire, conformément au planning des heures de service défini par le responsable de la classe sportive. Durant son temps d'intervention, il est placé sous l'autorité de Mme Sylvie Schmitt, Principale du Collège.

L'éducateur sportif municipal continuera à percevoir le traitement correspondant à ses grade et échelon, les primes et les compléments de rémunération liés à son régime indemnitaire, étant également rappelé que la gestion de sa carrière administrative est assurée par la Ville.

**Article 6 – Résiliation de la convention :**

La Ville se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect des dispositions exposées ci-dessus, dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, les mesures appropriées n'auront pas été prises, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité, en cas d'impossibilité pour le Collège d'achever sa mission.

**Article 7 – Engagements du Collège :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la section sportive scolaire, le Collège a la charge :

- de veiller à l'aménagement du temps scolaire ;
- de garantir un encadrement technique qualifié pour le suivi de séances d'entraînement ;
- de faire assurer un suivi médical des élèves en liaison avec le médecin désigné ;
- de mentionner le partenariat de la Ville sur tous les documents et supports relatifs à la section sportive scolaire.

**Article 8 – Evaluation annuelle :**

Chaque fin d'année scolaire, il est procédé à une évaluation scolaire et sportive avec le concours du Collège, de la Ligue d'Alsace de Football Association et de l'Education Nationale.

A cette occasion, le Collège adresse à la Ville la composition de chaque promotion en mentionnant le club d'origine de chaque élève ainsi que le budget annuel prévisionnel pour l'année scolaire à venir.

**Article 9 – Accès aux installations sportives municipales :**

Les élèves, les professeurs et les cadres techniques, accèdent aux installations selon un planning trimestriel ou par cycle, à transmettre au Service de la jeunesse et des sports de la Ville en début d'année scolaire ou un mois avant le début de chaque période.

L'effectif de chaque groupe ne pourra pas être supérieur à 35 élèves.

**Article 10 – Conditions d'utilisation et responsabilités :**

Les élèves, placés sous la responsabilité de leurs professeurs et de leurs cadres techniques, devront respecter le règlement d'utilisation des installations, affiché dans les locaux.

Les dommages causés aux équipements ainsi qu'au bâtiment pendant les horaires d'utilisation par la section sportive scolaire, seront à la charge du Collège.

Celui-ci reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages, notamment ceux causés aux équipements et résultant des activités exercées au cours de l'utilisation ou de l'occupation des installations mises à sa disposition. Cette police portant le n°..... a été souscrite le..... auprès de..... (copie ci-jointe).

Toute infraction grave au règlement d'utilisation pourra entraîner la résiliation de la présente convention, sans préavis, sur simple notification par lettre recommandée et accusé de réception.

**Article 11 – Indisponibilité des installations :**

Les équipements sportifs peuvent être rendus inaccessibles lors de manifestations ponctuelles ou lors de travaux de réfection ou de réhabilitation.

Le responsable de la section sportive scolaire sera prévenu au plus tard 10 jours avant la date prévue de la manifestation ou du début des travaux (sauf en cas de force majeure, notamment pour des travaux d'urgence).

**Article 12 – Montant de la redevance :**

La redevance due par le Collège sera calculée en fonction des heures d'utilisation demandées et réservees, sur la base d'un taux horaire de 9,91 € l'heure par groupe. L'ensemble de créneaux demandés et réservés sera facturé même en cas de non occupation.

Le taux horaire de 9,91 € sera révisé annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ; cette révision donnera lieu à un avenant annuel.

**Article 13 – Modalités de paiement :**

Une facture semestrielle sera transmise par le Service de la jeunesse et des sports de la Ville au Collège. Elle sera à régler auprès de la Trésorerie Principale Municipale.

**Article 14 – Engagement de la Ville :**

La Ville soutiendra financièrement le fonctionnement de la section sportive scolaire du Collège par l'attribution d'une subvention annuelle, fixée à 3 700 €.

Cette participation financière sera versée au Collège au courant du dernier trimestre de l'année scolaire.

Fait en triple exemplaire

Colmar, le

Pour la Ville de Colmar,  
Le Maire :

Pour le Collège Pfeffel,  
La Principale :

Gilbert MEYER

Sylvie SCHMITT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUL. 2016

### **Point 33 Indemnisation des membres des jurys d'examen organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusés sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**

REÇU A LA PRÉFECTURE

POINT N° ...33.....

**- 1 JUL. 2016**

**Indemnisation des membres des jurys d'examen organisés par le  
Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar**

**Rapporteur** : Monsieur Jean – Jacques WEISS, Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa mission d'enseignement artistique, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar organise chaque année des examens de fin d'année pour tous les élèves de chaque cycle.

Pour ce faire, il convient de solliciter, pour les différentes disciplines artistiques concernées, les concours d'intervenants extérieurs enseignant dans d'autres structures.

La présence de ces personnes qualifiées est indispensable pour garantir le bon déroulement des examens.

Jusqu'à ce jour, la rémunération de ces intervenants était fixée en référence au décret n° 56-85 du 12 juin 1956 modifié. Le taux était de 14/10.000<sup>ème</sup> de la valeur annuelle de l'indice brut 585, indice majoré 494, soit une indemnité brute de 38,43 € pour une vacation de 4 heures (valeur du point du 1<sup>er</sup> juillet 2010). Ce taux est revalorisé lors de chaque majoration des traitements de la fonction publique.

Ce décret a été abrogé et remplacé par le décret n° 2010 – 235 du 5 mars 2010, qui nécessite pour son application la publication d'arrêtés ministériels. Certains sont déjà parus et dans l'attente de la publication de celui relatif au ministère de la fonction publique, il est proposé de maintenir le système de rémunération appliqué jusqu'à aujourd'hui.

Le remboursement des frais de déplacements sur la base du tarif SNCF de 2<sup>ème</sup> classe s'ajoute à cette rémunération.

Un arrêté nominatif sera établi pour chaque membre de jury extérieur à la collectivité, qui interviendra.

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité,  
de la politique de la ville et de la sécurité du 10 juin 2016,  
vu l'avis des Commissions Réunies du 20 juin 2016,  
après avoir délibéré,

**DECIDE**

le paiement d'une indemnité aux membres des jurys, ainsi que les frais de déplacements,  
tel que présenté dans le corps du présent rapport,

**DIT**

que les crédits sont inscrits au budget.



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Le Maire

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016

### Point 34 Mises à disposition de personnel.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**



**POINT N° 34.**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL**

**1 JUL. 2016**

**Rapporteur** : M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

**1. Mise à disposition de personnel de l'Agglomération à la Ville de Colmar :**

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération, conformément aux délibérations du conseil municipal des 27 avril 2015, 22 juin 2015 et 14 décembre 2015, il est proposé que Colmar Agglomération mette à disposition de la Ville de Colmar à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, deux agents de catégorie B à temps complet.

Ces agents seront respectivement affectés :

- à la direction de l'urbanisme, des projets d'ensemble et de la rénovation urbaine sur le poste d'assistante de direction,
- au centre socio-culturel de Colmar en qualité de responsable.

La Ville de Colmar remboursera à Colmar Agglomération 100 % des frais de personnel y afférents.

**2. Mise à disposition de personnel de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération :**

L'organigramme commun de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération, mis en place progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, prévoit que la base nautique de Colmar Agglomération soit rattachée à la direction de l'animation et des sports.

Dans le cadre de la mutualisation des services, le service des piscines prendra en charge à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 la gestion de la base nautique.

A ce titre, il est proposé que la Ville de Colmar refacture à Colmar Agglomération un équivalent temps plein (cadre B de la filière sportive sur la base du coût moyen du cadre d'emplois à temps complet).

Par ailleurs, afin de pourvoir rapidement le poste de chef du service des Finances, il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, de mettre à disposition de Colmar Agglomération l'attaché principal affecté à la direction générale des services qui en assure les fonctions par intérim depuis le départ du titulaire.

Pour ces 2 postes, Colmar Agglomération remboursera à la Ville de Colmar 100 % des frais de personnel y afférents.

Ainsi, il est proposé de compléter la convention de mise à disposition partielle de personnel entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet d'avenant à la convention avec Colmar Agglomération ci-annexé.

**LE CONSEIL**

vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité,  
de la politique de la ville et de la sécurité du 10 juin 2016,  
vu l'avis des Commissions Réunies du 20 juin 2016,  
après avoir délibéré,

**DECIDE**

de mettre partiellement à disposition les personnels susvisés et d'adopter l'avenant ci-annexé,

**DONNE POUVOIR**

à Monsieur le Maire ou son représentant  
pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,

**DIT**

que les crédits seront inscrits aux budgets de la Ville,

Le Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 JUIL. 2016



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

VU la convention de mise à disposition partielle de personnels entre la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération du 28 avril 2015 et son avenant du 26 juin 2015 ;

**entre**

la Ville de COLMAR représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016, d'une part,

**et**

COLMAR AGGLOMERATION (CA), représentée par son Vice-Président, Monsieur Serge NICOLE, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016, d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

### Article 1

L'article 2 de la convention susvisée relatif aux mises à disposition partielles par Colmar Agglomération à la Ville de Colmar est remplacé par les dispositions suivantes (*rajouts*) :

« Le personnel communautaire mentionné ci-dessous exerce de manière régulière ses fonctions pour le compte de la Ville de Colmar selon la quotité moyenne indiquée :

- le directeur général des services : à hauteur de 75 %
- le directeur général adjoint des services : à hauteur de 25 %
- le chargé de mission tourisme : à hauteur de 75 %
- *l'assistante de direction de l'urbanisme et de la rénovation urbaine : à hauteur de 100 %*
- *le responsable du centre socio-culturel de Colmar : à hauteur de 100 %.*

Colmar Agglomération en sa qualité d'employeur verse le traitement aux agents ainsi que les diverses charges et assure le suivi des carrières.

La Ville de Colmar lui rembourse les frais de personnel à hauteur du pourcentage de travail réalisé par chaque agent pour la Ville de Colmar par rapport à son taux d'emploi. »

### Article 2

L'article 3 de la convention susvisée relatif aux mises à disposition partielles par la Ville de Colmar à Colmar Agglomération est remplacé par les dispositions suivantes (*rajouts*) :

« Le personnel municipal mentionné ci-dessous exerce de manière régulière ses fonctions pour le compte de Colmar Agglomération selon la quotité moyenne indiquée :

ko

- l'assistante du directeur général des services : à hauteur de 25 %
- le directeur général adjoint du pôle ressources : à hauteur de 25 %
- le chargé de mission dans le domaine économique : à hauteur de 50 %
- la directrice de l'urbanisme, des projets d'ensemble et de la rénovation urbaine : à hauteur de 15 %
- la chef de service de l'application du droit des sols : à hauteur de 50 %
- le directeur général des services techniques : à hauteur de 15 %
- la directrice des ressources humaines : à hauteur de 15 %
- la directrice et le personnel administratif et comptable de la direction du développement touristique, des relations internationales et du Grand Pays : à hauteur de 25 %
- le chargé de mission Plan Climat : à hauteur de 50 %
- le personnel du service Communication : à hauteur de 10 %
- le personnel du service des Affaires foncières : à hauteur de 10 %
- le personnel du service Juridique : à hauteur de 15 %
- la responsable du service du Domaine Rural et Forestier : à hauteur de 15 %
- ***1 équivalent temps plein de la filière sportive (cadre B)***
- ***un attaché principal à temps complet pour assurer les fonctions de chef du service des Finances de Colmar Agglomération.***

La Ville de Colmar en sa qualité d'employeur verse le traitement aux agents ainsi que les diverses charges et assure le suivi des carrières.

Colmar Agglomération lui rembourse les frais de personnel à hauteur des pourcentages de travail réalisé par chaque agent par rapport à son taux d'emploi, à l'exception du cadre B de la filière sportive qui sera refacturé par la Ville au coût moyen du cadre d'emplois. »

### Article 3

Les autres dispositions prévues par la convention restent inchangées à l'exception de l'article 6 qui est modifié pour prévoir l'entrée en vigueur du présent avenant dès signature.

Fait à Colmar, le

Le Maire de la Ville de Colmar

Le Vice-Président de Colmar Agglomération

Gilbert MEYER

Serge NICOLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 JUL. 2016

### Point 35 Participation financière à la protection des habitations.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : 1 JUL. 2016**



**POINT N° 35... PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION DES  
HABITATIONS**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire - 1 JUIL. 2016**

Conformément aux engagements de l'équipe majoritaire, la Ville de Colmar accorde une participation financière à tout foyer souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance, pour des locaux à usage d'habitation, situés sur le ban de Colmar.

Le Conseil municipal a délibéré en ce sens le 16 avril 2014.

Pour en bénéficier, chaque foyer demandeur doit présenter à la Ville, une facture nominative acquittée pour un abonnement annuel, comportant l'adresse de l'habitation couverte par le contrat de télésurveillance.

Versée uniquement la première année de souscription de l'abonnement, cette participation financière proposée par la Ville correspond à trois mensualités plafonnées à un montant de 100 €.

Si les modalités de prise en charge sont les mêmes pour chaque foyer prescripteur, le montant de la participation peut varier en fonction du montant des trois mensualités de souscription.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'examiner 5 nouvelles demandes concernant cette mesure, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 1.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de la séance du 10 juin 2016**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE**

le versement d'un montant total de **491,50 €** correspondant aux demandes de participation financière de **cinq foyers**, dont le détail figure sur le document joint en annexe.

**DIT**

que les crédits sont inscrits au budget 2016 compte 6574.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement.

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le **30** JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 JUIL. 2016

kd

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**1 JUL. 2016**

### **Point 36 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : \* 1 JUL. 2016**

**Point N° 36 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE**  
**A DES JEUNES COLMARIENS AGES DE 17 A 23 ANS**

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1<sup>er</sup> octobre 2008, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, **386** bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **224 087,60 €**.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

Seize nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **10 180 €**.

En définitive, la Ville aura attribué **402** bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant total de **234 267,60 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 10 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

**DIT**

que le crédit nécessaire, d'un montant de 10 180 €, est inscrit au budget 2016 sous le chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Colmar, le 30 JUIN 2016



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

**ADOPTÉ**

B

*[Signature]*

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 JUL. 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 JUL. 2016

### **Point 37 Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016**

**Point N° 37 - ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE  
A DES COLMARIENS EN QUÊTE D'EMPLOI, AGES DE 23 ANS REVOLUS**

Rapporteur : Monsieur Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

En application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire lors des élections municipales de 2014, le dispositif de bourse au permis de conduire voiture pour les Colmariens de 17 à 23 ans s'est enrichi d'une aide à l'obtention du permis de conduire voiture en faveur des demandeurs d'emploi Colmariens de 23 ans révolus.

Le Conseil Municipal du 16 avril 2014 a décidé de fixer le montant de cette aide à **325 €**.

Depuis la mise en place de ce dispositif, **23** bourses ont été attribuées pour un montant total de **7 475 €**.

Cinq nouveaux Colmariens déclarés éligibles par la commission idoine, remplissent à présent les conditions fixées dans la charte signée avec la Ville, à savoir :

- la non imposition du foyer fiscal au titre des revenus des personnes physiques, l'année précédant la demande de bourse,
- être titulaire du code de la route depuis moins de 3 mois,
- être inscrit à Pôle Emploi et en recherche active d'emploi,
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait du permis de conduire.

REÇU A LA PRÉFECTURE

-1 JUL. 2016

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire B, conformément au tableau joint en annexe et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **1 625 €**.

En définitive, la Ville aura attribué **28** bourses au permis de conduire depuis la mise en œuvre de cette opération, pour un montant de **9 100 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis favorable de la Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité, émis lors de sa séance du 10 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'attribution des bourses au permis de conduire conformément au tableau joint en annexe ;

**DIT**

que le crédit nécessaire, d'un montant de 1 625 €, est inscrit au budget 2016, sous le chapitre 011 – charges à caractère général, article 6288 – autres services extérieurs ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour ampliation conforme

Colmar, le 30 JUIN 2016



Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38

absent : 1

excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016

### Point 38 Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**LE CONSEIL PREND ACTE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016



**Point N° 38 BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES  
REALISEES PAR LA VILLE DE COLMAR**

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 JUL. 2016

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a prévu de soumettre annuellement au Conseil Municipal et d'annexer au compte administratif un bilan de toutes les transactions réalisées par la commune.

A ce titre, le tableau récapitulatif de l'ensemble des acquisitions et cessions effectuées par la Ville de Colmar en 2015 (terrains, bâtiments, droits réels immobiliers), déjà annexé au compte administratif, est joint à la présente délibération.

I] Le montant total des ACQUISITIONS s'est élevé à 854 953€

Les principales opérations ont été les suivantes :

- acquisition d'un bâtiment sis au 33, rue des Jardins situé à côté d'un site municipal et universitaire (608 138,39€ - SCI Caret Immo et SCI AVM Immo),
- consignation de l'indemnité provisionnelle de l'immeuble en état d'abandon manifeste sis au 13, avenue de Fribourg (120 000€ - Caisse des Dépôts et Consignations),
- acquisition de terre viticole en vue de constituer des réserves foncières (16 778€ - SAFER),
- acquisition de terre agricole en vue de constituer des réserves foncières (9 498€),
- acquisition de terrains nécessaires aux alignements notamment dans l'Au-Werb (30 598,21€ - divers vendeurs), le Bangerthütten-Weg (3 582€ - divers vendeurs) et la rue Michelet (3 183,93€ - divers vendeurs).

II] Le montant total des CESSIONS s'est élevé à 1 147 378,25€

Les principales opérations ont été les suivantes :

- cession d'un immeuble sis au 2, boulevard du Champ de Mars en vue d'une opération de réhabilitation (155 000€ - SCI Le Square),
- cession d'un terrain à bâtir rue Frédéric Hartmann en vue de la construction du siège social de la société des Transports Straumann (550 000€ - SCI de l'Aérodrome),
- cession d'un terrain à bâtir sis avenue de la Foire aux Vins en vue de l'extension du siège social de la société Zwickert Travaux Publics (376 915€ - SCI du Rail),
- cession d'un terrain sis avenue d'Alsace en vue d'une régularisation foncière (24 480€ - SCI Lauvin).

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir prendre acte de la présente délibération :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission de l'Aménagement Urbain du 6 juin 2016,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

kd

PREND ACTE

du bilan des transactions immobilières réalisées en 2015, afin qu'il soit annexé au  
compte administratif 2015.

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'U' followed by a horizontal line.

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

REÇU A LA PRÉFECTURE  
-1 JUL. 2016

Handwritten initials 'KD' in blue ink.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES**

IV

A 10.4

**A10.4 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et dates d'acquisition	Désignation du bien				Valeur d'acquisition		Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	Localisation	Référence cadastrale		Réelle	Opération budgétaire d'ordre			
		Section n° parcelle	Surface en ares					
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>								
10/02/2015	IMMEUBLE	33 RUE DES JARDINS	MV 77/6			608 138,39 €		
12/03/2015	MARAICHER	AU WERB	NH 430	0,45		810,00 €		
12/03/2015	SOL	RUE EDOUARD BRANLY	LD 667	0,14		252,00 €		
12/03/2015	TERRE	BANGERTHUTTEN WEG	LD 669	0,14		252,00 €		
17/03/2015	MARAICHER	AU WERB	NH 433	0,42		756,00 €		
31/03/2015	JARDIN	AU WERB	NH 442	7,86		14 148,00 €		
14/04/2015	SOL	KREBS WEG	NP 268	0,33		594,00 €		
14/04/2015	SOL	KREBS WEG	NP 269	0,33		594,00 €		
14/04/2015	TERRE	AU WERB	NP 538	0,05		90,00 €		
30/06/2015	JARDIN	142 RUE DU LADHOF	LD 675	0,60		2 232,00 €		
30/06/2015	JARDIN	RUE DU LADHOF	LD 677	0,64				
23/06/2015	SOL	AU WERB	NP 539	1,48		2 664,00 €		
09/07/2015	SOL	AU WERB	NH 438	0,28		504,00 €		
18/08/2015	IMMEUBLE	13 AVENUE DE FRIBOURG				120 000,00 €		
29/09/2015	MARAICHER	AU WERB	NH 426	0,74		1 332,00 €		
29/09/2015	MARAICHER	AU WERB	NH 429	0,38		684,00 €		
29/09/2015	SOL	KREBS WEG	NP 488	0,83		1 494,00 €		
29/09/2015	PRE	RUE DES AUBEPINES	RP 171	0,70		1 260,00 €		
29/09/2015	SOL	AU WERB	NH 440	0,26		468,00 €		
06/10/2015	JARDIN	NIEDERAU AM KREBSWEG	NH 399	0,85		1 530,00 €		
20/10/2015	LANDE	RUE DU LADHOF	IN 139	5,09		1 527,00 €		
20/10/2015	LANDE	RUE DU LADHOF	IN 140	4,21		1 263,00 €		
20/10/2015	SOL	RUE MICHELET	PI 198	0,48		1 314,00 €		
20/10/2015	TERRE	THEIMHEIMER WEID	IH 248	13,75		3 548,03 €		
20/10/2015	TERRE	THEIMHEIMER WEID	IH 253	2,36		608,97		
22/10/2015	VERGER	DREIFINGER WEG	PH 127	0,25		708,93 €		
22/10/2015	VERGER	DREIFINGER WEG	PH 130	0,17		482,07 €		
05/11/2015	JARDIN	DREIFINGER WEG	PH 132	0,47		846,00 €		
05/11/2015	SOL	BANGERTHUTTEN WEG	LD 422	0,47		846,00 €		
24/11/2015	TERRE	UNTER THEINHEIM	LD 691	1,37		2 466,00 €		
24/11/2015	TERRE	UNTER THEINHEIM	LD 689	0,37		666,00 €		
24/11/2015	TERRE	AU WERB	NH 424	0,53		1 135,50 €		
24/11/2015	TERRE	AU WERB	NH 425	3,05		5 414,71 €		
24/11/2015	JARDIN	BEIM STEINERN KREUZ	PI 184	0,47		846,00 €		
24/11/2015	SOL	BEIM STEINERN KREUZ	PI 186	0,53		954,00 €		
15/12/2015	JARDIN	BEIM STEINERN KREUZ	PI 200	0,10		315,00 €		
15/12/2015	JARDIN	OBERE LUSS	NI 29	11,28		5 341,00 €		
15/12/2015	VIGNE	OBERHARTH	EL 41	5,00		8 257,00 €		
15/12/2015	VIGNE	OBERHARTH	EL 42	5,16		8 521,00 €		

8

3

<b>IV - ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	<b>IV</b>  <b>A 10.4</b>
---	--------------------------------

**A10.4 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et dates d'acquisition	Désignation du bien				Valeur d'acquisition		Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	Localisation	Référence cadastrale		Réelle	Opération budgétaire d'ordre			
		Section n° parcelle	Surface en ares					
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>								
19/05/2015	SOL	RUE CHARLES SANDHERR	OK 1098	0,85		1 530,00 €		
16/04/2015	SOL	SCHERERSBRUNN WEG	OX 329	1,22		2 196,00 €		
06/10/2015	SOL	RUE DE VIENNE	TE 322	5,24		25 676,00 €		
24/11/2015	TERRAIN A BATIR	NIEDERAU	ND 314	13,94		25 092,00 €		
10/03/2015	SOL	2 RUE JACQUARD	XC 125	0,10		180,00 €		
<b>Echanges sans soulte</b>								
18/06/2015	TAILLIS	UNTERES NONNENHOLZ	RI 172	28,83	4 468,65 €			
18/06/2015	BOIS	UNTERES NONNENHOLZ	RI 131	47,39	7 345,45 €			
18/06/2015	BOIS	UNTERES NONNENHOLZ	RI 103	8,68	1 345,40 €			
18/06/2015	BOIS	UNTERES NONNENHOLZ	RI 102	0,11	17,05 €			
18/06/2015	BOIS	UNTERES NONNENHOLZ	RI 100	5,87	909,85 €			
31/12/2015	SOL	24 RUE DU GRILLENBREIT	VR 130	0,80	1 440,00 €			
31/12/2015	SOL	24 RUE DU GRILLENBREIT	VR 131	0,15	270,00 €			
07/01/2016	SOL	RUE D'AMSTERDAM	TR 388	15,80	28 440,00 €			
<b>Echanges avec soulte</b>								
19/05/2015	SOL	AU WERB	NH 434	0,32	576,00 €			
25/06/2015	SOL	RUE DU LADHOF	LD 671	3,08	5 544,00 €			
25/06/2015	JARDIN	UNTER THEINHEIM	LD 673	0,40	720,00 €			
<b>Divers (convention)</b>								
11/06/2015		CHEMIN DU SCHOENENWERD	NE 258	0,51	1 014,00 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>854 953,00 €</b>	<b>54 674,00 €</b>	

B

**IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES**

IV

A 10.5

**A10.5 - ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et dates de cession	Désignation du bien				Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession		Plus ou moins values
	Localisation	Référence cadastrale		Réelle					Opération budgétaire d'ordre		
		Section - n° parcelle	Surface en ares								
<b>Cessions à titre onéreux</b>											
31/03/2015					237 032,44 €			237 032,44 €	143 442,40 €		-93 590,04 €
31/03/2015	SOL	2 BLD DU CHAMP DE MARS	VI 8	4,29	4 401,05 €	15	4 401,05	0,00 €	11 557,60 €		11 557,60 €
31/03/2015					1 371,77 €	15	1 371,77	0,00 €			
28/07/2015	SOL	NIEDERAU	ND 329	0,24	366,00 €			366,00 €	366,00 €		0,00 €
04/08/2015	TERRE	HOHWEG	PT 187	3,06	1 721,44 €			1 721,44 €	24 480,00 €		22 758,56 €
13/10/2015	SOL	GROSSHARTH	EP 218	93,08	103 831,92 €			103 831,92 €	325 780,00 €		221 948,08 €
13/10/2015	VIGNE JARDIN	GROSSHARTH	EP 24	14,61	8 217,00 €			8 217,00 €	51 135,00 €		42 918,00 €
27/10/2015	TERRE	GROSSHARTH	EP 195	6,50	3 656,18 €			3 656,18 €	16 120,31 €		12 464,13 €
27/10/2015	VIGNE	GROSSHARTH	EP 200	19,25	33 157,29 €			33 157,29 €	47 740,90 €		14 583,61 €
27/10/2015	VIGNE	GROSSHARTH	EP 201	49,27	84 865,45 €			84 865,45 €	122 191,91 €		37 326,46 €
27/10/2015	VIGNE	GROSSHARTH	EP 204	50,18	86 432,89 €			86 432,89 €	124 448,75 €		38 015,86 €
27/10/2015	VIGNE	GROSSHARTH	EP 205	96,57	147 269,25 €			147 269,25 €	239 498,13 €		92 228,88 €
<b>Retrocessions à titre gratuit</b>											
11/06/2015	SOL	CHEMIN DU SCHOENENWERD	NE 257	0,21	378,00 €			378,00 €		378,00 €	0,00 €
<b>Echanges avec soulte</b>											
19/05/2015	SOL	AU WERB	NH 436	0,87	1 566,00 €			1 566,00 €	1 566,00 €		0,00 €
25/06/2015	SOL	RUE DU LADHOF	LD 692	5,75	20 125,00 €			20 125,00 €	20 125,00 €		0,00 €
<b>Echanges sans soulte</b>											
30/06/2015	BOIS	DACHSBUEHL	RK 61	0,52	22,87 €			22,87 €	80,60 €		57,73 €
30/06/2015	PRE	DACHSBUEHL	RK 55	16,73	753,10 €			753,10 €	2 593,15 €		1 840,05 €
30/06/2015	BOIS	DACHSBUEHL	RK 69	1,28	78,08 €			78,08 €	198,40 €		120,32 €
30/06/2015	BOIS	DACHSBUEHL	RK 74	1,02	62,22 €			62,22 €	158,10 €		95,88 €
30/06/2015	BOIS	DACHSBUEHL	RK 75	0,68	41,48 €			41,48 €	105,40 €		63,92 €
30/06/2015	BOIS	DACHSBUEHL	RK 80	0,36	21,96 €			21,96 €	55,80 €		33,84 €
30/06/2015	PRE	OBERES NONNENHOLZ	RI 181	26,96	2 687,61 €			2 687,61 €	4 178,80 €		1 491,19 €
05/01/2016	SOL	RUE DU GAL GUY SCHLESSER	WW48	3,76	6 768,00 €			6 768,00 €	6 768,00 €		0,00 €
07/01/2016	SOL	RUE DU GRIESBACH	TR 390	2,66	1 496,15 €			1 496,15 €	4 788,00 €		3 291,85 €
<b>TOTAL GENERAL</b>								<b>740 550,33 €</b>	<b>1 147 378,25 €</b>	<b>378,00 €</b>	<b>407 205,92 €</b>

100

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUIL. 2016**

**Point 39 Transaction immobilière : rétrocession d'une parcelle sise rue Michelet.**

### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**  
**Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



-1 JUL. 2016

**Point N° 39 TRANSACTION IMMOBILIERE : RETROCESSION D'UNE PARCELLE  
SISE RUE MICHELET**

RAPPORTEUR : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER.

Dans le cadre des travaux d'alignement de la rue Michelet, la Ville de Colmar souhaite rétrocéder aux époux Didier MEYER une surface d'environ 30ca à détacher du Domaine Public, qui n'est plus nécessaire à l'élargissement de la voie. Cette surface avait été acquise gratuitement lors du permis de construire n°PC08R0052 portant sur la construction de leur maison sise au 25 rue Michelet.

Les modalités liées à la transaction sont les suivantes :

- la cession envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, le présent déclassement du Domaine Public est dispensé d'enquête publique et sera prononcé directement par le Conseil Municipal (article L141-3 du Code de la Voirie Routière),
- la rétrocession se fera à titre gratuit,
- le procès-verbal d'arpentage sera effectué par le service topographique de Colmar Agglomération,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif qui sera reçu par Monsieur le Maire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 6 juin 2016,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

DECIDE

La rétrocession de la surface décrite ci-dessus aux époux Didier MEYER ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait dans le même but aux conditions susvisées.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

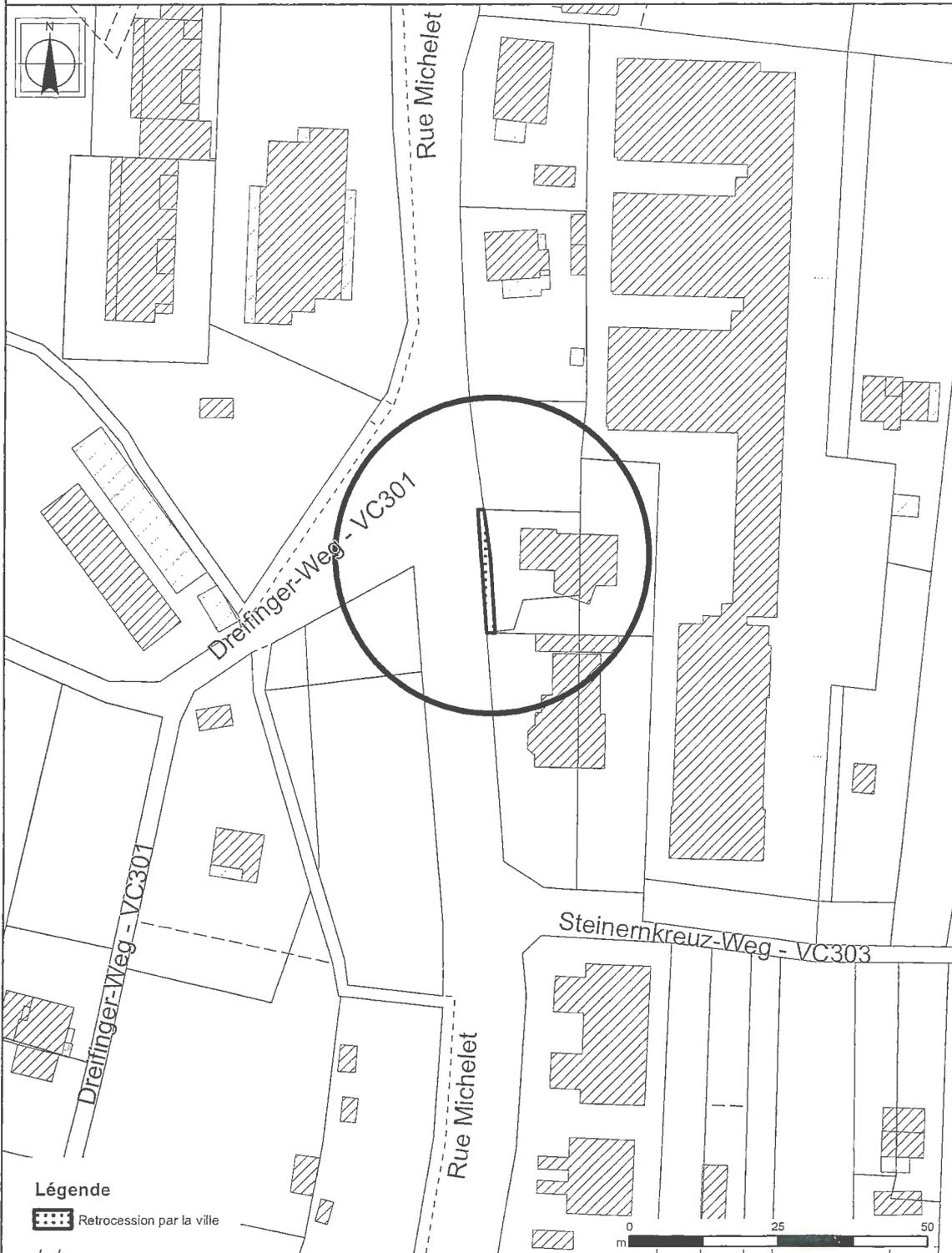
Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**



3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**1** JUL. 2016

### Point 40 Dénomination Biberacker-weg.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016



**Point N° 40 DENOMINATION  
BIBERACKER-WEG**

REÇU A LA PRÉFECTURE

**11 JUIL. 2016**

RAPPORTEUR : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Il a été constaté un décalage entre les dénominations cadastrales et postales du tronçon situé entre l'intersection Biberacker-Weg/rue des Primevères et la voie ferrée au Sud.

D'un point de vue cadastral, ce tronçon constitue un prolongement de la rue des Primevères.

D'un point de vue postal, ce tronçon constitue un prolongement du Biberacker-Weg.

Afin de ne pas perturber les habitudes des riverains et d'harmoniser l'ensemble, la Ville de Colmar souhaite dénommer la voie publique du secteur décrit ci-dessus :

« Biberacker-Weg »

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 6 juin 2016,  
Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer le tronçon situé entre l'intersection Biberacker-Weg/rue des Primevères et la voie ferrée au Sud :

« Biberacker-Weg »

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette dénomination.



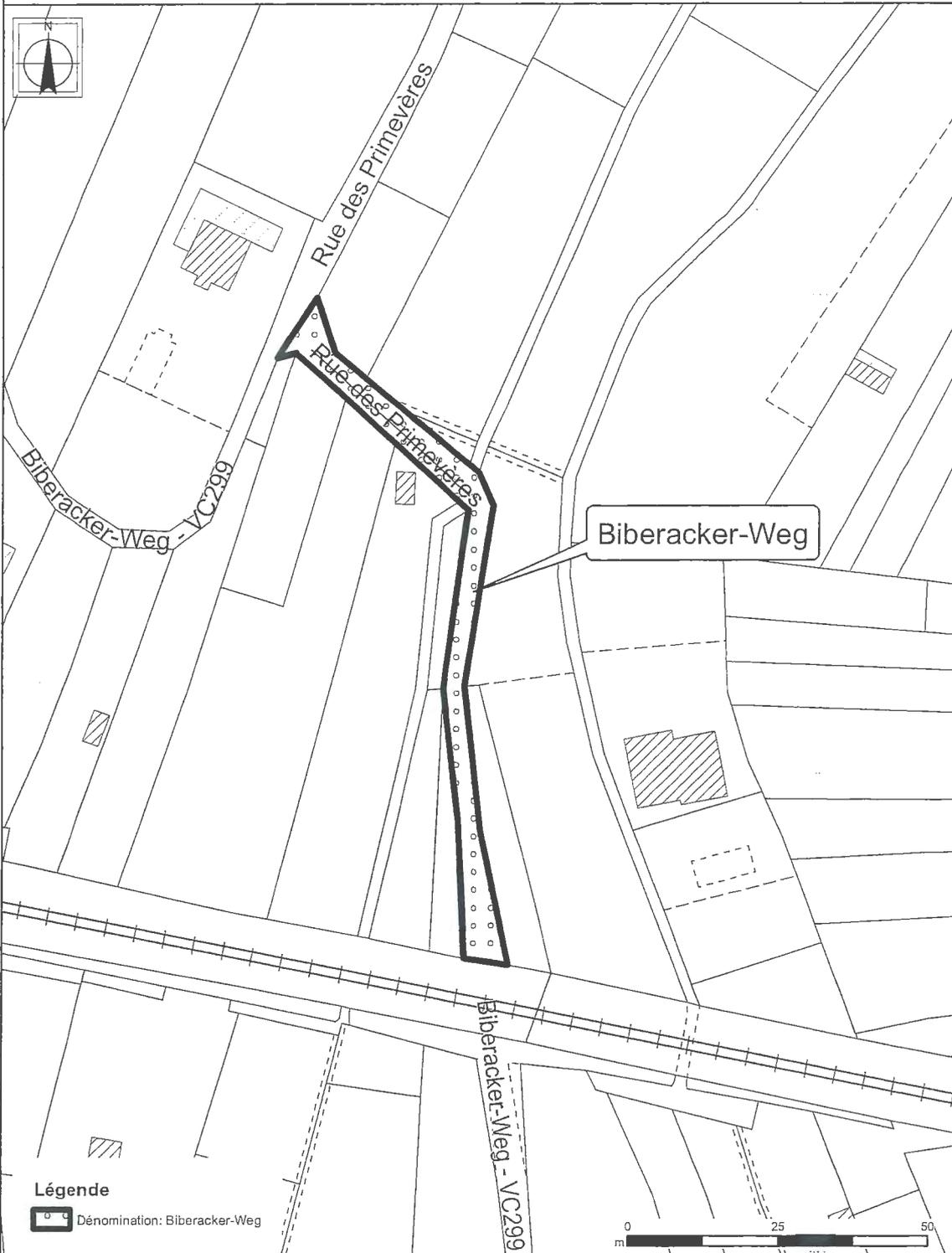
Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

**ADOPTÉ**

kb



BD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

le 1 JUIL. 2016

### **Point 41 Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).**

#### **Présents :**

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### **Ont donné procuration :**

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### **Excusées sans procuration :**

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### **Absent non excusé :**

M. OUADI .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : le 1 JUIL. 2016**



**POINT N° 4A : ARBRE SYMBOLIQUE  
(UN ARBRE OU CHEQUES CADEAUX OU OUVERTURE D'UN LIVRET D'EPARGNE  
POUR UNE NAISSANCE)**

Rapporteur : Madame Cécile SIFFERT, Adjointe au Maire.

REÇU A LA PRÉFECTURE

**-1 JUIL. 2016**

La Ville de Colmar souhaitait marquer chaque naissance de nouveaux Colmariens (environ 900 par an) par un geste symbolique.

Ce souhait s'est traduit par la mise en place par vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 septembre 2008 :

- par la plantation d'un arbre d'alignement ou de parc portant le prénom de l'enfant, ou
- par la fourniture d'un arbre à planter dans les jardins privatifs familiaux : arbre d'ornement, conifère, arbre fruitier pour un montant équivalent à 75 euros, ou
- par une aide financière pour l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant de 75 euros auprès de l'établissement bancaire du choix des parents. Ce versement sera effectué par la Ville de Colmar, via la Trésorerie Principale Municipale, ou
- par l'octroi de 5 bons d'achats de 15 euros à valoir dans les magasins de puériculture et vêtements pour enfants, à travers les chèques cadeaux de la Fédération des Commerçants de Colmar.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les parents de chaque nouveau Colmarien, résidant à Colmar, reçoivent, lors de la déclaration de naissance, un formulaire précisant ces alternatives. Puis ils se déplacent au Service des Espaces Verts munis des pièces justificatives pour bénéficier selon leur choix de l'une de ces options, dans un délai de 2 mois après la naissance.

Cette opération est étendue aux couples adoptant un enfant, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La date officielle de l'adoption pourra être considérée comme la date de naissance.

Cette mesure, anciennement nommée "Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance", est reconduite par l'équipe majoritaire.

Nombre de bénéficiaires au	OPTIONS CHOISIES				T O T A L
	Plantation d'alignement	Arbre jardin privatif	Chèques cadeaux	Virement sur livret	
2009	13	10	174	192	3441
2010	18	8	204	221	
2011	18	4	228	234	
2012	18	8	196	210	
2013	24	6	168	169	
2014	23	5	313	263	
2015	20	11	244	213	
25/04/2016	7	2	85	60	
27/06/2016	5	0	42	25	
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>54</b>	<b>1654</b>	<b>1587</b>	

Il convient dans le cadre de ce dispositif, de prendre une délibération nominative pour attribuer aux bénéficiaires les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne selon listes annexées.

Les dépenses réalisées dans le cadre de cette opération depuis le 1.10.2008 s'élèvent à **259 900.- €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

**VU l'avis de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable et des Modes de Déplacement,**

**Vu l'avis des Commissions Réunies,**

**Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

D'octroyer les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne aux bénéficiaires figurant sur les listes annexées et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus,

D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

**DIT**

Que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2016

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

*(Handwritten signature)*

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

*(Handwritten mark)*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUIL. 2016**

### **Point 42 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI.

Nombre de voix pour : 44  
contre : 0  
abstention : 1

**Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE**

**Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016**



**POINT N° 42 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VELO NEUF PAR FOYER**

REÇU A LA PRÉFECTURE

-1 JUL. 2016

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1<sup>ère</sup> demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à mai 2016.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	5 781	573 749,30
2009	3 269	325 043,13
2010	1 775	176 713,9
2011	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06
2012	1 355 dont 19 vélos électriques	135 831,57
2013	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91
2014	1 288 dont 55 vélos électriques	142 854,22
2015	1 122 dont 66 vélos électriques	135 167,05

kb

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2016 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
<u>25/01/2016</u>	41 dont 2 vélos électriques	5 014,85
<u>29/02/2016</u>	55 dont 2 vélos électriques	6 516,82
<u>21/03/2016</u>	45 dont 6 vélos électriques	5 439,94
<u>25/04/2016</u>	45 dont 4 vélos électriques	5 689,89
<u>30/05/2016</u>	107 dont 7 vélos électriques	12 892,32
<u>27/06/2016</u>	<b>101 dont 8 vélos électriques</b>	<b>12 217,36</b>
<b>Total en 2016</b>	<b>394 dont 29 vélos électriques</b>	<b>47 771,18</b>

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2016 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<b>TOTAL de 2008 à 2016</b>	<b>17740 dont 217 vélos électriques</b>	<b>1 814 836,32</b>

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Développement Durable et Modes de Déplacement du 5 juin 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

REÇU A LA PREFECTURE  
le 1 JUL. 2016



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 JUL. 2016

### Point 43 Désignation des représentants membres de droit à l'association « Festival Musique et Culture au printemps de Colmar ».

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUL. 2016

**Point n° 43 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS MEMBRES DE DROIT A L'ASSOCIATION  
« FESTIVAL MUSIQUE ET CULTURE AU PRINTEMPS DE COLMAR »**

Rapporteur : Monsieur Jacques DREYFUSS, Adjoint au Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE

-1 JUL. 2016

Dans le cadre de l'évènement « Colmar fête le printemps », organisé par l'office de tourisme de Colmar, il a été créé le festival musique et culture, qui propose des concerts de jazz et classique.

Une association spécifique de droit local a été constituée sous la dénomination « Festival Musique et Culture au printemps de Colmar ». Cette association, ainsi créée, permet de bénéficier du mécénat mais aussi d'assurer une meilleure transparence, aussi bien en matière financière que de fonctionnement, de ce volet culturel et musical.

Les statuts de l'association prévoient, parmi les membres de droit, le Maire ou son délégué ainsi que quatre membres désignés par le conseil municipal de Colmar.

Ainsi il y a lieu de désigner les quatre délégués

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis des Commissions Réunies,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE**

De désigner comme membres du conseil d'administration de l'association « Festival Musique et Culture au printemps de Colmar » :

- Monsieur Jacques DREYFUSS
- Monsieur Gérard RENIS
- Madame Céline WOLFS-MURRISCH
- Madame Cécile STRIEBIG THEVENIN

**CHARGE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation conforme

Colmar, le 30 JUIN 2016



Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**  
Le Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 38  
absent : 1  
excusés : 10

REÇU A LA PRÉFECTURE

**- 1 JUIL. 2016**

### **Point 44 Vente d'un immeuble par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.**

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline et ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

M. Robert REMOND qui donne procuration à Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme LOUIS, M. Sébastien BERSCHY qui donne procuration à M. DENZER-FIGUE, Mme Nejla BRANDALISE qui donne procuration à M. OUADI, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT, M. Yavuz YILDIZ qui donne procuration à M. HAMDAN et Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

#### Excusées sans procuration :

Mme Marie LATHOUD et Mme BENNAGHMOUCH.

#### Absent non excusé :

M. OUADI .

L'assemblée délibérante accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE  
Transmission à la Préfecture : - 1 JUIL. 2016

POINT N° 49: VENTE D'UN IMMEUBLE PAR LE CONSISTOIRE ISRAELITE DU HAUT-  
RHIN

REÇU A LA PRÉFECTURE

**Rapporteur** : Madame Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire.

**-1 JUL. 2016**

Les dispositions particulières applicables aux communes du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, notamment celles prévues à l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les autorisations à accorder aux cultes reconnus d'aliéner des immeubles.

La Ville de Colmar a été informée de l'intention du Consistoire Israélite du Haut-Rhin de procéder à la vente d'une maison d'habitation d'une surface totale de 175 m<sup>2</sup>, sise sur le ban de la commune d'Altkirch (Haut-Rhin) 34 rue de Ferrette, et cadastrée comme suit :

- section 8 parcelle n° 14

Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin sollicite l'autorisation de vendre ce bien immobilier moyennant le prix de 190 000 euros (cent quatre vingt dix mille euros) à un particulier.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

après avoir délibéré,

**DONNE**

un avis favorable à la vente d'une maison d'habitation par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin à un particulier

**CHARGE**

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Pour ampliation conforme  
Colmar, le 30 JUIN 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

**ADOPTÉ**

kd